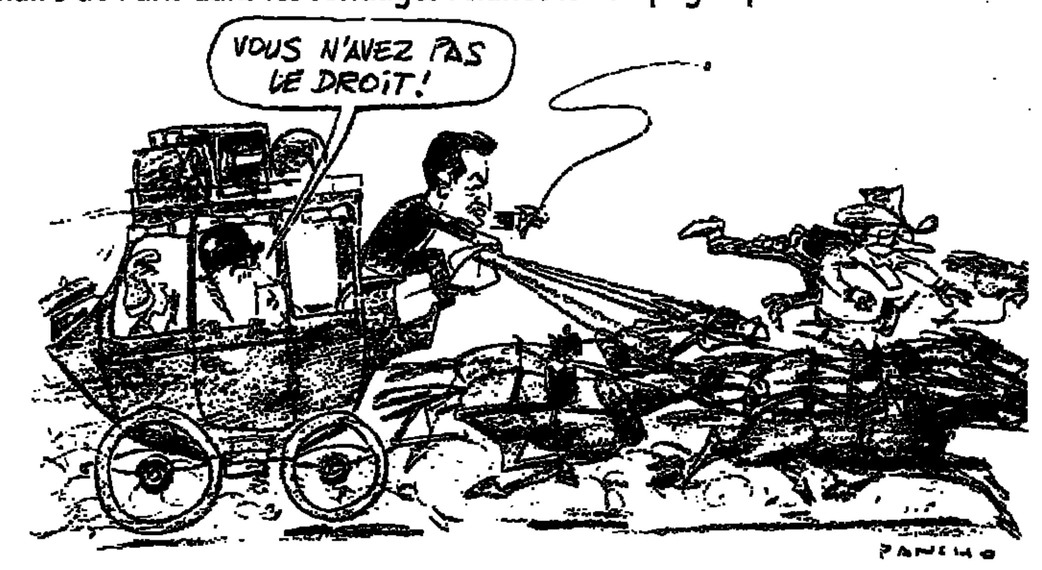
Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE N° 15584 – 7 F — SAMEDI 4 MARS 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Edouard Balladur est contraint de durcir le ton contre Jacques Chirac

La montée du maire de Paris dans les sondages relance la campagne présidentielle



JACQUES CHIRAC, qui continue le tour de France programmé depuis le début de sa campagne présidentielle, devait présenter vendredi soir, 3 mars, à Besançon, ses propositions sur le thème gaulliste de la participation et de l'intéressement des salariés aux résultats des entreprises. Le maire de Paris refuse d'entrer personnellement dans la polémique sur le chiffrage de son projet, engagée par les balladuriens, laissant cette tâche à ses lieutenants. Les résultats favorables des dernières enquêtes d'opinion le confortent dans sa stratégie. M. Balladur, en revanche, est contraint de modifier la sienne, pour tenter de regagner le terrain perdu. Afin de conforter l'implantation du premier ministre dans l'électorat UDF, Simone Veil devrait participer plus activement à sa campagne. Parallèlement, pour s'efforcer de reconquérir les électeurs RPR qui semblent abandonner le chef du gouvernement, Charles Pasqua devrait durcir le ton contre M. Chirac. Après avoir évalué le coût du programme de celui-ci à 680 milliards de francs, chiffrage contesté par les chiraquiens, les balladuriens affirment, dans un document analysé par *Le Monde*, que la réalisation de leurs promesses n'alourdirait les charges de l'Etat que de 78 à 125 milliards.

Les derniers sondages réalisés par CSA et par IPSOS placent Jacques Chirac en tête du premier tour et le donnent vainqueur, au second, d'Edouard Balladur, dans l'hypothèse d'un duel entre le maire de Paris et le chef du gouvernement. Toutefois, les intentions de vote assurent la présence de Lionel Jospin au second tour. Il serait au premier tour, soit au coude à coude avec M. Chirac, soit légèrement devancé par l'ancien président du RPR. Il apparaît, au travers de ces enquêtes effectuées après le mécontentement étudiant et les affaires – écoutes et espions – qui ont handicapé le chef du gouvernement, mais avant la publication des statistiques du chômage et le chiffrage du programme de M. Chirac par les balladuriens, que le maire de Paris est, à ce stade de la campagne, le candidat de droite le mieux placé pour accéder à l'Elysée.

Lire pages 6 et 7

L'honneur posthume de Kara Hultgreen, pilote américaine

WASHINGTON
de notre correspondante

Le lieutenant Kara Hultgreen avait vingt-neuf ans lorsque, le 25 octobre 1994, elle s'est tuée aux commandes d'un avion de combat F-14 Tomcoat, au large des côtes californiennes. Jusque-là, la vie lui avait plutôt souri : jolie, brillante et décidée, elle avait été, en 1993, l'une des deux premières femmes de la marine américaine à piloter des appareils embarqués sur porte-avions.

Avant Kara Hultgreen, trente pilotes de la Navy ou des « marines » s'étaient tués depuis 1981 aux commandes de F-14, un appareil auquel les aviateurs reprochent souvent la puissance insuffisante de ses réacteurs TF-30.

Mais la jeune femme n'était pas encore enterrée qu'une campagne de messages télécopiés et d'appels anonymes, émanant vraisemblablement d'aviateurs, cherchait à dénigrer ses compétences professionnelles auprès de divers médias de Californie : Kara Hultgreen était morte, affirmaient-ils, parce qu'elle n'avait pas le niveau normalement exigé d'un pilote de combat et parce que, malgré ses faiblesses, elle avait été promue pilote par la Navy, soucieuse, sous la pression politique et sociale du moment, de promouvoir des femmes. Révoltée, la mère de la jeune femme rendit public son dossier d'entraînement, qui montrait un niveau au-dessus de la moyenne. Mais le doute était semé : y avait-il donc deux poids et deux mesures dans la Navy, selon que l'on était un homme ou une femme ?

Mardi 28 février, les responsables de la marine ont espéré mettre un point final à la polémique, en publiant les conclusions du rapport d'enquête et le film de l'accident. Le rapport conclut à une panne du réacteur gauche, dont la baisse de régime subite a déséquilibré l'avion à l'approche de la piste du porte-avions Abraham-Lincoln. Alors que le pilote tente en vain de redresser son biplace F-14, on entend l'officier radio à bord du porte-avions hurler désespérément : *« Eject ! Eject ! »* Le navigateur s'éjecte le premier, et il aura la vie sauve. La seule erreur du lieutenant Hultgreen tient à la fraction de seconde supplémentaire qu'il lui a fallu pour faire de même. Sur simulateur, la Navy a soumis neuf pilotes à la même expérience : un seul – un commandant d'escadrille – s'en est tiré.

Que la controverse ait pu prendre une telle ampleur traduit la persistance du malaise sur la présence de femmes à des postes de combat dans les armées, en particulier dans la marine, traumatisée par le scandale dit de Tailhook : lors d'un congrès, plusieurs douzaines de femmes officiers avaient été harcelées et molestées par leurs collègues, dont beaucoup étaient ivres.

Cette affaire poussa la Navy, pour faire amende honorable, à tenter de recruter davantage de femmes. *« Parmi les hommes qui travaillaient avec le lieutenant Hultgreen, 80 % acceptaient les femmes, 10 % étaient hostiles, et 10 % en étaient malades »*, a commenté sur la chaîne de télévision ABC l'une de ses collègues, le capitaine Rosemary Mariner.

L'honneur de Kara Hultgreen est rétabli, mais la polémique n'est sans doute pas close : elle rejoint la remise en cause de la politique d'*affirmative action*, ou discrimination positive, qui vise depuis deux décennies à encourager l'emploi des femmes et des minorités ethniques. Un débat qui, sous la pression des républicains, a pris, ces dernières semaines, une dimension nationale.

Sylvie Kauffmann

POINT DE VUE

De l'indépendance à la sérénité

par Pierre Méhaignerie

LA justice, depuis quelques mois, a le privilège de connaître presque quotidiennement les honneurs de l'« actualité ». Garde des sceaux, je pourrais a priori m'en réjouir : la justice est l'une des valeurs fondatrices de notre démocratie et l'évolution de la société accorde au droit une place sans cesse croissante. Il est donc naturel et bien venu que la réflexion sur l'action de la justice soit l'un des sujets principaux du vaste débat qui doit précéder l'élection d'un nouveau président de la République.

Je ne peux hélas m'empêcher d'observer que l'image de la justice répandue dans l'opinion publique est parfois une image déformée. Permettez à celui qui depuis deux ans vit intensément au cœur de l'institution judiciaire de dresser ici le bilan du chemin parcouru et de dégager les perspectives d'avenir.

L'indépendance de la justice et l'égalité des citoyens devant la loi sont désormais des acquis. Les affaires ne sont plus arrêtées, le pouvoir politique n'intervient plus dans le cours de la justice. La grande majorité des observateurs, qu'ils soient magistrats, avocats, journalistes, le reconnaît.

Qu'il s'agisse de l'Association française des magistrats instructeurs souhaitant dans un journal professionnel que l'*« effet Méhaignerie »* ne soit pas une parenthèse, ou du Conseil supérieur de la magistrature reconnaissant clairement que le garde des sceaux n'est intervenu à aucun moment dans ce que l'on appelle l'affaire Schuller-Maréchal.

Lorsque le premier ministre, Edouard Balladur, m'a fait l'honneur de me confier la charge de garde des sceaux, quel était l'objectif à atteindre ? Réconcilier les Français avec leur justice. Dès cet instant, cette préoccupation ne m'a plus quitté.

Lire la suite page 14

★ Pierre Méhaignerie est ministre de la justice.

Les banques centrales interviennent pour soutenir le dollar

LA CHUTE du dollar vient de connaître une nouvelle et brutale accélération. Le billet vert est tombé, jeudi 2 et vendredi 3 mars, à son plus bas niveau historique face à la devise japonaise, à 95,25 yens. Il a faibli également vis-à-vis des devises européennes, reculant jusqu'à 1,44 mark et se rapprochant du seuil des 5 francs. La Réserve fédérale américaine s'est pourtant décidée jeudi 2 mars dans la soirée à réagir, intervenant sur les marchés des changes pour acheter des dollars.

Vendredi en début de matinée, les banques centrales européennes, emmenées par la Bundesbank, ont pris le relais. Si ces interventions ont permis au dollar de se redresser momentanément, les opérateurs des marchés financiers semblent douter de leur efficacité à plus long terme. La chute du peso mexicain et du dollar canadien, en ralentissant les exportations américaines, pourrait en effet creuser un peu plus le déficit de la balance courante des Etats-Unis, cause de la faiblesse structurelle de la devise américaine. De plus, la pause observée par la Réserve fédérale dans le durcissement de sa politique monétaire devrait rendre le billet vert moins attractif aux yeux des investisseurs.

Lire page 18

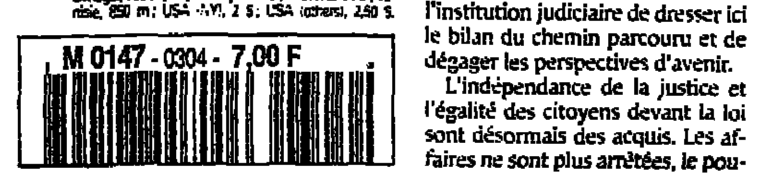
Giulio Andreotti sera jugé à Palerme



L'UNE DES GRANDES figures politiques de l'Italie d'après-guerre, Giulio Andreotti passera en procès à partir du 26 septembre 1995 pour association avec la Mafia. Le juge palermitain Agostino Gristina, au vu d'un dossier d'accusation de deux mille pages, a rejeté les demandes des avocats de l'ancien président du conseil qui ont tenté jusqu'au dernier moment d'obtenir un non-lieu ou au moins le renvoi de l'affaire devant un tribunal romain. C'est donc devant la cinquième chambre pénale du tribunal de Palerme, en Sicile, que sera jugé celui qui a obtenu la confiance des électeurs italiens pendant près de cinquante ans. Que reproche-t-on exactement à Giulio Andreotti ? D'avoir tissé des liens avec les plus grands parrains de Cosa Nostra pour assurer des votes dans le sud de la Sicile à son courant de la Démocratie chrétienne. Parmi la quinzaine de repentis qui l'accusent, certains vont jusqu'à faire de lui le *« relais »* de la Mafia au cœur du pouvoir romain. Enfin, il aurait été complice de l'assassinat de Mino Pecorelli, un journaliste qui s'apprêtait à faire des révélations sur lui, en mars 1979. Dans un entretien accordé au *Monde*, le sénateur Andreotti se défend contre ces accusations infamantes.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 0304 - 7,00 F

PROCÈS **L'ancien président du conseil *Giulio Andreotti*, *acteur dominant* de la vie politique italienne pendant près d'un demi-siècle, sera jugé pour association avec la Mafia, l'organisation criminelle sicilienne. *Le procès aura lieu à Palerme devant* la cinquième chambre pénale du tribunal. La date en a été fixée au 26 septembre 1995. ● LE JUGE Agostino Gristina a fait part de sa *décision au parquet et aux avocats* de la défense jeudi 2 mars, au palais de justice de Palerme, à l'issue d'un huis clos de six heures durant lequel les deux parties ont présenté leurs derniers arguments. ● M. ANDREOTTI se dit soulagé de passer en justice, ce qui permettra, selon lui, à ses avocats de démonter les accusations des mafieux « repentis » *contre lui*. Au *moment même* de la décision du juge Gristina, des tueurs abattaient à Palerme un parent du « repenti » Salvatore Contorno.**

Giulio Andreotti sera jugé à Palerme pour association avec la Mafia

L'ancien président du conseil, figure de proue de la Démocratie chrétienne, est accusé par une quinzaine de « repentis » d'avoir été le « correspondant » de Cosa Nostra au cœur du pouvoir italien

ROME
de notre correspondante

Sanglé dans son costume gris-ministériel trois pièces comme dans une armure et protégé du visiteur par une bonne largeur de table d'acajou encombrée de dossiers, Giulio Andreotti reçoit avec une courtoisie défensive : « *Je n'espère plus qu'un peu de justice*, dit-il, *après deux ans de guerre des nerfs* ». Il y a deux ans tout juste, en effet, accusé de « *collusion avec la Mafia* », il nous avait accueillis, au lendemain de sa levée d'immunité parlementaire, dans ce même bureau du palais Giustiniani, qui abrite son secrétariat de « sénateur à vie », au cœur de cette Rome historique et politique sur laquelle, sept fois président du conseil et trente-sept fois ministre, il avait régné presque sans partage. Il s'était alors laissé aller à cet humour féroce qui perce parfois le masque impassible de celui que l'on appelle encore, à soixante-seize ans, « l'inoxydable ». Commentant ses « *mauvaises fréquentations* » – de Salvo Lima, son proconsul sicilien soupçonné de favoriser Cosa Nostra et assassiné au printemps 1992, à Michele Sindona, le « banquier de Dieu » mort d'un café au cyanure, ou à cet autre homme d'affaires, Roberto Calvi, retrouvé pendu sous un pont à Londres –, il avait lancé : « *On n'est jamais trop prudent, même Jésus-Christ avait bien Judas parmi ses douze apôtres !* »



Seulement, c'était il y a deux ans, tout au début d'une affaire si énorme que l'Italie avait presque du mal à y croire, lorsque, au printemps 1993, elle avait appris qu'à côté du *surnom de « saint Giulio » que lui* décernent les paysans pieux de sa Ciociara natale, près de Rome, de celui, plus irrévérencieux, de « Belzebuth », auquel la presse a souvent recours, en raison du physique voûté du personnage et de son aura sulfureuse, il faudrait ajouter le sobriquet de « zio » (oncle). Ce nom, c'est celui que les chefs de la Mafia donnaient, selon l'accusation, à Giulio Andreotti, leur « protecteur » et correspondant romain. Cette thèse a été développée par le parquet de Palerme grâce à une bonne douzaine de « repentis » de Cosa Nostra, parmi lesquels Baldassare Di Maggio, ex-chauffeur du « parrain des parrains », Toto Riina, dit « la bête fauve », dont il avait facilité la capture après vingt-trois ans de clandestinité, en janvier 1993.

UN PERSONNAGE-SYMBOLE

Aujourd'hui, plus de mille dépositions accumulées ont donné un nouveau tour à l'instruction, plus grave, plus lourd : l'heure n'est plus aux traits d'esprit, mais aux verdicts *de la justice. Et les révélations, l'été* dernier, du premier des « repentis » politiques de la Mafia, Gioacchino Pennino, tout à la fois mafieux et membre de la Démocratie chrétienne, ont orienté l'enquête vers les liens entre la Mafia et la politique en Sicile, notamment l'ancien courant andreottien de la Démocratie chrétienne.

A travers ce personnage-symbole qu'est Giulio Andreotti, n'est-ce pas les bases les plus obscures de la Première République italienne que l'on s'efforce d'éclairer d'un jour nouveau ? Et cette Première République n'a-t-elle pas aussi un *mea culpa* à faire ? La Démocratie chrétienne a recherché le consensus à tout prix, cimenté par la peur du communisme de l'après-guerre et rendu possible par « *l'éternité andreottienne* », comme on disait : cela ne voulait-il pas dire, dans des régions comme la Sicile, pactiser avec le diable ? « *Ne mélangeons pas tout*, explique-t-il, soudain volubile. *D'abord, il y a eu en Italie un désir de changement pour le changement ; il fallait jeter aux orties tout ce qui avait compté, toutes les vieilles méthodes. Mais quand je vois qu'il n'y a plus de débat d'idées, et que l'on se détermine seulement « pour » ou « contre » tel ou tel regroupement politique, comme au football, je suis scandalisé !* » Giulio Andreotti reconnaît en revanche que « *le système proportionnel a eu ses faiblesses et que la majorité et le gouvernement étaient devenus comme une société par actions. Si vous aviez par exemple 2 % des voix, mais que cela permettait à une coalition comptant 49 % de former une majorité, alors votre 2 % comptait autant que les 49 autres : c'était cela le mal subtil de l'ancienne politique* ».

Quant à la question qui lui vaut aujourd'hui d'être envoyé devant un tribunal, celle de la Mafia et de son rôle dans la consolidation du système italien d'après-guerre, Giulio Andreotti dément : « *Je ne crois pas que nous ayons à l'époque gagné notre lutte contre les communistes grâce à la Mafia ; il y a eu un sursaut religieux et idéologique dans tout le pays. Et puis, dire que les cinq millions d'italiens qui vivent en Sicile sont au service de Cosa Nostra, c'est ridicule. C'est vrai que les Américains avaient fait libérer Frank Castello, ce « boss » italo-américain, pour les aider à débarquer pendant la guerre. Mais ensuite, la Mafia a aidé le Parti monarchiste et indépendantiste, et cela contre la Démocratie chrétienne.* »

Les accusations des « repentis » sont troublantes, pourtant : il y est question de rencontres avec des « parrains » et aussi d'une hiérarchie démocrate-chrétienne bien compromise. N'a-t-on pas arrêté coup sur coup, il y a quelque semaines, l'ancien ministre Calogero Mannino, le président de la région Rino Nicolosi, le sénateur Giuseppe Inzerillo, tous de la DC ? « *Accuser n'est pas prouver*, répond-il avec une pointe de lassitude. *Tout ce que disent ces repentis, que j'ai échangé un baiser rituel avec Toto Riina, que j'ai offert un vase en argent au beau-fils de Nina Salvo, un personnage charnière avec la Mafia que je n'ai jamais connu, c'est tellement invraisemblable, qu'à la limite, ça aide la défense. Imaginez ma rencontre, chez des gens en liberté surveillée, avec l'homme le plus recherché d'Italie, moi le personnage public le plus protégé par la police !* »

L'« EXCÈS DE ZÈLE » DES JUGES

Et de se lancer dans des hypothèses, mille fois rebattues, sur une vengeance de la Mafia, « *y compris aux Etats-Unis* », ou du cartel de la drogue, « *qu'il a combattu plus que tout autre par des lois très sévères* », avant d'en arriver, même en termes très feutrés, à ce qui le ferait sans doute sortir de ses gonds, s'il se l'autorisait : l'arbitraire, à ses yeux, de la justice. « *Ce qui est préoccupant*, explique-t-il d'un ton faussement neutre, *c'est qu'avec des renseignements inexacts au départ, les juges de Palerme, en toute bonne foi mais avec, disons, pour être gentil, un « excès de zèle », cherchent à vérifier un théorème : Andreotti égale Mafia, quitte à faire coïncider certaines dates lorsqu'il le faut. Et si on démontre que moi, qui suis resté trente-six ans au gouvernement sur quarante-huit ans de vie politique, j'étais au service de la criminalité, imaginez les conclusions générales que l'on peut en tirer sur la politique !* » Mais peut-on nier toute compromission de la Démocratie chrétienne ? « *Dire que la Mafia n'a aucune influence politique serait grotesque*, admet-il : *nous n'avons pas été assez vigilants dans le recrutement des militants, et nous avons peut-être privilégié la quantité sur la qualité, là-dessus, je suis prêt à prendre ma part de responsabilité* ». Le sénateur Andreotti se défend d'avoir entretenu des rapports étroits avec l'ancien maire de Palerme, Salvo Lima : « *Il n'était pas un proconsul, il gérait avec autonomie notre courant en Sicile. C'est tout, on ne se fréquentait pas, il n'a jamais dîné ou déjeuné à la maison. Et ce courant était particulier, contrairement aux autres qui se réunissaient au plan national, nous nous retrouvions seulement pour définir la ligne lors des congrès du parti. Je n'allais en Sicile que pour des occasions officielles. Une seule fois en vingt ans, je crois que c'était en 1976, les gens de la DC sicilienne sont venus me trouver à Rome, pour dire qu'ils avaient conclu un accord local entre différents courants.* »

Lima, pourtant, faisait l'objet d'un dossier de trente pages de la commission parlementaire anti-Mafia dès 1989, difficile de l'ignorer. Giulio Andreotti balaie l'argument : « *En Sicile, traiter son adversaire politique de mafieux, c'est presque une coutume*, ironise-t-il. *Il y a des régions, des quartiers de Palerme à haute densité mafieuse. Y être élu, est-ce automatiquement être mafieux ? Quand l'actuel maire de Palerme, Leoluca Orlando, était le rival de Salvo Lima, qui fut maire lui aussi, il accusait ce dernier d'avoir été soutenu par les votes de ces quartiers. Aujourd'hui, c'est lui qui a recueilli ces mêmes voix : faut-il conclure que Leoluca est un mafieux ?* ». Il poursuit sa démonstration : « *J'ai connu Lima en 1968 : à l'époque, j'avais déjà été sept ans sous-secrétaire de la présidence du conseil, notamment avec Alcide De Gasperi, ensuite sept ans ministre de la défense, trois ans des finances, et, à ce moment là, j'étais ministre de l'industrie. En quoi aurais-je eu besoin des votes de la Mafia pour me lancer ?* »

Et derrière les verres épais des lunettes, le regard de Giulio Andreotti, dont l'inspirateur, Alcide De Gasperi, disait : « *C'est un jeune homme tellement capable que je le crois capable de tout* », s'anime un instant. L'aspect « politicard » de sa vie qu'il décrit presque avec mépris – les alliances, les compromis –, on sent qu'il aurait voulu l'oublier : simple machinerie douteuse et obligée du pouvoir.

Ce pouvoir « *qui n'use que ceux qui ne l'ont pas* », selon sa propre formule cinglante, il préférait l'exercer avec brio sur la scène internationale, dans des flirts dangereux avec Arafat et Khadafi sous l'œil irrité du grand cousin américain. Nous raccompagnant vers la porte, il évoque les week-ends passés avec Nelson Rockefeller, les dialogues avec le philosophe Jean Guitton et avec Antoine Pinay, son estime pour Raymond Barre, en jetant un vague regard de dégoût sur la petite table couverte de dossiers officiels qui racontent ses embrassades supposées avec la « bête fauve », Toto Riina, lui qui, selon ses biographes, répugne aux contacts physiques, n'a pleuré que trois fois et presque jamais embrassé sa mère...

Marie-Claude Decamps

Quarante-huit ans au pouvoir

● **Sa carrière d'élu.** Giulio Andreotti est né à Rome le 14 janvier 1919. Diplômé en droit en 1941, il est dès le début un « politique ». Représentant des étudiants catholiques (FUCI), il entre en 1944 au conseil national de la Démocratie chrétienne. En 1946, à vingt-sept ans, il est élu pour la première fois député à l'Assemblée constituante. Il sera constamment réélu dans la circonscription Rome-Latina-Frosinone-Viterbe.

● **Ses fonctions gouvernementales.** En 1947, il entre pour la première fois au gouvernement, comme sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil d'Alcide De Gasperi, le père de la Démocratie chrétienne italienne. Il gardera ce poste six ans. En 1972, il forme son premier gouvernement. Il sera sept fois président du conseil, la dernière remontant à 1991. Il a été ministre dans tous les cabinets d'après-guerre, et a occupé sept portefeuilles différents (défense, industrie, budget, affaires étrangères, secteur public, patrimoine, culture). En 1991, il a été nommé sénateur à vie.

L'acte d'accusation

Giulio Andreotti sera jugé à Palerme, en Sicile, pour association avec la Mafia. Les faits précis qui lui sont reprochés, sur la base des déclarations d'une quinzaine de « repentis », sont contenus dans un mémoire d'accusation de deux mille pages rédigé par le ministère public, représenté par Guido Lo Forte, magistrat du pool anti-Mafia du parquet de Palerme. M. Andreotti est accusé d'avoir rencontré le chef suprême de la Mafia, Toto Riina, aujourd'hui emprisonné, d'avoir eu des contacts répétés avec les cousins Salvo, hommes d'affaires palermitains membres de Cosa Nostra, et d'avoir exercé des pressions sur les juges, notamment auprès d'un ancien président de la Cour de cassation, Corrado Carnevale, en faveur des « boss » de la Mafia, en échange de votes pour son parti aux élections. Il est également soupçonné d'avoir commandité en 1979 le meurtre du journaliste Mino Peccorelli, qui s'apprêtait à publier des révélations sur lui.

Presque tous les représentants du courant andréottien de la Démocratie chrétienne en Sicile étaient liés avec la Mafia, selon une véritable carte du pouvoir de cè courant établie par les magistrats de Palerme à partir des déclarations des « repentis ».

L'étrange cohabitation entre Cosa Nostra et la Démocratie chrétienne en Sicile

ROME
de notre correspondante

La Démocratie chrétienne en Sicile ou du moins des pans entiers de ce grand parti « *du centre qui regardait à gauche* », selon l'expression d'Alcide De Gasperi, se sont-ils laissé manipuler ces dernières années par Cosa Nostra, au nom de l'anticommunisme de l'après-guerre ?

Cette théorie, étayée par les témoignages de mafieux « repentis » et sur laquelle se fonde l'essentiel de l'acte d'accusation contre l'ex-président du Conseil Giulio Andreotti, s'est enrichie de nouveaux éléments ces derniers mois, mais sans en être vraiment confirmée. L'histoire et une certaine sociologie sicilienne fournissent en tout cas des clés qui font réfléchir.

L'histoire d'abord. « *L'aide de la Mafia au débarquement américain relève à présent des manuels scolaires*, explique, dans son bureau romain, l'ex-sénateur Emanuele Macaluso, qui fut un des piliers du Parti communiste en Sicile. *En revanche, on explique moins que l'on s'est servi aussi de la Mafia pour pacifier l'île à l'époque du grand banditisme, et que le bandit Giuliano a été tué, non par les carabiniers en 1950 – version officielle – mais par Cosa Nostra. La Mafia était au début avec les mouvements séparatistes, et en 1948 il a fallu faire le grand choix : à Palerme, quelques votes sont allés avec les libéraux et les monarchistes, mais le gros s'est déplacé vers la Démocratie chrétienne : en un an, elle est passée de 20 % à pratiquement 50 % des voix dans certains endroits de Sicile. L'anticommunisme justifiait tout, Cosa Nostra se présentait comme une grande force souterraine d'ordre, l'« homme de respect », comme on disait, remplaçait parfois l'Etat. Dans les années 50, il y a eu une bonne trentaine de syndicalistes et de dirigeants de gauche qui ont été tués, sans qu'il y ait la moindre condamnation.* »

L'ARRIVÉE DES « CORLÉONAIS »

C'est à ce moment-là, sans doute, qu'un certain modèle de « cohabitation » entre familles mafieuses et partis de gouvernement « centristes » s'est mis en place. Si l'on en croit les chiffres recueillis dans les déclarations des « repentis » par le professeur spécialiste de l'anti-Mafia, Pino Arlacchi, entre la fin des années 50 et celle des années 60, 40 % de tous les élus à la Chambre des députés de la Sicile occidentale étaient soit membres de Cosa Nostra, soit soutenus par elle.

Et on en arrive à la « sociologie » sicilienne : car de quoi était fait ce rapport de non-agression entre une Mafia qui, à Palerme même, détermine environ 18 % des suffrages électoraux, selon certaines estimations, et la politique ? « *De contradictions, de médiations, de compromis tacites*, raconte encore Emanuele Macaluso, qui refuse pour sa part d'adhérer à la thèse selon laquelle la DC et la Mafia ont pu parfois se confondre : l'homme politique d'alors savait simplement qu'il fallait faire « ses comptes » avec la Mafia. « *Quand cela allait bien, les parlementaires démocrates-chrétiens comme Calogero Mannino* [arrêté le mois dernier] *participaient aux mariages des fils des « boss » ; quand soufflait la tempête, ils prenaient du champ.* » Et la tempête ne tardera pas à souffler avec l'arrivée des « Corléonais » à la tête de la Mafia, dans les années 70.

A la différence de leurs prédécesseurs, pour briser l'habitude des négociations permanentes, ces derniers imposeront une ligne d'affrontement avec l'Etat. L'argent du trafic de la drogue leur permet de parler haut et fort, l'homme politique, pris lui-même au piège d'alliances que la guerre idéologique désormais dépassée ne justifie plus, a perdu de son importance. En 1987, racontent plusieurs témoignages, la Mafia soutiendra, à Palerme, le candidat socialiste, Claudio Martelli, futur ministre de la justice, dans l'espoir d'un changement de lois sur la criminalité. Espoir déçu, les votes reviendront à une valeur sûre : la Démocratie chrétienne. Dans son interrogatoire, un « repenti » comme Balduccio Di Maggio, ex-chauffeur de Toto Riina, le « parrain des parrains » aujourd'hui en prison, raconte que son patron lui avait confié : « *Il n'est plus possible pour un homme politique de devenir un « homme d'honneur »* [mafieux], *car Cosa Nostra méprise les hommes politiques : ils ne sont pas assez sérieux pour faire partie de l'organisation. On leur donne nos votes mais ils doivent faire ce que nous disons.* » Et cet autre grand « repenti », Francesco Marino Mannoia, qui fut le chimiste de génie du trafic de l'héroïne, d'affirmer qu'un jour au début des années 80 Giulio Andreotti, qui était venu demander au « boss », Stefano Bontade, des éclaircissements sur l'assassinat du président de la région, le démocrate-chrétien Piersanti Mattarella, s'entendit répondre : « *En Sicile, c'est nous qui commandons, et si vous ne voulez pas faire disparaître complètement la DC, faites ce que l'on vous dit, sans quoi nous retirons nos votes dans le Sud. Il ne vous restera que le Nord et, là-bas, ils votent tous communiste.* »

ALLIANCES CONTRE NATURE

Dans cette hypothèse, la perte de la crédibilité des hommes politiques s'est accélérée lors de la confirmation en cassation des sentences émises lors du grand procès intenté au gotha de Cosa Nostra en 1992. Les procès de la Mafia étant jusque-là « *ajustés* » en un sens favorable en cassation grâce aux appuis politiques. Si l'on prête foi aux « repentis », c'est dans ce contexte par exemple qu'il faut comprendre, au printemps 1992, l'assassinat de l'euro-député, Salvo Lima, homme lige de Giulio Andreotti et courroie de transmission avec un pouvoir romain qui n'était plus capable d'assurer de protection : « *Les « amis » n'ont plus aucune estime pour Salvo Lima* », aurait dit, peu avant l'assassinat, « *Ciccio* » Mineo, « homme d'honneur » supposé de Bagheria près de Palerme et activiste local du « courant » andreottien.

Quant au détail, au fonctionnement au jour le jour, de ces alliances contre nature, un témoignage aussi inquiétant que détaillé a été fourni cet été par Gioacchino Pennino, premier « repenti » hybride, mi-mafieux, mi-militant DC, dont le père, le vieil « homme d'honneur » Gioacchino Pennino, au dire de certains, avait fait de sa maison « *le siège naturel de la DC locale* ». Dans les quelque cent soixante-dix pages de son interrogatoire, le nouveau repenti décrit justement la « gestion » mafieuse de la politique dans des quartiers à risque comme Brancaccio ou Ciaculli. Avant de devenir, en 1978, secrétaire de la section DC de Ciaculli, il demande conseil au « senatore » Salvatore Greco, frère du « boss » Michele Greco, qui lui donne sa permission, *comme l'ont obtenue impérativement* avant lui, explique-t-il, tous les inscrits de la section.

Les congrès sont « pilotés » à l'avance, les cartes du parti objet de marchandages, *y compris* financiers, entre courants démocrates-chrétiens, les deux plus grands étant selon lui, au début des années 80, celui de Vito Ciancimino, ex-maire de Palerme « *piloté par les Corléonais* », et celui d'Andreotti, « piloté » par le « boss » modéré Stefano Bontade.

M.-C. D.

Une mission européenne se rend en Ukraine pour préparer l'arrêt de la centrale de Tchernobyl

Il faut en même temps faire cesser la production et reconstruire le « sarcophage »

Les experts de l'Union européenne vont se rendre à Kiev du 14 au 16 mars pour une mission délicate : préparer avec les Ukrainiens et une équipe d'ingénieurs occidentaux l'arrêt définitif de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Ils doivent établir un calendrier pour l'arrêt des réacteurs encore en activité, et choisir les solutions techniques du nouveau « sarcophage » pour le réacteur accidenté.

L'UKRAINE N'EN FINIT PAS de payer la note de l'accident survenu en 1986 au réacteur numéro 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Quelque 162 000 habitants ont dû être déplacées alors que 700 000 autres attendent leur évacuation. On évalue à 150 000 – dont 60 000 enfants – le nombre des personnes touchées par les radiations et astreintes à un contrôle médical régulier. Aujourd'hui encore, près de *40 000 km² ont un niveau de contamination* au césium 137 supérieur à la norme admissible, ce qui rend inhabitables plus de 8 % du territoire national !

Sur le site même, quelque 30 000 personnes se relaient pour décontaminer la zone, surveiller le « sarcophage » du réacteur détruit et faire fonctionner cahin-caha la centrale, qui fournit encore 7 % de l'électricité du pays. Le réacteur numéro 2, victime d'un incendie dans la salle des machines, est arrêté. Ne produisent donc plus aujourd'hui que deux réacteurs : le numéro 1, qui est le plus ancien et donc le plus fatigué ; et le numéro 3, contigu au numéro 4 sous sarcophage, et donc le plus exposé. Au total, une installation industrielle qui fonctionne dans les pires conditions et qui, dans n'importe quel pays occidental, serait arrêtée depuis longtemps.

Dans les conditions économiques actuelles, cependant, l'Ukraine ne peut se passer de la moindre unité de production électrique. Depuis la séparation d'avec la Russie, en effet, les centrales thermiques au charbon et au gaz (59 % de la production) ne tournent plus à plein régime. Car les mines de charbon ne produisent plus autant qu'avant et l'Ukraine doit acheter le gaz russe en devises. La production hydraulique, qui repose sur des installations anciennes, plafonne à 5 % de l'électricité du pays.

Quant au nucléaire (33 %), la relève de Tchernobyl n'est pas prête. Trois nouvelles tranches de 1 000 mégawatts sont en construction : l'une à Zaporovjé, sur le Dniepr, au sud-est ; l'autre à Rovno, au nord-ouest ; et la troisième à Khmelnitsky, à l'ouest. La tranche Zaporovjé 6, financée par l'Ukraine seule, sera en principe achevée avant l'hiver prochain. Mais les deux autres, qui ne sont construites qu'à 85 %, ne pourront au mieux être opérationnelles qu'à la fin de 1998. La tranche de Rovno 4 a été confiée à EDF par la Commission de l'Union européenne, en accord avec le G7. Le groupe français maintient sept experts sur place et forme des ingénieurs en France à la centrale de Golfech.

« La priorité des priorités, c'est d'arrêter Tchernobyl, observe Jean-Pierre Barret, chargé à EDF de la sûreté à l'Est. *Il ne servirait en effet à rien de réparer des réacteurs qui, de toute façon, arrivent en fin de course. Il vaut mieux investir sur les VVR 1 000* [nouveau type de centrales] *en construction. »*

> Deux réacteurs fournissent encore 7 % de l'électricité du pays. Et dans les conditions actuelles, l'Ukraine ne peut se passer de la moindre unité de production

Pour EDF, un bon calendrier programmerait l'arrêt du réacteur numéro 1 en 1995 et l'arrêt du numéro 3 en 1997. Pour compenser le manque à produire, selon tous les experts, il suffirait de mener une action systématique d'économie d'énergie, ce qui pourrait réduire la consommation actuelle d'environ 10 %. Mais cela suppose des moyens et du temps, que les Ukrainiens n'ont pas.

Reste le problème du réacteur numéro 4 et son « sarcophage » de béton et d'acier, de plus en plus miné par la chaleur du réacteur enfoui. Depuis juin 1994, l'étude de faisabilité du nouveau « sarcophage » a été confiée au consortium baptisé Alliance, où se retrouvent trois entreprises de génie civil (Campenon-Bernard, Bouygues et l'Allemand Walter Bau), deux de génie nucléaire (le Britannique AEA et la SGN, filiale de la COGEMA), ainsi que des partenaires russes et ukrainiens. Les ingénieurs du groupement vont présenter à Kiev leur projet aux experts de l'Union européenne. L'addition sera lourde : aux alentours de 3 milliards de dollars, dont 1 pour le seul « sarcophage ». Ce coût sera vraisemblablement supporté par la seule Europe (BERD et Union européenne), étant donné que le G7 est paralysé par le désintérêt des Etats-Unis et du Japon, situés trop loin de l'Ukraine. Les Américains, poussés par Westinghouse, préféreraient construire une nouvelle centrale. Quant aux Japonais, ils veulent lier toute aide à une opération semblable en Corée du Nord.

Roger Cans

L'assassinat de M. Listiev soulève une vive émotion en Russie

M. Eltsine règle ses comptes avec le maire de Moscou

MOSCOU
de notre correspondante

Assassinat « mafieux » ou politique ? Dans une Russie où pouvoir, argent et « structures de forces » sont si intimement et secrètement liés, le mobile de l'assassinat de Vladislav Listiev restait, vendredi 3 mars, passionnément *débattu. Mais le seul fait* que ce journaliste de télévision était le plus populaire du pays a donné ici à l'événement une résonance plus forte que tous les massacres perpétrés par l'armée russe en Tchétchénie.

Non seulement des milliers de personnes se sont spontanément rassemblées jeudi autour de la télévision d'Ostankino et près du domicile de la victime, non seulement toutes les chaînes ont remplacé leurs émissions de la journée par un écran noir portant sa photo, mais Boris Eltsine lui-même s'est dérangé jusqu'aux studios où il a réagi à chaud à un événement, pour la première fois depuis des mois.

Apparemment troublé, parlant lentement et sans notes devant plus d'une centaine de journalistes – qui ne se sont pas levés à son entrée –, le président a, bien sûr, repris à demi-mots la thèse déjà énoncée par son porte-parole : « Vlada » aurait été tué par des bandits, payés par des publicitaires véreux qui se sentaient lésés par la réorganisation de ce secteur juteux de la publicité. Cette réorganisation était confiée à Listiev, nommé directeur de la future « télévision publique russe » devant remplacer celle d'Ostankino. Boris Eltsine ne pouvait sans doute pas faire moins que reconnaître être lui-même *« un des dirigeants coupables de n'avoir pas pris les mesures suffisantes pour combattre le banditisme, la corruption et le crime »*. Mais si culpabilité il y a, c'est parce que, *« ayant peur de nous-mêmes, ayant peur de transformer la Russie en Etat policier, nous avons peur de durcir notre lutte contre ces bandes »*.

Suit une digression étonnante : *« En Ouzbekistan*, dit Boris Eltsine, *ils ont arrêté six groupes mafieux et les ont exécutés sur le champ – les organes les ont exécutés. Et les choses ont commencé immédiatement à s'améliorer. »* Après une pause pour juger de l'effet de cette comparaison avec ces pratiques barbares, il affirme que lui, par contre, *« n'appelle pas à introduire l'État d'urgence »*, mais à renforcer la législation. Et, dans l'immédiat, à démettre de leurs postes le chef de la police de Moscou et son procureur – deux hommes dont la fidélité ne lui était plus acquise depuis son ordre de tirer sur le Parlement, en octobre 1993.

Car, a-t-il affirmé, c'est dans la capitale, *« plus que partout ailleurs en Russie »* que la *« mafia a pénétré les structures commerciales, administratives, la police et les autorités municipales »*. Voilà pour le maire, Iouri Loujkov, accusé cet automne par certains proches de Boris Eltsine de comploter pour lui succéder. N'a-t-il pas ajouté à son empire financier un pouvoir médiatique en tissant des liens avec la télévision privée NTV ? Reçu dans la matinée par Boris Eltsine, Iouri Loujkov a dû re*connaître sa défaite en acceptant* le limogeage du chef de la police et du procureur de sa ville.

Cette façon de régler des comptes internes à l'occasion d'un nouveau crime qui, cette fois, bouleverse le pays, ne pouvait satisfaire ni l'opinion, persuadée qu'il s'agit d'un « crime politique », ni les journalistes. Si la plupart de ceux-ci semblaient pencher pour la version de la « mafia » publicitaire, certains y voyaient une nouvelle entreprise de déstabilisation visant à accélérer la reprise en main policière du pays. Ils l'ont dit lors de leur soirée dédiée à la mémoire de « Vlada », diffusée sur toutes les chaînes en direct. Une réunion débordant d'émotion, de colère contre l'impuissance et l'humiliation, mais pleine aussi de non-dits. Notamment sur la Tchétchénie et la façon dont le pouvoir est bel et bien parvenu à museler progressivement l'information à son sujet.

Sophie Shihab

■ **Le premier ministre russe**, Victor Tchernomyrdine, s'est dit *« attristé et furieux »* par l'assassinat du journaliste Vladislav Listiev, jeudi 2 mars à Londres. Il a cependant refusé de voir dans cet assassinat la preuve d'une criminalité « rampante » en Russie. Vladimir Jirinovski, a, au contraire, estimé que l'insécurité est telle que la population pourrait accueillir avec soulagement *« n'importe quelle dictature ou un décret instaurant l'Etat d'urgence »*. Quant à Elena Bonner, la veuve de l'académicien Andreï Sakharov, elle pense que la société est *« complètement secouée »*. – *(AFP.)*

Les propositions du FMI provoquent des tensions politiques à Kiev

INVITÉ PAR LE PRÉSIDENT Leonid Koutchma, Michel Camdessus, directeur général du FMI, se rendra à Kiev la semaine prochaine, a fait savoir jeudi 2 mars Graham Justice, représentant du Fonds monétaire dans la capitale ukrainienne. Le gouvernement a mercredi *« approuvé dans l'ensemble »* le programme de réformes élaboré depuis novembre avec le FMI, a indiqué M. Justice.

L'Ukraine se trouve dans une position plutôt inhabituelle vis-à-vis de ses créanciers occidentaux. Au terme d'une mission de travail, une équipe du Fonds monétaire international (FMI) a quitté Kiev fin février, après avoir mis au point un programme économique permettant l'octroi d'un crédit de confirmation (stand-by) de 1,3 milliard de dollars (6,5 milliards de francs). Ce crédit, distribuable en plusieurs tranches, devrait faire suite à la *« facilité pour la transformation systémique »* de 370 millions de dollars octroyée à l'automne.

Le pays a cruellement besoin d'argent frais, puisqu'il a accumulé d'importants retards de paiement, et que le gouvernement a promis de limiter au minimum le déficit du budget. Or le *« paquet » élaboré avec le FMI provoque des* tensions parmi les dirigeants du pays et ne semble pas encore avoir été définitivement approuvé par le gouvernement ukrainien.

Fort opportunément, la démission, mercredi 1er mars, du premier ministre Vitali Massol, a permis l'adoption par le gouvernement de la loi de finances pour 1995, qui limite le déficit à 6,7 % du produit national. Le nouveau premier ministre Evgueni Marchouk paraît bien plus *favorable à une politique de transformation* rapide des structures économiques issues de l'Union soviétique, et sa promotion a unanimement été qualifiée de *« bonne nouvelle »* dans la communauté occidentale de Kiev.

Pour autant, toutes les difficultés ne sont pas aplanies : une réforme fiscale d'envergure, nécessaire à la limitation du déficit budgétaire, est encore en discussion. Le principe d'un impôt sur les bénéfices des sociétés, se substituant à l'impôt sur le chiffre d'affaires, a été adopté fin 1994, mais des débats sont en cours à propos de la taxe sur la valeur ajoutée et l'imposition des personnes physiques. Par ailleurs, la libéralisation du commerce extérieur n'est pas encore acquise, et le troc occupe une place très importante dans les échanges. L'Ukraine est l'un des pays qui a le plus souffert de la désintégration de l'URSS ; sa production industrielle a chuté de moitié depuis 1991, l'inflation a atteint 10 000 % en 1993, et le pays, pauvre en énergie, a accumulé des dettes vis-à-vis de la Russie ainsi que du Turkménistan.

Le président Leonid Kravtchouk s'était montré réticent à tout changement rapide des *structures économiques. Son successeur, Leo*nid Koutchma, élu en juillet 1994, a lancé une politique nouvelle, incluant des libéralisations de prix, une unification du taux de change, l'abolition d'un grand nombre de quotas à l'exportation, et la conception d'un programme de privatisations. Il a maintenant à ses côtés un premier ministre réformateur, et un accord avec le FMI devrait permettre le déblocage de plusieurs autres crédits, notamment de la Banque mondiale ou de l'Union européenne. Le renforcement de la position de M. Koutchma n'abolit cependant pas les vives tensions avec le Parlement et les lobbies industriels et agricoles.

Françoise Lazare

La controverse s'amplifie en Espagne sur les conditions de l'arrestation de Luis Roldan

MADRID
de notre correspondant

Ce qui aurait dû être un succès pour le gouvernement de Madrid, une belle occasion de redorer son blason, est en train de se transformer en une lamentable controverse. Les autorités espagnoles avaient mis la main en début de semaine sur l'homme le plus recherché du pays, l'ancien directeur général de la guardia civil, Luis Roldan, en fuite depuis dix mois après avoir été convaincu d'avoir largement utilisé ses fonctions pour s'enrichir de façon illicite. Ce n'était pas un mince exploit. Mais, depuis son extradition du Laos et son incarcération, mardi *28 février*, à la prison d'Avila, la polémique ne cesse de monter sur les circonstances dans lesquelles ce fugitif a pu être remis à la justice espagnole.

Le jour même du retour de Luis Roldan dans son pays, encadré par une incroyable présence policière, le ministre de la justice et de l'intérieur, Juan Alberto Belloch, tenait une conférence de presse ronflante au cours de laquelle peu de choses *furent révélées sur la façon dont* il avait été possible de retrouver Luis Roldan. Le lendemain, la presse, en particulier le quotidien *El Mundo*, affirmait que, contrairement à ce qu'avait affirmé le ministre, il y avait bien eu des négociations avec les autorités laotiennes pour que l'ancien patron de la guardia civil soit extradé. Le journal publiait des documents attestant de la réalité de ces pourparlers, mais surtout que les dirigeants de Vientiane n'avaient consenti à remettre Luis Roldan qu'à condition qu'il soit jugé pour deux délits et non pour les sept qui lui étaient imputés.

Ces révélations ont alors obligé Juan Alberto Belloch à convoquer, mercredi, une nouvelle conférence de presse pour tenter d'expliquer pourquoi il n'avait pas fait état de ces documents et pourquoi le magistrat instructeur *n'en* avait pas été informé en temps utile. Le ministre a néanmoins continué de démentir qu'un quelconque pacte ait été conclu avec Luis Roldan, alors que sa signature, précédée d'un *« lu et approuvé »*, figurait sur les documents d'*extradition* du ministère laotien de la justice.

ROMAN POLICIER

Au bout du compte, on ne savait toujours pas si le fuyard avait été arrêté ou s'il s'était livré à la police laotienne. Une question que M. Belloch a qualifiée de *« superflue »*. On ignorait également toujours ce qui s'était passé entre le 20 février, date officielle de l'arrestation, et le 27 février, jour de la remise aux *policiers espagnols dans* la zone de transit de l'aéroport de Bangkok.

Ces questions et quelques autres restaient sans réponse quand, jeudi, les autorités laotiennes contestèrent l'authenticité des documents publiés par *El Mundo* et annoncèrent qu'une enquête officielle était ordonnée afin de savoir qui avait pu utiliser le sceau du ministère de la justice et la signature de son titulaire pour permettre l'extradition administrative de Roldan. Un vrai roman policier qui passionne l'opinion publique.

Pour Francisco Alvarez Cascos, numéro deux du Parti populaire (conservateur), il est clair que les documents contestés ont été écrits par *« un Espagnol avec des tournures mal traduites en français »*. Il a également accusé le gouvernement *« d'avoir aidé Luis Roldan à trouver asile au Laos »*, soupçonnant donc le régime socialiste d'avoir monté cette affaire et transigé avec l'ancien patron de la guardia civil.

C'est dans ces circonstances que Luis Roldan a comparu, jeudi, devant Ana Ferrer, le juge d'instruction. Il s'est refusé à toute déclaration avant que sa situation juridique soit éclaircie, se considérant comme *« un séquestré »*.

Le mystère continue donc. On ne sait toujours pas si l'incarcération de Luis Roldan peut être mise à l'actif de la police espagnole, ou bien si l'ancien directeur de la garde civile, las de vivre en fugitif, s'est lui-même livré à la police, en négociant au mieux sa reddition.

Michel Bole-Richard

Les soupçons qui pèsent contre Willy Claes embarrassent l'OTAN

BRUXELLES
de notre correspondant

La visite d'une semaine que Willy Claes, secrétaire général de l'OTAN, devait commencer aux Etats-Unis le vendredi 3 mars, après un passage au Canada, est peut-être celle d'un démissionnaire en sursis. En effet, les derniers développements de l'enquête sur l'affaire Agusta (*Le Monde* daté 26-27 février) deviennent fort gênants pour l'homme qui était ministre de l'économie au moment où la Belgique signa avec la firme italienne une commande d'hélicoptères militaires obtenue contre la promesse de pots-de-vin au profit des partis politiques.

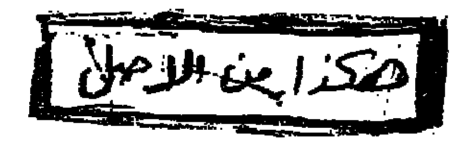
Au lieu de se contenter d'une réserve polie, comme plusieurs ambassades à l'OTAN, le vice-président américain Al Gore, en visite à Bruxelles, avait apporté son soutien à M. Claes en déclarant, lundi, que les Etats-Unis continuaient à lui faire *« entièrement confiance »*. L'arrestation, mardi, de Johan Delanghe, chef de cabinet de l'ancien ministre socialiste flamand au moment de la signature du contrat Agusta, remet en question les chances qu'a Willy Claes de tirer son épingle du jeu. Comme le soulignent plusieurs médias belges, d'autres responsables ont dû démissionner pour moins que cela, quand, au début de 1994, le premier volet de l'enquête a mis en difficulté le PS francophone. Avant les élections législatives anticipées du 21 mai, il existe une évidente exploitation de l'affaire Agusta par la presse d'opposition, notamment de la part des libéraux flamands. Les délégations étrangères à l'OTAN se gardent de prendre parti, mais elles ne peuvent que constater que cette campagne fragilise le secrétaire général. *« Cela doit se régler hors les murs de l'OTAN, c'est à la justice belge, et non aux pays membres, de trancher »*, constate un haut fonctionnaire de l'Alliance. En fait, les alliés, maintenant fort embarrassés, comptent sur le gouvernement belge pour exercer les pressions nécessaires si M. Claes s'obstinait, dans l'hypothèse où il y aurait des preuves incontestables à son encontre. Au cours d'un débat parlementaire, jeudi, Jean-Luc Dehaene, premier ministre social-chrétien, a pris ses distances à l'égard de M. Claes, bien que le Parti social-chrétien eût été à la tête du gouvernement au moment des faits incriminés. M. Dehaene tient Willy Claes pour *« politiquement responsable du dossier qu'il a présenté au gouvernement »* quand, en 1988, il a eu à donner son avis sur l'opportunité du contrat avec la firme italienne.

L'idée d'une demande de congé présentée par l'intéressé, *« pour sa défense »*, fait son chemin. L'Italien Sergio Balanzino, secrétaire général délégué, qui avait assuré un long intérim après le décès de Manfred Wörner, en août 1994, pourrait reprendre du service. Des noms sont même avancés à Bruxelles pour une succession définitive : Ruud Lubbers, ancien premier ministre néerlandais ; Anibal Cavaco Silva, premier ministre portugais.

On voit mal comment l'OTAN pourrait conserver longtemps un secrétaire général tributaire des péripéties de l'enquête alors que l'Alliance doit esquisser d'ici à la fin de l'année sa doctrine à l'égard des pays d'Europe de l'Est et de la Russie. A plus court terme, elle doit en outre se préparer à assurer la sécurité de la Forpronu si celle-ci se retire de la Croatie, ou de la Bosnie.

Jean de la Guérivière

■ **AFFAIRE AGUSTA** : la société française Aérospatiale serait, elle aussi, soupçonnée par les enquêteurs belges d'avoir versé des pots-de-vin au Parti socialiste flamand. Selon des informations officieuses diffusées jeudi 2 mars, 10 millions de francs français auraient été versés sur un compte bancaire à Zurich en 1989. Certains suspects interrogés dans le cadre de l'affaire Agusta ont affirmé *qu'il s'agissait de commissions pour* tenter de décrocher un contrat de fournitures militaires. – *(Corresp.)*



L'Asie du Sud-Est veut prendre davantage en main son effort de défense

Washington tente à nouveau de rassurer ses alliés asiatiques, inquiets par la perspective d'un désengagement américain. Mais de récentes acquisitions militaires par certains pays de la zone illustrent la recherche d'une identité régionale

Les Etats-Unis viennent d'annoncer qu'ils maintiennent à 100 000 hommes leur présence militaire dans la région Asie-Pacifique, dont l'essentiel reste concentré au Japon et en Corée du Sud. Washington cherche ainsi à rassurer de nouveau ses alliés asiatiques traditionnels, notamment ceux d'Asie du Sud-Est, inquiets du vide créé par l'allègement, ces dernières années, du dispositif militaire américain dans la région (135 000 hommes en 1990). Certains de ces partenaires redoutent en particulier que le moindre intérêt manifesté par Washington pour l'Asie-Pacifique – conséquence de la fin de la guerre froide – n'encourage des ambitions chinoises ou japonaises. Afin de parer à toute éventualité, les Etats de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (Asean) entendent assumer davantage leur effort de défense, comme l'illustrent de récentes acquisitions d'équipements militaires. Ce réarmement en cours est un des aspects de l'affirmation d'une identité régionale, moins dépendante qu'autrefois de la protection américaine.

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

La marine thaïlandaise veut acquérir deux premiers sous-marins de tonnage moyen, du type *Romeo* russe, de 1 760 tonnes en plongée. Entendant accorder la priorité à l'éducation, le premier ministre Chuan Leekpai recule, pour le moment, devant l'importance de la dépense qui s'élève à 680 millions de dollars (3,5 milliards de francs), étalée sur sept ans. S'appuyant sur quelques solides arguments, le dossier est, cependant, loin d'être clos. Entretemps, pour assurer la sécurité d'un archipel de treize mille îles et îlots, l'état-major de la marine indonésienne a annoncé, le 1er février, que celle-ci aurait besoin de 400 à 500 unités navales, au lieu de 117 aujourd'hui.

De son côté, Singapour a mis à l'eau, le 18 février, le premier de douze patrouilleurs de 500 tonnes, construits sur place. Enfin, la petite marine de guerre des Philippines a fait aveu de son impuissance en apprenant, début février, que la marine chinoise avait pris pied sur les îlots Kalayaan des Spratleys, situés à 250 kms à l'ouest de Palawan et dont Manille revendique la souveraineté.

Les Etats-Unis cherchent à rassurer leurs alliés. Ils ont ainsi réitéré, le 26 février, leur intention de maintenir à son niveau actuel leur présence militaire dans la région Asie-Pacifique. Ils ont, en outre, proposé d'organiser, dès le mois de mai, des manœuvres navales conjointes avec certains Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) qui groupe Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et Singapour, et dont le Vietnam doit devenir membre, le 22 juillet. Il en faudrait sans doute davantage pour freiner les efforts d'armement en cours, surtout depuis la fin de la guerre froide, en Asie du Sud-Est.

STATU QUO STRATÉGIQUE

La proposition d'organiser des manœuvres conjointes a pourtant été rendue publique, ce qui n'est pas un hasard, le 21 février, soit dans la foulée des protestations philippines contre la présence chinoise à Kalayaan. En règle générale, pour être bienvenu, l'intérêt ainsi manifesté par Washington pour un *statu quo* stratégique dans la région ne semble plus être accueilli comme une garantie suffisante en Asie du Sud-Est.

La marine de guerre thaïlandaise fait valoir, pour sa part, qu'elle doit défendre les eaux territoriales dans le golfe de Thaïlande et en Mer d'Adaman et qu'elle doit être prête en cas de conflit en Mer de Chine du Sud, dont la souveraineté est revendiquée, totalement ou en partie, par six Etats.

Singapour, l'Indonésie et la Malaisie ont, de leur côté, la commune préoccupation de contrôler des détroits très passants non seulement en cas de conflit mais aussi face à la piraterie ou le déversement en mer de déchets toxiques. En outre, tous ces pays se dotent de forces aériennes modernes ainsi que le prouvent, par exemple, la réception en cours, par les Malaisiens, d'un escadron de dix-huit Mig-29 de fabrication russe et l'achat à l'étude, par les Thaïlandais, soit de F-15 Eagle ou de F-18 Hornet, de fabrication américaine, soit de Tornado britanniques.



Certes, après la fin de la guerre froide, les capitales d'Asie du Sud-Est continuent de donner la priorité à la diplomatie pour régler les contentieux réels ou potentiels. Une réunion de hauts-fonctionnaires est prévue, en mars, à Pékin, pour étudier le différend sino-philippin sur les Kalayaan. Pour sa part, après avoir accueilli, depuis 1990, cinq séminaires sur la question, l'Indonésie a lancé un nouvel appel à la résolution par la négociation du contentieux opposant six pays à propos des archipels des Paracels et des Spratleys. Le recours à la diplomatie pour régler les questions de sécurité est la raison d'être du forum régional de l'Asean, auquel participent, chaque année, tous les « grands » (Chine, Japon, Russie, Etats-Unis et Union européenne).

DIASPORA CHINOISE

La plupart des capitales d'Asie du Sud-Est ont beau s'inquiéter des intentions de la Chine, qui s'arme à tour de bras alors qu'il n'existe plus de menace sur ses frontières depuis la disparition de l'Union soviétique, elles préfèrent encore discuter avec Pékin. M. Mohammad Mahathir, premier ministre malaisien, a résumé la situation, en janvier, en répétant que son gouvernement *« préférait voir la Chine comme un ami et un partenaire dans la poursuite de la paix et de la prospérité »*. Le tissu de liens économiques et commerciaux entre Pékin et plusieurs Etats de l'Asean continue donc de se renforcer, notamment par le biais d'importants investissements en Chine de la diaspora chinoise installée en Asie du Sud-Est.

Cependant, en dépit des discours officiels, cette précaution n'est pas jugée suffisante et, surtout, les capitales de la région savent que les véritables priorités américaines sont plus au nord. Depuis leur retrait forcé, en 1991, du complexe aéronaval philippin de Clark et de la baie de Subic, les Etats-Unis n'ont plus de présence militaire en Asie du Sud-Est. Ils ne disposent que de « facilités » navales à Singapour et il est hors de question que le Vietnam envisage, vis-à-vis de la Chine, de prendre le risque d'une coopération militaire avec Washington. Tout en sachant donc qu'elles pourraient sans doute compter sur Washington en cas de crise aigüe, les capitales de l'Asean s'organisent pour combler le vide actuel.

Pour la première fois, en 1995, l'armée indonésienne participera à des manœuvres conjointes avec d'autres forces, dont des Australiens, ce qui marque un rapprochement entre Djakarta et Canberra, deux capitales qui se posent de sérieuses questions sur l'évolution de la Chine. En outre, cinq pays qui sont liés par un accord de coopération militaire en Asie du Sud-Est (Malaisie, Singapour, Nouvelle-Zélande, Australie et Royaume-Uni) vont développer leurs manœuvres aéro-navales conjointes. Le réarmement est donc l'une des facettes d'une prise de conscience commune aux pays de l'Asie du Sud-Est : la stabilité de la région dépendra de plus en plus de leur capacité à l'imposer.

Jean-Claude Pomonti

L'ancien président mexicain Salinas entame une grève de la faim pour sauver son honneur

MEXICO
de notre correspondant

Reprenant l'offensive contre ses détracteurs, l'ancien président mexicain Carlos Salinas a annoncé, jeudi 2 mars, qu'il entamait *« immédiatement une grève de la faim totale »* jusqu'à ce que les autorités mettent un terme à la *« campagne »* visant à le rendre responsable de la dévaluation désastreuse du peso, le 20 décembre 1994, et l'accusant d'avoir entravé l'enquête sur l'assassinat, en mars 1994, du candidat officiel à la présidence de la République, Luis-Donaldo Colosio.

Ce nouveau rebondissement dans le feuilleton politico-policier qui tient en haleine les Mexicains depuis l'arrestation, mardi 28 février, du frère aîné de M. Salinas, s'est produit, en direct, lors du journal télévisé de la chaîne privée Azteca. Comme il l'avait fait deux jours plus tôt, Carlos Salinas est intervenu par téléphone pour dénoncer le silence du gouvernement de son successeur, Ernesto Zedillo, auquel il avait demandé de se prononcer, *« sans ambiguïtés »*, sur les deux points.

« Je suis disposé à donner ma vie en échange de la vérité », a affirmé, d'une voix altérée, celui qui, jusqu'à la fin de son mandat de six ans, le 1er décembre 1994, était l'homme le plus puissant du Mexique et se voyait déjà, grâce à l'appui de Washington, à la tête de la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a dû annoncer mercredi qu'il retirait sa candidature, au lendemain de l'arrestation de son frère Raul, impliqué dans une autre affaire : l'assassinat, le 28 septembre dernier, du secrétaire général du parti au pouvoir, José-Francisco Ruiz, qui était également son ancien beau-frère.

A une question du présentateur, M. Salinas s'est borné à dire que, dans cette affaire, *« la justice suivait son cours »*. L'avant-veille, il avait insisté sur l'innocence de son frère, considéré par les autorités judiciaires comme l'instigateur du meurtre de M. Ruiz. La presse locale a révélé que l'ancien chef d'Etat avait tenté d'empêcher l'arrestation de son frère. Selon ces informations confirmées par une source militaire, l'ancien président avait envoyé les membres de sa sécurité personnelle pour affronter, mardi, la police judiciaire. L'intervention du ministre de la défense a permis d'éviter *in extremis* un grave incident.

De son côté, le président Ernesto Zedillo s'est concentré, jeudi, sur des *« offres de paix »* aux rebelles du Chiapas. Il a présenté au Parlement un projet prévoyant la suspension pendant trente jours des mandats d'arrêt lancés contre les dirigeants de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) et la garantie de leur sécurité, si ces derniers acceptent de négocier, sans porter leurs armes. Le chef militaire de l'EZLN, le « sous-commandant Marcos » (en fuite), avait jusqu'ici exigé le retrait de l'armée des zones zapatistes du Chiapas, avant de reprendre les pourparlers.

Bertrand de la Grange

Présidence de l'OMC : les Etat-Unis contre l'Europe

Après le retrait de la candidature – promue par les Etats-Unis et l'Amérique latine – de Carlos Salinas à la présidence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'ancien ministre italien du commerce Renato Ruggiero, soutenu par les Européens, était apparu comme le grand favori pour ce poste : un sondage informel lui avait déjà donné, en février, l'appui de la majorité des pays votants, contre 29 voix pour l'ancien ministre sud-coréen du commerce Kim Chul-Su, qui a la faveur des Asiatiques. Mais Washington veut écarter le candidat de l'Union européenne. *« Les Etats-Unis souhaiteraient que l'on mette en route un nouveau processus de sélection car, de toute évidence, il y a un blocage total et il n'y a pas eu de candidat acceptable de proposé »*, a déclaré, jeudi 2 mars, la représentante adjointe pour le commerce, Mme Charlene Barshefsky. Le futur président de l'OMC doit, pour être désigné, faire l'unanimité des 127 membres de l'organisation avant le 15 mars, date prévue de la fin du mandat de Peter Sutherland.

Des combats ont opposé l'armée irakienne aux rebelles kurdes

L'OPPOSITION IRAKIENNE a fait état, jeudi 2 mars, de combats entre l'armée irakienne et les rebelles kurdes, dans le nord du pays, à la lisière du Kurdistan irakien, qui échappe, depuis 1991, au contrôle de Bagdad.

Le Congrès national irakien (CNI), coalition de l'opposition, indique, dans un communiqué, que l'armée irakienne *« a continué, jeudi, à masser des troupes face au Kurdistan et a avancé vers la localité de Bani Maqqan, dans la région de Chamchamal »*, sur la route entre Kirkouk – aux mains de l'armée – et Souleymaniyé, tenue par les Kurdes. Des combats ont alors éclaté dans la localité de Choriche, a ajouté le CNI.

De son côté, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani a affirmé, dans un communiqué, que les récents mouvements de troupes irakiennes dans le *no man's land*, à la lisière du Kurdistan, *« suggèrent une offensive imminente »* contre la région kurde. L'armée irakienne a déclenché, jeudi, un barrage d'artillerie et de tirs d'armes automatiques sur les positions des Kurdes, lesquels ont riposté, précise l'UPK.

Ces échanges de tirs ont eu lieu trois jours après un attentat à la voiture piégée dans la ville de Zakho, que l'UPK a imputé au régime de Bagdad, tandis qu'une formation rivale, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani, en a rejeté la responsabilité sur l'UPK.

La Turquie, dont des troupes avaient été vues en train de faire mouvement, mercredi 1er mars, dans le Sud-Est anatolien, à proximité de la frontière avec l'Irak, a affirmé qu'il ne s'agissait là que de *« déplacements de routine ». La semaine dernière, l'armée turque avait mené une opération contre les milices du Parti des travailleurs kurdes (PKK), dans la région du mont Cudi, tout près de la frontière irakienne, pour empêcher les rebelles de passer la frontière dans les deux sens.* La fin des opérations militaires contre le PKK n'est jamais annoncée. – *(AFP.)*

Le Sénat américain rejette l'amendement visant à mettre « hors la loi » le déficit budgétaire

WASHINGTON
de notre correspondant

A l'issue d'un extraordinaire suspense au Sénat, l'amendement constitutionnel, qui aurait obligé l'administration américaine à présenter un budget en équilibre, n'a pas obtenu, jeudi 2 mars, – à deux voix près –, la majorité requise des deux tiers (soit soixante-sept suffrages). Ce résultat négatif représente un sérieux embarras pour la majorité républicaine et un camouflet personnel pour son chef, le sénateur du Kansas Robert Dole.

Car l'équilibre des comptes de la nation, ce mythe de la responsabilité fiscale, était devenue le symbole du programme des républicains, presque la clé de voûte du *« contrat avec l'Amérique »*. Grâce à ce sésame budgétaire, toutes les promesses de la majorité pouvaient être tenues. Et tant pis si la plupart des économistes parlaient d'hypocrisie politique et d'une apparence d'orthodoxie budgétaire !

Or, surprise : il ne s'est trouvé que 51 sénateurs républicains et 14 démocrates pour suivre Robert Dole. Dépité, celui-ci a fini par voter contre son propre texte, un artifice de procédure qui l'autorisera à revenir à la charge ultérieurement, avant novembre 1996. Cette échéance encore lointaine permettra au chef de la majorité sénatoriale et candidat probable à l'investiture présidentielle républicaine, de restaurer son autorité, passablement atteinte à la faveur de ce vote. Newt Gingrich, le bouillant *speaker* de la Chambre des représentants, ne se privera pas de souligner que, lui, au moins, il tient ses troupes, et ses promesses : l'amendement budgétaire avait été adopté à une large majorité, il y a un mois, par la chambre basse.

Reste que le *Grand Old Party*, dans son ensemble, ressemble aujourd'hui à un coureur de fond arrêté dans son élan. Bill Clinton s'est délecté, jeudi 2 mars, de son avantage : les républicains, a souligné le président américain, doivent maintenant *« dire au peuple américain comment ils vont respecter leurs promesses d'équilibrer le budget et de payer pour leurs réductions d'impôts »*. La réponse à ce jour n'est pas connue. Cette incertitude s'est traduite sur les marchés financiers par une chute du dollar face au yen et aux monnaies européennes, en dépit des interventions de la Réserve fédérale.

MALADIE CHRONIQUE

Sur le plan fiscal, comme du point de vue politique, l'exercice tenait de la gageure. Pour avoir force de loi, l'amendement républicain aurait dû être ratifié par 38 des 50 Etats américains. Dans la mesure où ceux-ci auraient été invités à supporter une partie des charges financières du gouvernement fédéral, leur approbation était incertaine.

Sur le plan économique, la Maison Blanche n'a pas manqué de rappeler que l'équilibre des dépenses et des recettes ne constitue pas une panacée. Au contraire, en période de récession, la pratique du déficit sert souvent à atténuer les effets de la crise et à remettre l'économie sur le chemin de la croissance. Bill Clinton a cependant pris soin de souligner que si les remèdes envisagés étaient mauvais, le diagnostic des républicains était juste : le déficit est la maladie chronique de l'économie américaine. C'est même pour cette raison que les républicains, sachant que tout gouvernement a du mal à se contraindre à l'austérité, voulaient rendre celle-ci obligatoire par la Constitution.

De façon symptomatique, ce qui a fait capoter l'amendement républicain, ce sont les menaces sur la protection sociale. D'autres sénateurs démocrates auraient accepté de suivre M. Dole, si celui-ci avait accepté de garantir, dans la loi, que le budget ne serait pas artificiellement équilibré par une ponction sur les ressources de la « sécurité sociale », le régime fédéral de retraites. Les républicains ont insisté sur les résultats d'un sondage montrant que 79 % des Américains interrogés approuvent le principe d'un amendement constitutionnel sur l'équilibre budgétaire. En passant sous silence que la proportion tombe à 32 %, dès que la réforme suppose d'amputer la « sécurité sociale».

Le vrai défi qui attend républicains et démocrates n'a donc pas varié : comment réformer de fond en comble un système de santé paradoxal, dont le coût augmente alors que le nombre de bénéficiaires diminue ? La réforme proposée en 1994 par M. Clinton a échoué, mais il semble peu probable que la solution passe par une simple mise « hors la loi » de la pratique du déficit budgétaire.

Laurent Zecchini

PUBLICATION JUDICIAIRE

Un jugement du tribunal correctionnel de Marseille du 7 juillet 1994 entre M. Bernard BEFFY, magistrat, et M. Lionel FLEURY, directeur de l'AGENCE FRANCE-PRESSE, condamne :

M. Lionel FLEURY, coupable du délit de publication d'informations relatives à une constitution de partie civile prévu par l'art. 2 de la loi du 2 juillet 1931, à une amende de 5 000 francs et aux dépens.

هكذا من الأصل

Le procès du colonel De Kock révèle les dessous de la « sale guerre » de la police sud-africaine

La justice ne veut pas laisser le dossier déborder du strict cadre criminel

Le Le procès du colonel Eugene De Kock qui, pendant le régime de l'apartheid, fut chargé de lutter contre le Congrès national africain (ANC), puis, après 1990, fut responsable de la répression du trafic d'armes, risque de durer plusieurs mois, devant la Cour suprême de Pretoria. Il pourrait aboutir à mettre en cause les agissements de la haute hiérarchie des services de sécurité qui aurait couvert, *sinon suscité, les agissements de l'accusé.*

JOHANNESBURG
de notre correspondant

La Cour suprême de Pretoria juge, depuis le 20 février, le colonel Eugene De Kock, policier chargé, pendant l'apartheid, de la lutte contre le Congrès national africain (ANC) puis, après 1990, reconverti dans la répression du trafic d'armes. Agé de quarante-cinq ans, le policier, qui plaide non coupable, est accusé de cent vingt et un crimes et délits, allant du meurtre à la détention de faux documents administratifs, en passant par l'agression, l'enlèvement, le détournement de fonds, la possession de matériel de guerre et l'escroquerie à l'assurance. Le procès, qui durera plusieurs mois, est susceptible de mettre en cause des hauts responsables de la police qui auraient couvert les agissements délictueux de l'accusé.

Le colonel De Kock n'est-il qu'un policier dévoyé ou le produit de la violence de l'apartheid ? La vérité est sans doute à mi-chemin, une perversité individuelle ayant trouvé un formidable tremplin dans un système d'oppression qui ne lésina sur aucun moyen pour combattre ses adversaires.

Après plusieurs mois d'enquête, la justice ne veut pas laisser le dossier déborder du strict cadre criminel, loin des événements qui ont rythmé les quatre années qui séparent la libération de Nelson Mandela de son accession à la magistrature suprême. « *Nous examinons ici des crimes qui sont reconnus comme tels depuis la nuit des temps*, a précisé, dès l'ouverture des débats, le procureur. *Il ne s'agit pas d'un nouveau procès de Nuremberg. Même si l'on ne peut nier l'existence de motifs politiques derrière certains des actes commis, il s'agit d'abord de juger des crimes commis par une unité de la police.* »

RETOURNEMENTS

Il n'est pourtant pas certain que les magistrats réussiront à canaliser les débats sur le seul terrain pénal, tant la politique et le droit commun sont ici intimement imbriqués. Sur les neuf assassinats reprochés au colonel De Kock, huit sont très directement liés à ses anciennes activités de chef de la tristement célèbre unité C 10 de Vlakplaas, du nom de la ferme qui, près de Pretoria, abrita, pendant deux décennies, les policiers chargés d'éliminer par tous les moyens les cadres de l'ANC.

Muté d'un service antiterroriste opérant en Namibie, alors sous contrôle sud-africain, le colonel De Kock y prit ses fonctions en 1985. La spécialité de Vlakplaas était le retournement des militants de l'ANC. Les transfuges – les *askaris* – firent des ravages en désignant leurs anciens camarades que la police s'empressait d'éliminer. En 1986, le colonel De Kock et ses hommes enlèvent ainsi, à Krugerdorp, non loin de Johannesburg, un garde de sécurité, Japie Maponya, dont le frère est soupçonné d'appartenir à la branche armée de l'ANC. Torturée, la victime refuse d'indiquer la cache de son frère. Emmené au Swaziland, Japie Maponya y sera assassiné dans la tombe qu'il a été forcé de creuser. Un sort similaire fut réservé au policier Brian Ngcalunga, placé sous les ordres de De Kock, qui le soupçonnait de vouloir parler devant une commission d'enquête instituée, en 1989, après qu'un ancien membre et un ancien dirigeant de l'unité C 10, le capitaine Dirk Coetzee, eurent révélé les activités de Vlakplaas (*Le Monde* du 29 avril 1994). Réfugié à Londres, le capitaine Coetzee, qui est l'un des deux cents témoins convoqués par l'accusation, échappa lui-même à un assassinat concocté par De Kock en refusant d'accepter le colis piégé qui lui était destiné. Le paquet retourna à son envoyeur présumé, un avocat proche de l'ANC, qui mourut en l'ouvrant.

TROISIÈME FORCE

La libération de Nelson Mandela et la légalisation de l'ANC en 1990 ne devaient pas mettre un terme aux méfaits de l'ancienne unité C 10, désormais officiellement chargée de la répression du trafic d'armes. En 1990, Moses Nthelegeng, un *askari* qui travaillait avec M. De Kock, fut passé à tabac puis assassiné après être arrivé ivre à son service. Selon le témoignagne d'un participant à la scène, M. De Kock commença par lui casser une queue de billard sur la tête. Après avoir été copieusement rossée, la victime fut étouffée à l'aide d'une chambre à air, puis finalement étranglée avec une corde. Un an plus tard, un autre *askari*, Goodwill Sikhakhane, fut assassiné parce qu'il en savait trop sur les éliminations pratiquées par ses collègues. M. De Kock quitta la police, en 1993, après avoir bénéficié d'une prime au départ de plus de 2 millions de francs. A plusieurs reprises, il avait pris langue avec les services de sécurité de l'ANC, afin de monnayer ses secrets contre une garantie d'immunité.

Reste à dévoiler la partie encore immergée du dossier, qui pourrait éclabousser la hiérarchie policière, soupçonnée d'avoir couvert, sinon suscité, les activités de déstabilisation prêtées à M. De Kock. Ce dernier fut arrêté, l'an dernier, après qu'un informateur *eut averti le juge Richard Gold*stone, chargé d'une mission de lutte contre la violence, que des éléments de la police tentaient de faire dérailler le processus de démocratisation.

Accusations suffisamment précises pour provoquer la rédaction d'un rapport qui, à l'époque, fit grand bruit : trois adjoints directs du chef de la police, les généraux Johan Le Roux, Krappies Engelbrecht et Basie Smit, étaient nommément mis en cause dans les activités d'une « troisième force », spécialisée dans les provocations sanglantes. Selon les conclusions du magistrat, aujourd'hui chargé de la poursuite des crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda, les trois officiers généraux auraient aussi aidé à armer le parti Inkatha, à dominante zouloue, en lutte contre l'ANC.

Relevés de leurs fonctions par le président Frederik De Klerk, les généraux Engelbrecht et Smit finirent par démissionner. Quant au général Le Roux, encore tout récemment chef du service d'enquête et de lutte contre la criminalité, il vient de prendre une retraite anticipée. Juste avant l'ouverture du procès.

Georges Marion

Autopsie d'une provocation

En mars 1992, avec l'aide de la brigade anticriminalité de Nelspruit, le colonel De Kock monte une embuscade où trouvent la mort cinq militants de l'ANC, présentés comme des truands qui s'apprêtaient à commettre une attaque à main armée contre une banque. Avec un luxe de détails, un membre du commando est venu raconter à la barre comment les policiers avaient mitraillé sans sommation la voiture des victimes, achevant le carnage à la grenade. Des armes furent ensuite disposées autour des cadavres pour laisser croire à une riposte en légitime défense. Menée par les services locaux, l'enquête fut expédiée. *« A aucun moment je n'ai pensé que la riposte de mes collègues était disproportionnée »*, a candidement commenté le chef d'enquête, le capitaine Léon Brand, en expliquant qu'il avait récupéré sur les lieux deux cent cinquante-deux douilles. Quelques jours plus tard, le colonel De Kock a empoché la prime de 40 000 francs, demandée à ses supérieurs pour récompenser un informateur fictif...

■ **Un code de bonne conduite,** adopté en novembre, a été promulgué, jeudi 2 mars, par le Congrès national africain (ANC), qui définit des règles strictes pour empêcher toute fraude et corruption. Ceux qui ne respecteront pas ce code seront traduits en conseil de discipline. Cette mesure a été prise au moment où Winnie Mandela est notamment accusée d'avoir touché des pots de vin. – *(AFP)*

Les derniers « casques bleus » de l'ONU ont quitté la Somalie

MOGADISCIO
de notre envoyé spécial

Deux longs coups de sirène ont marqué, jeudi 2 mars, la fin des opérations des Nations unies en Somalie (ONUSOM). A 16 h 20, heure locale, les derniers « casques bleus » – un millier de Pakistanais – ont quitté le quai sud du port de Mogadiscio, à bord du navire de transport de troupes *Vergina*.

Dans les minutes qui ont suivi, les « marines » ont décroché de leur position sur le port. Deux cents sont montés à bord d'une barge, qui a pris immédiatement la mer. Moins de trente minutes plus tard, les véhicules amphibies emmenaient le reste de la 13e unité de « marines » vers Green Beach, à l'autre extrémité du périmètre de sécurité, gardé par les derniers éléments de l'opération « Bouclier unifié ». Ceux-ci sont partis dans la nuit, après avoir tiré une dizaine de fusées éclairantes au-dessus de la capitale somalienne.

Dès le départ des Américains, la police somalienne du port est soudain devenue nerveuse, à cause de quelques dizaines de petits pillards qui ont tenté de pénétrer dans le port. Les miliciens du général Aïdid se sont, quant à eux, chargés de bloquer les derniers accès de l'enceinte portuaire. Une ruelle voisine a ainsi été obstruée par un camion, surmonté d'une énorme pièce d'artillerie, qui s'est glissé entre deux rouleaux de barbelés, sans que l'on sache si cette démonstration de force s'adressait aux voleurs ou aux milices rivales.

Le comité interclanique, qui devrait gérer désormais le port et l'aéroport, ne s'est pas encore réuni. Selon un responsable local des Nations unies, si ce comité se met effectivement en place, cela pourrait encourager la création d'une autorité interclanique pour la région du Benadir, aux alentours de la capitale, et plus tard pour les régions de l'arrière-pays, où l'ONU a favorisé l'installation d'une soixantaine de conseils de district.

« Qu'ils s'en aillent, on se débrouillera seuls ! »

Mais, pour beaucoup d'observateurs, la Somalie est aujourd'hui fractionnée à l'extrême en clans et sous-clans, et les autochtones ne montrent aucune volonté de rétablir un pouvoir central. « *Ils sont foncièrement individualistes*, explique un expert, *et semblent préférer leur mode de vie ancestral d'avant la colonisation, quand une multitude de sultanats se partageaient le pays.* »

Sur le front de mer de Hamar-Weyn, le vieux quartier de la ville, une petite foule regarde partir les derniers « casques bleus ». Divers commentaires fusent : « *Ils sont inutiles. La preuve, ils n'ont rien accompli en deux ans de présence. Qu'ils s'en aillent, on se débrouillera seuls !* » Ou encore : « *Si on arrive à faire la paix, tout ira bien, mais si on échoue, que Dieu nous aide ! C'est le seul qui ne nous abandonne pas.* » Et puis : « *Les Blancs reviendront à cause de notre pétrole et de notre position stratégique près du Golfe...* »

Devant eux, le vent balaie des monceaux d'immondices. A deux pas de là se trouve ce qui était, jusqu'en 1991, le cœur de Mogadiscio. Des barbelés rouillés et des sacs de sable, empilés aux ouvertures des fenêtres de l'ex-Banque commerciale de Somalie, rappellent la présence des Nations unies.

Au début de la matinée de vendredi, des habitants du sud de la ville sont allés trouver les journalistes occidentaux pour leur montrer ce qu'ils affirment être les dégâts causés par des bombardements américains. Des projectiles ont traversé des toits de tôle ondulée et frappé des habitants dans leur sommeil. Sur un matelas déchiqueté gisait le corps d'un homme. Dans une maison voisine, un autre lit était couvert de sang. Selon les habitants, au moins deux personnes auraient été tuées et six autres blessées.

Jean Hélène

Des islamistes algériens interpellés en Belgique

BRUXELLES. Huit mandats d'arrêt ont été délivrés par un magistrat intructeur, jeudi 2 mars, à Bruxelles, après l'audition d'une douzaine d'islamistes algériens interpellés, la veille, à l'issue d'une série de perquisitions opérées à Bruxelles, dans la région de Wavre (près de la capitale) et à Liège. Des armes, des munitions, des explosifs, de l'argent et de faux papiers d'identité ont été découverts. Melchior Wathelet, ministre de la justice, a indiqué que cette opération avait été déclenchée sur la foi d'une « *information en provenance de l'étranger selon laquelle un attentat serait en préparation avant la fin du Ramadan à partir de la Belgique* ». Ces arrestations ont coïncidé avec une visite sur place du ministre algérien des affaires étrangères. Mohamed Salah Dembri avait invité ses interlocuteurs à la vigilance contre les passeurs d'armes qui approvisionnent les islamistes à partir des « *pays de l'ancien Comecon* ». – *(Corresp.)*

Deux personnes auraient été tuées lors d'une manifestation à Bahrein

LA POLICE a dispersé, jeudi 2 mars, une manifestation *dans une localité* chiite de Bahrein, faisant au moins deux morts et des dizaines de blessés, ont indiqué des témoins. Le rassemblement a eu lieu dans la région chiite de Sitra, après les prières de la fête du Fitr, marquant la fin du mois de jeûne de Ramadan, ont précisé ces témoins. Selon eux, la manifestation, la première de cette ampleur depuis le 27 janvier, s'est soldée par « *au moins deux morts, dans le village de Wadian, près de Sitra, et des dizaines de blessés* ». Le Front islamique de libération de Bahrein (FILB), basé à l'étranger, a confirmé, dans un communiqué, ces heurts, affirmant que « *la police a tiré sur les quelque 3 000 manifestants à Sitra* », mais sans faire état de victimes. Le FILB signale, en revanche, d'autres manifestations dans les villages chiites de Sanabès, Jidhafs et Diraz. – *(AFP)*

EUROPE

■ **TCHÉTCHÉNIE : des combats se sont déroulés** autour de plusieurs villages dans l'ouest de la Tchétchénie, jeudi 2 mars. Le Comité international de la Croix Rouge a accusé Moscou, le 1er mars, de bloquer la distribution de l'aide humanitaire dans le sud de la république indépendantiste, où sont concentrés quelques 500 000 réfugiés, la plupart originaires de Grozny. La Commission des droits de l'homme de l'ONU avait réclamé, fin février, « *l'acheminement sans obstacles de l'aide humanitaire à toutes les zones de la Tchétchénie* » ainsi qu'un « *cessez-le-feu immédiat* ». A Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay a qualifié, jeudi, de « *très grave* » la situation humanitaire en Tchétchénie. – *(AFP, Reuter, Corresp.)*

■ **UKRAINE : le Parlement de Crimée a voté,** jeudi 2 mars, la destitution du président de l'Assemblée, Serguei Tsekov, favorable à un rattachement de la presqu'île ukrainienne à la Russie. Les partis agraires, républicains et tatars, favorable au maintien de la Crimée au sein de l'Ukraine, avaient pris l'initiative de ce vote. – *(AFP)*

■ **GRÈCE : les députés grecs n'ont pas réussi à élire de président** de la République, jeudi 2 mars, au terme d'une deuxième vote. Toutefois, Costis Stephanopoulos, soutenu par les socialistes au pouvoir et un petit parti nationaliste, devrait remporter le troisième et dernier vote, le 8 mars. Si le Parlement ne parvenait pas à s'entendre sur le choix d'un successeur à Constantin Karamanlis, le pays devrait organiser des législatives anticipées. – *(Reuter)*

■ **La Grèce a déporté,** jeudi 2 mars, 329 immigrants clandestins appréhendés le long de la frontière. Les patrouilles vont y être renforcées après une recrudescence de l'immigration clandestine albanaise. – *(AFP)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le sénateur Richard Lugar de l'Indiana,** a annoncé, jeudi 2 mars, son intention de briguer l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle de 1996 aux Etats-Unis. M. Lugar, âgé de 62 ans, est le troisième républicain, après le sénateur du Texas Phil Gramm et l'ancien gouverneur du Tennessee, Lamar Alexander, à présenter sa candidature. – *(AFP)*

■ **Le pape se rendra au siège des Nations Unies à New York,** du 5 au 8 octobre, pour le 50e anniversaire de la fondation de l'ONU, puis visitera Newark, Brooklyn et Baltimore. Ce voyage aurait dû avoir lieu en octobre 1994 mais avait été annulé pour raison de santé. Par ailleurs, Jean Paul II fera une visite de quelques heures dans le sud de la Pologne le 22 mai, en marge de son voyage en République tchèque.

■ **AMÉRIQUE LATINE : le Pérou et l'Equateur** ont échangé neuf prisonniers de guerre sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge, a annoncé, jeudi 2 mars, le CICR. Le dernier accord de cessez-le-feu conclu mardi semblait être respecté. Le ministre équatorien des finances a estimé que le conflit avait coûté 250 millions de dollars à son pays depuis son début, le 26 janvier. – *(Reuter)*

■ **HAÏTI : une vingtaine de personnes ont été arrêtées** à Port-au-Prince dans le cadre d'un complot contre le gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide, a-t-on appris jeudi 3 mars. Selon des sources américaines, ce complot aurait été fomenté par l'ancien colonel et maire de Port-au-Prince, Franck Romain, et l'ancien numero 2 du régime civilo-militaire de 1986 à 1988, l'ex-major-général Williams Regala. – *(AFP)*

ASIE

■ **VIETNAM : les Etats-Unis ont à nouveau lié,** jeudi 2 mars, une normalisation de leurs relations avec le Vietnam au règlement de la question des quelque 2 200 soldats américains prisonniers ou portés disparus. – *(AFP)*

■ **CHINE : le nombre de naissances a diminué de 220 000** en Chine en 1994, tombant à 21,04 millions et ramenant le taux de natalité à 17,7 pour mille, le niveau le plus bas atteint depuis 1949, et réduisant la croissance de la population à 11,21 pour mille, contre 11,45 en 1993. Une baisse due à la réduction de 1,29 million du nombre de femmes d'âge fécond et au nombre d'enfants de chacune. *(AFP)*.

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : l'association Reporters sans frontières** (RSF) a demandé aux autorités d'ordonner la libération du journaliste Mohamed Zaaf, correspondant à Alger de l'agence de presse italienne ANSA, détenu depuis le 14 janvier. Selon les services de sécurité, M. Zaaf abritait chez lui un « *terroriste activement recherché* ». – *(AFP)*

■ **CÔTE D'IVOIRE : deux journalistes ont été condamnés,** jeudi 2 mars, à dix mois d'emprisonnement par le tribunal d'Abidjan pour « *atteinte à l'ordre public* ». Fausseni Dembélé, directeur du mensuel islamique *La Plume Libre*, et le rédacteur Kémé Brahma, étaient poursuivis pour avoir publié, début février, un article intitulé « *Chasse aux cadres musulmans : l'épuration ethnique continue* » (*Le Monde* du 3 mars). – *(AFP)*

Reprise des discussions dans la métallurgie allemande

Après une semaine de grève, un premier contact a eu lieu, jeudi 2 mars, entre le patronat de la métallurgie et le syndicat IG Metall enBavière, où a commencé le conflit. Les négociations pourraient reprendre officiellement lundi, jour prévu pour un nouvel élargissement de la grève. Réunis au cours de la journée près de Munich, les représentants patronaux avaient offert de reprendre ces négociations sans condition. Menaçant d'avoir recours à des lock-out au cas où les discussions resteraient bloqué, ils s'étaient néanmoins donné une marge de manœuvre jusqu'au 8 mars. Le président du patronat de la métallurgie bavaroise, Hubert Stärker, a déclaré que l'organisation patronale ne pouvait accepter la grève sans réagir mais voulait « *trouver une solution rapide et acceptable à la table des négociations* ». – *(AFP)*

RENVERSEMENT La baisse constante du *premier ministre* enregistrée par tous les instituts depuis le mois de février le place à présent derrière M. Chirac au premier comme au second tour de l'élection présidentielle. *Edouard Balladur serait même* distancé par Lionel Jospin, ce qui l'empêcherait de participer au scrutin décisif. Raymond Barre, d'après ces enquêtes, ne tire aucun profit de cette *chute du chef du gouvernement.* ● RISQUES : aujourd'hui moins bon rassembleur de la droite que M. Chirac, selon CSA et Louis Harris, M. Balladur dispose de six semaines pour *éviter le sort* de *M. Barre*, battu en 1988 après avoir longtemps devancé, dans les sondages, le maire de Paris. ● POLÉMIQUE. Les chiraquiens ont continué à répliquer au chiffrage de leur programme par les balladuriens. M. Juppé a déclaré que certains propos n'étaient pas dignes de ceux d'un homme d'Etat.

Jacques Chirac distance désormais Edouard Balladur dans les sondages

Deux études d'opinion, réalisées par CSA et par Louis Harris, confirment que le premier ministre ne parvient plus à attirer les électeurs du RPR

POUR L'OPINION, l'élection présidentielle n'est pas jouée. C'est ce que montrent trois enquêtes publiées cette semaine et réalisées par la SOFRES, Louis Harris et CSA. A première vue, les résultats contradictoires enregistrés par ces différents instituts donnent une image confuse des choix des électeurs confrontés au duel de deux candidats issus du RPR. Face à M. Chirac, au second tour, M. Balladur l'emporte, selon la SOFRES, de six points (53 % contre 47 %), alors que *M. Chirac triomphe, selon CSA, du* premier ministre (59 % contre 41 %), ou l'emporte de peu selon Louis Harris (51 % contre 49 %). Dans une enquête plus ancienne, le premier ministre est pourtant, selon BVA, à égalité avec l'ancien président du RPR, derrière le candidat socialiste.

Ces contradictions sont loin d'être négligeables, puisque le second tour de l'élection présidentielle n'est ouvert qu'au deux meilleurs concurrents du premier. S'il faut garder en mémoire les marges d'erreur intrinsèques de telles enquêtes (de 2 à 3 points) qui rendent vaines les spéculations en cas d'écarts trop serrés, ces divergences ne sont, pour partie, qu'apparentes. Le dernier sondage publié à ce jour par la SOFRES renvoie en effet à une enquête effectuée du 20 au 23 *février, alors que les derniers* sondages de Louis Harris et de CSA ont été effectués les 28 février et 1er mars, c'est-à-dire après dix jours particulièrement éprouvants pour le gouvernement, et donc pour M. Balladur.

GISCARD D'ESTAING ABSENT

Au-delà des différences qu'expliquent des redressements opérés par les instituts sur les résultats bruts, selon leurs propres analyses politiques, tous s'accordent sur un fait essentiel : la baisse brutale d'Edouard Balladur, lequel a décroché, pendant le mois de février, des sommets qui semblaient lui garantir une élection sans difficulté. *La* chute du premier ministre, dans les *intentions* de vote *de premier tour*, est de 10 points pour CSA, de 7 points pour la SOFRES et l'IFOP et de 5 pour IPSOS. Ce renversement de tendance est complété par une bonne tenue de Jacques Chirac. Le maire de Paris enregistre, en février, une hausse de 6 points, dans le meilleur des cas (CSA), et un gain de 1 point, dans la pire des hypothèses (SOFRES). Dans le même *temps, Raymond Barre est en* baisse (de 6 % à 4 % selon CSA) ou reste stable entre 6 % et 6,5 %, selon la SOFRES. Valéry Giscard d'Estaing n'est pas testé par la plupart des instituts.

Il est relativement facile, à la lumière des ventilations effectuées par les instituts selon des critères politiques, sociologiques ou professionnels, d'analyser l'effritement de M. Balladur. *Le premier ministre* abandonne des positions confortables, notamment chez les chefs d'entreprise et chez les commerçants, mais l'élément le plus éclairant est d'ordre partisan. L'électorat du premier ministre se réduit de plus en plus à celui de l'UDF, alors que M. Chirac, solidement ancré dans l'électorat RPR, progresse vers l'UDF. Les phénomènes ne sont d'ailleurs pas homothétiques puisque le « stock » d'électeurs se déclarant proche de l'UDF, selon CSA et Louis Harris, est aujourd'hui *plus réduit que celui des RPR* (environ 10 % contre 25 %).

En janvier, M. Balladur devançait M. Chirac (46 % contre 44 %) au sein même du RPR. Selon CSA, le pourcentage d'électeurs proches du RPR se déclarant prêts à voter pour le premier ministre a chuté à 35 %, le 6 février, puis à 27 %, le 28 février. Dans le même temps, M. Chirac est passé à 50 %, puis à 52 %, au sein du RPR. Il est aussi parvenu à grimper de 9 % à 22 % dans l'électorat UDF. Louis Harris enregistre des scores tout à fait comparables

RÉVOLUTION

La dynamique que le maire de Paris semble avoir constituée, pour l'instant, autour de lui est encore plus impressionnante, si on en croit les chiffres de CSA ; lorsque l'on compare les performances des deux candidats RPR, dans l'hypothèse d'un second tour qui les mettrait face à face. Sur cent électeurs ayant voté Lionel Jospin au premier tour, 39 % se reportent sur M. Chirac, contre seulement 13 % sur M. Balladur. Il en va de même pour les électeurs éventuels de Raymond Barre (45 % pour M. Chirac contre 26 % pour *M. Balladur*), voire pour ceux de Jean-Marie *Le Pen qui font fi de* l'aversion notoire de leur chef de file pour M, Chirac (43 % le choisissent contre 28 % qui se portent sur M. Balladur).

Stéphane Rozès, responsable des études politiques de CSA, justifie la véritable révolution opérée en quinze jours, pour le second tour, d'après son institut (M. Chirac gagne 20 points pendant que M. Balladur en perd autant...), par la combinaison d'un fort taux d'abstention *(40 %)*, de la capacité d'attraction nouvelle de M. Chirac et de la *grande* détermination de son électorat du premier tour. La sûreté de vote de l'électorat du premier ministre se réduit, toujours d'après l'enquête de CSA, puisqu'elle passe de 66 % à 61 % entre le 30 janvier et le 28 février, alors *qu'au contraire celle de M. Chirac* grimpe de 57 % à 71 %.

La SOFRES, dans sa dernière étude effectuée du 20 au 23 février, avait déjà enregistré une amélioration de l'image de M. Chirac. L'écart, extrêmement favorable à M. Balladur, en terme de *« présidentialité »* (soit la capacité à exercer la charge et d'être un *« bon président »*) s'est ainsi réduit de 12 points en deux mois (58 % contre 48 %, au lieu de 66 % contre 44 %).

La vigueur du retournement de tendance dont pâtit M. Balladur témoigne de l'inefficacité d'un lancement de campagne handicapé, il est vrai, par le recul sur les IUT et les nombreux avatars du dossier *HLM* des Hauts-de-Seine. Le premier ministre *dispose à présent de six* semaines pour éviter un sort comparable à celui de Raymond Barre. Celui-ci, en 1988, avait été « doublé » par Jacques Chirac et n'avait jamais pu reprendre l'avantage.

Gilles Paris

La chute d'Edouard Balladur

Intentions de vote du premier tour

Balladur
Chirac
Jospin

Balladur-Jospin
Balladur-Chirac
Chirac-Jospin

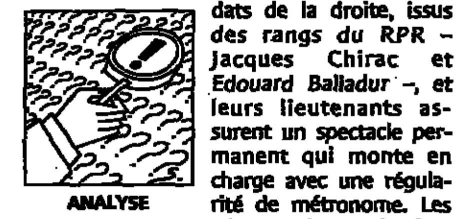
Longtemps favori, le premier ministre est maintenant en concurrence avec le maire de Paris qui obtient de meilleurs résultats au premier comme au second tour.

« 59-41 ? C'est original ! »

Entouré de quelques-uns des ministres qui le soutiennent – Simone Veil, Michel Barnier, Charles Pasqua, Dominique Perben, José Rossi, André Rossinot *et Nicolas Sarkozy* –, Edouard Balladur a inauguré, jeudi *2 mars*, la permanence parisienne de son comité de soutien présidentiel. Quelques centaines de supporteurs du premier ministre se pressaient dans ce local du boulevard Raspail, artère sur laquelle les forces de police prêtaient une attention particulière. Les deux seuls *maires d'arrondissement* parisiens qui ont choisi M. Balladur – celui du quinzième, le député René Galy-Dejean (RPR), et celui du dix-huitième, le sénateur Roger Chinaud (Rép. et ind.) – étaient présents. *« Nous connaîtrons encore bien des aléas, nous verrons monter et redescendre les sondages »*, a déclaré publiquement M. Pasqua. Interrogé, en aparté, *sur un sondage qui le* donne battu, au second tour, par Jacques Chirac (59 % contre 41 %), M. Balladur, pince sans rire, a confié laconiquement : *« C'est original. »*

Les pompiers pyromanes

LES FRANÇAIS vont-ils, enfin, être satisfaits ? Eux qui se plaignaient de subir une campagne présidentielle morne et sans grand intérêt doivent être, depuis quelques jours, pleinement contentés. Et ce n'est peut-être qu'un début. Les deux principaux candidats de la droite, issus des rangs du RPR – Jacques Chirac et Edouard Balladur –, et leurs lieutenants assurent un spectacle permanent qui monte en charge avec une régularité de métronome. Les uns assurent, tous les matins, qu'il faut éteindre un incendie que, l'après-midi, leurs amis alimentent avec constance. Au fil du temps, le rôle de pompiers et d'incendiaires a été tenu, alternativement, par les chiraquiens *et par les balladuriens.*



ANALYSE

Les partisans du maire de Paris répètent inlassablement, *maintenant*, le credo de leur candidat : pas de polémique avec les balladuriens accusés de multiplier les provocations. Les partisans du premier ministre rétorquent, de leur côté, que leurs adversaires ne peuvent pas, en même temps, réclamer un *« vrai débat »* sur les projets présidentiels et pousser des cris d'orfraie quand celui-ci commence vraiment. N'est-ce pas *La Lettre de la nation*, l'organe *officiel du RPR, qui* titrait sa production du 6 février : *« Jacques Chirac oppose sa vision politique à celle d'Edouard Balladur »* ? Une semaine plus tard, la lettre chiraquienne se demandait si le vent n'était pas en train de tourner en faveur de l'ancien président du RPR, et elle affirmait, les deux jours suivants, que *« le programme de Balladur* [est] *très éloigné du projet Chirac »*, et elle soulignait, prenant prétexte d'une conférence de presse du premier ministre-candidat, qu'il n'y avait *« aucune comparaison possible entre de Gaulle et Balladur »*.

Quinze jours plus tard, la distribution s'est inversée. Les agressés sont devenus les agresseurs. La même *Lettre de la nation* datée du 2 mars dénonce la *« stupéfiante agression balladurienne contre Jacques Chirac »* que constitue, selon elle, le chiffrage du programme présidentiel de celui-ci par ceux-là. Le ton est encore monté d'un cran puisque les parties en sont maintenant à faire intervenir *le franc dans leur querelle. Empêtré* dans une succession d'ennuis – la circulaire *sur les IUT, l'affaire des écoutes* Schuller-Maréchal et celle des agents de la CIA –, M. Balladur doit faire face à l'incontestable ascension de M. Chirac dans les sondages.

Les proches de l'ancien président du RPR ont redécouvert les vertus d'enquêtes d'opinion vouées aux gémonies depuis dix-huit mois tant elles étaient favorables au chef du gouvernement. Les partisans du premier ministre *découvrent, eux, la dure condition du* « challenger » qui, à présent, doit faire ses preuves alors même *qu'il est implicitement* considéré, par l'opinion publique, comme le « sortant », tant il a donné l'impression d'être un « président de fait » en raison de l'effacement de François Mitterrand. D'une certaine manière, M. Balladur se trouve dans la situation de Valéry Giscard d'Estaing en 1981, le rôle de M. Mitterrand étant tenu par M. Chirac. Comme les giscardiens l'avaient fait, alors, avec les socialistes, les balladuriens *chifrent le programme des chiraquiens pour* démontrer que leur rival, désirant contenter tout le monde, fait des promesses tous azimuts sans compter.

Il est peu probable, cependant, que cette bataille de chiffres engagée par les balladuriens suffise à inverser une tendance, ce qui, dans l'histoire des sondages présidentiels, ne s'est encore jamais produit. M. Balladur doit donc reprendre l'initiative pour se dégager du coude-à-coude, *« style Tour de France, modèle Puy-de-Dôme 1964 »*, entre Poulidor et Anquetil, selon la métaphore d'un proche de Charles Pasqua. Le *premier avait gagné* l'étape et le second, le Tour. Le ministre de l'intérieur, justement, va devoir jouer son va-tout pour réparer les dégâts – écoutes et espions – dont il est implicitement rendu responsable par certains partisans du premier ministre. Reste à savoir s'il réussira pour M. Balladur ce que Philippe Séguin a réalisé pour M. Chirac, en le faisant recoller au peloton.

Olivier Biffaud

Polémiques et répliques

● ***Alain Juppé***, a *dénoncé, jeudi* 2 mars sur France 3, les propos d'Edouard Balladur jugeant les promesses de M. Chirac dangereuses pour la stabilité du franc. *« Un homme d'Etat n'utilise pas ce genre d'arguments dans une campagne électorale »*, a-t-il dit, en précisant : *« Les sondages sont bons pour Jacques Chirac et le franc n'a pas bougé »* dans la journée. Sur le chiffrage par les balladuriens du projet présidentiel de Jacques Chirac, M. Juppé a affirmé : *« Sur les 500 milliards de francs, au moins 400 milliards ne correspondent à aucune proposition de Jacques Chirac. » « La priorité de Jacques Chirac est claire,* a-t-il conclu, *c'est non au déficit, non à l'endettement, pour marcher, le moment venu, vers la monnaie unique. »*



VERBATIM

Jean-Jacques de Peretti, député de Dordogne et secrétaire général adjoint du RPR, a estimé dans un communiqué, jeudi 2 mars, *« urgent que le premier ministre rappelle à l'ordre le candidat Balladur »*. Edouard Balladur *« doit demander à ses partisans de garder raison »*, car *« ils contribuent directement à perturber les marchés financiers par le chiffrage ubuesque qu'ils font du projet de Jacques Chirac »*.

Pierre Lellouche, chiraquien, député (RPR) du Val-d'Oise, a jugé, jeudi 2 mars, que *« l'équipe de campagne d'Edouard Balladur tente de défigurer »* le projet de Jacques Chirac *« en procédant à des chiffrages qui n'ont aucun rapport avec la réalité et qui sont destinés à faire peur aux Français comme aux marchés financiers ». « La mauvaise tenue de notre monnaie depuis plusieurs semaines »* s'explique *« surtout par l'inquiétude des experts et des observateurs internationaux devant l'explosion de la dette de l'Etat français, qui a progressé de 1 000 milliards en deux ans, et de l'absence de maîtrise des déficits publics »*.

José Rossi, ministre de l'industrie et secrétaire général du Parti républicain, a reconnu sur France 2, vendredi 3 mars, *« une montée incontestable de Jacques Chirac »* dans les derniers sondages, tout en estimant que *« les choses allaient se recadrer »* dans les semaines à venir et qu'Edouard Balladur est *« un candidat parfaitement dans la course ». « Je ne dirai pas que je suis extrêmement optimiste, extrêmement confiant*, a-t-il ajouté. *Je suis réaliste. »* Au début de la campagne de M. Balladur, il y a eu *« des choix stratégiques peut-être pas tout à fait adaptés aux circonstances »*.

Mme Simone Veil, ministre des affaires sociales a estimé sur France 2, jeudi 2 mars, qu'il n'y a *« pas du tout lieu de s'inquiéter »* des plus récents sondages car ils constituent *« un appel à une forte mobilisation »*. Edouard Balladur, en *« étant en tête, a été la cible absolument de tout le monde »*. Maintenant, *« il sera peut-être plus épargné par les autres »*.

Le calendrier officiel

● **Jeudi 2 mars** : installation de la Commission nationale de contrôle de la campagne présidentielle, présidée par le vice-président du Conseil d'Etat, Marceau Long. Elle a pour mission de veiller à ce que *« tous les candidats bénéficient de la part de l'Etat des mêmes facilités pour la campagne »* en intervenant, le cas échéant, *« auprès des autorités compétentes pour que soient prises toutes les mesures susceptibles d'assurer l'égalité entre les candidats »*. Son action est prolongée dans les départements par des commissions locales de contrôle placées sous son autorité.

● **Jeudi 16 mars** : publication du décret de convocation des électeurs. Ouverture du délai pour l'envoi au Conseil constitutionnel des présentations de candidats (les formulaires ont commencé à être adressés aux élus concernés depuis le 28 février). Les parrainages qui parviendront au Conseil avant cette date seront retournés au signataire.

● **Mardi 4 avril à minuit** : date limite pour la réception des présentations par le Conseil constitutionnel. Les parrainages en retard ne sont pas pris en compte.

● **Vendredi 7 avril** : date limite de publication au *Journal officiel* de la liste des candidats établie par le Conseil constitutionnel ; ouverture de la campagne électorale.

● **Mardi 18 avril** : date limite d'installation des commissions de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants.

● **Mercredi 19 avril** : date limite d'envoi par la commission locale de contrôle des déclarations et des bulletins de vote aux électeurs.

● **Vendredi 21 avril à minuit** : clôture de la campagne électorale.

● **Dimanche 23 avril** : premier tour de l'élection présidentielle.

● **Mardi 25 avril** : *délai limite* des recours du préfet et des candidats contre l'élection.

● **Mercredi 26 avril à 20 heures** : date limite pour la proclamation officielle des résultats du premier tour.

● **Jeudi 27 avril** : publication au *Journal officiel* des résultats du premier tour.

● **Jeudi 27 avril à minuit** : date limite pour le retrait éventuel de candidats.

● **Vendredi 28 avril** : publication au *Journal officiel* du nom des deux candidats habilités à se présenter au second tour ; ouverture de la campagne électorale.

● **Jeudi 4 mai** : date limite d'envoi par la commission locale de contrôle des déclarations et bulletins de vote aux électeurs.

● **Vendredi 5 mai à minuit** : clôture de la campagne électorale.

● **Dimanche 7 mai** : second *tour de scrutin.*

● **Mardi 9 mai à 9 heures** : date limite de réception par le Conseil constitutionnel des procès-verbaux.

● **Mardi 9 mai** : expiration du délai des recours du préfet et des candidats contre les opérations du second tour.

● **Mercredi 17 mai** : date limite pour la proclamation des résultats du second tour par le Conseil constitutionnel.

● **Jeudi 18 mai** : date limite pour la publication des résultats au *Journal officiel*, accompagnée de la publication de la déclaration de situation patrimoniale du candidat proclamé élu.

● **Samedi 20 mai** : expiration du mandat de François Mitterrand.

Le premier ministre évalue le coût maximum de ses propositions à 125 milliards de francs

Le chiffrage comporte plusieurs zones d'ombre, notamment sur la réforme de l'impôt sur le revenu

Après avoir estimé que le programme de Jacques Chirac coûterait entre 500 et 680 milliards de francs – ce que contestent les partisans du maire de Paris –, Edouard Balladur veut montrer qu'il est, lui, beaucoup moins dépensier. Ses experts estiment que son programme représenterait une dépense supplémentaire de 78 à 125 milliards de francs. Les mesures les plus chères concernent la lutte contre le chômage.

LA BATAILLE du chiffrage continue. Après avoir vivement reproché au maire de Paris d'avoir fait des promesses inconsidérées aux Français pour un montant évalué entre 500 milliards et 680 milliards de francs – *un chiffrage jugé* absurde par les chiraquiens –, le QG de campagne d'Edouard Balladur a présenté une évaluation des promesses du premier ministre.

L'exercice n'est pas exactement le même : dans le cas de Jacques Chirac, le chiffrage a été effectué – d'une manière évidemment très polémique (*Le Monde* du 3 mars) – par des experts balladuriens. Cette fois, les mêmes experts se penchent sur leurs propres propositions. On ne sera donc pas surpris d'apprendre qu'ils en arrivent à une conclusion parfaitement rassurante : à la différence du camp d'en face, ils sont économes des deniers publics, et ne font miroiter des réformes que pour un montant compris entre 78 et 125 milliards de francs. Et les experts chiraquiens ne seront pas là, officiellement, pour les contredire, puisqu'ils ont promis, eux, qu'ils ne se livreraient pas à une étude comparée.

Pour modeste qu'il apparaisse, le chiffrage balladurien constitue cependant une suprise. Jeudi 2 mars, le premier ministre avait donné une première estimation : 50 milliards de francs. Le chiffre n'était évidemment pas crédible. Dans un point de vue publié par *Le Monde* du 20 décembre 1994, Edouard Balladur *avait lui-même indiqué* qu'il était partisan d'une mesure vigoureuse d'allègement de charges sociales, coûtant, à terme, 60 milliards. Au cours de cette journée du 2 mars, les conseillers de M. Balladur ont donc été contraints, précipitamment, de reprendre leur chiffrage pour, finalement, déboucher sur une fourchette comprise entre 78 et 125 milliards de francs.

En avançant cette estimation du coût de ses propres propositions, bien sûr calculée au plus juste, M. Balladur s'expose néanmoins à une critique proche de celle qu'il adresse à M. Chirac : même si son programme ne porte que sur 125 milliards de francs, où trouvera-t-on cette somme, si l'on veut de surcroît être au rendez-vous de la monnaie unique européenne (lire p. 8) et donc réduire les déficits publics français de l'ordre de 140 milliards de francs ? Le document ne le dit pas.

C'est d'ailleurs un constat étonnant : le chiffrage réalisé par Edouard balladur ne porte que sur *les dépenses, pas sur les recettes* ou la réduction des déficits, alors que l'électeur-contribuable aimerait aussi savoir si une éventuelle hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) pourrait être envisagée pour redresser les comptes sociaux. Mais de cela il n'est pas fait mention.

● **L'impôt sur le revenu.** Le document estime que la réforme serait à coût nul, puisque M. Balladur suggère de supprimer des exonérations diverses pour financer la baisse des taux de l'impôt *(lire ci-contre).*

● **Les droits de succession.** Le document évalue à 3 milliards de francs un relèvement de 300 000 francs à 500 000 francs du seuil d'exonération des *« petites successions »* en ligne directe. Le *chiffrage est sans doute le bon,* mais la qualification de *« petites successions »* est abusive, puisque les Français laissent en moyenne 296 000 francs de patrimoine au moment de leur décès. La mesure serait donc d'abord favorable à des contribuables plutôt aisés. L'étude *évalue par ailleurs à 5,5 milliards le* plafonnement à 5 % des droits de mutation sur la vente d'immeubles pour les résidences principales.

● **L'emploi.** Le programme d'Edouard Balladur propose que *« les cotisations versées par les entreprises pour l'assurance-maladie soient réduites de 4 000 francs par an »* dès 1995. D'abord ciblée sur les bas salaires, cette mesure est destinée à compléter la budgétisation des cotisations d'allocations familiales engagée dès l'été 1993. *Dans un premier temps,* M. Balladur a évalué son coût à 13 milliards, cette mesure ne concernant que les salariés gagnant jusqu'à 1,2 fois le SMIC. Ses experts mettent désormais la barre plus haut, puisqu'ils estiment que cette franchise de 4 000 francs pourrait s'appliquer au *« même champ »* que la budgétisation des allocations familiales (jusqu'à 1,6 fois le SMIC). Portant ainsi sur 7 millions de salariés, elle coûterait 28 milliards. Etendue aux 14 millions de salariés *du secteur privé, elle coûterait* 56 milliards. Mais M. Balladur n'a jamais caché qu'une telle mesure ne pourrait monter en charge qu'*« en fonction de la situation des finances publiques ».*

● **Le chômage de longue durée.** Le premier ministre a décidé *que, pour l'embauche des RMIstes* à l'ANPE depuis au moins deux ans, les entreprises seront exonérées de charges sociales pendant un an et recevront une prime mensuelle de 1 850 francs. Le candidat a promis d'étendre cette mesure aux chômeurs en fin de droits touchant l'allocation de solidarité spécifique (ASS, environ 2 300 francs par mois). A raison de 150 000 chômeurs concernés chaque année par les deux dispositifs (45 000 francs par personne), le coût serait de 6,8 milliards. Les experts de M. Balladur précisent qu'*« en contrepartie les dépenses affectées au RMI et à l'ASS sont réduites de 3,6 milliards, soit un coût net de 3,2 milliards ».*

● **La politique familiale.** M. Balladur propose que l'allocation parentale d'éducation (APE) s'applique *« dès le premier enfant, notamment pour le temps partiel ».* 100 000 familles seraient touchées : deux tiers pour une APE à taux plein (2 900 francs par mois), un tiers pour une APE à mi-taux (1 480 francs), *« soit un coût total de 3 milliards ».* Par ailleurs, une meilleure prise en compte des rythmes scolaires entraînerait une dépense de 2 milliards par an (embauche de 10 000 enseignants supplémentaires).

● **Le « droit à une seconde chance ».** Ce *« droit à une formation pouvant aller jusqu'à trois ans »,* les salariés le payeraient en utilisant par avance une partie de leurs droits à la retraite, qu'ils pourraient par la suite racheter. Cible potentielle, selon les experts de M. Balladur : 60 000 personnes par an. Avec une rémunération annuelle moyenne, sous forme d'une compensation salariale, de 110 000 francs et un coût de la formation de 60 000 francs par an, la mesure représenterait 10,2 milliards par an.

● **Les personnes âgées dépendantes.** Les programmes de MM. Balladur et Chirac ne sont guère différents. De 450 000 à 730 000 personnes pourraient bénéficier de l'allocation dépendance de 4 300 francs, expérimentée cette année dans 12 départements. Elle représente un coût global oscillant entre 13 milliards et 25 milliards. Les départements et les caisses de retraite versant déjà près de 10 milliards, le surcoût net serait de 15 milliards par an.

● **La prime à l'achat d'un premier logement.** Les experts balladuriens estiment que le coût moyen d'un logement est de 600 000 francs et que 300 000 achats sont visés chaque année. Pour verser une prime de 60 000 francs (10 % du coût moyen d'acquisition), ce sont 8 milliards qu'il faudrait trouver, mais cette mesure n'est pas encore définitivement arrêtée.

Jean-Michel Bezat et Laurent Mauduit

La réforme oubliée

Le document n'envisage qu'une seule réforme de l'impôt sur le revenu, consistant, pour un coût nul, à supprimer certaines déductions et exonérations diverses et à abaisser, dans des proportions *évidemment limitées, les taux généraux d'imposition.* Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une baisse de l'impôt, mais plutôt d'une simplification, de sorte que tous les contribuables soient logés à la même enseigne. Edouard Balladur répète depuis quelques semaines que ce toilettage est sa priorité concernant l'impôt sur le revenu. Mais ses conseillers avaient jusqu'à présent toujours précisé qu'une baisse de l'impôt, plus substantielle, serait ensuite engagée si possible. Le document ne l'évoque pas. Parce que la réforme, si *longtemps défendue par M. Balladur, ne sera plus d'actualité au* cours du prochain septennat ? Ou par souci, en pleine campagne électorale, d'afficher des promesses moins coûteuses que celles de Jacques Chirac ?

M. Tapie a pour M. Jospin un « préjugé favorable »

Le refus du député des Bouches-du-Rhône de soutenir le candidat de Radical réduit à néant les espoirs de M. Hory

BERNARD TAPIE a lâché Jean-François Hory. Invité, jeudi 2 mars, de l'émission « Face à la Une » sur TF 1, le député des Bouches-du-Rhône a indiqué : *« Je ne suis pas d'accord avec sa candidature et je n'apporte donc pas mon soutien à cette initiative. »* M. Tapie a justifié sa position par le souci de voir la gauche au second tour. *« Tant qu'on ne sera pas assuré qu'il y aura un duel RPR contre un candidat de gauche, je ne pourrai soutenir une candidature qui aurait pour conséquence d'empêcher ce duel »,* a-t-il indiqué, en se déclarant prêt à tout faire *« pour que le candidat de gauche, en l'occurrence Jospin, qui est en tête, aille en finale ». « J'ai un préjugé absolument favorable pour Lionel Jospin »,* a ajouté M. Tapie. Evoquant ses relations difficiles avec le candidat socialiste, le député des Bouches-du-Rhône a observé : *« Jospin, il est clair qu'il a à peu près les mêmes sentiments que j'ai pour lui. Je le respecte, mais je ne l'aime pas, il ne m'aime pas non plus. Mais ce qui compte, c'est les électeurs socialistes, ce n'est pas le candidat socialiste. »*

En se composant, jeudi soir, le rôle d'un homme de gauche *« responsable »,* prêt à s'allier loyalement au candidat socialiste pour ne pas hypothéquer la victoire de son camp, M. Tapie espère sans doute obtenir, en contrepartie, le soutien ou, à tout le moins, l'indulgence socialiste, pour sa campagne municipale à Marseille, si toutefois les *procédures judiciaires en cours* ne l'empêchent pas d'être candidat. Le député des Bouches-du-Rhône est, en effet, dans l'attente d'un arrêté de la cour d'appel de Paris, qui devait examiner, vendredi 3 mars, son appel contre le jugement rendu le 14 décembre 1994 par le tribunal de commerce prononçant sa *liquidation* personnelle, ce qui entraîne son *« incapacité »* à *« exercer toute fonction publique élective »* pendant cinq ans.

La décision de M. Tapie, qui intervient quatre jours après l'investiture officielle du candidat de Radical, porte un coup certain à M. Hory, qui se disait encore, dimanche 26 février, *« convaincu »* que M. Tapie serait au cœur de cette campagne. Il est aujourd'hui le vrai perdant d'une aventure commencée il y a deux ans, lorsque le ministre de la ville du gouvernement de Pierre Bérégovoy a adhéré au Mouvement des radicaux de gauche, et qui a connu son apogée aux élections européennes de juin 1994, lorsque sa liste a remporté 12,5 % des voix, soit 2,5 % de moins que la liste socialiste emmenée par Michel Rocard.

RUPTURE

Sans illusion aucune sur la personnalité de M. Tapie, M. Hory n'a eu de cesse, depuis l'automne, de tenter de consolider le formidable capital d'électeurs qui avaient été séduits par le député homme d'affaires, au profit de son mouvement, le MRG, pour en faire un vrai rival du PS. En le rebaptisant Radical, en le dotant de nouveaux statuts et en lançant une campagne d'adhésion qui avait porté ses fruits, il espérait, peu à peu, donner à son parti une légitimité qui pourrait lui permettre, à terme, de se passer des services de M. Tapie. *Il entendait* alors choisir lui-même le moment de la rupture. Les divisions du PS l'avaient servi qui, en pleine bagarre entre Lionel Jospin et Henri Emmanuelli, avaient fait de Radical un partenaire indispensable.

Excluant tout accord avec M. Jospin, *M. Hory reprenait l'idée d'une* candidature autonome de Radical, en lançant des ballons d'essai en direction de Jack Lang et de Bernard Kouchner. Ces tentatives ayant fait long feu, il a alors décidé de se lancer lui-même dans la course présidentielle, en dépit de sa faible notoriété. *Pour compenser ce* handicap, il avait encore besoin des services de M. Tapie, et la rupture était donc remise à plus tard. Mais le député des Bouches-du-Rhône n'aime guère les seconds rôles et a décidé de ne pas accepter la fonction de *« fusée porteuse »* que *M. Hory attendait de lui.*

M. Hory se retrouve donc piégé. En continuant à revendiquer le soutien du député des Bouches-du-Rhône, il s'est coupé d'un électorat potentiel à gauche, que la personnalité de M. Tapie gênait, mais qui n'a pas d'affinité particulière pour M. Jospin. Et, en étant lâché par M. Tapie, il perd la plus grande partie du capital de voix qui s'était porté sur le nom du député homme d'affaires aux élections européennes.

Pascale Robert-Diard

M. Trémège élu président de l'Assemblée des chambres de commerce et d'industrie

Un parlementaire UDF à la tête de l'organisation consulaire des patrons

L'ASSEMBLÉE des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) a élu, le 2 mars, à sa présidence Gérard Trémège, député UDF-PR des Hautes-Pyrénées et président de la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes, en remplacement de Raymond Cerruti, président de la chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne, qui ne se représentait pas au terme de son mandat statutaire de trois ans. M. Tremege a obtenu 100 voix contre 86 (et deux abstention) à son adversaire malheureux, Roger Seguy, president de la chambre régionale Nord-Pas-de-Calais. Il est le premier parlementaire élu à la présidence de cet organisme consulaire.

Né le 4 septembre 1944, à Séméac (Hautes-Pyrénées), Gérard Trémège est PDG de la Société française d'expertise comptable et commissaire aux comptes. Il fait une entrée remarquée en politique aux élections cantonales de 1985 en battant, avec 57,23 % des voix, le maire communiste de Tarbes, Raymond Erraçaret. Cette victoire lui vaut une place d'honneur sur le liste RPR-UDF aux élections législatives de 1986. Elu député au scrutin proportionnel, il est battu en 1988 par Claude Gaits (MRG) dans la circonscription de Tarbes-Lourdes. Ce revers, et une certaine rancune à l'égard des Tarbais, dissuadent Gérard Trémège de se présenter aux municipales de 1989, ce qui permet à Raymond Erraçaret de conserver la mairie de Tarbes. *L'un de ses plus durs combats,* M. Trémège le livre en novembre 1991 contre son adversaire RPR, Marc Giacardy, auquel il ravit la présidence de la chambre de commerce et d'industrie après un règne de vingt ans.

On parle alors de *« scénario western »* (*Le Monde* du 15 novembre 1991). Dans la foulée, il est réélu conseiller général en 1992 avec *63 % des voix et retrouve en mars* 1993 l'Assemblée nationale en écartant, par 51,48 %, le socialiste Pierre Forgues dans la circonscription de Bagnères-de-Bigorre-Lannemezan.

« DÉPUTÉS DE L'ÉCONOMIE »

L'ACFCI qu'il préside désormais compte 188 représentants des chambres de commerce et d'industrie (CCI), *implantées au niveau* des villes, des départements et des régions. Elle est leur porte-parole *national auprès des pouvoirs publics* et les aide à épauler les entreprises en matière de formation, d'infrastructures et d'aménagement du territoire. Conscient de la représentativité de l'ACFCI, Edouard Balladur n'a pas manqué de rendre visite, le 2 mars, à son assemblée *générale et de lui demander* d'apporter sa contribution à la lutte contre le chômage.

M. Trémège a remporté la majorité des suffrages en proposant à ses pairs de devenir des *« députés de l'économie »* et de *« participer de façon plus active »* au devenir de *l'entreprise. Pas question de laisser* le gouvernement préparer seul une *réforme des chambres de* commerce sur la base du rapport Gérolami (*Le Monde* du 14 octobre) ; comme Gérard Trémège l'a dit au premier ministre : *« Vous ne ferez pas notre bonheur contre nous. »* Plus question de se taire lorsque la fiscalité des entreprises viendra à l'ordre du jour ou quand il faudra poursuivre le débat sur l'aménagement du territoire, dont l'ACFCI a été absente. *« Dans ce contexte,* a déclaré M. Trémège – qui se veut député *« technique »* et non *« politique »* –, *avoir pour président un parlementaire chef d'entreprise est une valeur ajoutée. Quand nous aurons reconstruit une image et une synergie, je laisserai la place à quelqu'un de plus neutre. »*

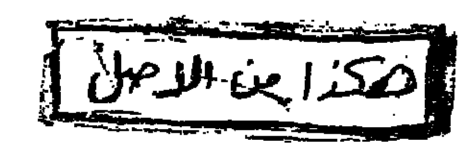
Ce discours, prononcé par une personnalité tonique et jeune (51 ans), *a convaincu en particulier les* nouveaux représentants des chambres de commerce issus des élections de novembre 1994. Au moment où le CNPF se donne un président dynamique en la personne de Jean Gandois, il est apparu nécessaire à l'ACFCI, qui souffre d'un réel complexe d'infériorité, de parler plus haut et plus fort. Ce sont les chambres de petite taille et *de la France méridionale qui* ont été le plus sensibles au style Trémège, d'autant que l'expérience de celui-ci en tant que patron de 120 salariés garantit une bonne connaissance du terrain. Son élection à la présidence de la CCI de Tarbes est trop récente pour qu'on puisse porter à son crédit autre chose que l'assainissement et la *restructuration de cet organisme* consulaire.

Il semble que Gérard Trémège se soit donné six ans, soit deux mandats, pour rajeunir l'institution consulaire, dont il pense que le renouveau passe par une amélioration en matière de communication : *« Nous ne savons pas dire ce que nous faisons, en particulier dans le domaine de la formation et de l'apprentissage. »*

Le nouveau président affrontera une première échéance, politique celle-là, au mois de juin. En effet, il a été désigné pour conduire la liste UDF-RPR à l'assaut de la mairie communiste de Tarbes. Pourra-t-il mener de front autant de mandats électifs lourds tout en devenant le héraut national de l'entreprise ? A Tarbes comme dans les vallées d'Aure et du Louron, certains commencent à murmurer que M. Trémège, surnommé *« Turbo GT »,* pourrait bien avoir les yeux plus gros que le ventre.

L'intéressé répond que la question de savoir s'il sera maire de Tarbes n'est pas à l'ordre du jour. *« J'ai été désigné pour conduire une liste,* affirme-t-il. *Nous verrons ce qu'il en résultera. Mes colistiers décideront en temps utile et je me plierai à leur choix. Je ne brigue pas la charge de maire, car je détiens deux mandats nationaux politique et économique qui me suffisent largement ! »*

Alain Faujas avec Jean-Jacques Rollat à Tarbes



Les défenseurs de l'enseignement privé contraints à la modération

Après leur échec sur la loi Falloux, les partisans de l'école libre privilégient les dossiers techniques

D'habitude très actifs pendant une campagne présidentielle, les partisans de l'enseignement privé sont, cette fois, contraints à la discrétion. Pour avoir voulu leur donner satisfaction en révisant la loi Falloux, le gouvernement, en janvier 1994, avait connu une de ses plus cinglantes défaites. Les dirigeants de l'enseignement catholique préfèrent donc, dorénavant, ne mettre en avant que les dossiers techniques.

QUAND ON EST un « lobby » aussi puissant que celui de l'enseignement privé, fort de l'influence de l'épiscopat français et des huit cent mille familles de l'Union nationale des parents de l'enseignement libre (Unapel), quand on a clairement appelé, en 1981, à voter contre François Mitterrand et la menace du *« grand service public unifié et laïque de l'éducation nationale »*, quand on a fait reculer et chanceler la gauche en 1984, quand on a obtenu des socialistes eux-mêmes, en 1992, une reconnaissance accrue et des moyens nouveaux, on ne se résigne pas facilement à être silencieux lors d'un rendez-vous aussi important que celui de l'élection présidentielle.

« UN TRAVAIL DE CONVICTION »

Cette pénitence est pourtant imposée aux responsables de l'enseignement privé après l'échec, en janvier 1994, de la révision de la loi Falloux sur le financement des investissements des établissements privés par les collectivités locales. Engagée au Parlement, avec le soutien du gouvernement, cette réforme aurait parachevé, si elle avait été menée à son terme, la longue reconquête entamée par l'enseignement catholique depuis la loi Debré de 1959. Mais elle s'est heurtée à un sursaut de la gauche laïque, au Sénat en décembre 1993, puis dans la rue, lors de la grande manifestation de janvier 1994.

Cela fait réfléchir. *« Aucun candidat ne voudra se brûler les doigts, pendant la campagne présidentielle, sur le dossier de l'enseignement privé »*, analyse froidement le président du groupe RPR au Sénat, Josselin de Rohan, pourtant ardent défenseur de la révision de la loi Falloux. *« Les hommes politiques n'ont pas tellement envie de nous voir en ce moment... »*, confie, comme en écho, un défenseur patenté de l'enseignement catholique. *« C'est une affaire qui est délicate à réintroduire dans le débat présidentiel, car elle n'a aucun intérêt à être politisée*, estime un parlementaire centriste, *mais il est certain que le* statu quo *ne peut pas perdurer. »*

Eternel boutefeu, l'Unapel reste l'arme au pied. Elle s'est retirée brusquement, en décembre 1994, de la commission Schléret sur la sécurité des établissements scolaires et s'impatiente de ne pas avoir de réponse du gouvernement sur les fonds que celui-ci pourrait débloquer pour la sécurité des écoles primaires privées. C'est au point que l'on se désole, dans les couloirs gouvernementaux, que l'affaire Falloux n'ait pas servi de leçon pour tout le monde. *« Nous ne garderons pas notre mouchoir sur la bouche*, insiste pourtant Philippe Toussaint, président de l'Unapel. *Et si rien ne se passe dans les mois qui viennent, nous le ferons savoir. »* Cette menace, à peine voilée, s'adoucit pourtant, car l'échec de la manière forte n'est pas si loin : *« Il faudrait, bien sûr, éviter que cette question devienne un sujet de polémique. C'est surtout un travail de conviction que nous devons mener auprès des responsables politiques. »*

L'essentiel n'est sans doute pas là. Irrités par l'agitation bruyante du président de l'Unapel, soucieux de dépassionner le débat mais désireux de ne pas rester sur un échec, les responsables officiels de l'enseignement catholique ont fortement infléchi leur stratégie. Ils ont misé sur un homme, Pierre Daniel, désigné comme secrétaire général de l'enseignement catholique en novembre 1994. Premier laïc à ce poste, ancien président de l'Unapel, réputé pour ses talents de négociateur, unanimement respecté, il a engagé son action sans faire de bruit.

Le premier objectif est de persuader chacun que la question de l'enseignement privé a quitté le terrain idéologique et politique et se situe désormais, pour l'essentiel, sur un terrain purement technique. Cette question, il faudra donc bien la *« régler quel que soit le gouvernement »*, estime M. Daniel. C'est le cas du dossier du statut et de la formation des maîtres du privé ou du contentieux qui oppose depuis plusieurs années l'Etat aux gestionnaires de l'enseignement catholique, qui paient pour les enseignants des charges sociales ou des indemnités résultant du droit privé alors que ceux-ci ressortissent au droit public. Ainsi, encore, de la délicate question des investissements immobiliers, toujours à l'ordre du jour et pour laquelle chacun cherche des solutions originales et, si possible, moins provocantes qu'il y a dix-huit mois.

PRESSION FEUTRÉE

A l'abri de ces discussions techniques, Pierre Daniel peut, plus efficacement, plaider la cause de l'enseignement privé. S'il admet avoir rencontré en décembre Edouard Balladur, qu'il connaît depuis ses années de jeunesse à Marseille, il se montre extrêmement discret sur la teneur de leur discussion. Mais nul doute qu'il s'emploie à *« faire avancer les dossiers »*, comme il l'a promis aux gestionnaires de l'enseignement catholique, lors de leur assemblée générale le 4 février. Il avait même précisé : *« En ce qui concerne la prévoyance et les charges sociales, nous sommes en train d'étudier avec le gouvernement des modifications législatives. En matière de financement des investissements, nous travaillons à d'autres solutions que celles envisagées il y a plus d'un an. »*

Si la pression est feutrée, elle reste, à l'évidence, déterminée. Aujourd'hui sur le gouvernement comme, demain, sur les candidats à l'élection présidentielle.

Béatrice Gurrey

L'école catholique en chiffres

L'enseignement catholique représente à lui-seul 95 % du secteur privé. La maternelle n'est pas son terrain de prédilection, puisqu'il scolarise seulement 12,5 % des moins de six ans. Sa position se renforce un peu dans les classes élémentaires, où il accueille près de 15 % des écoliers. Mais, c'est surtout dans le secondaire qu'il prend de l'ampleur. Un collégien sur cinq est inscrit dans un de ses établissements ; la proportion est encore un peu plus élevée dans les lycées. En Bretagne et dans les Pays de la Loire, collèges et lycées privés scolarisent plus de quatre élèves sur dix. A l'inverse, dans les académies de Corse et de Limoges, l'enseignement public garde 90 % des effectifs. Plébiscité par les professions libérales, le choix de l'enseignement catholique est aussi très prononcé chez les chefs d'entreprise et les agriculteurs. Les établissements privés ont massivement recours aux maîtres auxiliaires ; ces derniers représentent près de la moitié du corps enseignant, tandis que les professeurs les plus diplômés – certifiés et agrégés – préfèrent travailler dans le public.

L'impuissance de la droite universitaire

DEPUIS DIX ANS, l'histoire universitaire se répète. Les groupes de pression les plus conservateurs du monde universitaire plaident pour une réforme de l'enseignement supérieur, finissent par l'obtenir, avant d'échouer piteusement. Premier acte : les législatives de 1986. Ulcérée par l'adoption, en 1984, de la loi Savary sur l'enseignement supérieur, la droite universitaire – Fédération des syndicats autonomes, Union nationale interuniversitaire (UNI) et Cercles universitaires – se regroupe et s'organise pour en obtenir l'abrogation. Devenu premier ministre, Jacques Chirac nomme à son cabinet le recteur Yves Durand, vice-président de l'UNI, et s'engage à présenter une réforme de l'Université. On sait ce qu'il en advint : le mouvement étudiant de novembre 1986 et l'abandon du projet Devaquet.

Deuxième acte : le changement de majorité de 1993. Le nouveau premier ministre, Édouard Balladur, esquive l'enseignement supérieur lorsqu'il présente son programme de gouvernement. Mais en quelques semaines, les « ultras » obtiennent gain de cause : le premier ministre accepte qu'une proposition de loi révisant partiellement la loi Savary soit discutée au Parlement. Le poids des juristes conservateurs ou d'Armel Pécheul (responsable de l'UNI et jusque alors secrétaire national du RPR pour l'enseignement supérieur), dans le cabinet de François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur, n'y est pas pour rien. Mais leur victoire est de courte durée. A peine adoptée, en juillet, cette loi est abrogée par le Conseil constitutionnel. Le même scénario va-t-il se reproduire en cas de victoire d'un des candidats de droite ? On peut poser la question, tant paraît obsessionnelle la volonté de restaurer le pouvoir des professeurs comme celui des anciennes facultés.

RIVALITÉS INTERNES

Ainsi, François Fillon, vexé de son échec de 1993, maintient que la révision de la loi sur l'enseignement supérieur reste *« un objectif prioritaire »*, selon sa formule devant les Cercles universitaires, à l'automne 1993. M. Pécheul ne s'en cache pas davantage : *« La loi a échoué parce que les arguments juridiques n'avaient pas été assez mûrement réfléchis*, note-t-il. *Mais il faudra bien en proposer une autre, qui définisse plusieurs modèles parmi lesquels les universités pourront choisir »*. Edouard Balladur a semblé lui donner raison, à demi-mots, le 19 février, sur France 2, en affirmant que les mésaventures récentes à propos des IUT ne dispenseront pas de poser le problème de l'avenir de l'enseignement supérieur.

Comme pour préparer le terrain, depuis dix-huit mois, le gouvernement a commandé des rapports sur tous les problèmes de l'Université ou presque. Le dernier, le rapport de Daniel Laurent, sur le devenir de l'enseignement supérieur résume toutes les contradictions de la droite universitaire. Élaboré par un personnage habile à brouiller les cartes – ancien conseiller d'Alice Saunier-Seïté au ministère des universités, lié aux milieux économiques, proche de Charles Millon, chantre de la décentralisation, mais ayant pris soin d'accueillir dans son université aussi bien Alain Geismar, tout juste sorti du cabinet de M. Jospin, que Pierre Duharcourt, ancien secrétaire général du SNE-Sup –, il était destiné à préparer les esprits à une réforme. A défaut d'un projet clair, il a cristallisé toutes les inquiétudes des étudiants et la lassitude de bon nombre d'universitaires.

Il laisse, aussi, le champ libre aux rivalités internes à la droite. Ainsi l'UNI, traditionnellement proche du RPR, est courtisée par Philippe de Villiers, au point que le professeur Lucien Israël, élu de l'UNI au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, préside les comités de soutien du dirigeant du Mouvement pour la France. La situation au sein du cabinet de M. Fillon n'est pas moins acrobatique puisque M. Pécheul est proche de Jacques Chirac, tandis que le ministre, lui, soutient M. Balladur. Du côté de la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, enfin, la grogne est perceptible *« Dans les vingt derniers mois, nous avons connu quelques petites améliorations, mais rien d'essentiel n'a bougé »* se plaint Paul Colonge l'un des responsables de l'Autonome. Avant d'ajouter : il est grand temps *« de poser des questions précises aux candidats »*.

B. G.

Le premier ministre veut passer à la monnaie européenne en 1997

LE PREMIER MINISTRE-CANDIDAT Edouard Balladur affirme, dans un entretien publié vendredi 3 mars par le quotidien régional *La Liberté du Morbihan*, qu'un de ses *« objectifs pour la France »* est le passage à la monnaie européenne en 1997. *« Notre pays a la capacité économique et doit avoir la volonté politique d'être prêt »*, affirme M. Balladur, qui souligne que cela signifie *« lutter contre les déficits publics et ne pas admettre des actions contradictoires : augmenter les dépenses, diminuer les recettes »*. M. Balladur estime aussi que *« l'économie mondiale est gravement perturbée par l'absence d'un véritable système monétaire international »*. *« La première tâche est sans doute l'amélioration des règles de prudence et des contrôles qui doivent être appliquées par les banques, les institutions financières et les autorités responsables des marchés (...). Au-delà, il faut s'attacher à renforcer la coopération économique et monétaire internationale »*, ajoute-t-il, en indiquant qu'il souhaite que *« ce sujet soit débattu au prochain sommet des sept pays les plus industrialisés à Halifax* [Canada] *en juin »*.

La grève continue en Corse

LA GRÈVE GÉNÉRALE des fonctionnaires déclenchée lundi par la CGT et FO continue en Corse. Le mot d'ordre a été suivi, jeudi 2 mars, à 50 % en Corse-du-Sud (34 % la veille) et à 70 % en Haute-Corse (contre 55 %). Dans ce département, les arrêts de travail touchent également la fonction publique territoriale à proportion de 60 % au conseil général et de 65 % à la mairie de Bastia, où les ordures ne sont plus ramassées depuis mardi. Tandis que des défilés réunissaient environ 1 500 personnes à Ajaccio et à Bastia, une deuxième séance de discussion a eu lieu jeudi mais sans résultat, bien que les représentants de l'Etat aient annoncé que l'indemnité compensatoire de transport – qui n'est pas imposable – serait augmentée de 82 % et non plus de 30 %, selon la proposition initiale. *« Cette augmentation de 187,54 francs par mois représente l'équivalent du classement en zone de résidence zéro »*, a souligné le préfet de Corse Jacques Coëffé. Aucun nouveau rendez-vous n'a été fixé. Si un élément nouveau et décisif n'intervient pas en cette fin de semaine, l'extension du conflit est à craindre : le Syndicat des travailleurs corses (STC), d'obédience nationaliste, décidera dimanche de se joindre au mouvement sur la base de ses revendications propres – la zone zéro, mais aussi sa reconnaissance officielle. Le STC occupe depuis jeudi matin la direction régionale de l'agriculture à Ajaccio. – *(Corresp.)*

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **VILLIERS : Philippe de Villiers ne voit qu'une seule différence entre Edouard Balladur et Jacques Chirac :** *« le diamètre des enjambées »*. Le fondateur du Mouvement pour la France et candidat à l'élection présidentielle, qui revendique au contraire sa *« différence »* sur l'Europe, la lutte contre le chômage, la politique familiale ou l'éducation, a dénoncé, jeudi 2 mars au cours d'une conférence de presse, *« le programme commun Balladur-Chirac »*. *« Jacques Chirac et Edouard Balladur sont des hommes du passé, ma candidature est une candidature de rupture »*, a dit M. de Villiers, *« consterné »* par la *« méchanceté »* de la *« guerre des clans »* entre balladuriens et chiraquiens.

■ **CHIFFRAGES : Martine Aubry, porte-parole du candidat socialiste à l'élection présidentielle, Lionel Jospin,** a estimé jeudi 2 mars que *« tout candidat sérieux doit faire un chiffrage de son programme et publier son patrimoine »*, Mercredi, Daniel Vaillant, directeur de campagne de Lionel Jospin, avait estimé que le candidat socialiste s'engagerait sur de *« grandes orientations »* peu chiffrables par essence (*Le Monde* du 3 mars).

■ **SIDA : Lionel Jospin s'est rendu jeudi 2 mars au siège de Sida Info Service,** une association qui répond par téléphone 24 heures sur 24 aux questions des personnes désirant s'informer sur la maladie. Le candidat a discuté pendant deux heures avec les personnes qui reçoivent les appels afin, a-t-il dit, d'*« évaluer les besoins de ce type d'association »* et de préparer son programme, qui sera dévoilé le 7 mars.

■ **EUROPE : Le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, qui a déclaré,** jeudi 2 mars au Forum RMC-L'Express, que *« l'Europe sera un thème incontournable de la campagne présidentielle »*, estime que *« la perte de la monnaie nationale, c'est la perte de l'indépendance nationale »*. Il a qualifié le traité de Maastricht de *« chiffon de papier »* et d'*« irrésistible dérive fédéraliste »*.

DÉPÊCHES

■ **CONSEIL DES MINISTRES : Charles Pasqua** a présenté au conseil des ministres du jeudi 2 mars un projet de loi relatif au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers, qui reconnaît à ces derniers, salariés d'un employeur public ou privé, le droit de s'absenter de leur travail pour participer à certaines missions de secours.

■ **CONSEIL CONSTITUTIONNEL : le ministre de la défense, François Léotard,** a critiqué vivement, jeudi 2 mars sur RTL, la nomination par le président de la République de Roland Dumas au Conseil constitutionnel. M. Léotard estime que M. Mitterrand *« veut avoir une vie* post mortem *»* et *« continuer à planer sur la vie politique française »*. *« Je crains beaucoup que la nomination de M. Dumas au Conseil constitutionnel soit quelque chose de tout à fait fâcheux »*, a déclaré M. Léotard. *« Quand on connaît M. Dumas, quand on sait comment il a géré la politique extérieure de la France et comment il s'est comporté dans un certain nombre de dossiers, malheureusement on sacrifie à l'esprit de parti au lieu de sacrifier à l'esprit de la République »*, a-t-il ajouté.

■ **ARMÉE : le lieutenant-colonel Alain Mafart, l'un des agents de la DGSE** condamnés en 1985 par la Nouvelle-Zélande après le sabotage du navire *Rainbow-Warrior* du mouvement Greenpeace à Auckland, a été promu au grade de colonel. Cette promotion prend effet à compter du 1er décembre 1994. Le colonel Mafart, sorti major de Saint-Cyr en 1974, aura quarante-cinq ans en novembre prochain. Depuis dix-huit mois, il sert à Creil (Oise), où sont cantonnés la direction du renseignement militaire (DRM) et les états-majors interarmées (EMIA) de planification.

Le comité des finances locales décide de « se mettre en panne »

LE COMITÉ DES FINANCES LOCALES, que préside Jean-Pierre Fourcade, a décidé lors de sa dernière réunion, jeudi 2 mars, de *« se mettre en panne »* jusqu'à ce que le groupe de travail constitué par le gouvernement pour examiner l'ensemble des problèmes rencontrés par la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) lui fasse part de ses premières conclusions. Le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, retenu par le conseil des ministres, avait fait savoir par lettre au président du comité *« qu'aucune hausse supplémentaire de cotisations* [en plus de celle de 3,8 points prévue par le décret de décembre 1994] *n'interviendra en cours d'année 1995 »*, et qu'il prendrait les mesures nécessaires au cas où des difficultés de trésorerie apparaîtraient pour l'exercice en cours dans la gestion de la caisse.

Les succès de la décentralisation face à la méfiance des « jacobins »

IV. Quand les maires élaborent des stratégies de réinsertion et d'emploi

Nous terminons aujourd'hui notre série d'articles sur la décentralisation. Après avoir exposé les données générales de la question, analysé les nouveaux pouvoirs des maires en matière d'urbanisme, puis les difficultés du contrôle de légalité des décisions votées par les communes, départements et régions (*Le Monde* des 1er, 2 et 3 mars), nous évoquons dans ce dernier volet les actions des collectivités locales dans les différents « espaces de liberté » ouverts par la réforme : économie, emploi, réinsertion et éducation.

ELLES N'ONT aucune compétence pour le faire, mais toutes le font. Depuis longtemps les collectivités territoriales se mêlaient d'économie ; aujourd'hui, elles sont au cœur des problèmes d'emploi, de chômage et d'exclusion. Pourtant, selon une enquête menée avant le congrès de l'Association des maires de France (AMF) qui s'est déroulé en novembre 1994, 84 % des édiles estiment ne pas disposer de moyens juridiques et financiers suffisants pour intervenir efficacement dans le domaine de l'emploi.

En effet, les lois de décentralisation ne leur ont pas donné de pouvoirs explicites dans ce domaine aux contours flous. Elles ont laissé à l'Etat la responsabilité officielle de conduire la politique économique et par conséquent celle de l'emploi. Cependant, le mouvement de décentralisation a conduit les collectivités à s'engouffrer dans les « espaces de liberté » qui s'ouvraient à elles, dans des domaines variés comme la culture, l'environnement, la recherche d'investisseurs, la promotion économique. En outre, avec l'aggravation de la crise économique et la montée du chômage, les élus – de droite ou de gauche, des petites villes comme des métropoles – ont subi la pression exigeante de leur électorat et il eût été impensable qu'ils restent de marbre devant les fermetures d'usines, le flot des demandeurs d'emploi et les situations difficiles des familles qui en résultaient.

Dans les années 50 et jusqu'à la moitié des années 70, la politique d'aménagement du territoire se faisait à coups de distribution de primes et par la négociation avec quelques grands groupes industriels, qui étaient les grands pourvoyeurs d'emplois. On estime qu'entre 1955 et 1976 un million et demi de postes ont été créés de cette façon et disséminés dans les différentes régions.

Cela n'empêcha pas, à l'époque déjà, les communes de commencer à s'occuper elles-mêmes de leur avenir économique. Mais peu à peu, les plus grandes se sont dotées de services de développement économique ; la plupart ont aménagé des zones d'activités pour attirer des entreprises. Zones industrielles, technopoles, pépinières d'entreprises, ont alors fleuri à la périphérie des villes et même des petites communes. Avec l'espoir de séduire des chefs d'entreprise – *étrangers de préférence* – à la recherche d'un nouveau site pour déménager, s'agrandir ou s'installer.

Mais le temps de ces implantations-miracles qui, d'un seul coup, apportaient à une commune taxe professionnelle et emplois est bien terminé. Même si quelques belles surprises, comme la venue de Swatchmobile en Lorraine (1 900 emplois en 1997), peuvent encore se produire, les élus n'osent plus trop en rêver. De cette période où les collectivités locales ont découvert l'action économique, certains élus gardent un souvenir critique : *« Les communes sont sans doute allées trop loin, mettant parfois en péril les finances communales par des actions soumises à des lois du marché qu'elles appréhendent mal »*, estimaient certains maires lors du dernier congrès de l'AMF.

L'EXEMPLE DU FUTUROSCOPE

Dans les premiers temps de la crise de l'emploi, certains élus ont pensé qu'ils pouvaient déjouer la fatalité en aidant telle ou telle entreprise à retrouver la santé. Ce fut, par exemple, le cas de la ville d'Aurillac (Cantal), qui, en 1983-1984, avait carrément mis un cadre à la disposition de la fabrique de parapluies Sauvagnat pour contribuer à son redressement. *« L'action des élus à cette époque n'a pas été inutile pour forger l'image d'accueil des entreprises. Les maires ont un rôle important sur le plan local, qui est de faire prendre une petite étincelle en lui insufflant les conseils nécessaires, ce qui permettra de déboucher sur des créations d'emplois*, explique André Lac, chef du service de développement économique du district d'Aurillac. *C'est ce qu'on appelle le développement endogène. »*

Aujourd'hui, en effet, les élus ont acquis la certitude que les créations d'emplois se font parcimonieusement et qu'elles résultent le plus souvent d'une action menée sur le plan local. L'exemple toujours mis en exergue est celui du Futuroscope, fondé en 1987 dans la région Poitou-Charentes, près de Poitiers, et dont on estime qu'il a entraîné la création de 1 500 emplois. Désormais, les services chargés du développement économique s'efforcent de faire surgir des emplois à partir des unités économiques qui existent déjà ou de prendre des garanties auprès de ceux qui bénéficient des soutiens publics.

A Besançon (Doubs), la municipalité a décidé de n'accorder des aides financières qu'à la condition que l'entreprise bénéficiaire signe une déclaration préliminaire l'obligeant à créer des emplois. La Ville de Lille a perfectionné le système : elle cherche à travailler avec les services de l'ANPE et de la direction du travail et de l'emploi, en particulier pour le centre d'affaires Euralille. *« Pour l'espace commercial, nous avons créé une mission d'accompagnement économique et social, qui propose aux entreprises souhaitant s'installer de s'occuper du recrutement et de la pré-sélection du personnel »*, explique Caroline Charles, chargée de mission à la direction économique et des grands projets de la Ville de Lille.

MISE EN COMMUN DES MOYENS

La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), a, elle aussi, encouragé cette politique de mise en commun des moyens. C'était notamment l'objectif de son opération « Formation des hommes et développement des territoires », lancée en 1990 et qui consistait à imaginer et coordonner les actions les mieux adaptées au tissu économique local.

De l'efficacité reconnue à agir sur le terrain, a découlé la mode des « bassins », une notion géographique regroupant plusieurs collectivités. La région Rhône-Alpes a joué un rôle pilote dans cette politique. Après avoir subventionné des contrats économiques de bassin entre 1984 et 1988, qui regroupaient plusieurs cantons ou regroupements de communes, le conseil régional pousse depuis 1992 à la signature de *« contrats globaux »* sur des espaces plus larges.

Cette stratégie locale est encore plus évidente lorsqu'il s'agit des actions d'insertion. Quotidiennement confrontés aux conséquences du chômage et à des demandes d'emplois, les élus ont bien été obligés de chercher des réponses. Il n'était pas question pour eux d'augmenter à l'infini les effectifs des mairies, conseils généraux et régionaux. Ils emploient déjà plus de 1 million d'agents territoriaux, et la plupart estiment qu'ils n'ont pas vocation à être employeurs sociaux. Certes, ils ont utilisé les contrats emploi-solidarité (CES) – 160 000 au total, – mais ils ne souhaitaient pas prendre le risque d'être envahis par des employés à statut précaire auxquels ils ne pouvaient pas assurer d'avenir professionnel.

L'INTRUSION DES DÉPARTEMENTS

Les collectivités préfèrent participer à des opérations qui conduisent à la réinsertion professionnelle et sociale. C'est l'objectif des programmes locaux d'insertion (PLI) inclus dans les contrats de ville et qui associent l'Etat, les collectivités et les entreprises. C'est cette mobilisation des énergies que René Monory, président du Sénat et du conseil général de la Vienne, a voulu mettre en œuvre pour les RMistes. Son département a été divisé en huit bassins d'emplois dans lesquels des *« agents développeurs »* essaient d'établir le contact entre ces exclus et les patrons de PME.

Ces initiatives sont significatives de l'intrusion des départements dans le domaine économique. *« Le conseil général n'a pas la responsabilité de l'activité économique ni de l'emploi, mais il supporte sur le plan budgétaire le poids du nombre de RMistes »*, indique-t-on au conseil général des Yvelines pour justifier la création d'une direction des affaires économiques et de l'emploi qui devrait mettre en application treize mesures, parmi lesquelles le réaménagement de la vallée de la Seine, l'aide à la création de zones d'activités, le soutien aux PME... A l'autre bout de l'échiquier politique, le département du Val-de-Marne, dominé par le PC, a lui aussi créé un comité de développement, *« pour penser l'expansion du département et agir en ce sens »*.

Autant d'initiatives qui montrent que, si l'Etat n'est plus le lieu unique pour la politique économique, on est loin d'avoir trouvé une structure locale idéale.

Françoise Chirot

FIN

Les Français conquis

En observant régulièrement les avancées de la régionalisation, l'Observatoire interrégional du politique (OIP), un centre de la Fondation nationale des sciences politiques et du CNRS, mesure aussi l'évolution de l'opinion vis-à-vis de la décentralisation. Les enquêtes menées par cet organisme montrent à quel point les Français sont conquis : 59 % d'entre eux estiment, en effet, que *« la politique de décentralisation et de régionalisation »* devrait être développée.

La répartition en fonction des inclinations politiques des administrés donne des réponses assez peu différenciées. Dans tous les domaines, formation et apprentissage en tête, les Français souhaitent un approfondissement du pouvoir des assemblées régionales. 55 % des personnes interrogées jugent d'ailleurs que, dans dix ans, la vie des habitants dans leur région *« dépendra plutôt des décisions prises au niveau de la région »*. 34 % seulement (11 % ne se prononcent pas) pensent que leur vie quotidienne dépendra *« plutôt des décisions prises au niveau de la France »*.

★ Enquêtes : OIP/conseils régionaux 1994 ; OIP/Datar 1994 (Les Français et leurs régions ; le fait régional et l'opinion publique).

Mulhouse et Altkirch se disputent une usine baladeuse

MULHOUSE
de notre correspondant

Tous deux n'ont rien pu faire, malgré leurs interventions au plus haut niveau, contre le départ des militaires de leurs villes. Tous deux, depuis, se démènent pour compenser le manque à gagner par la restructuration. En janvier, les maires de Mulhouse et d'Altkirch avaient obtenu des assurances du premier ministre, venu à Colmar à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Libération. Ainsi M. Balladur avait-il confirmé à Jean-Marie Bockel (PS) son intention de concrétiser, avant l'élection présidentielle, la promesse qu'il lui avait faite en mai 1994 lors du sommet franco-allemand de Mulhouse : combler partiellement le départ du cinquante-septième régiment de transmissions par la venue d'un escadron de gendarmerie mobile.

Cet escadron, Jean-Luc Reitzer, premier magistrat d'Altkirch, le convoitait encore il y a peu, pour le chef-lieu du canton rural du Sundgau, situé à une trentaine de kilomètres au sud de la métropole industrielle de Mulhouse. Puis le fougueux député RPR avait lâché du lest, ne faisant plus obstacle au choix de Mulhouse comme site d'implantation des gendarmes mobiles. N'avait-il pas reçu des assurances quant au transfert dans sa ville d'une grande entreprise ?

Tout semblait donc aller pour le mieux entre les deux cités et leurs maires respectifs. Jusqu'au début de cette semaine, où Jean-Luc Reitzer a rendu public le nom de cette entreprise, Superba, fabricant de fers, de presses à repasser et de nettoyeurs à vapeur.

La nouvelle a aussitôt fait bondir son collègue mulhousien : il faut savoir en effet que Superba exploite deux unités industrielles distinctes... à Mulhouse, une d'équipements ménagers et l'autre de machines textiles. Si cette dernière se trouve à l'aise dans ses locaux (un programme d'investissements de près de 30 millions de francs y est même en cours), la première, en revanche, est installée dans d'anciens locaux dans le quartier ouest de la ville. Une précarité qui a été soulignée par la direction lors du comité d'entreprise extraordinaire fin février.

UN DOSSIER TRÈS « POLITIQUE »

La situation était connue de Jean-Marie Bockel, qui note que la ville de Mulhouse a tout fait depuis un an pour trouver un autre emplacement mulhousien à l'usine, *« mais aucun site* intra-muros *ne semblait convenir »*.

Le déménagement annoncé dans la cité voisine ? Il trouve cela *« choquant et incohérent... On va dépenser beaucoup d'argent pour déménager une entreprise d'un site de restructuration militaire vers un autre »*. Et de laisser clairement entendre que le dossier *« est quand même très politique »*.

Superba qui, pour l'activité transférée, se situe en parts de marché à la troisième place nationale, derrière Philips et Calor, mais devant Moulinex, doit s'installer sur un terrain de 3,2 hectares occupé jusqu'à il y a cinq ans par une entreprise de bâtiment et de travaux publics et racheté par l'armée. Le district d'Altkirch, en tant que maître d'ouvrage de l'opération, va racheter le terrain à l'Etat, le viabiliser en rasant les anciens entrepôts. Il bénéficie pour cela d'une aide de 2 millions de francs au titre du programme européen Konver. L'investissement total prévu se situe à 50 millions de francs, dont une aide de 13 millions de l'Etat. A terme, cent cinquante emplois nouveaux pourraient être créés.

Jean-Luc Reitzer ne veut pas suivre son collègue mulhousien sur la voie de la polémique : *« Mulhouse ne devrait pas être trop blessée par le départ de cette division de Superba. L'autre y reste, en effectuant des gros investissements et l'organisation administrative du groupe devrait se développer à Mulhouse »*, dit-il, semblant vouloir ainsi consoler son voisin.

Bernard Lederer

Une évolution majeure du système éducatif

PRÈS DE DIX ANS après l'entrée en vigueur des lois de décentralisation, qui ont vu départements et régions prendre en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement de quelque 7 285 collèges et lycées, la Cour des comptes et ses chambres régionales dressent le bilan de ce qui restera sans doute comme une des évolutions majeures du système éducatif en France. La Cour des comptes rappelle que les régions (pour les lycées) et les départements (pour les collèges) ont dû mettre les bouchées doubles. Car elles héritaient d'un patrimoine ancien, souvent délabré et mal entretenu, et surtout insuffisant en regard des capacités d'accueil devenues nécessaires.

Entre septembre 1986 et septembre 1992, 237 lycées – dont 79 pour la seule Ile-de-France – étaient construits par les régions. Et durant cette période, les départements ouvraient, en moyenne, 27 collèges par an. De 1986 à 1993, pour le seul investissement, la part du scolaire passait de 2,27 % du total des budgets des conseils généraux à 12,4 %, celle des conseils régionaux de 7,4 % à 37 %, avec une pointe à 42 % en 1990-1991.

Si l'effort quantitatif est indéniable, note la Cour – encore que d'ampleur inégale –, la programmation des investissements, comme celle des formations, a été plus *« défaillante »*. Et, sur l'un et l'autre plan, l'Etat a mal joué son rôle de régulation. En Ile-de-France, Poitou-Charentes ou Midi-Pyrénées, aucune planification réelle de l'adéquation des besoins et de l'offre de formation n'a été conduite et, en 1993, aucun *« schéma prévisionnel des formations »* n'existait encore dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans les Pays de la Loire, les demandes de l'enseignement privé ont été intégrées sans expertise préalable des besoins par bassin d'emploi.

L'ÉTAT À LA TRAÎNE

Au niveau départemental, la programmation prévisionnelle des investissements (PPI) a été particulièrement lacunaire, *« au mieux remplacée par une programmation annuelle glissante »*. Aucune programmation dans les départements du Doubs, du Gers, des Landes et du Morbihan. En Haute-Garonne, aucune réflexion d'ensemble sur l'évolution de la population scolaire de l'agglomération toulousaine ni sur les besoins en collèges nouveaux. Deux exceptions : l'Aveyron, où la réflexion a été poussée jusqu'à définir des objectifs pour l'enseignement de second cycle et post-baccalauréat, la Seine-et-Marne et le Var, où de vrais outils de programmation ont *été conçus en collaboration étroite* avec les inspections académiques et les communes intéressées.

D'une manière générale, la concertation entre les collectivités et les services académiques est *« générale »* et plutôt *« substantielle »*. En revanche, la fonction de régulation des préfets de région, qui doivent, sur proposition des recteurs, établir une liste annuelle des opérations, est mal assurée.

Cette procédure obligatoire n'étant pas ou mal appliquée – ou bien après l'engagement des travaux –, les préfets ne peuvent pas bloquer certains projets injustifiés ; et les recteurs sont obligés d'y affecter des personnels. Enfin, à la faveur de l'imprécision du cadre juridique, les aides à l'enseignement privé ont tendance à se multiplier bien au-delà des plafonds prévus par la loi. Régions et départements interviennent aussi de plus en plus fréquemment dans le domaine pédagogique. Les *« politiques globales pour l'éducation »* (Val-d'Oise) se développent, souvent massives et très médiatisées, mobilisant des masses financières qui surpassent parfois celles de l'Etat.

Christine Garin

INSUFFISANCE RÉNALE *Un récent rapport – qui n'a pas été rendu public – de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), consacré à la pratique de l'hémodialyse, soulève une série de questions d'ordre économique et sanitaire.* ● **VINGT MILLE** personnes souffrant d'insuffisance rénale chronique bénéficient *aujourd'hui de cette pratique médicale, dont le coût représente entre 7 et 8 milliards de* francs, soit 1,5 % du budget de l'assurance-maladie. Selon l'IGAS, des *réformes permettraient de faire des* économies sans altérer la qualité des soins. Elles permettraient aussi de mettre un terme à certaines « rentes de situation », souvent *dénoncées dans les milieux, publics ou* privés, de la néphrologie. ● **D'URGENTES MESURES** sanitaires s'imposent pour prévenir la contamination par le virus de l'hépatite C chez les malades hémodialysés.

L'IGAS dénonce de graves anomalies dans la pratique de l'hémodialyse

Vingt mille personnes atteintes d'insuffisance rénale bénéficient de ce traitement qui coûte près de 8 milliards de francs, génère parfois de substantiels revenus et comporte des risques infectieux qui pourraient être prévenus

LES TECHNIQUES d'hémodialyse (ou « rein artificiel ») permettent aujourd'hui, en France, de maintenir en vie plus de vingt mille personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique et qui ne peuvent pas, pour des raisons médicales ou du fait de la pénurie croissante de greffons, bénéficier d'une transplantation rénale. Ces techniques, qui se sont continuellement développées ces vingt dernières années offrent aux malades la possibilité, dans la grande majorité des cas, de mener une existence quasi normale, rythmée par plusieurs séances hebdomadaires de traitement. Or l'amélioration de ces procédés et l'augmentation constante du nombre des personnes ainsi prises en charge n'ont pas été accompagnées d'une évolution de l'encadrement réglementaire ni d'une surveillance adaptée des organismes de sécurité sociale, en dépit du coût majeur de cette pratique.



Inquiète d'une telle situation et soucieuse d'y trouver remède, Simone Veil, *ministre des affaires sociales*, de la santé et de la ville, a confié, il y a un an, à l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) une enquête *« sur la dialyse rénale »*. Il était notamment demandé à cette inspection de *« produire une étude des coûts réels et globaux des divers types de traitement en séances de dialyse, par catégories d'établissements tant publics que privés, de façon à disposer de données fiables permettant d'envisager une refonte des forfaits tarifaires de ces séances »*.

En 1992, une mission de l'IGAS avait déjà été diligentée concernant l'hémodialyse en milieu extra-hospitalier (rapport nº 92 043). Cette enquête avait mis en évidence *« une méconnaissance profonde, par les services ministériels et les organismes de l'assurance-maladie, des coûts réels des séances de dialyse et la nécessité de généraliser l'usage d'une comptabilité analytique »*. Ce rapport concluait en proposant un certain nombre de mesures visant à améliorer la connaissance de la population des patients concernés et des modalités de prise en charge de leur traitement. Il s'interrogeait sur l'opportunité de maintenir en l'état une carte sanitaire de moins en moins respectée. Rien, malheureusement, ne semble avoir, dans ce domaine, évolué.

« AUCUN OUTIL FIABLE »

L'insuffisance rénale chronique concerne aujourd'hui, pour la seule métropole, près de trente mille personnes, dont huit à neuf mille ont pu être greffées avec succès. La prise en charge des vingt ou vingt et un mille autres équivaudrait à un budget situé entre 7 et 8 milliards de francs, pris en charge par l'assurance-maladie. Le constat général établi en 1994 est le même que celui de 1992 : *« Les services déconcentrés du ministère des affaires sociales n'ont qu'une vision partielle de l'existant et, dans la plupart des régions, n'ont pas élaboré, dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire, de dispositifs propres au traitement de l'insuffisance rénale chronique. La Caisse nationale d'assurance-maladie et les caisses régionales d'assurance-maladie se sont, quant à elles, peu investies dans ce domaine et ne disposent pas de chiffres précis et fiables sur le coût réel de la dialyse rénale... Au niveau national, on ne dispose, en fait, d'aucun outil fiable. »*

On peut néanmoins fournir des données fort intéressantes. Il apparaît ainsi que la population en hémodialyse ne cesse d'augmenter. En 1966, on comptait en France 75 dialysés. Ils étaient 4 800 en 1975, 12 980 en 1982, 14 750 en 1985. Dix ans plus tard, ils sont entre *20 000* et *21 000*, *« sans qu'on puisse avancer de chiffre plus précis »*. C'est aussi une population qui vieillit, la part des patients âgés de soixante-dix ans étant en augmentation constante (17,7 % en 1992) comme celle des plus de soixante ans (29,2 %). *« Ce vieillissement favorise le développement de complications et de pathologies associées, nécessitant une surveillance médicale accrue, et entraine une diminution de l'autonomie des patients et de leur capacité à se prendre seuls en charge »*, note l'IGAS.

Cette enquête observe que si depuis une quinzaine d'années le traitement de l'insuffisance rénale chronique a connu une évolution importante, celle-ci s'est produite *« sans que le cadre législatif et réglementaire s'adapte »*. Le développement des traitements *« hors centre »* rencontre ainsi *« des freins importants »*. Ce type de dialyse représente en moyenne 30 % de l'activité nationale, un chiffre stable depuis une dizaine d'années, avec toutefois des variations très importantes selon les régions, la proportion pouvant aller de zéro à 50 %. *« Le plus souvent, ce sont les établissements privés à but lucratif qui ont le moins développé la dialyse hors centre »*, indique l'IGAS.

MAITRISER LES DÉPENSES

L'incidence de besoins fixés par la carte sanitaire n'est respectée *« ni au plan national, ni dans la plupart des régions »*. Les taux autorisés sont dépassés dans quinze des vingt-deux régions, atteignant près du double de ceux-ci dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une autre hétérogénéité est mise en lumière : les très grandes variations dans l'utilisation des postes d'hémodialyse. Sur la base d'un fonctionnement de six jours par semaine, cinquante-deux semaines par an, et compte tenu de la durée moyenne des séances, on peut réaliser, dans des conditions techniques de sécurité, trois séances par jour. Or l'IGAS observe, selon les établissements, des écarts moyens allant de 0,7 à cinq séances quotidiennes. *« Ces chiffres révèlent que, si la très grande majorité des établissements publics et privés à but non lucratif réalisent entre une et trois séances quotidiennes par poste autorisé, plus de la moitié des structures privées à but lucratif en réalisent plus de trois, ce qui tend à prouver qu'elles disposent sans doute (...) d'un nombre de postes installés supérieur à celui qui leur était autorisé. »* Au volumineux chapitre des *« coûts et du financement »*, l'IGAS retient une moyenne du coût des soins supérieure à 350 000 francs par an et par patient, avec, là encore, des différences notables en fonction des types de traitement. 400 000 francs pour la dialyse en centre (dont 10 % de frais de surveillance médicale), 250 000 francs pour l'autodialyse, et 200 000 francs pour l'hémodialyse et la dialyse péritonéale. *« Pour vingt mille dialysés, on obtient un chiffre de 7 milliards de francs, représentant environ 1.5 % du total des soins de santé pris en charge par l'assurance-maladie, soit 450 milliards de francs en 1992. Mais il faut souligner les incertitudes de ces résultats ; ainsi, en retenant le chiffre de vingt et un mille dialysés, et en faisant l'hypothèse – assez vraisemblable – d'une sous-estimation de 10 % sur le coût annuel moyen, on obtient un chiffre de 8 milliards... »*, peut-on lire dans le rapport de l'IGAS.

Les éléments de comparaison internationale avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne réunis par la mission suggèrent d'autre part que *« la dialyse en France est relativement coûteuse »*. Les enquêteurs notent, par ailleurs, que *« les prix de revient des séances de dialyse dans les différentes structures sont difficiles à cerner »*, que *« les pratiques comptables actuelles ne permettent pas de disposer de données exhaustives, fiables et homogènes »*. ou encore que *« le coût de la surveillance médicale des patients dialysés est mal cerné et mal pris en compte »*.

Sur ce dernier point, le mode de rémunération (coté K20, soit 248 francs) comporte des *« possibilités d'abus »*, dans la mesure où il permet à un néphrologue de percevoir, s'il est seul, autant de K20 qu'il y a, en sa présence, de patients dialysés. Or, certains centres ayant de très fortes capacités (jusqu'à une trentaine de patients pris en charge de manière simultanée), ces centres ont par ailleurs des prix de journée (établis par convention avec la caisse régionale d'assurance-maladie) très variables (de 1 100 à 1 800 francs) et qui ne comprennent pas la surveillance, les examens de laboratoire ni les dépenses de produits sanguins.

L'IGAS estime enfin que les frais de transport des patients pris en charge dans les centres représentent plus de 10 % du coût total des soins, soit un coût moyen de 40 000 francs par an pour une trentaine de kilomètres par séance. Il s'agit là d'un problème important, dénoncé depuis près de vingt ans (*Le Monde* du 14 avril 1976) et qui, en dépit de l'évolution concrète existante, n'a jamais été pris en compte ni traité. Au total, l'enquête de l'IGAS fournit une série de propositions constructives. Celles-ci concernent notamment les outils d'analyse et de régulation de cette activité, la maîtrise des coûts, la modification de la cotation obsolète de la surveillance médicale, la mise en œuvre d'*« opérations-vérité »* sur les tarifs des établissements publics et le développement de la dialyse péritonéale à domicile. S'il souhaite véritablement maîtriser les dépenses de santé sans nuire à la qualité des soins, le prochain gouvernement ne pourra longuement faire l'économie de ces réformes.

Jean-Yves Nau

★ « Enquête sur la dialyse rénale », rapport présenté par le docteur Henri Bonan et Marie-Ange du Mesnil du Buisson, membres de l'Inspection générale des affaires sociales. Code mission : SA/AC/AP 940 041 (rapport nº 94 092, septembre 1994).

Les différentes techniques

Lorsque l'insuffisance rénale chronique atteint un stade avancé, il devient indispensable, pour la survie du malade, de pallier la carence devenue trop importante de l'organe malade, soit en le remplaçant par un organe sain (greffe rénale), soit en assurant artificiellement et en dehors de l'organe ses fonctions excrétives. On distingue ainsi l'hémodialyse (rein artificiel). Il s'agit de la méthode de loin la plus utilisée. Elle repose sur le principe d'échanges à travers une membrane semi-perméable entre le sang et un liquide appelé dialysat. L'hémodialyse peut être pratiquée en différents lieux : dans des centres spécialisés, au domicile du patient, dans des unités d'autodialyse ou dans des centres dits « allégés ».

La dialyse péritonéale utilise le péritoine de l'organisme comme membrane filtrante. Elle peut être réalisée selon différentes méthodes. La plus répandue est la dialyse péritonéale continue ambulatoire (DPCA). On observe également aujourd'hui le développement de la dialyse péritonéale automatisée (DPA) qui connaît notamment, grâce à l'informatique, de nouveaux développements et autorise une épuration de l'organisme durant le sommeil du malade.

Des contaminations indues par le virus de l'hépatite C

AU-DELÀ DES CONSIDÉRATIONS proprement financières de l'adaptation de la cotation et des coûts de transport, l'enquête de l'IGAS traite d'un inquiétant problème d'ordre sanitaire. *« En France, la qualité des dialyses est considérée globablement comme très satisfaisante, mais on ne peut exclure que la contrainte budgétaire ou la recherche du profit puissent avoir ici ou là des conséquences contestables »*, peut-on lire dans ce document. La mission estime *« ni possible ni souhaitable »* de réglementer les pratiques de dialyse, mais considère que des recommandations cliniques pourraient utilement être discutées et publiées par la Société nationale de néphrologie sur certains thèmes, afin de contribuer à la fois à la qualité des soins et à la maîtrise médicalisée des dépenses.

La mission de l'IGAS souligne, d'autre part, que *« les principales dérives susceptibles de survenir quant à la qualité des traitements sont liées au facteur temps : toute réduction de la durée des séances ou du délai nécessaire à la stérilisation des machines entre deux séances génère une réduction sensible des prix de revient en permettant de mieux rentabiliser les équipements et les personnels »*. Les enquêteurs observent, à cet égard, *« que certains centres de dialyse n'effectuent pas, à l'heure actuelle, de stérilisation des machines entre deux patients successifs, considérant qu'un simple rinçage est suffisant dès lors que le générateur reste en fonctionnement »*. Dans le contexte actuel, où des infections nosocomiales par les virus de l'hépatite C sont régulièrement constatées, *« cette pratique paraît hautement contestable »*. La mission estime qu'il est *« indispensable de stériliser non seulement les machines utilisées par les patients déjà contaminés, mais aussi l'ensemble des machines, eu égard aux délais de séroconversion et, plus largement, aux risques de transmission des " maladies de demain "* [affections véhiculées par des agents transmissibles non conventionnels]. *Des études visant à cerner les méthodes optimales de stérilisation seraient nécessaires. »*

L'enquête de l'IGAS évoque notamment une étude réalisée par l'hôpital Bichat sur l'hépatite C, qui fut présentée en juillet 1994 lors d'un congrès international de néphrologie. Cette étude montrait, sur trois ans, une disparition de la transmission nosocomiale de l'infection par le virus de l'hépatite C, après renforcement des précautions prophylactiques dans le service et, en particulier, une désinfection spécifique du circuit de dialyse après les séances. *« La volonté d'assurer la sécurité des patients et, en particulier, d'éviter tout risque de contamination incontrôlable doit s'inscrire dans les textes,* soulignent les auteurs du rapport. *Si la prise en compte du facteur sida semble réelle, les positions restent encore divergentes quant au risque de transmission de l'hépatite C. »*

« Si rien ne semble aujourd'hui permettre de recommander l'isolement des patients présentant une séropositivité au virus de l'hépatite – pour certains auteurs, ce serait même un risque de diffusion croisé –, le respect scrupuleux des règles d'asepsie s'impose à l'ensemble des personnels et la stérilisation des machines devrait être rendue obligatoire après chaque séance de dialyse », ajoute le rapport. Compte tenu de la menace que constitue l'infection par le virus de l'hépatite C, on aimerait connaître au plus vite quelles mesures les autorités sanitaires et gouvernementales entendent prendre afin d'enquêter plus avant et de mettre un terme à de telles pratiques qui *pourraient connaître, demain,* d'importants prolongements médicaux-légaux.

J.-Y. N.

Le comité anti-amiante de Jussieu s'élève contre l'inaction des pouvoirs publics

Personne ne sait qui paierait les travaux, estimés à 200 millions de francs

LES PROFESSEURS et étudiants de Jussieu membres du comité anti-amiante commencent à perdre patience. *« L'amiante fait trois mille morts en France chaque année, et l'on ne fait rien à Jussieu, qui est l'un des bâtiments les plus truffés de ce poison »*, explique l'un des porte-parole, Michel Périgot. Réuni jeudi 2 mars dans des locaux de Paris-VII très représentatifs de l'état des lieux – amiante floqué apparent dans les faux plafonds béants, – le comité a rappelé qu'il n'y avait pratiquement plus eu de travaux de mise en conformité à Jussieu depuis 1980, hormis quelques remplacements de faux plafonds.

Or, selon le comité, il y a urgence. Etant donné le temps de latence des maladies délenchées par l'inhalation de fibres d'amiante dans les poumons – de vingt à quarante ans –, on ne peut pas se permettre d'attendre le déclenchement de l'hécatombe pour prendre des mesures concrètes dans les bâtiments « floqués » – dont les parois ou les éléments porteurs sont recouverts d'un enduit ignifuge à l'amiante.

COULOIR PAR COULOIR

En Grande-Bretagne, l'épidémiologiste Julian Peto estime à quelque neuf mille le nombre de décès qui seront imputables à l'amiante dans les années 2015-2020. Fibroses pulmonaires ou pleurales, cancers du poumon et mésothéliomes (cancers de la plèvre ou du péritoine) vont se multiplier parmi les ouvriers du bâtiment ou les personnels d'entretien mis en contact avec l'amiante.

La solution ? Retirer l'amiante des bâtiments, comme il a été fait à la tour GAN de la Défense, à Paris, ou au centre anticancéreux de Lyon. Bien sûr, il n'est pas question de fermer les universités Paris-VI et Paris-VII pendant un an. Le comité propose que, pendant les mois de fermeture estivale, on procède à l'enlèvement des flocages couloir par couloir. Une délégation du comité a rencontré à ce propos, le 27 février, le directeur des enseignements supérieurs et de la recherche. Celui-ci a admis qu'il fallait en effet procéder à des travaux, qui pourraient coûter quelque 200 millions de francs (dont 300 000 francs pour le diagnostic et 500 000 francs pour l'étude de faisabilité). Mais nul ne sait, pour lors, qui va payer l'addition. *« Il n'est pas question de prélever sur le budget de fonctionnement de l'université ni sur les crédits de recherche »*, insistent les membres du comité. Ils ne veulent plus, comme cela s'est fait parfois, que des laboratoires mieux pourvus fassent procéder eux-mêmes à des travaux. Il faut, selon eux, procéder méthodiquement et partout, à commencer par la fameuse tour « Zamanski », qui est entièrement floquée à la crocidolite ou amiante bleu, considéré comme le plus dangereux.

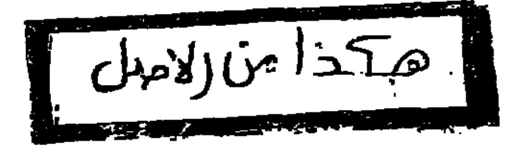
Afin de mieux faire sentir l'urgence des travaux, le comité anti-amiante a rappelé que, actuellement, dix cas de maladies professionnelles dues à l'amiante avaient été reconnus à Jussieu (un mésothéliome, un cancer du poumon et une fibrose pleurale à Paris-VII, fibroses pleurales ou pleuro-pulmonaires à Paris-VI).

DIX ANNÉES D'EXPOSITION

Parmi les deux cas les plus graves, l'un est mort, et l'autre est venu témoigner. Jacques Lebbe, ingénieur chimiste en retraite (soixante-dix ans), qui a été chargé de l'hygiène et de la sécurité à Paris-VI pendant dix-neuf ans, a expliqué comment, au terme de dix années d'exposition directe à l'amiante des faux plafonds et des gaines de sécurité, il a contracté une asbestose professionnelle reconnue par le rectorat de Paris. *« Je ne souffre pas, mais je tremble pour l'avenir,* a-t-il dit. *Il faut absolument arrêter ça à Jussieu, sinon nous courons à la catastrophe. »*

Le comité anti-amiante a décidé de se transformer en association de type loi 1901. Il organisera le 21 *mars, sur le campus de Jussieu,* une journée d'information auprès des dizaines de milliers d'étudiants et d'enseignants qui, chaque jour, passent sous les plafonds floqués et, sans le savoir, inhalent des fibres d'amiante.

Roger Cans



هكذا من زلاهل

Les avocats de Michel Noir dénoncent un « procès politique »

Les défenseurs du maire de Lyon ont concentré leurs attaques sur le procureur

Répliquant aux sévères réquisitions prononcées, mercredi 1er mars, par le procureur adjoint Thierry Cretin, les avocats de Michel Noir, François Saint-Pierre et Mario Stasi, ont accusé le magistrat de vouloir se livrer à un *« règlement de comptes »* visant à *« abattre »* le maire de Lyon. Les deux avocats ont soulevé la prescription des faits retenus contre M. Noir et qualifié M. Botton de *« maître chanteur »*.

LYON
de notre envoyé spécial

A l'un le code, à l'autre la morale. Les deux défenseurs de Michel Noir s'étaient clairement réparti les rôles avant de plaider la relaxe de leur client, jeudi 2 mars, devant le tribunal correctionnel de Lyon. Un jeune avocat lyonnais, Me François Saint-Pierre, et un bâtonnier parisien, Me Mario Stasi : ils ne seraient pas trop de deux, le fougueux et l'expérimenté, pour répliquer au réquisitoire du procureur, Thierry Cretin (*Le Monde* du 2 mars). La charge du magistrat était encore dans toutes les mémoires, tant pour le portrait psychologique dressé du maire de Lyon (*« esprit de calcul », « mauvaise foi », « manque de sincérité »*) que pour la peine requise : dix-huit mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et, surtout, l'inéligibilité pour une période de cinq ans.

En cette matinée de riposte, c'est peut-être l'avenir politique de l'ancien ministre du commerce extérieur qui se jouait au palais de justice. Le Tout-Lyon était à l'écoute, des notables aux journalistes, pour savoir comment ce duo de défenseurs réputés allait bien pouvoir s'y prendre pour redresser une situation si mal engagée. Danièle Noir, épouse et belle-mère, était là, elle aussi, assise derrière son mari pour la première fois depuis le début du procès. Trois jours plus tôt, lundi 27 février, elle avait pourtant décliné l'invitation à venir témoigner, évoquant alors des *« motifs d'ordres personnels et familiaux »*.

A François Saint-Pierre, le code ; à Mario Stasi, la morale. C'était donc prévu ainsi, dans un double souci de complémentarité et d'efficacité. Mais Thierry Cretin, calé dans son fauteuil, comprit très vite que ces deux plaidoiries, si elles étaient vouées à emprunter tôt ou tard des directions différentes, se croiseraient au moins sur un point, ou plutôt sur une cible : lui-même. Comme la veille, face aux défenseurs de Patrick Poivre d'Arvor, le représentant du ministère public dut encaisser les coups et se contenter de regards courroucés à chaque nouvelle banderille de l'adversaire.

Avant d'aborder sa démonstration juridique, Me Saint-Pierre s'insurgea en effet contre le *« sentiment de haine »* qu'il avait ressenti de la part de l'accusation. Par la suite, en fin d'intervention, il parlerait même de *« procès politique »*, de *« règlement de comptes »* et d'une justice qui *« n'a pas pour mission le saccage d'une ville »*. Il restait alors à l'avocat à tenir son rôle, celui d'un juriste prêt à dénicher dans la jungle des lois les arguments susceptibles de sauver son client. Il allait ainsi soulever un point déterminant : le recel d'abus de biens sociaux reproché à Michel Noir tomberait sous le coup de la prescription puisque, selon Me Saint-Pierre, plus de trois ans (délai maximum pour un délit) se seraient écoulés entre les faits (janvier 1989) et l'ouverture des poursuites contre le maire de Lyon, le 29 mars 1993. La démonstration eût été plutôt convaincante si l'avocat lyonnais n'avait ponctué son propos d'une tirade pour le moins malvenue.

Dans une ultime envolée, il demanda en effet au tribunal de ne pas priver la ville de son maire. Emporté par son élan, il s'érigea même en porte-parole des *« humbles »*, des *« pauvres »*, des *« handicapés »*, qui, à l'entendre, auraient tous d'excellentes raisons d'apprécier Michel Noir. La salle, visiblement, en doutait.

« MAISON DE SABLE »

Elle ne put retenir murmures et sourires, en souvenir des deux premières semaines d'audience, lorsqu'il avait été question, facture par facture, des « largesses » accordées par Pierre Botton à son beau-père : les costumes Smalto et Cerruti, les voyages aux Antilles et à Venise, le repas chez Bocuse... On était loin, alors, du Lyon des indigents.

Mais peut-être était-ce, pour Me Saint-Pierre, une manière d'ouvrir la voie à son aîné, le bâtonnier Stasi, second défenseur du maire de Lyon. Un bâtonnier qui, à mots et à formules choisis, allait s'en prendre à son tour à Thierry Cretin : *« Vous dites le droit, le fait, ou la morale ? »* demanda-t-il, d'un ton accusateur, au procureur adjoint. *« Votre procès est construit sur une maison de sable*, ajoutait-il. *Cette procédure contre Michel Noir est politique. »*

Revenant sur l'incident majeur du procès – la production par M. Noir d'un carnet intime de sa fille Anne-Valérie, épouse de Pierre Botton –, Me Stasi s'employa à justifier cette divulgation, mal perçue car entachée d'indécence. Il assura que M. Noir avait été contraint d'agir ainsi, au risque d'étaler sa vie privée, pour contrer les attaques de M. Botton à la barre. *« Nous ne le regrettons pas »*, a indiqué le défenseur de l'ancien ministre, cherchant ainsi à couper court à tout débat moral sur ce *« petit carnet rouge »* où, à travers trois projets de lettres, la jeune femme évoquait tout à la fois ses difficultés conjugales, ses relations conflictuelles avec son père et ses tentations suicidaires.

En fait, Me Stasi rejeta tous les torts sur Pierre Botton, ce gendre déchu, qu'il qualifia de *« maître chanteur »* pour avoir tenté d'obtenir de Michel Noir une commission de 2 % sur l'ensemble des marchés public de la ville. A ce propos, l'avocat du barreau de Paris revint sur la fameuse *« convention de remboursement »* signée entre les deux hommes le 12 avril 1989. Il répéta que M. Noir – *« un homme que l'on veut abattre, que l'on veut tuer »* – avait juste rédigé ce document pour *« calmer »* son gendre et éviter qu'il ne quitte sa fille. Le procès, une fois de plus, reprenait le chemin des coulisses familiales. Vendredi 3 mars, avec les plaidoiries des défenseurs de M. Botton, il risquait fort d'y rester.

Philippe Broussard

Alcatel dément avoir fait surveiller l'un de ses anciens cadres

LE GROUPE Alcatel-Alsthom a démenti, jeudi 2 mars, que Françoise Sampermans, placée en garde à vue la veille par la PJ de Versailles, se soit livrée à *« de quelconques manœuvres en vue d'exercer des pressions sur un témoin »*. Mme Sampermans, PDG de la Générale occidentale, qui contrôle notamment *L'Express* et *Le Point*, a été interrogée à propos de filatures effectuées par un ancien policier sur un ancien cadre du groupe, Denis Gazeau, considéré comme un témoin capital dans l'affaire des surfacturations d'Alcatel CIT (*Le Monde* du 3 mars).
La direction d'Alcatel dément également avoir mandaté ou rétribué qui que ce soit pour exercer de telles filatures, mais admet avoir contacté Claude Bardon, ancien directeur des renseignements généraux parisiens. Il s'agissait, explique le groupe de téléphonie, de *« conseils dans le cadre d'une affaire d'espionnage industriel dont le groupe Alcatel a de fortes présomptions d'être victime »*. L'enquête du juge d'Huy semble pourtant montrer que Mme Sampermans et le PDG d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, auraient participé à des entretiens avec M. Bardon, au cours desquels auraient été ordonnées ces surveillances.

Protestations contre le déplacement du procureur de Perpignan

UN COLLECTIF comprenant le Syndicat de la magistrature (SM), le Syndicat des avocats de France, la Ligue des droits de l'homme, le MRAP et la LICRA, a dénoncé, jeudi 2 mars, à Marseille, le caractère *« politique »* du déplacement d'office du procureur de la République de Perpignan, Louis Bartoloméi. Cette décision prise le 13 février par le ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, est fondée sur un avis du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui reproche à M. Bartoloméi la publication d'un communiqué de presse critiquant le comportement du président du tribunal de Perpignan, Jean-Louis Vuillemin (*Le Monde* du 20 janvier).
« On peut s'interroger, a noté Dominique Barthe, membre du conseil national du SM, *sur le lien entre la mutation de M. Bartoloméi, qui menait une politique pénale dynamique et les investigations en cours concernant des élus centristes de la région de Perpignan. »* Selon le collectif, la mutation disciplinaire de M. Bartoloméi ne doit pas s'accompagner d'un retrait de fonctions puisque la décision du CSM ne le prévoit pas. M. Bartoloméi a annoncé son intention de déposer un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat. – (*Corresp. rég.*)

DÉPÊCHES

■ **DROGUES : Le jockey Dominique Bœuf a été condamné**, jeudi 2 mars, par le tribunal correctionnel de Senlis (Oise), à trois ans de prison dont deux avec sursis, dans le cadre d'un dossier de trafic de stupéfiants. Cravache d'or en 1991, le cavalier, qui purgera sa peine en semi-liberté, risque une suspension de sa licence. Trois autres jockeys, Pascal Marion, William Mongil et Olivier Doleuze ont été condamnés respectivement à deux ans, dix-huit mois et six mois de prison avec sursis. Tous avaient reconnu avoir consommé de l'héroïne ou de la cocaïne en guise de coupe-faim. Eric Saint-Martin, le fils d'Yves Saint-Martin a été relaxé au bénéfice du doute.

■ **SEMI-LIBERTÉ : Odile Hiriart**, incarcérée le 31 janvier à Gradignan (Gironde), peut désormais quitter l'établissement le matin pour y rentrer le soir avec ses jumeaux en vertu d'une décision du juge d'application des peines du 2 mars. Condamnée pour complicité avec une bande armée à vingt-quatre mois de prison, Mme Hiriart avait été libérée aussitôt après le jugement au terme de seize mois de détention provisoire. Bien qu'elle ait trouvé un emploi d'institutrice et mis au monde des jumeaux, elle avait été à nouveau incarcérée en janvier, cette fois avec ses deux bébés, afin d'accomplir les huit mois restants de sa peine.– (*Corresp.*)

■ **JUSTICE : le directeur de la maison d'arrêt Sainte-Anne d'Avignon** (Vaucluse) a été suspendu de ses fonctions pour deux ans, dont un avec sursis, le 1er mars par la commission de discipline de l'administration pénitentiaire. On reproche à Richard Berlin-Géri, alors en poste à Bayonne, d'avoir détourné en 1992 4 000 francs sur le salaire d'un détenu en semi-liberté. Selon la direction régionale des services pénitentiaires de Marseille, le directeur, qui s'était dénoncé dans une lettre adressée à son supérieur, aurait remboursé la somme détournée. (*Corresp.*)

■ **ÉPINAY : Un jeune homme de vingt ans a été tué** d'un coup de fusil de chasse, jeudi 2 mars, à Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), à la suite d'une altercation entre deux jeunes de la cité d'Orgemont. L'auteur présumé du coup de feu, un lycéen de dix-neuf ans, était retourné chez lui après un premier accrochage pour chercher l'arme de son père. Il a été accompagné par son frère au commissariat, où il a été placé en garde à vue.

■ **UNIVERSITÉS : les étudiants de l'université Rennes-II**, en grève depuis trois semaines, ont envahi, jeudi 2 mars, le campus *« privé »* de Ker Lann du conseil général d'Ille-et-Vilaine pour protester contre l'utilisation de fonds publics à destination d'écoles privées. A Pau (Pyrénées-Atlantiques) et Tarbes (Hautes-Pyrénées), des étudiants sont en grève et des manifestations de jeunes se sont déroulées à Montpellier et à Grenoble.

■ **BANLIEUES : La municipalité de Sevran (Seine-Saint-Denis)** a dénoncé, jeudi 2 mars, *« la caricature du quartier Rougemont »* dépeinte dans le rapport de Banlieuescopies (*Le Monde* du 2 mars). Sans contester les difficultés de cette cité, la mairie communiste regrette que l'*« on présente le quartier comme un lieu misérable où toute réaction collective et publique aurait disparu hormis celle d'associations musulmanes »*.

Le patrimoine d'Henri Emmanuelli

SAINT-BRIEUC (Côtes-d'Armor)
de notre envoyé spécial

Le procès Urba-Sages-BLÉ s'est ouvert *pianissimo* devant le tribunal de Saint-Brieuc où les suspensions d'audience ont rythmé l'amorce du prologue des débats. Autour d'Henri Emmanuelli, soutenu par quelques élus socialistes, aucun des seize autres prévenus ne manquait à l'appel, mais les présentations furent brèves.

« Ce tribunal n'est pas une foire d'empoigne. On n'est pas au théâtre ce soir... » : l'avertissement lancé par le procureur de la République Yves Boivin, soucieux d'endiguer une dissipation montante sur fond de chuchotements, était sans doute un peu disproportionné. Tout juste un sourire s'était-il dessiné sur quelques lèvres à l'évocation des *« nombreux engagements »* dernièrement pris par un certain Lionel Jospin et qui l'empêcheraient de venir témoigner ainsi que l'aurait souhaité une étrange et fort tardive partie civile. Les « obligations pré-présidentielles » de l'ex-premier secrétaire devaient résonner cruellement aux oreilles de l'actuel, Henri Emmanuelli, qui, en guise de campagne, va devoir subir un procès et a tenu à déclarer : *« Je ne me sens pas personnellement coupable... et je vais donc m'efforcer de l'expliquer au cours de ce débat judiciaire. »* Pour l'aider à faire le premier pas, Julien Dray et Jean Glavany ont assisté à l'audience d'ouverture, en signe de solidarité.

Pas une foire d'empoigne, non, que cette première demi-journée du procès Urba-Sages-BLÉ, qui s'efforcera d'analyser les techniques de financement occulte du PS et du PCF dans la Sarthe. Plutôt l'impression d'un certain flottement, d'une mise en place dans une salle d'audience joliment réaménagée – lampes halogènes et fauteuils *design* – où les dix-sept prévenus, leurs avocats et les journalistes laissent un espace dérisoire au public briochin qui, par chance, semble indifférent à ce procès « délocalisé ».

En fait de prologue juridique on pouvait s'attendre à plus serré. Premier problème : la constitution d'une partie civile au nom de l'« Association bretonne des contribuables locaux contre la corruption et la fraude fiscale », une association de circonstance, dont les statuts ont été déposés... le 9 février, mais qui souhaiterait faire entendre plusieurs témoins : M. Jospin, mais aussi l'ex-inspecteur Antoine Gaudino qui, le premier, leva le lièvre Urba, à Marseille. Rejeter cette constitution, comme le souhaitait la défense – peu désireuse d'offrir une « tribune » à des agitateurs –, c'était prendre le risque d'un appel, et du même coup d'un blocage du procès, d'entrée. Le tribunal décida prudemment de joindre sa décision au fond. Et M. Gaudino, qui n'est pas en campagne, pourra venir raconter à la barre son *« impossible enquête »*, comme il l'avait fait lors du procès de la SORMAE en décembre 1991. Me Sylvain Garant, avocat de ces opportunistes « contribuables bretons », ayant donné le ton en évoquant l'*« immense racket »* d'un *« système néomaffieux »*, le procureur estima utile de prévenir : *« On ne se laissera pas polluer par des parties civiles invraisemblables. »*

Me Olivier Metzner, défenseur de Gérard Vourch, PDG de BLÉ, se lanca ensuite dans une longue démonstration sur *« le faux en écriture authentique »* que, selon lui, aurait commis à l'origine de l'instruction le juge Thierry Jean-Pierre dans son désir de trouver un témoin « faussement » anonyme pour s'attaquer à Urba. *« C'est un crime punissable de la réclusion criminelle à perpétuité »*, martela l'avocat. Le tribunal décida encore de *« joindre au fond »*.

Et puis, enfin, chacun des prévenus put se présenter en donnant sa situation de famille et de fortune. Carrière brisée ou fortune envolée, retraites pas toujours confortables, fort endettement et mince patrimoine : à deux ou trois exceptions près, les soutiers et les manœuvriers des « pompes à finances » apparurent comme des gens bien ordinaires. Gérard Monate, par exemple, vit toujours dans une HLM. L'enrichissement personnel, connaissent pas...

On observa toutefois quelques oublis. M. Emmanuelli dit percevoir 32 000 francs comme parlementaire, sur lesquels il reverse 7 000 francs à son parti, en omettant quelques indemnités perçues comme président de conseil général, ou avantages en nature. De même qu'il ne précisa ni la valeur de sa résidence principale, *« achetée à l'âge de quarante-quatre ans »*, ni celle de ses deux studios, acquis grâce à un emprunt. Ce n'est qu'un début et les explications détaillées ne tarderont plus guère. On devait entrer vendredi dans le vif du sujet.

Robert Belleret

Les enquêteurs sur la corruption à Grenoble s'intéressent beaucoup à l'agence de voyages Kuoni

GRENOBLE
de notre bureau régional

Le vice-président (RPR) du conseil général de l'Isère chargé du tourisme, de la jeunesse et des sports, maire de Fontanil, Jean-Yves Poirier (43 ans), a été remis en liberté, jeudi 2 mars, après une audition de vingt-sept heures dans les locaux de la police judiciaire. Les deux juges chargés de l'instruction des « affaires grenobloises », Christian Blaes et Catherine Parola, avaient délivré, mercredi 1er mars, une commission rogatoire à l'encontre de cet élu, qui siège à la communauté de communes de l'agglomération grenobloise en tant que vice-président chargé de l'assainissement.

Les enquêteurs de la division financière du service régional de police judiciaire s'intéressent à un séjour effectué par M. Poirier en Polynésie, à l'occasion de son mariage en 1991, facturé 56 000 francs par l'agence de voyage Kuoni. Mais aussi au rôle qu'il a pu jouer lors de la construction, à partir de 1985, sur sa commune, de la station d'épuration Aquapole, par la Société dauphinoise d'assainissement (SDA), filiale à 50 % de la Lyonnaise des eaux et de la Générale des eaux.

Les investigations menées dans le cadre de l'instruction des affaires grenobloises ramènent souvent les enquêteurs dans les bureaux du voyagiste. En effet, cette antenne dauphinoise de Kuoni dispose, depuis de nombreuses années, de liens privilégiés avec l'hôtel de ville de Grenoble. Déjà en 1992, la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes avait relevé des falsifications dans les factures de voyages adressées à la mairie. Les noms des véritables bénéficiaires furent à plusieurs reprises substitués à ceux d'élus qui pouvaient faire l'objet d'une prise en charge régulière.

Au sein du grand système de ponction des entreprises attributaires de marchés publics, que s'efforcent de mettre au jour les magistrats grenoblois, cette agence de voyages aurait eu un rôle d'intermédiaire, discret, entre les élus et les sociétés travaillant pour la ville, le département et probablement aussi la communauté de communes. Les déclarations faites devant les policiers et le juge Christian Blaes par les « bétonneurs » ainsi que les documents saisis chez Kuoni ne laissent planer aucun doute. Un certain nombre d'élus pouvaient ainsi organiser, à leur guise, des séjours de leur choix pour eux, leurs familles et parfois même leurs amis. Ces prestations convenues étaient ensuite facturées aux entreprises bienfaitrices. Certaines « missions » pouvaient prendre des allures de déplacements politiques, à Colombey-les-Deux-Eglises (Haute-Marne) par exemple, ou à Paris ou Nice à l'occasion de rassemblements de sympathisants du RPR. Mais, lorsque le but du séjour était des parties de chasse en Pologne ou en Tchécoslovaquie, comme celles offertes par la société de travaux publics Lefebvre au vice-président du conseil général chargé des routes, Jean-Guy Cupillard (RPR), aujourd'hui écroué, les magistrats constatent que ces déplacements *« ne se rapportent assurément pas à des activités électives ou officielles »*.

Claude Francillon

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean Kiffer à propos de Michel Pacary

A la suite de l'article consacré à « l'affaire Pacary » paru dans Le Monde *du 1er mars, nous avons reçu du docteur Jean Kiffer, député (RPR) de la Moselle et maire d'Amnéville, la lettre suivante :*

En ce qui concerne les relations de la mairie d'Amnéville avec la société Rhoddlams, je persiste à dire que nous avons bénéficié de prêts à des taux défiant toute concurrence il y a sept ans, pour financer la station thermale d'Amnéville. Depuis, nous n'avons plus eu recours à ladite société.

Par contre, je découvre avec stupéfaction, des correspondances entre Michel Pacary et la société Beaudin-Chateauneuf, concernant un projet de construction de théâtre.

Ce projet n'a jamais été réalisé. Un concours avait été lancé par la commune. Le lauréat n'a pas été désigné. Dans les deux projets présélectionnés, il n'y a aucune trace de Beaudin-Chateauneuf.

Nos relations avec la société Rhoddlams et Michel Pacary ont été bénéfiques pour la commune, claires et transparentes. Quand on a eu des relations honnêtes, on n'a rien à cacher. C'est la raison pour laquelle je n'ai aucune raison d'accabler Michel Pacary.

Pour éviter tout amalgame, je précise que la salle de spectacles Galaxie (7 500 places assises et 12 500 places debout) a été inaugurée en décembre 1990 pour un prix de 52 MF H. T. et financée par des organismes bancaires tout à fait autres que Rhoddlams, qui n'était pas compétitif. Dans cette compétition, le concept Zénith proposait, pour 6 000 places assises, un prix de 76 MF.

La décision du tribunal de Paris de faire évacuer l'immeuble de la rue du Dragon ne règle rien

Les soixante-six familles ont un délai de six mois pour évacuer les lieux

Le tribunal de grande instance de Paris a ordonné, jeudi 2 mars, l'expulsion des occupants de l'immeuble de la rue du Dragon, dans le 6e arrondissement. Saisi en référé par la Cogedim, il a accordé un délai de six mois aux soixante-six familles installées depuis le 18 décembre pour quitter les lieux. En revanche, l'association Droits devant, qui les soutient, devra évacuer le bâtiment dans les huit jours.

ON IMAGINE la scène. Un escadron de CRS, tout juste descendu des cars garés rue du Dragon, investit l'immeuble occupé depuis le 18 décembre. Tout se passe très vite. Contrôle des papiers, expulsion des membres de l'association, séquestration des meubles. Une heure plus tard, la Cogedim réintègre les lieux et installe de nouvelles serrures. Encore six mois de patience pour le promoteur et le même scénario pourra se reproduire, avec les familles cette fois. Affaire rapidement bouclée, expulsion ordinaire...

La réalité est autrement plus complexe. Pour la préfecture de police, et plus généralement pour l'Etat, l'expulsion est un véritable casse-tête, qui plus est, coûteux. Une fois le jugement rendu, le locataire dispose des éventuels délais décidés par le juge. Une fois ceux-ci écoulés, le propriétaire envoie aux occupants un commandement à quitter les lieux, assorti, là encore, de deux mois de grâce, période qui peut être supprimée dans le cas d'un squatt. Alors, et alors seulement, le propriétaire peut demander le concours de la force publique.

La balle passe cette fois dans le camp de l'Etat. L'autorité concernée – à Paris, la préfecture de police – décide si elle accorde ou non son concours. Pour refuser, elle peut s'appuyer sur le risque de *« trouble à l'ordre public »*. La circulaire du 26 août 1994 demande en particulier aux autorités de police d'y réfléchir à deux fois dès lors qu'il y a *« présence au foyer d'enfants ou de personnes âgées »* ou lorsque la *« situation sociale des occupants »* semble préoccupante. En cas de refus, cependant, le propriétaire peut se retourner contre l'Etat. Sauf situation trouble, il obtient, à l'amiable ou devant le tribunal administratif, une indemnisation qui peut se révéler importante.

Interrogé la semaine dernière devant le Conseil de Paris, le préfet de police, Philippe Massoni, a rendu publics les chiffres des expulsions dans la capitale. Sur les quelque 12 500 décisions d'expulsion locative prononcées par la justice chaque année – chiffre relativement stable –, 4 800 font l'objet d'une demande, des huissiers à leur chambre syndicale, d'un recours à la force publique. Dossiers incomplets, délais non respectés, affaires réglées : 4 000 seulement aboutissent dans les bureaux de la préfecture. Celle-ci précise que 2 800 se soldent par une décision de concours de la force publique : 71,5 % réalisées par remise à l'amiable des clés, autrement dit grâce à la simple « peur du gendarme » ; 26,5 % en présence du seul commissaire de police ; 2 % enfin *« avec le concours réel de la force publique »*.

Restent donc 1 200 cas sur lesquels le patron de la police parisienne évite de trop s'étendre. Certains d'entre eux s'*« éteignent d'eux-mêmes »* : dès lors qu'ils apprennent que la force publique a été saisie, les locataires décident de quitter les lieux. Mais la majorité des autres traduisent un véritable refus. La préfecture de police motive celui-ci en évoquant des *« situations inextricables »*, le regard souvent tourné vers les voisins de la préfecture de Paris. C'est à cette dernière qu'il appartient en effet de trouver un logement pour les familles expulsées. *« Mais bien souvent, ce sont des familles non solvables dont les organismes HLM ne veulent pas*, y explique-t-on. *Lorsque vous avez une famille avec deux femmes, dix enfants et des arriérés de loyers exorbitants, il faut comprendre les organismes. »* A la préfecture de police, où l'on évoque curieusement le même exemple, on soupire : *« Une famille avec deux femmes et dix enfants, on ne peut pas les envoyer à la rue. »*

UN CHIFFRE QUI FAIT BONDIR

Mais ces refus coûtent cher. De plus en plus cher. Pour la seule capitale, les indemnités versées sont passées entre 1990 et 1994, de 6 millions à 12,5 millions de francs. Une augmentation que la préfecture explique par *« l'accumulation des dossiers et la montée des contentieux sur des hôtels meublés, toujours très coûteux »*. Encore Paris n'est-il pas le plus mal loti. En Seine-Saint-Denis, le département aurait dépensé, l'an dernier, près de 50 millions de francs pour indemniser les propriétaires. Et pour l'ensemble du pays, les dépenses ont été, en 1993, de 245 millions de francs.

Un chiffre qui fait bondir le secrétaire général du haut comité pour le logement des personnes défavorisées, Alain Raillard : *« Le fonds de solidarité logement, qui permet d'aider les familles à payer leur loyer, était, la même année, de 177 millions. C'est absurde. Dans les deux cas, l'argent va au propriétaire. Mais quand on indemnise, il y a des intérêts à payer. Sans compter le coût des procédures. Alors est-ce qu'il ne serait pas plus intelligent de privilégier le préventif ? »* Le gouvernement, lui aussi, commence à grogner devant une telle dépense. La circulaire d'août, cosignée en août par les ministres de l'intérieur, des affaires sociales et du logement, demande ainsi aux préfectures de réduire de moitié, d'ici à cinq ans, les dépenses d'indemnisation. La solution tient en un mot : *« subrogation »*.

Fort ancien, le principe est très simple : il consiste à faire payer l'indemnisation aux occupants eux-mêmes. A l'association Droit au logement (DAL), on assure que son emploi a augmenté depuis quelques mois. On cite cette femme, RMiste à Versailles, à qui le trésorier payeur général vient de demander le remboursement de 40 000F, sauf à quitter immédiatement le logement qu'elle occupe. Ou cette famille de La Courneuve, relogée, payant son loyer, dont le père a retrouvé un emploi, mais qui se retrouve saisi sur salaire. *« A nouveau, il ne pourra plus payer, et il va replonger »*, conclut Me François Breteau, l'avocat du DAL.

Un discours que l'on retrouve, presque à l'identique, dans la bouche de ce collaborateur du préfet de police de Paris. *« Des dossiers de subrogations, nous en avons initié à peine une cinquantaine. Mais comment faire ? Si l'on a refusé le concours de la force publique, c'est bien que la famille était dans une situtation sociale très précaire. Une famille de six enfants qui survit avec 3 000 francs par mois, non seulement vous ne récupérez pas grand-chose. Mais en plus, vous l'enterrez définitivement. »* Et dans le cas d'une association comme Droits devant ? Le haut fonctionnaire hésite : *« Là, il n'y a sans doute pas de problème d'insolvabilité. mais la décision reviendra à M. le Préfet. »*

Nathaniel Herzberg

Une reconnaissance du droit au logement

Le maire du 6e arrondissement a demandé au préfet de Paris de « renouer des négociations pour le relogement des habitants »

DEUX SIFFLETS, ou plutôt deux petits sifflements immédiatement interrompus par un ordre de silence : c'est ainsi, dans la plus grande solennité, que les familles installées rue du Dragon et les militants de l'association Droits devant ont accueilli, jeudi 2 mars, l'annonce de leur expulsion de l'ensemble immobilier appartenant à la Cogedim. Ils n'ont pas bronché lorsque le magistrat, doublant les délais offerts par le propriétaire, a accordé six mois aux familles pour quitter les lieux. Un frisson a en revanche parcouru le public massé dans la première chambre civile du tribunal de Paris lorsqu'elle a annoncé que l'association et son *« espace de solidarité »* pour les exclus ne disposaient, eux, que de huit jours pour s'exécuter. Mais pas un mot, pas un cri ne sont montés.

S'ils avaient pu lire les attendus, certains des spectateurs se seraient peut-être même laissés aller à applaudir. Définir ainsi le droit au logement comme *« un droit fondamental et un objectif à valeur constitutionnelle dont la garantie constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation »* représente une grande première judiciaire. Personne ne se serait alors étonné d'apprendre que ce droit *« ne saurait s'exercer en dehors des lois qui le régissent »* ni *« déposséder, même provisoirement, de ses droits – si ce n'est pour cause d'utilité publique régulièrement déclarée ou de réquisition – le propriétaire »*. Et puis il y a le *« droit au savoir »*. Cet animal jusqu'ici inconnu, seulement revendiqué par l'association, voit sa *« valeur »* et son objectif – *« restaurer l'être humain dans sa dignité »* – soulignés par le tribunal. L'association peut également se féliciter de l'absence de disjonction entre les deux parties de l'ensemble occupé, le bâtiment situé rue du Dragon et ceux donnant rue de Rennes. *« Nous conservons l'ensemble »*, concluait Jean-Baptiste Eyraud, le président de l'association Droit au logement (DAL). Constatant que la vie des familles et celle de l'association étaient *« intimement mêlées »*, il juge l'expulsion de cette dernière *« très difficile »*.

Le professeur Léon Schwartzenberg, un de ses coprésidents, a d'ailleurs indiqué que Droits devant ne quitterait pas l'immeuble *« tant que les autorités publiques ne nous auront pas donné un autre lieu »*. De son côté, le maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre Lecoq, a demandé au préfet de Paris de *« renouer des négociations pour le relogement des habitants du 7, rue du Dragon »*.

A la sortie du tribunal, les professeurs Albert Jacquard et Théodore Monod souriaient en évoquant l'installation, lundi 6 mars, de Mgr Gaillot dans l'immeuble de la rue de Rennes. *« Je les vois mal sortir Jacques en le tirant par les pieds d'ici les élections présidentielles »*, s'amusait le plus jeune. Un peu à l'écart, l'avocat de la Cogedim faisait ses comptes. Six mois pour les familles, plus deux mois automatiques de délai, sans compter l'appel que devrait probablement déposer l'association : voilà qui mènerait probablement jusqu'à la trêve hivernale. Donc jusqu'au printemps 1996. Relevant la tête, il hasardait un sourire : *« C'est un bon jugement. »*

N. H.

CARNET

AU CARNET DU MONDE

Décès

– Mme Elisabeth Andrieux-Dieulouard, son épouse,
M. et Mme Patrick Chevalier,
Dr et Mme Philippe Andrieux,
M. et Mme Pascal Andrieux,
ses enfants,
Sylvain et Florence, Gaëlle et Damien, Harold et Alexis,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges ANDRIEUX,
docteur en médecine,
maître en sciences,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 26 février 1995, dans sa soixante-treizième année.

L'inhumation a été célébrée dans l'intimité familiale, le 28 février.

2, Les Mares,
Rampan,
50000 Saint-Lô.

– Mme Jean Baget,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BAGET,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 15 février 1995.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

3, allée des Troènes,
92330 Sceaux.

– Le directeur du Muséum national d'histoire naturelle,
Le directeur et les membres du laboratoire de zoologie, mammifères et oiseaux,
L'ensemble des personnels du Muséum,
ont l'immense regret de faire part du décès de

M. François GROUT DE BEAUFORT,
professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

– Claudine et Manuel Joseph
font part du décès de

Claude JOSEPH,

survenu le dimanche 26 février 1995.

« A ce moment – avait-il déclaré un jour [à Rogojine
quand ils se voyaient à Moscou –
[j'ai entrevu le sens
de cette singulière expression :
[il n'y aura plus de temps. »

– Mme Odile Rozensztajn,
son épouse,
Marc, Sandra, Nathalie,
ses enfants,
M. et Mme Mercadier,
Leurs enfants et leurs petits-enfants,
Sœur Marie-Claire Gigot,
Sœur Josèphe-Marie Gigot,
Toute la famille Rozensztajn,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis ROZENSZTAJN,
professeur agrégé en cardiologie
à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris,

survenu brutalement le 28 février, à Vincennes.

L'inhumation aura lieu le lundi 6 mars, à 14 h 45, au cimetière parisien de Pantin.

50, avenue Aubert,
94300 Vincennes.

– Le doyen Philippe Thibault,
Les enseignants et les personnels de la faculté de médecine Saint-Antoine, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis ROZENSZTAJN,
professeur des universités,
praticien hospitalier
au service de cardiologie
de l'hôpital Saint-Antoine.

Les obsèques auront lieu le 6 mars, à 14 h 45, au cimetière de Pantin.

27, rue Chaligny,
75012 Paris.

– Lyon, Sainte-Foy, Oullins,
Apt, Ornon-en-Oisans.

M. et Mme Jean Theveniau,
Mlle Marcelle Parmain,
Neveux et arrière-petits-neveux,
ont la douleur de faire part du retour à Dieu du

Père Bernard THEVENIAU,

décédé en Argentine, à l'âge de soixante-six ans.

Une messe sera célébrée le samedi *4 mars* 1995, en l'*église Saint-Pothin*, à Lyon-6e, à 9 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le docteur Jacques Van Der Stegen,
son mari,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la très grande tristesse d'annoncer le décès, le 26 février 1995, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, de

Simone VAN DER STEGEN,
née *Lefranc*.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Farceaux (Eure).

Docteur Jacques Van Der Stegen,
38, rue d'Estienne-d'Orves,
92270 Bois-Colombes.

Anniversaire

– Le 5 mars 1994,

Alain FERME

quittait les siens brutalement.

Pensez à lui.

« L'amour ne disparaît jamais. »

– Il y a trois ans, le 4 mars 1992, disparaissait

Jeanne FORTIER,
née Bertin.

Que tous ceux qui l'ont connue, que tous ceux qui l'ont aimée, aient une pensée à son intention.

Conférences

– **Carême protestant 1995.** Demain, samedi, sur France-Culture, à 18 heures : *« Le silence de Dieu », par le pasteur Gérard Delteil.*

– Dans le cadre des conférences organisées *par la commission culturelle de* l'ACIP, Maurice-Ruben Hayoun reçoit le professeur Yoram Bar-David, qui parlera de « la prière et l'attention : Kafka et Rabbi Nahman de Braslav », le mardi 7 mars, *à 19 h 15, salle des mariages, 17, rue* Saint-Georges, 75009 Paris.

Colloques

– Il y a trente-trois ans, le 15 mars 1962, six inspecteurs de l'éducation nationale : Max Marchand, inspecteur d'académie, chef du service des centres sociaux éducatifs d'Algérie ; son adjoint, l'écrivain Mouloud Feraoun ; Marcel Basset ; Robert Eymard ; Ali Hammoutène ; Salah Ould Aoudia, étaient assassinés dans l'exercice de leurs fonctions, à Alger, par un commando delta de l'O.A.S.

Le colloque annuel de l'association des « Amis de Max Marchand et de ses compagnons » se tiendra le samedi 4 mars 1995, à l'hôtel Nikaïa, 39, rue Clément-Roassal, 06000 Nice.

Un hommage sera rendu aux victimes que nous honorons ainsi qu'aux démocrates algériens, cible de l'intolérance dans cette nouvelle guerre civile que connaît l'Algérie, symbolisés par l'architecte Nabila Diahnine, présidente de l'association Tighrinet Nettouth (Cris de femmes), assassinée à Tizi-Ouzou, mercredi 15 février 1995. Le thème principal traité pendant ce colloque sera : « La laïcité contemporaine dans une société multiraciale et pluriculturelle ». Nous honorerons aussi la mémoire de l'écrivain Emmanuel Roblès, membre de notre association, qui nous a quitté jeudi 23 février.

Michel Lambart,
vice-président,
BP 90
91703 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex.

DISPARITIONS

Rudolf Hausner

L'inventeur du réalisme fantastique viennois

LE PEINTRE autrichien Rudolf Hausner est décédé, le 26 février à Vienne, des suites d'un cancer. Il était âgé de quatre-vingt-un ans. Né à Vienne en décembre 1914, il y avait accompli l'essentiel de ses études à l'Académie des beaux-arts, au début des années 30, avant de séjourner à Paris de 1935 à 1937, puis en Grèce et en Egypte. Il s'ouvre alors à toutes les influences de l'art moderne, de Cézanne et Van Gogh à Picasso et au surréalisme. Interdit d'exposition par les nazis après l'Anschluss, en 1938, il est enrôlé de force dans la Wehrmacht de 1941 à 1945.

Après la guerre, l'intérêt qu'il avait manifesté pour le surréalisme et la psychanalyse éclate dans des œuvres fortement oniriques. Dans les lignes du bois, les moisissures de la pierre et les formes des végétaux, le peintre lit des scènes fantastiques et reconnaît des apparitions. Il apparaît bientôt comme l'une des figures majeures de la nouvelle Ecole de Vienne, sous la bannière du réalisme fantastique. Il explore systématiquement un monde de visions fortement teintées de sexualité et peint de nombreux autoportraits en Ulysse et en Adam. A partir des années 50, sa notoriété dépasse les limites de l'Autriche. Exposé au Stedelik Museum d'Amsterdam en 1956, invité à la Documenta de Kassel en 1959, puis aux Biennales de Tokyo et de Sao Paulo, il est demeuré néanmoins relativement peu connu en France.

Philippe Dagen

Georges Koehler

Un Prix Nobel de trente-huit ans

LE BIOLOGISTE allemand Georges Koehler, né à Munich le 17 avril 1946, est décédé, mercredi 1er mars, des suites d'une pneumonie. Le prix Nobel de médecine qu'il reçut en 1984 avec le Britannique Cesar Milstein et le Danois Niels Jerne – leur maître à tous deux – couronnait une découverte qui devait révolutionner l'immunologie : la production d'anticorps monoclonaux, aujourd'hui couramment utilisés en médecine pour établir des diagnostics et soigner certaines formes de leucémie.

En 1975, Milstein et Koehler menaient leurs recherches au laboratoire de biologie moléculaire de Cambridge (Grande-Bretagne). C'est là qu'ils parvinrent, pour la première fois, à fusionner des cellules sécrétrices d'anticorps spécifiques avec des cellules cancéreuses, conférant ainsi l'immortalité à ces cultures hybrides. Après avoir longtemps travaillé à l'université de Bâle (Suisse), Georges Koehler avait rejoint en 1985 le prestigieux Institut Max-Planck de Munich (Allemagne), dont il dirigeait la division d'immunologie moléculaire.

C. V.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 2 mars sont publiés :

● **France-Kazakhstan.** Un décret porte publication du traité d'amitié, d'entente et de coopération entre la République française et la République du Kazakhstan.

● **Electricité.** Un arrêté précise les tarifs moyens de l'électricité à compter du 2 mars. Le tarif bleu domestique et communal est inchangé, la tarif bleu professionnel baisse de 0,65 %, le tarif jaune de 0,80 %, le tarif vert A de 0,65 % et le tarif vert B et C de 0,10 %.

● **Gaz.** Un arrêté abaissant de 1 % les tarifs moyens du gaz combustible distribué par les réseaux publics.

HORIZONS

ENQUÊTE

Charles Pasqua l'Africain



Deuxième et dernier volet de notre enquête : le ministère de l'intérieur est devenu un passage obligé pour le « village africain ». On y voit des présidents, et leurs opposants. Le ministre mène sa propre diplomatie, avec l'obsession de contrecarrer une offensive des Etats-Unis

ETRE le Fouché de l'Afrique. Préserver la position de la France. Peser là-bas pour mieux s'imposer ici. Les motivations de Charles Pasqua dans l'ancien empire ont la force trouble du non-dit. Ceux qui le côtoient savent son peu de goût personnel pour l'argent. Son but est ailleurs : *« Il veut commander les choses,* observe un de ses proches. *Il a soif de pouvoir. C'est un patron. Par tempérament, il est l'homme politique français le mieux à même de jouer un rôle en Afrique. Dans ce domaine, c'est le plus brillant. Le plus interventionniste aussi. »*

Au crédit de M. Pasqua, les dirigeants noirs mettent son sens du concret. Après le décès du président ivoirien Houphouët-Boigny en décembre 1993, les autorités d'Abidjan sollicitèrent l'Élysée et la coopération pour obtenir motos et véhicules en vue des obsèques. Paris se perdait en atermoiements. Il a suffi d'une décision de Daniel Léandri, un fidèle parmi les fidèles. Tout a été livré sur-le-champ.

Les Africains aiment ça. Charles Pasqua ne les paie pas de mots. Il sait rendre service, utiliser son ministère pour donner des conseils de sécurité, surveiller discrètement les opposants installés dans l'Hexagone, délivrer des visas. C'est ainsi que, en janvier 1994, le fils du maréchal Mobutu obtiendra l'autorisation de séjourner trois semaines en France contre l'avis du Quai d'Orsay.

Désormais, la place Beauvau est un point de passage obligé du *« village africain »*. On y a vu le président tchadien Idriss Déby, le chef de l'Etat angolais José Eduardo Dos Santos, l'islamiste soudanais Hassan El Tourabi ou, ces jours-ci, le Père Mba Abessolé, adversaire déclaré d'Omar Bongo.

Fin 1994, le président centrafricain, Ange-Félix Patassé, vanta publiquement les mérites de son ami Charles Pasqua, avant de décorer l'ancien capitaine Paul Barril et une équipe du Raid. Avec la bénédiction de M. Pasqua, le capitaine Barril, désormais patron d'une entreprise privée, s'est vu confier différents travaux de sécurité en Centrafrique, en particulier la surveillance de l'aéroport de Bangui.

ABSORBÉ par des tâches parisiennes, Daniel Léandri a espacé ses visites dans les différentes capitales des États pétroliers d'Afrique. Aujourd'hui, c'est Jean-Charles Marchiani (l'homme-clé dans l'affaire des otages français au Liban) qui se montre plus présent. *« Mais il n'ira plus »*, coupe M. Léandri. Ces dernières semaines, M. Marchiani a pourtant rencontré le président Mobutu dans sa résidence de Gbadolite. On note ses voyages à répétition entre le Zaïre et Luanda, capitale de l'Angola, pour organiser – sans succès – une rencontre tripartite entre le maréchal Mobutu, le président angolais et Jonas Savimbi.

Le chef de l'Unita se méfie des proches de M. Pasqua depuis l'épisode Albertini, ce Français qui fut longtemps détenu en Afrique du Sud pour trafic d'armes au profit de l'ANC. Sa remise en liberté en septembre 1987 résulta d'un troc : l'Unita relâcha une centaine de prisonniers cubains. Le gouvernement angolais libéra un agent secret sud-africain. En échange, Pretoria rendit le jeune homme.

Dans cette opération, Savimbi consentit le plus gros effort. Les Français lui auraient promis des contreparties financières qu'il n'a jamais reçues. *« La diplomatie de Pasqua, c'est souvent une baudruche,* estime un sympathisant de l'Unita. *Il n'a pas toujours les bonnes filières. Ses gars brassent du vent et ils ne réussissent pas partout, loin de là. »*

Au début de l'hiver, le maire de Levallois, Patrick Balkany, s'est rendu à Libreville, porteur, disait-il, d'un message de M. Pasqua. L'ambassade de France a été court-circuitée : *« Cela s'est passé directement avec la présidence »*, commente un diplomate. Omar Bongo confirme cette visite : *« J'ai prêté un avion à Balkany. Il voulait se rendre au Zaïre. »* D'après M. Léandri, le ministre de l'intérieur n'était pas informé de cette démarche.

Sans l'avouer, M. Pasqua cède à la tentation de renouer avec une vision gaullienne du jeu africain. Il n'a pas oublié la grande aventure de Jacques Foccart au Nigéria, dans les années 60, lorsque la France organisait des ponts aériens depuis le Gabon et la Côte d'Ivoire pour défendre les Ibos du Biafra. Des coucous bourrés d'armes, un pied de nez aux anglophones d'Afrique... De Gaulle couvrit les initiatives de Foccart, qui posait ainsi les jalons des réseaux de l'ombre entre Capricorne et Cancer.

« Pasqua aime entretenir des foyers. S'il était ministre de la défense, assure un observateur camerounais, *il serait encore plus actif. »* Son influence est apparue une première fois au Congo en 1993. Alors que la démocratie au Congo portait le nom de Pascal Lissouba, Pasqua aurait misé sur le marxiste Sassou. Ce dernier reçut des armes et des hommes entraînés, mouvements qui se poursuivent encore aujourd'hui. Plusieurs sources, en particulier dans le secteur pétrolier, affirment que le ministre de l'intérieur contribue à ce soutien.

Si le lieu de passage se situe à la frontière du Gabon et du Nord congolais, à hauteur d'un campement de la garde présidentielle d'Omar Bongo, la base arrière de l'appui logistique est l'île de Sao Tomé. Cette île est très appréciée par Francis Dominici, le frère de l'ancien ambassadeur de France au Gabon. Chef de la mission de coopération, « Cici » défend là-bas un projet de zone franche qui déplaît beaucoup à Paris. *« C'est un projet très opaque de la filière Pasqua,* s'émeut un fonctionnaire, *mais Elf s'y intéresse. »* Les autorités françaises s'étonnent, en outre, qu'un budget du FAC (Fonds d'action de coopération) de 3 millions de francs ait été débloqué pour la police de ce territoire modeste.

Dans l'enclave du Cabinda, M. Pasqua et les siens jouent une autre partie musclée. Rattaché politiquement à l'Angola, le Cabinda n'offrirait guère d'intérêts s'il ne renfermait, *off shore*, de magnifiques gisements pétroliers (les deux tiers de la production angolaise). D'un point de vue géographique, le Cabinda est séparé de l'Angola par une chaîne de montagnes et le fleuve Zaïre. On y trouve l'ethnie des Villis, la même qu'à Pointe-Noire, au Congo voisin.

Depuis plus de trente ans, forts de leurs richesses naturelles et de leur isolement, les Cabindais s'agitent pour obtenir l'indépendance. Mais les mouvements autonomistes ne comptent pas moins de sept factions issues ou dissidentes du FLEC (Front de libération de l'enclave du Cabinda) né en 1963. Parmi eux, le FLEC-FAC (Forces armées cabindaises) que dirige Henrique Nzita. M. Léandri l'a reçu une fois à Paris.

L'appui de M. Pasqua aux indépendantistes passe par un homme d'affaires français, introduit dans les milieux gaullistes, M. Michel Pacary. Président de l'Association Congo-Renaissance, il signe des papiers à en-tête d'*« Ambassadeur, Consultant à la Primature du Congo »*. De source judiciaire, l'association de Michel Pacary a participé au financement des mouvements de sécession du Cabinda, en relation avec le Mossad. Or, toujours de source judiciaire, la société d'économie mixte des Hauts-de-Seine a versé des fonds à Congo-Renaissance. Cette affirmation est contestée par le directeur de Coopération 92, M. Yan Guez, à Nanterre. *« Nous ne travaillons avec aucune association. »* M. Léandri nie tout lien avec Michel Pacary, qui fait aujourd'hui l'objet de poursuites dans une affaire de fausses factures concernant ses sociétés (*Le Monde* du mercredi 1er mars).

L'appui de M. Pasqua aux indépendantistes du Cabinda passe par un homme d'affaires français, président d'une association qui reçoit des fonds de Carrefour 92 : cette société d'économie mixte des Hauts-de-Seine gère 1 % du budget du département

A sa manière – directe et discrète –, Charles Pasqua mène sa propre diplomatie en Afrique. On se souvient à Tananarive du préfet Terrazzoni que le ministre de l'intérieur envoya auprès du président Zaaf, malgré l'hostilité de la coopération et de l'ambassade de France. A cette époque, la Grande Ile perdit son crédit international en traitant avec un escroc suisse pour l'obtention d'un prêt douteux de 2 milliards de dollars. La place Beauvau s'est, depuis lors, démarquée du préfet gênant.

CHARLES PASQUA s'efforce d'installer un homme à lui chez la plupart des présidents africains. Il n'y parvient pas partout. On le dit ainsi mal relayé au Niger. Au Centrafrique, le réseau s'appuie sur le commissaire en retraite Aimé Blanc. Aux Comores, en Côte d'Ivoire et dans nombre de pays africains, les officiers du SCTIP (Service de coopération technique international de police, qui s'occupe de formation, encadrement, livraisons de matériel pour les pays étrangers, essentiellement africains) débordent, à l'occasion, du champ strict de leur mission pour s'activer dans le renseignement et « rouler en solo ».

Beaucoup d'ambassades se plaignent à mots couverts de voir M. Pasqua utiliser son ministère pour exercer une influence contre la volonté du ministère des affaires étrangères. *« Il n'y a pas de diplomatie parallèle en Afrique »*, affirme Dominique de Villepin, directeur de cabinet d'Alain Juppé. Mais sur le terrain, la « guéguerre » se poursuit. Avec le SCTIP et la DST, très présents sur le continent noir, M. Pasqua dispose d'atouts précieux face aux services de renseignements militaires.

Ses contacts sont parfois déroutants. Fidèle soutien du général Eyadéma au Togo, il a pourtant noué des liens récents avec Gilchrist Olympio, le fils de l'ancien président assassiné. La rencontre aurait été organisée par le député Pierre Pasquini (RPR), avocat de Michel Pacary. Au Congo, on évoque les contacts entre M. Léandri et Claudine Munari. Cette femme de pouvoir est aujourd'hui le numéro deux du régime de Pascal Lissouba. Cela n'empêche pas M. Pasqua d'afficher son amitié avec Martin Mberri, l'ennemi intime de M. Lissouba.

En réalité, M. Pasqua voit d'un mauvais oeil la sécurité israélienne, qui assure à prix d'or (50 millions de dollars par an) la protection rapprochée du chef de l'État congolais. En janvier, celui-ci a demandé d'urgence à Elf une avance de 10 millions de dollars pour payer sa garde qui menaçait de partir. Le soutien apporté à Martin Mberri viserait à réduire le poids des Israéliens.

Depuis deux ans, une obsession taraude la droite gaulliste en Afrique : contrecarrer une offensive supposée des États-Unis. Les réseaux Pasqua se sont ainsi démenés au printemps 1993 lorsque M. Lissouba s'est allié avec la compagnie américaine Oxy pour l'exploitation de champs promis à Elf. Toute la diplomatie française – de l'Élysée à André Tarallo, le Monsieur Afrique d'Elf Aquitaine – s'est aussitôt mobilisée. Dans cette période critique, l'un des frères Feliciaggi (les rois des jeux au Cameroun et au Congo) a mis en rapport Claudine Munari et Daniel Léandri. *« Cela n'avait rien à voir avec le pétrole »*, dit le collaborateur du ministre d'Etat.

Au Soudan, la méthode Pasqua a défrayé la chronique avec l'extradition du terroriste Carlos. Le ministre de l'intérieur avait au moins une raison d'aider les dirigeants islamistes soudanais : leur antiaméricanisme. En recevant à Paris le « penseur » religieux Hassan El Tourabi, considéré comme proche du FIS algérien, M. Pasqua pouvait espérer éventer les projets hostiles à la France des intégristes musulmans. Un choix judicieux, à condition d'en maîtriser le prix. Dans un article de septembre 1994, le directeur du nouvel *Afrique-Asie*, Simon Maley, écrit que la France a alors participé activement à *« l'entraînement des services de sécurité du régime soudanais »*.

M. Pasqua nie avoir payé une contrepartie à l'obtention de Carlos. Les observateurs sur place à Khartoum au moment crucial soulignent pourtant le rôle prépondérant joué par le colonel Jean-Claude Mantion. Les *Dossiers de la politique africaine de la France* (publiés par l'Association Survie) précisent comment ce militaire évincé de Bangui, après un conflit avec les représentants du Quai d'Orsay, a été « recruté » par Jean-Charles Marchiani et donc intégré au réseau Pasqua. Les troupes islamistes de Khartoum ont pu bénéficier de droits de passage au Zaïre et au Centrafrique pour mieux réprimer les populations chrétiennes et animistes du sud. Le rôle du pouvoir français dans cette opération reste controversé.

APRÈS l'arrivée des socialistes au pouvoir, en 1981, puis l'expérience répétée des cohabitations, la politique africaine de la France s'est obscurcie, les dirigeants noirs attachant des « ficelles de rappel » tant à gauche qu'à droite. Aux réseaux gaullistes de Jacques Foccart ont succédé – sans les éliminer – les réseaux de Jean-Christophe Mitterrand, fils du président. Le ralliement de Charles Pasqua au premier ministre a bouleversé la donne au sein de la famille RPR, les hommes de Foccart jouant la carte de Jacques Chirac. Lorsqu'il fut nommé à la coopération, Michel Roussin avait pour consigne de *« casser »* les réseaux Pasqua. Jusqu'au moment où il s'est découvert balladurien... Peut-on parler, pour le ministre de l'intérieur, de véritables réseaux ? *« Il y a des amis, des gens qui se connaissent et se parlent »*, se borne à dire un observateur privilégié. Il apparaît au moins que le téléphone fonctionne à merveille entre la place Beauvau et le *« village africain »*.

Il serait ridicule de voir en chaque Corse d'Afrique un fidèle de M. Pasqua. Depuis la colonisation, le continent noir est une terre d'accueil privilégiée des ressortissants de l'île de Beauté. Mais la « corsitude » est fréquente parmi les membres du réseau.

On relève ainsi les noms de Pierre Martini, un saint-cyrien refusé au SDECE et lié aux frères Feliciaggi, présents dans les jeux à Yaoundé, Brazzaville et Pointe-Noire. Ou encore – au Cameroun – Jean-Pierre Tosi, ancien du SDECE, et Michel Tomi, le fils du maire de Tasso, Jean-Baptiste Tomi, intime du président Biya. Jules Fillipedu, qui hébergea naguère au Brésil Yves Chalier (chef de cabinet de l'ancien ministre de la coopération Christian Nucci, impliqué dans l'affaire Carrefour du développement et qui avait bénéficié pour s'enfuir d'un « vrai-faux passeport »), installé à Yaoundé depuis juin 1992. Sans oublier Toussaint Luciani, l'ancien patron d'Elf-Corse. Il apparaît dans la Socaben, une société à présent disparue, qui devait stocker des déchets radioactifs au Gabon.

On peut aussi mentionner Jean-Paul Lanfranchi, un avocat traitant certaines affaires personnelles du président zaïrois Mobutu. Un autre nom émerge : celui de Michel Melin, l'homme de la coopération décentralisée au Gabon. Après avoir conseillé le représentant de Jean-Marie Le Pen à Franceville, il est sur place l'interlocuteur du conseil général des Hauts-de-Seine.

L'inventaire est loin d'être complet. Mais on ne peut oublier que l'Afrique est le bac à sable idéal pour les trafiquants de petite envergure en délicatesse avec la justice française. Les plus adroits savent se recommander des valeurs sûres pour mener à bien leurs affaires. Et Charles Pasqua, en Afrique, est une valeur sûre. *« Il compartimente beaucoup. C'est une force à condition d'avoir de la mémoire »*, confie un proche. Le ministre de l'intérieur ne connaît pas tous les visages de ceux qui prétendent le servir. Il serait sans doute surpris.

Eric Fottorino

La malédiction tchétchène et l'échec de Boris Eltsine

par Mikhaïl Gorbatchev

LA guerre en Tchétchénie se poursuit. La fin de cette tragédie, commencée le 26 novembre 1994, est encore loin. L'aveuglement de l'Occident à l'égard de ce qui s'est passé, la naïveté des explications et des positions adoptées par la majorité des gouvernements sont stupéfiants. Ils ne comprennent pas que la Tchétchénie n'est pas un problème local. Parler à ce propos de *« problèmes de la Russie »* est un symptôme dangereux.

Ce fut une erreur impardonnable que d'accepter les motifs invoqués par la direction du Kremlin : Boris Eltsine et ses proches collaborateurs du Conseil de sécurité, en envoyant l'armée en Tchétchénie, ne se sont pas inquiétés du *« maintien de l'intégrité de la Fédération de Russie »*, ni de *« la garantie du respect de la Constitution »*, ni même du *« désarmement des formations illégalement armées »*.

Or ces questions existaient et étaient très sérieuses. Si une véritable raison avait poussé le pouvoir dans cette aventure guerrière, cela eût été en fait le désir de régler ces problèmes. Le pouvoir n'aurait pas alors perdu trois années entières, pendant lesquelles il n'a rien entrepris de sérieux, sauf de donner à Doudaev la liberté d'agir. Il se serait dès le début exercé, puis aurait privilégié les méthodes politiques. Car il est évident, pour toute personne sensée, que les forces employées, l'envoi de l'armée et l'inévitable effusion de sang ne font que compliquer la situation, redoubler les problèmes (qui exigeaient des décisions) et en créer de nombreux autres. *La véritable raison* fondamentale – si odieusement cynique soit-elle – a été avouée par le secrétaire du Conseil de sécurité, Oleg Lobov, au président de la commission de la défense de la Douma d'Etat, Sergueï Iouchenkov : *« Le président avait besoin d'une petite guerre victorieuse pour réhausser sa position dans les sondages. »* On se demande alors pourquoi la cote d'Eltsine est tombée si bas : selon les derniers sondages, seulement 8 % des Russes lui font encore confiance. Il n'y a qu'une seule réponse possible : la popularité d'Eltsine lors de son élection en janvier 1992 s'est effondrée.

L'Occident n'a pas vu, ne voit pas que c'est la politique d'Eltsine qui menace la stabilité de la Russie

La liquidation de l'URSS n'a pas conduit à une amélioration du bien-être des Russes, *comme prévu*, mais à leur paupérisation, au pillage de la Russie. La réforme économique, menée avec des méthodes de cow-boy, selon les schémas simplistes du FMI, a bien évidemment échoué. Oui, le pays évolue vers le marché, mais les conséquences en sont terribles. Et quand il s'est révélé que le pays allait vers l'impasse, des dissensions sont apparues à l'intérieur des *structures du pouvoir*, qui se terminèrent par l'assaut du Parlement, suivi des élections – pour la plupart *« orientées »* – et de l'adoption de la Constitution, qui régla le problème de la division du pouvoir en faveur du président.

C'est cet enchaînement des faits qui conduisit à la guerre en Tchétchénie et anéantit la confiance des Russes. Aujourd'hui, en Russie, au pouvoir, il n'y a pas de réformateurs qui seraient dans l'erreur ; *le pouvoir est aux mains de* la *nomenklatura* des bureaucrates, *prêts à maintenir leurs positions à* tout prix. Ils en ont d'ailleurs déjà fait la preuve par une série de décisions aventureuses et irresponsables. Toutes les autres hypothèses inventées pour expliquer ce qui se passe [en Tchétchénie], sont fausses.

La réaction de l'Occident a paru contradictoire et inadéquate. Les gouvernements s'y sont bornés à une prise de position formelle (*« La Tchétchénie est une affaire intérieure russe »*), alors qu'il était évident, dès le début, qu'il ne s'agissait pas seulement d'une violation de droit d'individus isolés, *mais de celle des droits de* tout un peuple, et qu'un véritable massacre *avait commencé*. Il est vrai que la Tchétchénie n'est pas assujettie au *droit international*, mais les méthodes employées par Moscou pour essayer de régler cette crise sans recourir aux instruments politiques sont inadmissibles, selon toutes les normes démocratiques reconnues par la Russie.

L'Occident a commis une erreur évidente d'appréciation des événements, mais il est important de comprendre les origines de ce *mauvais calcul*. Il veut une Russie stable. Ce qui est compréhensible, puisque l'instabilité de la Russie serait source de malheur pour tout le monde. Mais l'analyse faite en Occident, par la plupart des gouvernements, souffre d'« idéologisme ». Pour l'Occident, Eltsine est le héros de la *« fin du communisme »*, et cela semble suffisant pour fermer les yeux sur tout le reste.

Il est indispensable de rejeter l'idée selon laquelle le pays doit passer par une phase autoritaire pour sortir du chaos

L'Occident n'a pas vu à temps et continue de ne pas voir que c'est justement la politique d'Eltsine qui menace la stabilité de la Russie, divise la société et augmente *les tensions. Le président* et le pouvoir, qui ont perdu tout soutien *du peuple ne peuvent pas être* à l'origine de la stabilité. Ce qui *explique que le pouvoir s'enfonce* de plus en plus franchement dans l'autoritarisme.

La Tchétchénie a été le prétexte pour intimider tout le monde : la presse libre, l'opposition, les Républiques de la Fédération de Russie, tous ceux qui avaient encore foi en la démocratie. Ce n'est pas un hasard si, dans cette aventure, Jirinovski est apparu comme un proche d'Eltsine. Cela prouve en fait que l'alternative qu'Eltsine avait présentée à l' Occident – *« ou moi, ou Jirinovski »* – était une supercherie. Si Jirinovski n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer pour Eltsine. Il en a peut-être été ainsi. Et l'Occident a avalé cette couleuvre.

Maintenant la situation se fait menaçante. Et les Russes doivent, avant toute chose, lui trouver une issue. Je considère qu'il est *indispensable de rejeter l'idée* – qui *trouve ses partisans jusque* chez les démocrates, désespérés par leur échec – *selon laquelle le pays* doit passer par une étape autoritaire pour sortir du chaos et éviter sa propre désagrégation. Au contraire, sauver la démocratie, c'est sauver la Russie. Et c'est pourquoi il est indispensable de faire tout ce qui est possible pour ne permettre à personne de sortir des rails de la Constitution et pour que les élections aient lieu à la date fixée. Lors de son allocution au Parlement, Eltsine s'en est fait un devoir. Mais la phrase sur la nécessité des élections fut rajoutée au texte au dernier moment. *Ce qui signifie qu'« ils » avaient envisagé d'autres cas de figure.* Et il pourrait venir à l'esprit de certains *de faire chanter la société en* proposant de ne pas organiser *d'élections qui pourraient ouvrir* la voie aux revanchards.

Eltsine avait déjà promis de fixer l'élection présidentielle à l'été 1994. Puis il a oublié cette promesse. La majeure partie des engagements qu'il avait pris lors de sa première intervention au Parlement, il y a un an, sont restés sans suite. Mais il est évident que si Eltsine diffère, sous un prétexte quelconque, les élections, alors il *ne pourra plus* convaincre personne de ses aspirations démocratiques, ni en Russie ni en Occident. Il reste encore la possibilité d'organiser des élections par un décret présidentiel, selon des règles instituées par le pouvoir exécutif et sous le contrôle rigoureux des instances présidentielles, en usant du monopole de la télévision et de *toutes les méthodes employées en* décembre 1993.

Toutefois, je reste persuadé que les électeurs ne tomberont plus *dans le piège* du populisme et de la démagogie. Les gens ont connu ce régime, ils en ont l'expérience. Aucun arrangement, aucun contrôle de la télévision n'aideront ceux qui aujourd'hui se trouvent au pouvoir à éviter la défaite. Ce qui est important, c'est que les élections aient lieu. Et c'est là que le rôle et la position de l'Occident, dans son soutien des procédures démocratiques et ses condamnations de toute manœuvre visant à restreindre la libre expression des électeurs, prennent *toute leur importance*.

Les Russes devront bientôt se *prononcer. Si l'Occident veut vraiment* la stabilité en Russie, il doit *déclarer sans équivoque* son soutien à la démocratie et comprendre que seules d'authentiques élections libres créeront les conditions nécessaires à son maintien et à son évolution à long terme, dans l'intérêt de tous.

***Mikhaïl Gorbatchev** est ancien président de l'URSS et ancien secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique*

De l'indépendance à la sérénité

Suite de la première page

Dès cet instant, cette préoccupation ne m'a plus quitté. Cette confiance, en effet, avait été érodée par trop d'années d'opacité et de questions laissées sans réponses. De graves signaux d'impunité, telle la nomination au rang de secrétaire d'Etat aux collectivités locales d'un maire et député aujourd'hui condamné pour corruption et en fuite à l'étranger avaient fini par donner à cette perception la forme d'une conviction.

Rompre avec cette situation supposait un double changement : concernant les garanties institutionnelles tout d'abord, la pratique quotidienne ensuite. Les garanties institutionnelles des magistrats ont été renforcées par des réformes législatives qui ont réorganisé le Conseil supérieur de la magistrature, assurant désormais par l'élection la représentation majoritaire des magistrats en son sein et étendant ses compétences aux magistrats du parquet.

Ainsi, en trois mois, le gouvernement d'Edouard Balladur a accompli ce qu'en dix ans le pouvoir socialiste, malgré ses promesses, n'avait sans doute pas eu le temps de faire.

Renforcer l'indépendance de l'autorité judiciaire était insuffisant pour réconcilier les Français avec leur justice. Il fallait encore que les citoyens fussent assurés que la justice était égale pour tous, que plus jamais on ne puisse leur dire : *« Responsable, mais pas coupable. »*

La création de la Cour de justice de la République l'a permis. Chargée de juger des ministres pour des actes commis dans l'exercice de leurs fonctions, elle constitue un progrès incontestable démontrant que désormais l'exercice du pouvoir politique n'est plus la source d'une scandaleuse impunité. Mais à ce stade du renforcement des garanties statutaires, l'œuvre accomplie n'était encore que partielle. Affirmer la volonté de changement était un préalable indispensable, la démontrer constituait le véritable enjeu politique. Ce fut la nouvelle action publique, celle qui, dans chaque affaire, a rendu les mains libres à la justice.

La recette en est simple : rendre aux procureurs de la République et aux procureurs généraux leurs pouvoirs propres ; ne jamais leur donner instruction d'arrêter les poursuites dans des dossiers individuels, même lorsque des hommes politiques sont impliqués ; ne retenir pour ces derniers que les solutions techniques applicables à tout citoyen ; bref, assurer l'égalité de tous devant la loi.

Parallèlement, la transparence dans l'action fut érigée en principe. Aujourd'hui, si la chancellerie intervient dans le cadre des pouvoirs reconnus par la loi, elle le fait par instructions écrites et versées au dossier de la procédure, donc soumises au débat contradictoire lors du procès. Pour le reste, chacun peut faire appel à sa mémoire. Il y trouvera les preuves de ce que les promesses faites ont été tenues. La justice, en effet, a suivi son cours, quelle que soit la qualité de celui qu'elle a concerné. Au plan personnel, cela n'a pas toujours été facile à vivre et s'est accompagné parfois de la rupture d'amitiés anciennes. *Mais cette période de* transition était indispensable pour assurer l'apurement du passé.

Reste-t-il d'autres réformes à accomplir sur ces points ? Faut-il, comme certains le proposent, couper le lien entre les procureurs et la chancellerie ?

L'expérience des deux dernières années, comme le sentiment majoritaire des praticiens du droit, m'a démontré que cette coupure, pour avoir la force de la simplicité, présenterait plus d'inconvénients que d'avantages, pour deux raisons, de cohérence et de responsabilité.

La cohérence d'abord. Il existe trente-trois cours d'appel. Peut-on accepter l'idée de trente-trois politiques pénales différentes ? La responsabilité ensuite. Si l'on supprime le lien avec le garde des sceaux, qui sera chargé de la coordination indispensable ? Faudra-t-il instaurer un « super-procureur général » ? Qui le nommera ? Devant qui sera-t-il responsable ? A l'évidence, la situation actuelle, qui voit le ministre de la justice être politiquement responsable devant le Parlement, présente de grands avantages de simplicité et de clarté. Or, rien n'est plus préjudiciable à la justice que l'ambiguïté. Le ministre de la justice doit donc continuer de coordonner l'action des procureurs.

Ceci ne signifie pas pour autant l'immobilisme. Une étape supplémentaire devrait être franchie dans le sens de la clarification et de la transparence, seule véritable garantie concrète.

Dans le passé, certains gardes des sceaux ont estimé que les textes en vigueur leur donnaient les moyens d'arrêter des poursuites individuelles. Je me suis clairement interdit de le faire. Mais je me suis rendu compte que l'ambiguïté des textes suffisait à faire durer l'ère du soupçon. Pour y mettre fin, je propose d'inscrire à l'article 36 du code de procédure pénale le principe qui jusqu'ici a guidé ma pratique : « Le ministre de la justice ne peut pas interdire à un procureur de poursuivre. »

Je propose d'inscrire le principe qui a guidé ma pratique : « Le ministre de la justice ne peut pas interdire à un procureur de poursuivre »

En réalité, la nouvelle étape que *doit franchir l'institution est celle* d'une nouvelle sérénité. Recevant récemment les organisations de magistrats, j'ai pu constater que, leur indépendance et leur dignité étant assurées, ils sont prêts à participer à de nouveaux progrès vers une justice plus sereine et plus humaine.

Quels en sont les éléments ? Tout d'abord le délai raisonnable. Qu'il s'agisse du contentieux civil ou pénal, le délai raisonnable est une notion qui doit entrer dans notre droit et dans les pratiques des juridictions. Si nous n'y parvenions pas, c'est la crédibilité de la justice qui se trouverait compromise. La réalisation de ce but suppose bien sûr des moyens, que la loi quinquennale a dégagés, *mais aussi une attitude novatrice*. En matière civile, le *programme pluriannuel* a mis l'accent sur le développement de *pratiques destinées à prévenir* les litiges et à en accélérer le règlement (conciliation, médiation, juges de paix). Il reste maintenant aux juridictions à les utiliser avec détermination. En matière pénale, la chancellerie va généraliser le traitement immédiat des procédures pénales, déjà expérimenté dans certaines juridictions. Outre une meilleure entente et une meilleure collaboration entre les services de police et de gendarmerie et la justice, cette technique a permis, là où elle a été appliquée, de raccourcir de dix mois à trois mois le délai moyen de traitement des affaires.

Mais l'efficacité, c'est aussi une meilleure protection de l'individu. Le délai raisonnable se traduira par un raccourcissement nécessaire de la durée des détentions provisoires. La réduction du nombre de ces mesures reste toujours un objectif prioritaire dans notre système. Il est évident cependant que la politique pénale doit sur ce sujet prendre strictement en compte la nécessité d'assurer la sécurité de nos concitoyens.

La sérénité suppose également la discrétion dans l'action, ne serait-ce que, là encore, pour protéger l'individu. Ce souci est d'ailleurs *de plus en plus exprimé par* les magistrats eux-mêmes, qui *ressentent la publicité et le vedettariat* comme incompatibles avec *la dignité même de leur fonction*. Ainsi, les magistrats instructeurs *proposaient-ils très récemment* qu'on ne puisse plus citer le nom *des magistrats dans la presse ni* publier leur photographie. Ceci *devra être fait*.

D'une manière plus générale, la protection du secret de l'instruction, c'est-à-dire l'équilibre entre la présomption d'innocence et le droit à l'information, légitime dans une démocratie, fait actuellement l'objet d'une réflexion au Sénat, et devrait déboucher sur une proposition de loi. Par l'effet combiné du droit de la presse et des dispositions du droit pénal qui sont censées le garantir, le secret de l'instruction est aujourd'hui mis à mal.

Le secret de l'instruction ne peut être le même pour l'homme public et pour le simple citoyen

En effet, la punition de la violation de ce secret suppose que soient démontrés : ou l'identité de l'auteur de la « fuite » ; ou que le journaliste tient son information de quelqu'un qui est tenu au secret.

Or, dans une information judiciaire, tout le monde n'est pas astreint *au secret* (la personne mise en examen, la partie civile, par *exemple, n'y sont pas tenues*) et, depuis une loi de janvier 1993, le journaliste a légalement le droit de taire ses sources sans que l'on puisse tirer aucune conclusion de son silence. Dès lors, comment prouver ? Et, par là même, comment poursuivre, si on ne peut prouver ? C'est pourquoi j'ai personnellement proposé qu'un droit à réparation, pour la personne visée par un article de presse, puisse s'exercer de manière privilégiée par la voie civile. Je pense également que le secret de l'instruction ne peut être le même pour l'homme public et pour le simple citoyen. C'est d'ailleurs ce que la Cour européenne des droits de l'homme a eu l'occasion de juger.

Dans la période actuelle, la sérénité consiste aussi, pour la justice, à se tenir soigneusement en dehors des polémiques électorales. J'ai démontré que je n'hésitais pas à prendre les mesures de poursuites nécessaires pour protéger les magistrats contre ces polémiques. Mais il est clair également qu'à partir du moment où ceux-ci ont retrouvé la totalité de leur indépendance, l'image de la justice dans ce domaine dépend aussi de leur sens des responsabilités.

S'il faut au juge de la sérénité et de la solidité pour rendre la *justice, il en faut encore plus* à celui qui veut la réformer.

Pierre Méhaignerie

AU COURRIER DU MONDE

UN PROGRÈS DANS L'AFFRANCHISSEMENT

Le timbre-poste coûte aujourd'hui 2,80 F, hier 2,50 F. Dans deux ans, ce sera 3,10 F. Les services postaux ont fini par prendre conscience de l'anachronisme qui consistait à imprimer une valeur d'achat : le timbre que nous achetons maintenant ne porte pas la mention du prix (sauf exception pour les timbres de collection) mais gardera sa valeur d'affranchissement à travers les inévitables augmentations de tarif.

Ce que nous attendons, c'est la généralisation de ce système à *tous les affranchissements : que* soient vendus des timbres de 1, 2, 10, 50... *unités postales, pour que* l'on sache que l'envoi d'un colis de 1 kg en Pologne ou au Canada coûte 18 unités. Les avantages de ce système sont évidents. Non seulement les timbres achetés gardent leur valeur d'affranchissement, ce qui est de nature à encourager le public à anticiper les achats de timbres, mais, de plus, et ce n'est pas négligeable, les tarifs développés pourraient retrouver leur place sur le calendrier des postes, ce qui soulagerait les employés du guichet de la tâche d'informer le public perdu dans les méandres d'une tarification mouvante.

Georges Caillette
Habas (Landes)

L'OCCIDENTALISATION

Je n'attends qu'une chose, c'est que *Le Monde* reflète, en proportion de son importance, le mouvement de fond qui est en train de se produire et qui se laisse formuler en quatre propositions seulement :

– La Russie ne peut que s'adjoindre *l'Allemagne pour devenir* elle-même plus *« occidentale »* ;

– L'Allemagne *ne peut être que* d'accord pour remplir cette mission ;

– Les États-Unis ne peuvent être que d'accord avec ce mouvement, d'abord parce que l'Allemagne est leur principal relais d'influence dans cette direction, et surtout parce que ce mouvement boucle et achève l'*« occidentalisation »* de tout l'hémisphère Nord ;

– Les bureaux de la *« construction européenne »* ne sont plus à Paris ni à Bruxelles, mais à Washington, Moscou et Bonn.

Ce schéma a été prévu et pensé au moins déjà à l'époque du chancelier Willy Brandt (avec pour seule variante la *« neutralité »* de l'Allemagne, qui ne s'impose plus puisqu'il n'y a plus d'adversaire-ennemi). L'explication la plus simple est la meilleure : les Etats-Unis et la Russie n'ont jamais eu l'intention de se suicider pour l'Europe. Tous deux ont pensé cette *« sortie »* avec l'Allemagne. C'est fait. Grosse déception pour Paris, mais on ne va pas pleurer. La bande des trois lurons de l'hémisphère Nord (avec le Japon en quatrième à la place du mort) n'est pas *si triste, et elle n'a rien contre* la *« construction européenne »* : elle soupèse le dossier, qui n'est pas si lourd que ça.

Jean Falgarone
Civray (Vienne)

Le Monde

Moscou la mafieuse

APRÈS les hommes d'affaires, les députés, et les simples citoyens victimes quotidiennement de la violence, ce sont donc les journalistes qui sont maintenant la cible des gangs – politiques, mafieux ou les deux à la fois – qui tiennent le haut du pavé à Moscou et qui sont en train de mettre en coupe réglée la capitale russe. En l'espace de quelques mois, deux journalistes ont ainsi payé de leur vie leur volonté de dénoncer la dérive de leur pays. L'un parce qu'il enquêtait sur les structures mafieuses à l'intérieur de l'armée ; l'autre, parce qu'il envisageait de priver ces structures de la manne publicitaire qu'elles contrôlaient.

Que ne contrôlent-elles pas ? Du vendeur de fruits et légumes qui n'a pas intérêt à s'éloigner, même de quelques roubles, des prix déterminés à l'avance par les *« responsables »*, aux dirigeants des énormes monstres industriels qui arrondissent leur compte en banque en Suisse, en passant par les *« gosses »* de Moscou obligés de payer la dîme à ses protecteurs lorsqu'il lave une voiture, rien ne semble désormais échapper à la loi du crime.

Le pouvoir, mis à part les martiaux mouvements de menton de Boris Eltsine et les limogeages de rigueur, semble totalement impuissant à enrayer cette dérive. Les maîtres du Kremlin n'ont, pour le moment, trouvé qu'une réponse : celle d'envoyer leur armée lutter contre les *« bandits tchétchènes »*, en rasant, au passage, une ville entière et en contraignant un peuple à choisir entre la soumission et l'exil.

Même s'il en avait la réelle volonté, le gouvernement pourrait-il établir un minimum de règles à respecter ? Dans un pays où toutes les structures intermédiaires ont été minées par soixante-dix ans d'une dictature aussi sanglante qu'absurde et dix années d'errance, où la conscience civique a été remplacée par une volonté de s'en *« sortir »* à n'importe quel prix, comment imaginer une possible démocratie ?

Certes, on pourrait se consoler en parlant de cette *« maladie infantile »* du capitalisme et se dire que les pionniers du rêve américain, après tout, n'étaient pas des enfants de chœur et qu'ils ont aussi usé du fer et du feu pour construire la première puissance économique du monde. Mais au moins ont-ils construit et investi dans leur pays alors que le drame de la Russie d'aujourd'hui est de voir ce pays, exportateur net de capitaux, incapable de bâtir la moindre unité industrielle digne de ce nom susceptible de donner de réels emplois et de rivaliser avec ses concurrents étrangers.

Alors que le FMI est sur le point d'accorder à la Russie un nouveau prêt de 6,4 milliards de dollars, la question se pose, plus que jamais, de l'utilité de cette aide. Voire de son caractère néfaste. Cet argent ne sert-il pas, en fin de compte, à maintenir sous perfusion un régime déconsidéré et à conforter aussi les structures mafieuses qu'il entretient ?

La télévision et l'alcool

TOUS les français amateurs de football ont brutalement découvert, jeudi 2 mars, avec la non-retransmission télévisée du match opposant les équipes d'Arsenal et d'Auxerre, les difficultés et les incohérence de la lutte contre l'alcoolisme, cette pathologie qui demeure l'un des principaux fléaux médico-social des pays industrialisés. Le *« suspense »* entretenu par TF1, la mise en scène et la dramatisation de cette affaire, le dépit ressenti par plusieurs millions de personnes qui avaient programmé leur soirée devant leur petit écran, sont autant d'éléments qui imposent aujourd'hui un travail de pédagogie sur la trop fameuse et trop mal connue *« loi Evin »*.

Le dispositif législatif qui a pris le nom du ministre de la santé du gouvernement Rocard – et qui fut en son temps voté par l'actuel premier ministre – visait à interdire toute forme de publicité directe ou indirecte s'imposant au plus grand nombre, c'est-à-dire notamment par les canaux de l'affichage et de l'image télévisuelle. Loin d'être, comme l'affirment ses détracteurs, la réincarnation de l'esprit prohibitionniste anglo-saxon, la loi visait à protéger les plus jeunes et les plus faibles d'une incitation à la consommation réflexe de boissons alcoolisées, françaises et étrangères, d'origine industrielle.

La loi Evin ne ruinait pas non plus, comme on a pu l'écrire ici ou là, la presse écrite puisque cette dernière était autorisée à publier ces messages et devait même bénéficier d'une nouvelle manne issue de l'interdiction de la publicité par voie d'affiche. Malheureusement, l'an dernier, l'une des multiples actions des groupes de pression opposés, pour des raisons économiques, à cette loi obtenait une modification du texte et l'autorisation du rétablissement de la publicité par voie d'affiche. Cette mesure, que certains ont présentée comme anodine, ruinait en fait l'ensemble du dispositif. C'est elle aussi qui a conduit à l'imbroglio actuel dont l'épisode TF1 n'est que la première illustration spectaculaire.

En autorisant la publicité par voie d'affiche, le législateur permettait le retour dans les stades des messages vantant les marques de boissons alcoolisées. Dans une telle logique, il n'y a pas de raison de s'opposer à la retransmission télévisée d'une compétition dans une enceinte sportive, française ou étrangère, où sont présentes des marques de bières, de whiskies ou de boissons anisées – à moins de considérer qu'il s'agit de l'une de ces publicités *« indirectes »* que condamne ce qui reste de la loi Evin ?

L'initiative d'Hervé Bourges, nouveau président du CSA, consistant à saisir la justice pour situer ce qui est autorisé ou non est fort opportune. Et Michèle Alliot-Marie, ministre des sports, a raison de qualifier de *« malsaine »* l'actuelle situation. Celle-ci autorise les propos les plus démagogiques et interdit de hiérarchiser les vrais problèmes posés par l'alcoolisme. La télévision associée au sport sera-t-elle, demain, le principal outil planétaire d'incitation à la consommation d'alcool ?

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F.

Allo *par Topor*



La Pologne sans drames

« UN CIRQUE SANS DIRECTEUR. » Tous comptes faits, ce jugement porté par le professeur Geremek sur la Pologne politique était peut-être un peu sévère. Le spectacle est confus, lassant, mais il y a bien une sorte de directeur, moustachu, qui fait claquer son grand fouet dans toutes les directions, et donne au moins l'illusion qu'il organise le désordre. Il a suffi que Lech Walesa menace de dissoudre le Parlement – sans en avoir vraiment le droit, ni peut-être même l'intention – pour que s'effondre un premier ministre doté d'une majorité puissante mais divisée. Au terme de trois semaines de tatonnements, et de négociations entre faux amis, cette même majorité s'est entendue pour se redistribuer les cartes, en faisant la part du feu, c'est-à-dire celle du président. Jeudi soir, un accord avait été trouvé pour la désignation de deux des trois ministres qui posent problème – les affaires étrangères et l'intérieur –, et il serait surprenant qu'un compromis plus ou moins boiteux ne soit pas atteint in extremis pour la défense.

Bien sûr, un rafistolage gouvernemental, appuyé sur la même majorité « post-communiste », ne résout en fait pas grand-chose. Qu'un premier ministre corpulent, souple, volubile et ex-apparatchik communiste – Jozef Oleksy – succède à un « paysan » maigre, raide et introverti – Waldemar Pawlak – apportera sans doute un peu de changement. On peut espérer que la machine gouvernementale, quasiment paralysée depuis des mois, se remettra à fonctionner. Au passage, quelques ministres compromis dans des épisodes peu limpides auront été écartés, et personne ne les regrettera.

Mais on continuera à demander ce que veut au juste ce Lech Walesa qui a pris goût au style autoritaire, et que certains soupçonnent de n'avoir qu'une idée en tête : conserver le pouvoir, ou du moins ses symboles, car l'ancien électricien a en réalité fort peu de pouvoirs réels, et agit pour une large part à l'esbrouffe. On continuera aussi à débattre de la future Constitution – et de la date des élections. M. Walesa veut d'abord une Constitution qui renforce les attributions du président et un scrutin présidentiel aussi tardif que possible. La majorité post-communiste veut l'inverse : d'abord des élections, avec le ferme espoir qu'elle les débarrassera définitivement de cet homme qui n'a pas cessé de les horripiler depuis quinze ans. Et ensuite seulement une Constitution, qu'on pourra modeler en fonction des résultats du vote. Quant à l'opposition libérale, elle souhaite par-dessus tout retrouver son unité, et un minimum d'efficacité, mais n'en prend guère le chemin. Un nouveau conflit apparaît déjà au sein de l'Union de la liberté, où certains veulent remplacer, à la tête du parti, le respecté Tadeusz Mazowiecki par l'économiste Leszek Balcerowicz.

Tout cela promet encore beaucoup de temps perdu, pour un pays qui avait vite et bien entrepris l'énorme chantier de reconstruction de son économie et de son système politique, mais semble s'essoufler, se perdre dans les pesanteurs bureaucratiques, les vagabondages politiques et les arguties juridiques. Et où la corruption est à peu près comparable à celle des « grandes » démocraties occidentales. La Pologne, si l'on veut, reste en crise. Mais il n'y a eu ni drame, ni coup d'état, ni la moindre goutte de sang sur la piste. La société supporte sans trop s'en préoccuper les errements de ses dirigeants, un peu « à l'italienne », et l'économie ne s'en porte pas beaucoup plus mal. Pour un pays qui a toujours vécu noblement ses tragédies nationales, et plus médiocrement ses périodes de tranquillité, l'heure reste... à la tranquillité.

Jan Krauze

RECTIFICATIFS

Écoutes

Contrairement à ce que nous avons affirmé dans un article sur la réforme de la procédure d'écoutes en extrême urgence (*Le Monde* du 2 mars), les propositions du président de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, Paul Bouchet, ne nécessitent pas la rédaction d'un décret. Si le premier ministre décide de les suivre – et M. Balladur avait annoncé qu'il le ferait –, ces nouvelles pratiques peuvent être inaugurées sans qu'il soit nécessaire de les codifier dans un texte.

Urba et M. Nallet

Henri Nallet, ancien garde des sceaux et ancien trésorier de la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1988, nous demande de porter à la connaissance de nos lecteurs une précision à propos de notre article sur le procès Urba (*Le Monde* du 3 mars), où nous affirmions que *« la contribution d'Urba à la campagne s'élevait à quelque 24 millions de francs »*. Selon M. Nallet, ainsi qu'il l'a expliqué dans son livre *Tempête sur la justice* (Plon, 1992), il s'agit là d'un *« amalgame entre la gestion financière du PS et la trésorerie de la campagne présidentielle dont j'ai eu la charge »*. M. Nallet fait une distinction entre le financement de la campagne du PS lors de l'élection présidentielle de 1988 et celui de la campagne du candidat François Mitterrand.

Château-Gaillard

L'article sur l'aménagement du site de Château-Gaillard, publié dans le Monde du 17 février, était accompagné de deux illustrations dont les légendes ne correspondaient pas aux démarches entreprises par la municipalité des Andelys, dans l'Eure. Il fallait lire : silhouette actuelle (légende du 1er croquis) et silhouette ancienne probable (légende du 2e croquis) et non, pour ce dernier croquis, « dessin après restauration », comme nous l'avons écrit par erreur.

AU FIL DES PAGES / INTERNATIONAL

Continuité allemande

L'OSTPOLITIK a joué un rôle essentiel dans la transformation de l'Europe des années 70 et 80. A tel point que le mot allemand est entré dans le vocabulaire politique français et anglais, remarque l'historien et journaliste Timothy Garton Ash, dans la première étude systématique de cette « politique à l'Est ». Commencée modestement avec Konrad Adenauer, elle a survécu à ses concepteurs, les sociaux-démocrates et leurs alliés libéraux, et a été appliquée après 1982 par les chrétiens-démocrates du chancelier Kohl, qui l'avaient critiquée pendant quinze ans.

Aussi apparaît-elle comme une entreprise nationale, au sens où elle correspondait à des intérêts nationaux et était finalement portée par un concensus dans le pays. C'est la thèse que défend Timothy Garton Ash, mais c'est une thèse que ce professeur à Oxford replace dans la situation générale de l'Europe après Yalta. Pendant plus de quarante ans, il y a eu coïncidence entre la division de l'Allemagne et la division de l'Europe. En 1989-1990, la fin de la division de l'une a correspondu avec la fin de la division de l'autre ; cette synchronie n'était pas une fatalité.

C'est pourquoi Garton Ash pose une question à plusieurs détentes : *« L'Ostpolitik fut-elle une réponse européenne à la question européenne, une réponse allemande à la question européenne, une réponse européenne à la question allemande ou plus simplement une réponse allemande à la question allemande ? »* Il faut se méfier de ce que Bergson appelait *« les illusions du déterminisme rétrospectif »*. Si l'Ostpolitik a abouti à la réunification allemande, elle n'a pas nécessairement été conçue dans ce but. Elle était en réalité truffée de contradictions reflétant la situation paradoxale de l'Allemagne au centre d'un continent coupé en deux par la guerre froide.

Elle était d'abord le pendant oriental de la politique occidentale de Konrad Adenauer. A l'intégration dans le monde atlantico-européen correspondait une *« normalisation »* des relations aves les Etats de l'Est, l'acceptation des *« réalités »* de l'après-guerre permettant à la RFA d'accroître sa marge de manœuvre. Toutefois cette reconnaissance du statu quo ne devait pas conduire à figer la situation ; elle aura au contraire pour conséquence de faciliter les changements à l'intérieur des sociétés est-européennes. De même, la confirmation de la division de l'Allemagne, qui rassurait les caciques de la RDA, avait une contrepartie : le renforcement des liens entre les populations des deux côtés du Mur, qui ne sera pas étranger à la revendication d'unité.

L'Ostpolitik a servi les intérêts de la RFA, tout en étant européenne. Cette heureuse coïncidence n'a pas survécu à la réunification

En *« normalisant »* leurs relations avec les pays communistes, les dirigeants de Bonn estimaient agir dans l'intérêt de l'Europe tout entière. Et inversement. *« L'affirmation rhétorique de la sublime harmonie des intérêts allemands et européens.* écrit Garton Ash, *n'était que le symptôme le plus évident de cet intérêt national allemand, et le moyen le plus simple de le servir. »* Ce que Hans-Dietrich Genscher exprimait crûment : *« Plus notre politique extérieure est européenne, plus elle est nationale. »*

Pour s'affirmer comme les meilleurs européens, les Allemands devaient renoncer à une partie de leur souveraineté, se laisser passer les *« menottes dorées »* de l'alliance atlantique et du Marché commun, pour protéger l'Europe contre l'Allemagne et l'Allemagne contre elle-même. Par un comportement exemplaire, elle a gagné un capital de confiance qui lui aura permis de réaliser ses objectifs nationaux – la réunification – sans réveiller les craintes de ses voisins. Garton Ash souligne à juste titre que cette politique est fondée sur les mêmes principes que celle de Gustav Stresemann entre les deux guerres : *« On s'appliqua à atteindre des objectifs nationaux et révisionnistes* [il faut entendre par là la révision du traité de Versailles] *à travers la réhabilitation, patiente mais active, de l'Allemagne au sein de la communauté internationale. »* La politique de Stresemann sombra dans la faillite de la république de Weimar, mais l'inspiration fondamentale demeure.

Il n'est pas certain que cette *« harmonie de la conscience nationale et européenne »* à laquelle les Allemands aspirent avec une certaine candeur résiste aux troubles de l'après-guerre froide. L'Allemagne se doit de (re)définir son intérêt national, sans chercher la fuite dans un intérêt européen idéal. Pour longtemps encore, *« il ne saurait y avoir de bonne définition de l'intérêt européen que sur la base d'une série de compromis entre les intérêts nationaux »*, conclut Garton Ash avec un solide pragmatisme qui ne souffre guère la contestation.

Daniel Vernet

★ Timothy Garton Ash, *Au nom de l'Europe, L'Allemagne dans un continent divisé*, Gallimard, 664 pages, 250 F.

STRATÉGIE **Après plusieurs années difficiles, la *Lyonnaise des eaux* se redresse. Son résultat net *consolidé* devrait croître de 25 à 30 %. Le rachat de Dumez est digéré, la fusion de celui-ci avec l'activité BTP de GTM-Entrepose, aussi. L'avenir de l'immobilier paraît plus dégagé. ● *DANS L'EAU*, le groupe présidé par Jérôme Monod parie désormais, et pour l'essentiel, sur *l'international*, notamment la Chine, l'Australie et l'Amérique latine. ● *LA REPRISE* d'une partie des réseaux câblés de Comdev a permis d'effacer l'échec de la candidature du groupe au *troisième réseau* de radiotéléphone. ● L'ENTREPRISE, qui a d'importants besoins de financement pour assurer son développement, voit ses principaux actionnaires *désargentés*, en particulier Suez, lui-même déstabilisé par la *montée en puissance* de la BNP dans son propre capital.**

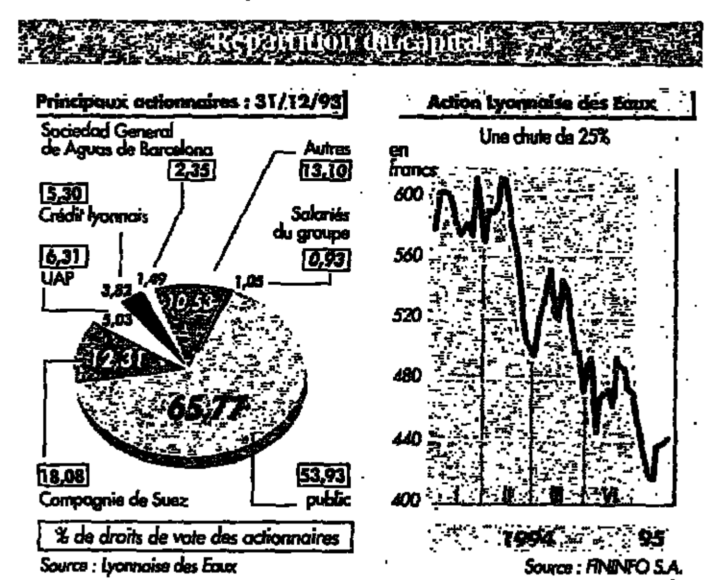
La Lyonnaise des eaux va bâtir son avenir à l'étranger

Le groupe présidé par Jérôme Monod se porte mieux. Mieux en tout cas que les « affaires » ne le laissent croire. Mais ses principaux actionnaires, Suez et Crédit lyonnais, notamment, sont fragilisés

LA LYONNAISE des eaux va mieux. Après *« une tourmente économique »* et *« quatorze mois de tempête dans les médias »*, comme le dit son président, Jérôme Monod, avec un sens certain de l'*understatment* britannique, le groupe *« y voit plus clair »* : l'année 1994 a été celle de *« la reprise de la marche en avant »* dans l'eau, le bâtiment, les travaux publics, la communication enfin.

« Nous nous redressons avec le fond de nos métiers », poursuit le PDG pour s'en féliciter. Et de brandir les chiffres l'attestant : un résultat net consolidé du groupe de 25 à 30 % supérieur à celui de l'exercice précédent ; un chiffre d'affaires de 98,8 milliards de francs, en hausse de 5,6 % – de 3,9 % à périmètre et changes comparables.

Mais ce discours optimiste et conquérant, Jérôme Monod le tempère de lui-même en reconnaissant que ses actionnaires, *« fidèles et solides »* pourtant, l'interpellent sur quatre dossiers chauds : l'éthique et le financement des partis ; le BTP et l'immobilier ; les délégations de service public (les concessions) et leur avenir ; le cours de l'action, enfin, qui a spectaculairement chuté. Autant de questions auxquelles le groupe s'efforce de répondre en annonçant la publication, désormais, de deux lettres annuelles. Autant d'interrogations, aussi, qui dessinent les contours de mois passés difficiles et qui tracent, en pointillé, les limites du redressement.



La compagnie de Suez s'est renforcée ces derniers mois dans le capital de la Lyonnaise des Eaux, détenant désormais 16% des parts et 22% des droits de vote. Le Crédit lyonnais, lui, s'est légèrement désengagé.

Sur l'éthique et le financement des partis, la Lyonnaise des eaux – qui paie au prix fort d'éventuelles « indélicatesses », commises parfois par des filiales (Dumez, la SDEI à Grenoble, Maillard et Duclos...) avant même leur entrée dans le groupe – est passée à la contre-attaque. A la charte interne de déontologie interdisant *« de répondre favorablement à toute demande [...] de paiement en contradiction avec les lois »*, aux codes d'éthique adoptés par chacune des filiales, est venue s'ajouter une spectaculaire suspension du financement, légal celui-là, des partis.

« Notre position a fait basculer les politiques », se félicite aujourd'hui le PDG. Mais le procès qui s'annonce sur l'affaire *Dauphiné News* et l'éventuel « pacte de corruption » du groupe avec le maire de Grenoble, Alain Carignon, ont tout de l'épreuve de vérité (*Le Monde* du 10 février). Elle pourrait n'être pas la dernière. La ville d'Annecy bruit de rumeurs, sur fond de rivalités politiques, sur les conditions dans lesquelles une filiale de la Lyonnaise a emporté le marché d'une coûteuse usine d'assainissement.

L'avenir du BTP se fait, en revanche, plus rassurant. *« Il est trop tard pour se demander s'il fallait ou non fusionner avec Dumez ; celui-ci fait partie maintenant de nos gènes »*, assure Jérôme Monod, esquivant ainsi les critiques lui reprochant d'avoir repris cette société, en 1990, juste avant que la récession ne fasse plonger tout le secteur.

Le pôle BTP de la Lyonnaise est réorganisé. Et à défaut, peut-être, d'avoir conquis tous les esprits, la fusion des activités construction des deux filiales, GTM-Entrepose et Dumez, est entrée dans les faits. Le nouveau groupe Dumez-GTM pèse 20 milliards de francs et devrait renouer avec les bénéfices cette année.

PROVISIONS SUR L'IMMOBILIER

Bonnes nouvelles et initiatives sont de retour. Fort du contrôle de Cofiroute, seule société d'autoroutes rentable dans l'Hexagone, riche de sa maîtrise des ouvrages concessionnaires – comme la réalisation des ponts à péage de la Severn, en Grande-Bretagne, et de l'île du Prince-Edouard, au Canada –, *GTM-Entrepose vient d'ajouter 4 300 places de parking aux 60 000 qu'il gérait déjà. Dumez-*GTM participe à la construction du Grand Stade. ETPM, la branche offshore longtemps déficitaire, est tirée d'affaires. Le contrat du chantier du tunnel sous la Manche s'avère, selon Guy de Panafieu, vice-PDG de la Lyonnaise des eaux, *« à peu près équilibré, très à l'intérieur en tout cas du montant des provisions prises »*. Le redressement de l'immobilier n'en est pas là mais, toujours selon M. de Panafieu, *« le risque est aujourd'hui maîtrisé »* : une provision de 1,1 milliard de francs a été prise en 1992, et de 700 millions en 93. Une politique maintenue en 1994 et en 1995, mais *« avec une décrue se poursuivant à un rythme au moins égal »*.

Les affaires, juge-t-il, reprennent. Un appartement de 1 500 mètres carrés, dont la moitié est en terrasse, du programme Sea Sithe Plazza à Monaco, vient de trouver preneur pour... 60 millions de francs. La construction de l'hôtel Four Seasons, dans l'île caraïbe de Nevis, est rentable. Et le groupe vient de louer la moitié des 5 500 mètres carrés de l'ancien immeuble Philips de l'avenue Montaigne à Paris.

Reste le cœur du groupe et, surtout, de son développement : les métiers de service et de « gestion déléguée » de services publics. La perte du contrat sur le traitement des ordures ménagères de Strasbourg montre que la Lyonnaise, comme la Générale d'ailleurs, n'est pas à l'abri d'un « raidissement » des municipalités, échaudées par l'omniprésence des compagnies d'eau et rendues prudentes par les « affaires ».

L'heure est au soupçon et au durcissement de la législation française. Mais cette évolution n'inquiète pas Jérôme Monod : *« Notre axe principal n'est pas de gagner des parts de marché en France »*, confie-t-il, même si le groupe vient d'y décider, pour simplifier son organisation, de lancer une OPA sur sa filiale spécialisée Eau et Force.

L'enjeu est bien de conquérir les marchés étrangers, où le « modèle » français – si contesté ici – fait école. Et d'abord dans l'eau, secteur dont 50 % du chiffre d'affaires est déjà réalisé à l'international, et pour lequel le groupe a créé à Nanterre, à son siège, une *task force* d'une cinquantaine de personnes. La Lyonnaise multiplie les contrats, de l'Asie à l'Amérique latine, en passant par l'Australie, où le groupe, après avoir emporté une part du marché géant de l'eau de Sydney, concourt pour celui d'Adélaïde.

D'une durée de quinze ans, cette concession porte sur la production et la distribution d'eau potable aux 1,2 million d'habitants de la région. Le chiffre d'affaires annuel est évalué à 150 millions de dollars australiens (600 millions de francs). *« Une taille déjà significative »*, remarque Pierre Alla, directeur général d'Australian Water Services, filiale de la Lyonnaise dans la région. En effet, le groupe *« est prêt à mettre plusieurs milliards de francs pour se développer dans le secteur de l'eau, au rythme de 500 millions par an »*, explique le directeur général, Philippe Brongniart. Pour l'instant, les résultats sont là, avec l'annonce, le 20 février par exemple, de la signature de quatre nouveaux contrats en République populaire de Chine, où le groupe est présent depuis dix ans et où sa filiale d'ingénierie, Degrémont, a construit plus de 40 usines.

Dans l'énergie, le rythme des investissements s'annonce à peine moins élevé. Délaissant la production d'électricité, la filiale de la Lyonnaise, Elyo (ex-Ufiner-Cofreth), 11 milliards de francs de chiffre d'affaires, s'est installée sur le créneau des réseaux de chaleur – c'est le premier opérateur de chauffage urbain en France – et, surtout, de la cogénération. Une centrale de ce type vient d'ailleurs d'être inaugurée à Chambéry.

« On a l'intention d'organiser Elyo en sous-pôle de distribution d'énergie électrique », confie Philippe Brongniart. Un retour aux sources, à l'image de la Lyonnaise des eaux et de l'éclairage d'autrefois, qui vaut au groupe de gérer la distribution d'électricité à Strasbourg, Bordeaux, Grenoble... et d'en produire à Monaco, Macao, Tahiti et en Nouvelle-Calédonie. L'électricité devrait ainsi accentuer son avance sur le traitement des déchets. C'est un métier *« qui ne devrait pas continuer à croître énormément et ne générant pas un cash-flow considérable »*.

« Cette expansion internationale soulève toutefois deux questions, note Olivier Marrot, analyste financier chez Dupont-Denant. *Un problème de stabilité politique dans certains pays à risques et un problème de financement »*.

CONCURRENCE ACCRUE

Qui peut dire ce que seront la Chine et ses voisins dans vingt ans ? Qui peut dire ce que sera, à cette date, l'embellie de l'Amérique latine ? Quant au problème de financement... Tout indique qu'il va continuer à croître, malgré une marge brute d'autofinancement de 6 milliards de francs. Il y a d'abord la concurrence accrue des Waters Companies britanniques, notamment, qui pèse sur la rentabilité des contrats. Il y a ensuite ces contrats de concession, dits BOT (de l'anglais *Build Operate and Transfer*), exigeant un investissement initial plus important qu'en France où l'affermage, la simple gestion déléguée sans mise de fond, est la forme de délégation de service public la plus pratiquée.

« C'est une évolution qui va être consommatrice de capitaux, alors que le groupe a quand même été affaibli par la crise du BTP et, surtout, de l'immobilier », poursuit Olivier Marrot. En 1993-1994, le groupe s'est dilué dans ses filiales, Elyo, SITA. L'expérience ne peut être renouvelée. *« Nous avons longtemps financé notre croissance en faisant appel au marché. Aujourd'hui, nous sommes contraints de le faire sur nos fonds propres ou des cessions d'actifs »*, reconnaît Guy de Panafieu.

Ce besoin de financement, la Lyonnaise vient d'y répondre partiellement en s'alliant avec des groupes australien, malais et américain pour créer une société d'investissements dans des projets d'infrastructures de traitement et de distribution d'eau en Asie. A l'étranger, le groupe diminue les risques en s'associant avec des partenaires locaux : New World en Chine, Thyssen en Allemagne pour l'eau, Bufete International au Mexique, Aguas de Barcelona en Argentine, ou Total, actionnaire à 20 % d'Elyo dans l'énergie. Voire avec EDF et Endesa au Maroc, pour la construction de centrales thermiques. *« EDF et Gaz de France sont des concurrents qui peuvent être des alliés*, dit Jérôme Monod. *Mais nous ne souhaitons pas de partenariat général, nous n'y avons pas intérêt. »* La Lyonnaise des eaux soigne son indépendance.

Pierre-Angel Gay

Des actionnaires désargentés

La Lyonnaise se redresse, mais ses grands actionnaires sont au plus mal. Si le groupe présidé par Jérôme Monod venait à éprouver un besoin de financement ? Ce ne sont pas les membres les plus éminents de son tour de table qui pourraient, en la circonstance, le soutenir massivement.

Suez, d'abord, son actionnaire de référence, qui vient de porter sa participation à 16 % du capital (22 % des droits de vote). Non seulement, avec 4,7 milliards de francs de pertes, la Compagnie ne peut guère aller plus loin, mais elle est elle-même déstabilisée par la montée en puissance de la BNP dans son propre capital. L'UAP, ensuite, devrait également voir ses résultats « plombés » par l'immobilier. Quant au Crédit lyonnais, confronté à un plan de redressement massif, il reconnaît *« n'avoir pas décidé de l'avenir donné à une participation »* évaluée entre 3 et 4 % en capital (entre 4 et 5 % des droits de vote). Les grands actionnaires sont désargentés. Les petits porteurs, eux, attendent d'être rassurés après la dégringolade de l'action.

Un développement dans le multimédia

***La Lyonnaise des eaux* a visiblement digéré l'échec du troisième réseau de radiotéléphone. L'éviction avait été cuisante. Le groupe présidé par Jérôme Monod pouvait certes se prévaloir des bons résultats de M 6. La chaîne, dont la Lyonnaise détient 36,64 %, a été introduite en Bourse en septembre 1994. Mais l'activité communication au sens large semblait patiner.**

Depuis, le rachat de la moitié des réseaux Comdev – plus précisément de la partie hors « plan câble » – a hissé la Lyonnaise des eaux, au premier rang des câblo-opérateurs en France, avec 33 % des prises et 31 % des abonnés. Par ailleurs, les deux plates-formes expérimentales de la Lyonnaise pour les autoroutes de l'information ont été retenues parmi les dossiers pouvant être réalisés, moyennant des aménagements. Multicâble, un bouquet multimédia interactif sur micro-ordinateur, pourrait démarrer dès le 1er juin à Paris. Multicom proposait les mêmes services, en offrant en sus du téléphone sur le réseau câblé d'Annecy. La législation actuelle ne le permet pas. La Lyonnaise pourrait démarrer le projet sans téléphone, en attendant une ouverture réglementaire, probable après les élections.

Les départs en retraite de l'après-privatisation inquiètent les salariés d'Usinor-Sacilor

LE PROJET *de privatisation* d'Usinor-Sacilor passe mal auprès des syndicats. Durant toute la semaine, la CGT et la CFDT, hostiles au retour du groupe sidérurgique dans le privé, ont mené plusieurs actions, chacune de leur côté. Vendredi 3 mars, la CFDT devait appeler les salariés d'Usinor-Sacilor à manifester à Metz. *« C'est un premier avertissement symbolique. Tout le personnel du groupe attend un certain nombre d'explications sur la privatisation. Jusqu'à présent, on ne leur a rien dit. On ne leur a présenté aucune garantie pour l'avenir »*, explique Gervais Hans, responsable CFDT de la métallurgie et de la sidérurgie en Lorraine.

Davantage que la privatisation, c'est l'avenir de l'emploi qui inquiète les 47 000 salariés du groupe. En treize ans, tous ont pu mesurer que le statut public ne leur offrait aucune garantie puisque près de 100 000 emplois ont disparu. Mais ces coupes franches ont toujours été accompagnées de dispositifs sociaux généreux. Grâce aux conventions générales de protection sociale (CGPS), les salariés ont pu partir jusqu'en 1990 en préretraite à 50 ans. Les plus jeunes ont bénéficié de mesures de reclassement exceptionnelles : les sidérurgistes s'engageaient à proposer deux emplois de remplacement, dont un *« à proximité »*.

CONCOMITANCE

En 1990, la sidérurgie est revenue au droit commun. La CGPS a été supprimée au profit d'une convention sur l'emploi signée par tous les syndicats à l'exception de la CGT, et qui s'achève fin 1995. Celle-ci prévoit tout de même des départs de retaite anticipée à 55 ans, avec la possibilité, en cas de restructurations lourdes, de partir dès 50 ans. Ce qui ne devait être qu'exceptionnel fut amplement utilisé. Du fait de la crise de 1992-1993, sur les 5 000 salariés âgés de 50 à 55 ans que comptait Usinor-Sacilor, 3 800 quittèrent le groupe. Ce n'était plus la CGPS, mais cela y ressemblait beaucoup.

La privatisation et la renégociation de cet accord vont donc être concomitantes. Dans les prochaines semaines, la direction d'Usinor-Sacilor entamera des négociations avec les syndicats pour répondre à ces questions, avant la privatisation du groupe, qui pourrait avoir lieu rapidement après l'élection présidentielle si le marché financier est favorable. Relayés par les syndicats, les salariés souhaitent que les mesures d'accompagnement soient prolongées. Mais *« qui va garantir la poursuite du système ? Qui va le financer ? »*, s'interroge Gervais Hans.

La marge de manœuvre de la direction est étroite. Le groupe sidérurgique entend mettre un terme aux mesures sociales exorbitantes pour revenir au droit commun. *« Rien ne justifie plus l'effort de la collectivité nationale. Les grandes restructurations sont terminées et nous sommes bénéficiaires »*, explique Jean-Claude Georges-François, directeur des affaires sociales et du développement régional. La majorité des salariés ayant entre 41 et 49 ans et les moins de 35 ans étant quasi inexistants faute de recrutements depuis quinze ans, le groupe souhaite, *« à masse salariale constante »*, développer à l'avenir les préretraites progressives des salariés de plus de 55 ans compensées par des embauches de jeunes et favoriser le temps partiel des salariés âgés de 50 à 55 ans.

L'affaire ne sera pas aisée mais le groupe devrait disposer de deux arguments : des incitations salariales sur lesquelles il reste pour l'instant discret, et la préférence à l'embauche accordée, de fait, aux enfants ou à l'entourage des salariés volontaires.

Frédéric Lemaître et Martine Orange

Pirelli mise sur les télécommunications

APRÈS AVOIR payé un lourd tribut à ses rêves d'expansion dans l'industrie pneumatique et tiré un trait sur le projet de fusion avec Continental (l'OPA manquée de 1991 lui aura coûté de l'ordre d'un demi-milliard de francs), le groupe Pirelli mise aujourd'hui sur le câble, dont il est le deuxième producteur mondial après Alcatel.

Revendiquant 15 % du marché américain de la fibre optique – avec des clients comme MCI et Bell South Telecom –, en pointe dans la technologie photonique et les amplificateurs à fibre optique, le groupe italien pèse maintenant aussi lourd dans ce secteur (près de 14 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1994) que dans le pneumatique (15,5 milliards). *« La plupart des créations d'emplois au cours des dix prochaines années proviendront du secteur des télécommunications »*, insiste Marco Tronchetti Provera, vice-président exécutif et administrateur délégué de Pirelli SPA.

Aux commandes depuis février 1992, il a mené tambour battant la restructuration du groupe, vendant en deux ans tout le secteur de la diversification pour récupérer quelque 3 milliards de francs. Dans le même temps, il fermait 24 usines, supprimait 20 % des emplois (le groupe compte aujourd'hui quelque 40 000 salariés) et remplaçait 60 % des dirigeants. En trois ans, la dette de plus de 12 milliards de francs en 1991 a été ramenée à quelque 4,6 milliards.

Certes, le pneumatique demeure une composante essentielle de l'activité. Mais l'automobile n'a plus un potentiel de développement comparable à celui des télécommunications. Et six manufacturiers seulement (Pirelli arrive au cinquième rang) se partagent 80 % du marché mondial. Bien qu'il dispose toujours de 28 % du marché de Fiat et possède ses entrées chez tous les constructeurs automobiles (35 % des ventes sont réalisées en dehors de l'Europe), Marco Tronchetti Provera veut se concentrer sur le haut de gamme et sur le marché de la rechange qui, seul, libère des marges.

G. B.

Nicolas Sarkozy, ministre du budget et chargé de la communication

« Il y a un problème de démocratie si les quotidiens nationaux d'information générale meurent »

Nicolas Sarkozy, ministre du Budget, chargé de la communication, a présenté jeudi 2 mars à la Fédération nationale de la presse française, les mesures proposées par le gouvernement dans le cadre de l'évolution du régime économique de la presse. L'ensemble des mesures, qu'il explique dans l'entretien qu'il nous a accordé, devraient amener des allègements fiscaux de l'ordre de 140 millions de francs.

« A la demande du premier ministre, Alain Carignon avait constitué quatre groupes de travail sur l'avenir de la presse écrite dont les rapports ont été rendus publics en janvier. Ils ont servi de base à vos propositions. Quelle est la philosophie générale de vos mesures ?

– Le plan qu'a souhaité le premier ministre est d'abord un acte de foi dans l'avenir de la presse écrite. Nous sommes dans une période où l'on ne cesse de parler du multimédia, des autoroutes de l'information, où l'actualité nous entraîne systématiquement vers les dossiers de télévision, production, cinéma, radio, câble. La presse écrite ne devait pas se sentir exclue. Je crois qu'il y a une place pour l'écrit en général et la presse écrite en particulier.

La crise de la presse, tout le monde en parle depuis de nombreuses années. En règle générale on se contente d'en parler, parce que certains sujets sont tabous, parce que les professionnels de la presse sont souvent divisés, parce que d'une manière générale, il est plus confortable de vivre avec ce qu'on a connu depuis des années, même si c'est devenu inefficient, que d'imaginer une nouvelle voie. Fallait-il que je me laisse emprisonner par le calendrier électoral ou qu'à mon tour je m'abrite derrière ce calendrier électoral pour trouver une nouvelle raison de ne rien faire ? Je ne l'ai pas voulu.

Ma conviction c'est qu'il n'y a pas une crise de la presse mais des crises et qu'on ne peut répondre aux problèmes de la presse quotidienne nationale comme à ceux de la presse quotidienne régionale, comme à ceux de la presse magazine ou toute autre forme de presse. Je ne prétends pas refermer le dossier en proposant un plan du siècle. Je plaide pour l'évolution plutôt que la révolution. Ce qui m'amène à présenter une vingtaine de mesures que j'ai proposé aux représentants de la presse. J'ouvre une phase de concertation de quinze jours pour leur permettre de discuter et de


NICOLAS SARKOZY

les examiner. Ensuite, nous nous reverrons et à ce moment-là, le gouvernement prendra des décisions.

– La distribution est selon vous au cœur des problèmes de la presse. Comment l'améliorer ?

– Connaissez-vous un seul chef d'entreprise qui ne mette pas au cœur de son action d'entrepreneur la question de la distribution de ses produits ? La question de la distribution est centrale dans l'industrie pourquoi ne le serait-elle pas dans la presse ?

Dans les villes et notamment dans le bassin parisien, les gens empruntent les transports en commun. Ce devrait être un lieu et un moment privilégiés de lecture de la presse. La presse, on ne la lit pas au bureau et on la lira de moins en moins chez soi du fait de la concurrence de la télévision. Or ces millions de gens trouvent de moins en moins de points de vente pour acheter un journal. On devrait n'avoir qu'à tendre la main pour acheter le journal et c'est devenu un parcours du combattant. Le défi auquel nous sommes confrontés, c'est d'élargir le nombre de Français qui lisent le journal. Pour cela, il faut qu'ils le trouvent. Aujourd'hui la personne qui achète le journal ou qui s'est abonnée, c'est un militant de la presse.

La première décision que je propose en la matière, c'est d'exonérer de toute charge sociale les vendeurs-colporteurs qui feront du portage à domicile de titres de la presse quotidienne nationale. Je souhaiterais que les kiosquiers apprennent un nouveau métier, que dans le rayon d'action qui est le leur, ils soient eux-mêmes entreprise de portage. Ainsi, on renforce le chiffre d'affaires potentiel du kiosque, le portage ne devient pas un adversaire du kiosque mais un complément de son activité et un élément de densification des kiosquiers.

S'agissant de la presse quotidienne régionale, dont la presse quotidienne nationale devrait s'inspirer sur certains points, le taux de cotisations sociales payé par les employeurs des porteurs à domicile est actuellement un taux réduit de 6 %. Nous proposons de réduire encore ce taux à 4 %.

Deuxième proposition, il est préoccupant de constater que plusieurs centaines de points de vente de la presse disparaissent du territoire national. Or, pour l'aménagement du territoire, la présence d'un dépot de presse est d'utilité publique. C'est un élément essentiel de la démocratie. Je propose donc un abattement sur la taxe professionnelle forfaitaire de 2 000 francs par an, en moyenne, par point de vente. 50 % des points de vente payent une cotisation de taxe professionnelle égale ou inférieure à 2 000 francs. C'est-à-dire que je propose de supprimer la taxe professionnelle pour la moitié des points de vente.

– Le plan de modernisation des Nouvelles messageries de la presse vous semble-t-il suffisant ?

– Il ne faut pas chercher à opposer les NMPP à tous les autres systèmes de distribution. Je prends la distribution telle qu'elle est mais elle doit vigoureusement poursuivre sa modernisation. L'Etat sera prêt à participer à hauteur d'une centaine de millions de francs à un plan de modernisation des NMPP – à la condition que ce plan de modernisation permette de diminuer la rémunération des NMPP au bénéfice des éditeurs et des diffuseurs. Ce taux de rémunération était de 14 %, le plan de modernisation prévoyait de le ramener à 10 % en quatre ans. Les NMPP ont compris que leur intérêt était d'accélérer cette baisse qui se fera en trois ans. Ne pourrait-on pas descendre à 8 % si l'Etat apporte une nouvelle contribution ?

– Quelles sont les principales mesures fiscales ?

– L'article 39-bis du code général des impôts fait partie du paysage de la presse. Il permet de constituer des provisions pour investissements en franchise d'impôt sur les sociétés. Le 39-bis c'est bien pour les entreprises de presse bénéficiaires, mais celles qui font des bénéfices ont moins besoin d'être aidé. Le gouvernement propose de modifier l'assiette du 39-bis. Je voudrais que l'on n'ait plus le droit d'inscrire les provisions pour investir dans des immeubles. L'achat d'un immeuble, n'est pas un acte de modernisation. Je suis prêt en revanche à faire bénéficier du 39-bis, les provisions pour investissement l'informatisation des rédactions.

Nous proposons la création d'un fonds doté de 50 millions de francs par an pour alléger de trois points le coût des emprunts futurs des entreprises de presse. La presse qui ne fait pas de bénéfices parce qu'elle n'est pas assez moderne, pourra ainsi avoir accès à un financement privilégié pour se moderniser. Ce fonds sera en partie constitué par l'argent dégagé par le changement d'assiette du 39-bis. Je voudrais aussi qu'avec la profession, on imagine une commission pour l'attribution de ces financements afin d'être sûr que les fonds sont utilisés pour des projets de modernisation..

– Ces mesures sont-elles limitées à la presse quotidienne ?

– Elles sont destinées à la presse d'information générale, qu'elle soit nationale ou régionale, quotidienne comme hebdomadaire. On ne peut pas dire qu'il y a un problème spécifique pour la presse quotidienne d'information générale et demander de retomber dans tous les travers des « plans presse ». A force de vouloir aider tout le monde, on n'aide plus personne. Il y a un problème de démocratie si les quotidiens nationaux d'information générale meurent. Certaines revues n'ont pas besoin que l'Etat les subventionne car elles se portent très bien.

Pour la presse magazine, elle a souffert mais ses recettes publicitaires sont reparties plus fortement que pour la presse quotidienne nationale. On ne peut pas demander de l'aider et de la soutenir de la même façon.

Il faut que l'on rationalise les procédures d'examen par la commission paritaire des publications et agences de presse, et qu'il soit procédé au réexamen du stock des publications inscrites à la commission paritaire. Deuxièmement, je propose que les numéros de commission paritaire qui conditionnent l'accès aux aides traditionnelles (régime fiscal favorable, aide postale) soient attribués pour une durée de cinq ans. Les critères d'attribution existants (vente effective, périodicité..)devraient le cas échéant, être précisés par voie réglementaire.

C'est une demande qui a été présentée à de nombreuses reprises. Je ne désigne pas telle ou telle catégorie de presse qui ne devrait plus avoir la commission paritaire. Je demande simplement à savoir si des titres qui méritaient à un moment cette commission paritaire, la méritent toujours.

– Quelles sont vos autres propositions principales ?

– Pour la TVA, je considère que le taux 0 n'est pas une position défendable. Le problème, aujourd'hui, est plutôt que du fait de l'harmonisation fiscale européenne, il y a un risque de passer à 5,5 %. Je propose dans le cadre de ce plan d'engager des négociations pour permettre de maintenir un taux à 2,1 %.

Nous allons aussi proposer de proroger de deux ans, du 31 décembre 1995 au 31 décembre 1997, le régime dérogatoire des plans sociaux des quotidiens régionaux. Je propose également de doubler les fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires qui passeraient de 18 à 36 millions. Enfin, je confirme que 50 % des dépenses publicitaires liées aux privatisations continueront d'être réservées à la presse.

On peut chiffrer à environ 140 millions de francs annuels et reconductibles, les allégements dont bénéficieront les entreprises du secteur, auxquels il convient d'ajouter une centaine de millions – sur une fois – d'aide aux NMPP.

– Envisagez-vous une aide exceptionnelle pour compenser la hausse du prix du papier ?

– Le gouvernement n'a pas tranché l'affaire du coût du papier et de son augmentation. Une première hausse de 20 % est déjà intervenue et tous les éléments que nous avons permettent de craindre une nouvelle hausse cette année de 15 à 20 %. J'ai demandé à la Commission européenne et notamment à M. Van Miert, commissaire chargé de la concurrence, de surveiller avec beaucoup d'attention les producteurs de papier mondiaux pour voir s'il n'y avait pas d'ententes. Je suis hésitant en la matière parce que j'ai dit tout le mal que je pensais des aides exceptionnelles. Dans le même temps, ce n'est pas tous les ans qu'on a une augmentation de 30 à 40 % du prix du papier, même si, cette augmentation ramènerait aux tarifs de 1990. Le gouvernement est ouvert à une discussion pour aider la presse à passer ce moment difficile. La réponse du gouvernement peut être positive si la profession s'accorde sur un dispositif adapté, mais je souhaite qu'on en discute.

– En ce qui concerne les coûts de fabrication, vous avez dit qu'il fallait dépasser les tabous. L'un de ces tabous, c'est le poids du syndicat du livre.

– J'aurais mauvaise grâce à nier que le problème des coûts de fabrication n'entre pas en ligne de compte dans les coûts d'exploitation. Pour faire évoluer le statut des dockers, il fallait une loi, mais celui des ouvriers du livre relève d'une convention collective. Ce n'est pas aux pouvoirs publics de se substituer aux entreprises de presse. »

Propos recueillis par Alain Giraudo et Alain Salles

« On devrait n'avoir qu'à tendre la main pour acheter le journal et c'est devenu un parcours du combattant. Le défi auquel nous sommes confrontés, c'est d'élargir le nombre de Français qui lisent le journal. »

Un calendrier court et mouvementé

● **12 juillet 1994 :** Alain Carignon ministre de la communication met en place quatre groupes de travail *« sur l'avenir de la presse écrite ». « Financement et fiscalité des entreprises de presse »* (Bernard Porte, président du directoire de Bayard-Presse ; *« Structures d'exploitations des entreprises de presse »* (Bernard Villeneuve, directeur délégué de Desfossés international) ; *« La place de la presse écrite dans la société »* (Xavier Elie, PDG du *Progrès*, groupe Hersant) ; *« Evolution de la presse écrite dans la perspective des nouvelles technologies multimédias »* (Jean-Marc Detailleur, PDG des éditions Lamy).

● **17 juillet 1994 :** Alain Carignon annonce sa démission du gouvernement.

● **22 juillet 1994 :** Nicolas Sarkozy, ministre du budget, est chargé de la communication à titre provisoire.

● **Novembre 1994 :** Hachette quitte la Fédération nationale de la presse française (FNPF), accélèrant les négociations de la création d'un syndicat de la presse magazine (*Le Monde* du 9 décembre 1994).

● **Janvier 1995 :** les quatre rapports sont rendus publics. Ils proposent un réaménagement des aides de l'Etat à la presse et soulèvent de vives critiques des représentant de la presse magazine.

● **1er mars 1995 :** la Fédération nationale de la presse hebdomadaire et périodique quitte la FNPF (*Le Monde* du 3 mars).

● **2 mars :** Nicolas Sarkozy présente ses mesures à la FNPF, qui va *« évaluer ces propositions, leur apporter compléments et corrections, voire en suggérer d'autres. »*

Des actionnaires bloquent la restructuration de la CLT

COMME CHAQUE FOIS qu'un groupe entreprend une refonte de ses stuctures, il est des actionnaires pour s'estimer lésés. Le groupe Bruxelles Lambert (GBL) et Havas avaient déjà mis du temps à régler leurs propres conflits de pouvoir avant de mener en commun une restructuration du capital de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). Trois mois après le début du processus, Havas et GBL butent sur la fronde des minoritaires. Ceux-ci représentés par la société belge Deminor protestent contre le non-respect de l'égalité de traitement des actionnaires et réclame un dédommagement égal. En clair, ils souhaitent que les 9.000 francs belges par action CLT obtenus par l'UAP soient offerts à tous les autres. La fronde a atteint une intensité telle que le premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker vient de demander à GBL et Havas de suspendre la deuxième phase des opérations. Ce qui vient d'être fait. Havas et le Groupe Bruxelles Lambert ne désespérent pas de trouver une solution. D'autant que le renouvellement définitif de la concession de la CLT dépendra en partie de leur bonne volonté. La signature doit avoir lieu le 31 mars. La restructuration du capital de la CLT a commencé avec la constitution voici trois mois (*le Monde* du 8 novembre) d'un nouveau holding de contrôle, Compagnie luxembourgeoise multimedia, dont Pierre Dauzier, PDG de Havas, est le président. Ce holding est contrôlé par GBL (60 %) et Havas (40 %) et détient une participation clé dans Audiofina.

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : le groupe Turner Broadcasting System (TBS), contrôlé par Ted Turner**, négocie, depuis plusieurs semaines selon le *Wall Street Journal*, le rachat de CBS, réseau de télévision américain. Mardi, la cote de CBS était en hausse de 2 dollars à Wall Street. Au cours de discussions préliminaires, entre TBS et CBS, le *network* aurait fixé un prix de vente de 5,3 milliards de dollars (environ 27 milliards de francs). Avec ce montant, l'action CBS gagnerait 20 dollars. Ted Turner, depuis longtemps intéressé par l'acquisition d'un réseau de télévision, avait mis un terme, en janvier, à des négociations en vue du rachat de NBC, autre réseau de télévision américain. Il y a une dizaine d'années, TBS avait déjà tenté d'acquérir CBS.

■ **PRESSE REGIONALE : la cour d'appel de Paris a confirmé mercredi 1er mars la validité du rachat du quotidien** ***Le Provençal*** par Hachette en 1987, comme l'avait fait le tribunal de commerce de Paris dans son jugement du 31 mars 1993. Elle a confirmé le jugement, refusant d'annuler les délibérations des conseils d'administration par lesquels les sociétés République et Le Provençal avaient décidé d'une augmentation de capital et évincé Mme Leenhardt et sa fille au profit du groupe Hachette. La famille Leenhardt était l'un des actionnaires principaux du groupe aux côtés de Gaston Defferre et de sa sœur.

■ **PRESSE : Hachette Filipacchi Presse a été condamné à verser à Françoise Giroud 200.000 francs** *« pour l'avoir brutalement privée »* de sa chronique littéraire au *Journal du Dimanche*, propriété du groupe. Françoise Giroud avait dénoncé les *« mœurs de goujats »*, après la publication par *Paris-Match*, qui appartient également à Hachette, des photographies de la fille naturelle de François Mitterrand. Dans son jugement du 1er mars, le tribunal de grande instance de Paris estime que *« la rupture s'identifie comme la manifestation d'une véritable censure ». « La rupture imposée à Mme Françoise Giroud repose sur la notion de groupe de presse »*, poursuit le tribunal, qui ajoute : *« admettre cette logique reviendrait à vider de sa substance la liberté de conscience et d'expression ».*

Canal Plus a repris les parts de « l'Evénement » dans RFM

CANAL PLUS détient désormais 13,49 % du capital de RFM, le réseau musical dont Europe Développement (groupe Europe 1) est, depuis cet été, l'actionnaire de référence, avec 29,4 % des parts. Comme elle l'avait laissé entendre au début de l'année (*le Monde* du 6 janvier), la chaîne cryptée vient de reprendre les parts détenues par *l'Evénement du Jeudi*. L'hebdomadaire, qui a déposé son bilan en novembre, est actuellement en redressement judiciaire, et son repreneur, Thierry Verret, avait souhaité renoncer à ses ses participations extérieures pour se recentrer sur l'*EDJ*. RFM, qui avait déposé son bilan en 1993 avant d'être repris par son directeur, Andrew Manderstam, et ses nouveaux partenaires-la banque d'affaire britannique Hambros (17,3 %), Incom, filiale de la Caisse des dépôts et consignations (13,3 %), le personnel (17,9 %)-propose depuis septembre 1994 un programme « gold » (standarts adultes) sur 90 fréquences en France.

Les dirigeants de la banque Barings ont soutenu les placements du courtier Nick Leeson

Celui-ci faisait croire qu'ils étaient garantis

Les responsabilités du naufrage de Barings apparaissent de plus en plus partagées entre les dirigeants de la banque d'affaires londonienne et le jeune *trader* incontrôlé de Singapour. Introuvable depuis une semaine, Nick Leeson est arrivé jeudi 2 mars à Francfort et appréhendé immédiatement par la police allemande. Singapour demande son extradition. Le groupe financier néerlandais ING pourrait être le sauveur de Barings.

LONDRES
correspondance

Comment expliquer l'aveuglement de la direction de Barings Brothers ? Quand la maison mère s'est-elle rendu compte de l'ampleur des pertes – 750 millions de livres à ce jour – subies en Asie, sur le marché des produits dérivés ? Pourquoi un *trader* de vingt-huit ans a-t-il bénéficié d'une telle marge de manœuvre ? Telles sont les trois questions que se pose la City de Londres après l'interpellation, à Francfort, de Nick Leeson, le courtier indélicat qui a ruiné la plus vieille banque d'affaires britannique.

La direction de Barings Brothers était visiblement au courant de l'ampleur des positions prises par son cambiste à Singapour. Le transfert par Londres de centaines de millions de livres pour soutenir les activités de Barings Futures, la petite unité dirigée par Nick Leeson et installée au Singaporean International Monetary Exchange (Simex), au cours des deux derniers mois, l'attesterait. A cette fin, Barings aurait emprunté près de 400 millions de livres à une vingtaine de banques japonaises. Nick Leeson aurait fait croire à ses supérieurs qu'il était couvert, c'est-à-dire qu'il avait protégé ses achats de contrats à terme à Osaka par des ventes à Singapour, ou vice versa. En fait, refusant d'accepter ces pertes provoquées par le retournement de l'indice Nikkei-225, conséquence notamment du séisme de Kobé, le spéculateur a acquis des milliers de nouveaux contrats simultanément sur les deux marchés, en violation des règles du métier d'arbitragiste. Les autorités de Singapour ont transmis une demande d'extradition de M. Leeson au parquet de Francfort.

> « Beaucoup de gens savaient, mais on m'a autorisé à continuer. Pourquoi ? Parce que si ça avait marché, tout le monde y gagnait. Ça a raté et ils essaient de me mettre tout sur le dos »

Pour ne pas éveiller la suspicion de l'état-major de Bishopsgate, son représentant au Simex aurait inventé le nom d'un client fictif, dûment enregistré à la Bourse, qui avait besoin, affirmait-il, d'une avance pour acquitter sa garantie et ses premières opérations. Le jeune banquier aurait ensuite ouvert un compte numéroté par lequel transitait l'argent venu de Londres utilisé pour ses opérations illicites. Il paraît toutefois curieux que la direction de Barings n'ait pas jugé bon de s'interroger sur l'identité ou la solvabilité du prétendu client.

Nick Leeson a tiré profit de la désorganisation au sein de la société, provoquée par le projet de fusion des divisions *« finances d'entreprise »* et *« unité de courtage »* (Barings Securities). La démission en mars 1994 de Christopher Heath, le grand patron de Barings Securities et mentor de Nicolas Leeson, avait accéléré cette réorganisation. Le président Peter Barings s'était opposé au projet de développement des activités produits dérivés voulu par M. Heath. Par ailleurs, à en croire le *Wall Street Journal*, une enquête interne avait dénoncé en juillet le manque de surveillance de l'antenne de Singapour de Barings Securities. Mais ce document avait été enterré après une bataille acharnée livrée par le département courtage qui voulait protéger Nick Leeson.

Quand la hiérarchie de Barings a-t-elle pris connaissance du « trou » creusé par les contrats courants sur les marchés à terme asiatiques ? Officiellement, le 23 février, à la suite d'une mission sur place d'un responsable et de l'intervention de la Banque d'Angleterre. Mais la City bruissait depuis quinze jours de rumeurs sur l'ampleur des positions de la filiale singapourienne. L'Office des fautes graves (Serious Fraud Office) pourrait être saisi s'il apparaît que l'état-major de Barings a utilisé en toute connaissance de cause l'argent des déposants – parmi lesquels la reine d'Angleterre – pour continuer à financer jusqu'au bout les agissements de Leeson.

La dernière interrogation concerne l'absence de barrières internes. Le scandale illustre en effet de graves dysfonctionnements des contrôles sur les activités des filiales asiatiques. Nicolas Leeson dirigeait à la fois le *« front desk »* (les opérations) et le *« back office »* chargé d'évaluer quotidiennement les positions. *« Nick la grande gueule »*, comme on l'appelait sur le Simex, disposait de son propre programme d'ordinateur auquel personne d'autre n'avait accès et qu'il a utilisé pour effectuer des transactions non enregistrées. Cette incurie s'explique en partie par l'admiration que vouait Londres à ce battant qui avait quadruplé en deux ans les revenus de son unité. Fatale âpreté au gain !

En 1993, les profits de Barings Futures – douze employés au total – s'étaient élevés à 20,3 millions de livres ; le total des bénéfices de Barings avait atteint 67,9 millions de livres durant la même période. Or, dans la banque d'affaires, le salaire d'un courtier est composé d'un fixe et de primes annuelles, elles-mêmes fonction de la performance individuelle mais aussi de celles de la banque. *« Beaucoup de gens savaient, mais on m'a autorisé à continuer. Pourquoi ? Parce que si ça avait marché, tout le monde y gagnait. Ça a raté et ils essaient de me mettre tout sur le dos »*, a confié Leeson au téléphone à un ami londonien, peu avant son départ pour Francfort.

Derrière le geste de Nicolas Leeson, certains, dans le royaume où les clivages sociaux sont plus accentués qu'ailleurs, ont cru voir une volonté de revanche sociale de la part du rude *trader* vis-à-vis du banquier d'affaires policé Peter Barings : *« Je suis navré, monsieur... malheureusement, je ne crois pas que nous aurons l'occasion de nous revoir un jour »*, écrivait l'escroc, le jour de sa fuite, dans sa lettre de démission faxée à l'honorable président. *« We are not amused »* (cela ne nous fait pas rire) aurait commenté la reine qui a perdu 500 000 livres dans cette bien malheureuse aventure.

Marc Roche

ING (Pays-Bas) étudie le rachat de la banque britannique

AMSTERDAM
De notre correspondant

On attendait Merrill Lynch, Dresdner ou le néerlandais ABN AMRO ; c'est finalement le nom d'International Nederlanden Group (ING) qui est sorti du chapeau des administrateurs de la banque Barings. A la surprise générale, le plus grand établissement financier des Pays-Bas, présent dans la banque et l'assurance, a obtenu d'Ernst & Young, l'administrateur judiciaire de Barings, le droit exclusif de faire une offre pour la reprise de la banque en faillite. ING est né il y a quatre ans de la fusion de la NMB-Postbank avec le géant de l'assurance Nationale-Nederlanden. Selon les rares informations livrées tant à Londres qu'au siège d'ING à Amsterdam, ce dernier dispose d'un délai – non précisé – pour analyser les comptes de la banque avant de faire une offre. ING précise être intéressé par la reprise de la banque dans son ensemble.

L'affaire devrait se dénouer très rapidement. *« Chaque jour qui passe accroît le risque de voir partir les meilleurs éléments de Barings vers un concurrent, alors que c'est la qualité des salariés qui fait la force d'une telle banque »*, indique Herman Van Everdingen, analyste auprès de la banque d'affaires Kempen.

C'est la volonté d'achat total qui a déterminé le choix d'Ernst & Young. Les autres candidats à l'acquisition n'étaient en effet repreneurs que de l'une ou l'autre des branches du vénérable établissement londonien. Or, commente un observateur, *« le but des administrateurs est d'obtenir un accord global, rapide et sûr »*. Le nom d'ING n'a surgi que jeudi 2 mars dans l'après-midi, avec l'affirmation par l'agence Reuter qu'ING avait obtenu la priorité dans les négociations après avoir offert une livre symbolique pour reprendre la banque et couvrir l'ensemble de ses dettes, qui se montent à environ 1 milliard de dollars.

ING a les moyens de s'offrir la Barings. Pour les neuf premiers mois de 1994, le groupe a annoncé un total de bilan de 353,4 milliards de florins (1 100 milliards de francs) pour un bénéfice net de 1,6 milliard et 21,6 milliards de fonds propres. Son président, Aad Jacobs, a affirmé, il y a peu, disposer d'un trésor de guerre de 4 milliards de florins.

De l'avis général, la banque britannique s'adapterait parfaitement aux besoins d'ING. Ce dernier est réputé à l'étranger pour son savoir-faire en matière de traitement de la dette et des autres moyens de financement des Etats, notamment en Amérique latine, en Asie et en Europe de l'Est. L'an dernier, ING a été sacré meilleur établissement dans les marchés émergents par le magazine *Euromoney*. De son côté, la firme britannique est bien implantée dans des domaines où ING est moins solide : la banque d'affaires et les émissions d'actions. *« Les deux groupes sont fortement complémentaires »*, résume-t-on chez Kempen.

La victoire d'ING sur des concurrents plus renommés dans le domaine de la gestion de fonds et de la banque d'affaires effacerait ses déboires rencontrés dans sa volonté d'expansion. Frustré par un marché intérieur trop étroit et figé, ING cherche, depuis sa création, une deuxième base pour ses activités de particuliers. ING a d'abord lancé une OPA sur le groupe belge BBL – en vain. Sa tentative de reprise de la CGER a également échoué. Toujours outre-Quiévrain, ING s'est récemment porté candidat pour une alliance avec la Poste belge, sans obtenir le marché. Le groupe a mieux réussi en Pologne, où il a acquis près du tiers du capital de Slaski, la cinquième banque du pays. La branche bancaire a également affirmé à l'époque des privatisations en France, par la voix de son président, Godfried Van der Lugt, lorgner sur *« ce marché attirant pour ING »*. Un intérêt qui ne s'est pour l'instant pas concrétisé.

Alain Franco

La chute du dollar s'accélère

La monnaie américaine subit les contrecoups économiques et psychologiques de la crise mexicaine

RIEN NE VA PLUS pour le dollar, qui s'est inscrit jeudi 2 mars à un nouveau plus bas niveau historique face à la devise japonaise à 95,25 yens. Son précédent record à la baisse avait été établi le 2 novembre 1994 à 96,05 yens. Face à la monnaie allemande, le billet vert est tombé à son plus bas niveau depuis deux ans et demi à 1,4402 DM. La banque centrale américaine est pourtant sortie de sa réserve et a décidé de joindre ses efforts à ceux de la Banque du Japon pour acheter à plusieurs reprises des dollars sur le marché des changes.

Vendredi matin, les banques centrales européennes sont elles aussi venues au secours du billet vert, sans parvenir toutefois à renverser la tendance. Ces interventions concertées ont surpris les opérateurs, qui finissaient par penser que les autorités monétaires américaines étaient profondément indifférentes à la faiblesse du billet vert. Ce sentiment avait été conforté au cours des derniers jours par plusieurs déclarations de membres de la Réserve fédérale. Lawrence Lindsey avait ainsi expliqué que le dollar ne se trouvait pas à *« un niveau critique »* et qu'*« il incombait aux marchés de fixer sa valeur »*.

Il est vrai que, si le billet vert est faible vis-à-vis des devises japonaise et européennes, il est fort vis-à-vis des autre monnaies du continent américain. *« La dépréciation du peso mexicain et du dollar canadien a comme effet essentiel de freiner les exportations des Etats-Unis vers le Mexique et le Canada [30 % environ du total des exportations américaines] »*, observent les économistes de la Caisse des dépôts et consignations. *« La surévaluation du peso avait eu pour conséquence une explosion des importations américaines en provenance des Etats-Unis, particulièrement en biens de consommation. Le retour à la normale de la parité va affecter gravement ces flux de commerce. On peut estimer que la croissance américaine sera ralentie d'au moins un quart de point dès 1995 par la chute du peso et du dollar canadien. »*

En dépit de la reprise économique en Europe et de la hausse de la demande intérieure au Japon à la suite du tremblement de terre de Kobé, les exportations américaines devraient donc connaître un ralentissement, ce qui creuserait un peu plus encore le déficit de la balance courante des Etats-Unis. Or, pour les experts, ce déficit est le principal responsable de la faiblesse du billet vert car il oblige les Etats-Unis à inonder le monde de dollars.

A cet effet mécanique et économique de la chute du peso et du dollar canadien s'ajoute un effet psychologique. La crise financière mexicaine, en particulier, incite les investisseurs à se débarrasser de leurs billets verts car ils redoutent que l'aide financière consentie par les Etats-Unis ne se transforme en véritable gouffre. Enfin, le ralentissement de la croissance américaine, que le président de la Réserve fédérale vient officiellement de confirmer, devrait entraîner une politique monétaire plus souple que les marchés ne l'avaient prévu en début d'année. Aux yeux des opérateurs, le dollar va donc tôt ou tard se retrouver privé de l'avantage de taux d'intérêt attractifs, le deutschemark bénéficiant au contraire du resserrement progressif de la politique monétaire allemande. Pour toutes ces raisons, les banques centrales risquent d'éprouver bien des difficultés à freiner la chute du dollar.

Pierre-Antoine Delhommais

Le franc résiste aux sondages

Le franc a ouvert vendredi matin 3 mars en légère baisse face à la devise allemande, s'échangeant à 3,5220 pour 1 mark, contre 3,5144 la veille. Mais, de l'avis des professionnels, il était plus affecté par la nouvelle chute du billet vert que par la publication, la veille, en début de soirée, d'une série de sondages défavorables à l'actuel premier ministre et par le chiffrage du programme économique de Jacques Chirac par les partisans de M. Balladur. Les investisseurs étrangers semblent avoir pris leur parti d'une élection présidentielle plus ouverte qu'ils ne l'avaient prévu. L'impact de la campagne sur la tenue du franc s'en trouve diminué.

La Commission européenne se heurte à France Télécom et Deutsche Telekom

LE COMMISSAIRE Van Miert a rencontré à Bruxelles, mercredi 1er mars, le président de France Télécom, Marcel Roulet, et son collègue de Deutsche Telekom avec au menu le projet de rapprochement entre les deux groupes. Apparemment l'entretien ne s'est pas passé au mieux, les Allemands et, davantage encore, les Français contestant l'analyse de Bruxelles selon laquelle le projet actuel aurait pour principale conséquence de renforcer leur position dominante sur chacun des deux marchés. Les représentants de la Commission ont répété qu'ils n'étaient d'aucune manière opposés à une alliance stratégique du type de celle projetée par les deux groupes, mais à la condition que l'objectif soit d'investir, de se développer dans un marché ouvert et non pas de verrouiller le pré carré. *« La question que je me pose est : a-t-on bien reçu le message ? Et les gouvernements et les compagnies sont-ils prêts à bouger ? »*, commentait jeudi, visiblement dubitatif, Karel Van Miert.

DÉPÊCHES

■ **ZENECA : hausse des résultats et maintien de son indépendance.** *« Je suis absolument confiant dans le maintien de l'indépendance de Zeneca »*, a affirmé, jeudi 2 mars, Sir Denys Henderson, président et fondateur de ce groupe pharmaceutique britannique au vu des résultats et de ses projets. Avant de partir à la retraite en mai et d'être remplacé par Sir Sidney Lipworth, vice-président de la National Westminster, Sir Denys Henderson a justifié une dernière fois le bien-fondé de sa décision appliquée en juin 1993 de couper ICI en deux entités séparées la chimie d'un côté, la pharmacie, l'agrochimie et les spécialités de l'autre. Zeneca a enregistré en 1994 une hausse de 23 % de son bénéfice imposable à 763 millions de livres (6,25 milliards de francs). Les gains de la firme viennent *« principalement du lancement et de la progression de nouveaux produits »*. Le chiffre d'affaires dans ce secteur a progressé de 5 % en 1994, à 1,95 milliard de livres.

■ **« LEONARDO DA VINCI » : Michel Giraud, ministre du travail, de** l'emploi et de la formation professionnelle, a présenté, jeudi 2 mars, le nouveau programme européen de formation professionnelle *« Leonardo da Vinci »*. D'un montant de 620 millions d'écus sur cinq ans (4 milliards de francs), ce programme destiné à la formation continue des salariés se substitue à quatre autres programmes : Comett, Petra, Force et Eurotecnet.

■ **JUSTICE : Deux responsables d'entreprise, le directeur général de Textar-France à Creutzwald (Moselle) et le gérant de l'entreprise Chaudronnerie-Tuyauterie-Construction (CTC), viennent d'être placés sous mandat de dépôt après la mort de deux ouvriers le 25 février – l'un de Textar, l'autre de CTC – au cours d'une réparation délicate effectuée chez Textar. la justice leur reproche de ne pas avoir suffisamment prévenu les ouvriers des dangers qu'ils encouraient.**

Bruxelles veut étudier sans complaisance le dossier du Crédit lyonnais

BRUXELLES
(Union européenne)
De notre correspondant

Vu l'importance des sommes en jeu, les tribulations du Crédit lyonnais et les efforts du gouvernement pour permettre le redressement de la banque nationalisée ne pouvaient pas rester longtemps ignorés de Bruxelles. La Commission européenne est chargée par le traité de Rome de préserver la concurrence au sein du Marché unique, aussi bien entre les établissements financiers qu'entre les industriels ou les entreprises de services, et, pour ce faire, doit surveiller les aides d'Etat.

C'est ce qu'elle s'apprête à faire dans le cas du Crédit lyonnais au moment où l'on parle d'un second train de mesures, d'une ampleur inégalée, pour venir en aide à la banque du boulevard des Italiens. Le soutien des pouvoirs publics prendrait cependant une forme inédite : la sortie du bilan de la banque d'une centaine de milliards de francs d'actifs sains et douteux dans une structure garantie par l'Etat français, une opération qui aurait le double avantage d'éviter de chiffrer immédiatement la facture finale et de recapitaliser le Crédit lyonnais après l'injection de 4,9 milliards que l'Etat a déjà consentie en 1993. Les services de Karel Van Miert, le commissaire européen à la concurrence, se préparent à engager la procédure d'infraction prévue par le traité. Il s'agit, au moins à ce stade, d'une opération de pure vigilance dont l'objet, pour Bruxelles, est de pouvoir s'assurer que les règles de la concurrence sont correctement respectées.

Lorsque la décision sera formellement prise par le collège, les autorités françaises seront invitées à présenter un programme de restructuration du Crédit lyonnais en bonne et due forme, décrivant dans le détail les opérations effectuées. Une démarche qui est d'ores et déjà prévue à Paris. On affirme dans l'entourage du ministre de l'économie français, Edmond Alphandéry, que le plan de sauvetage retenu par le gouvernement français sera *« évidemment »* soumis à la Commission avant sa présentation officielle. Des représentants du Trésor et le président de la banque, Jean Peyrelevade, se rendraient à Bruxelles dans ce but.

La Commission devra alors décider si elle considère l'action des pouvoirs publics conforme à ce qu'aurait entrepris tout actionnaire privé avisé ou bien s'il s'agit d'une aide d'Etat. Dans ce second cas, le plus vraisemblable, la pratique prévoit qu'il convient de réclamer à l'entreprise bénéficiaire des contreparties, afin de rétablir une sorte d'équilibre avec ses concurrents. Elles prennent le plus souvent la forme de ventes d'actifs, et la Commission devra alors apprécier si les sacrifices demandés au Crédit lyonnais sont suffisants.

Les restructurations industrielles sont familières aux services bruxellois. C'est moins vrai dans le cas d'établissements financiers. Considérant qu'il s'agit là d'un secteur particulier qui répond à des règles spécifiques, M. Van Miert a décidé de s'appuyer sur un groupe de trois experts indépendants.

Philippe Lemaître

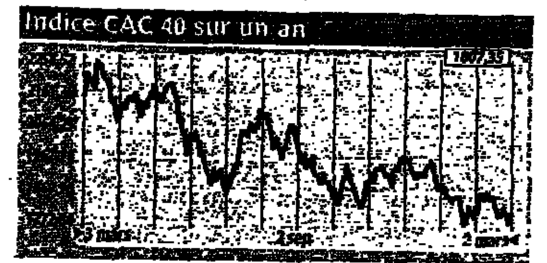
■ **LE DOLLAR** a enregistré vendredi une forte baisse à Tokyo, en cotant 95,38 yens. Les banques centrales européennes sont intervenues de manière concertée vendredi matin pour soutenir le billet vert. ■ **L'ACTIVITÉ SUR LE MATIF** au mois de février a enregistré une hausse de 4,9 % par rapport à janvier. Mais le ralentissement est de 45 % par rapport au mois de février 1994. ■ **LE MARCHÉ À TERME** du pétrole de Londres a annoncé jeudi l'introduction d'un nouveau contrat pour l'essence sans plomb. Déjà introduit en 1992, il avait été supprimé en février 1994. ■ **LA BOURSE DE BUENOS AIRES** a terminé à son plus bas niveau depuis 1991. Selon le président de la Bourse, cette crise est due *« à la fuite des capitaux »* du pays en l'absence de confiance dans le marché. ■ **L'ENCOURS DES SICAV**, toutes catégories confondues, a fondu de 0,17 % au cours du mois de février, pour s'établir à 1 711,623 milliards de francs, selon les statistiques diffusées par Fininfo.

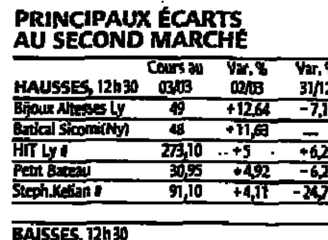
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	SBF 120
↘ Clôture	↘ 1 mois	↘ 1 an	↘ 3 mois

NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↘ DOW JONES	↘ FT 100	↘ MIB 30	↘ DAX 30

Nouvel affaiblissement à Paris



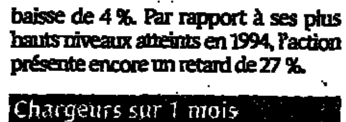
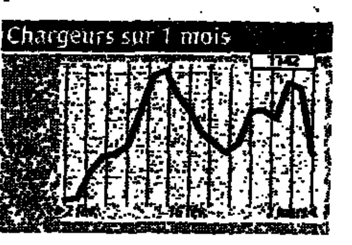
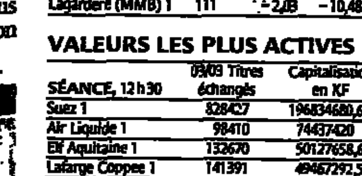


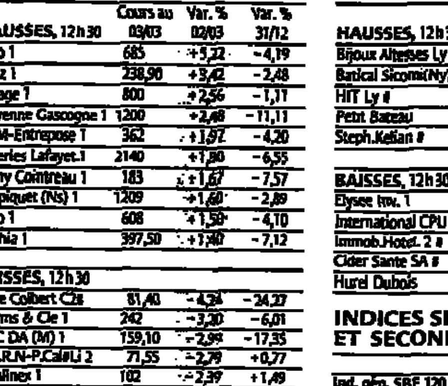
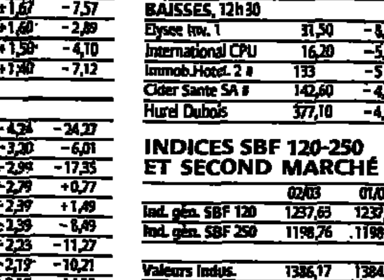
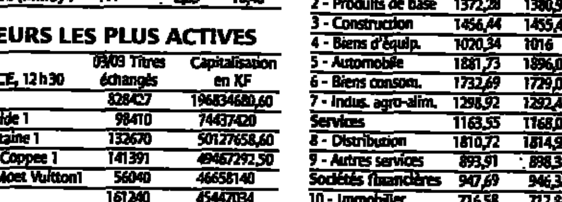
La chute du dollar, qui a amené les banques centrales à intervenir, provoquait un nouveau dérapage vendredi à la Bourse de Paris dans un marché calme. En recul de 0,57 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affiche trois quarts d'heure plus tard une perte de 0,81 %. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises réduisaient leurs pertes, n'abandonnant plus que 0,24 %, dans le sillage d'une très légère amélioration des marchés obligataires. Le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevait à 1,1 milliard de francs. Le dollar a connu des heures agitées, tombant à un niveau historique face au yen. Quasiment toutes les banques centrales sont intervenues vendredi matin pour tenter d'enrayer la chute du billet vert. Ce recul de la devise américaine renforçait encore un peu plus le mark, qui joue le rôle de valeur refuge. Le franc français s'affaiblissait donc au cours des premiers échanges à Paris, valant 3,5211 francs pour un mark.

Du côté des valeurs, parmi les titres en hausses sensible, on relevait Suez, avec un gain de 3,1 % dans un volume étoffé de 811 000 titres. Du côté des baisses, la Générale des eaux perdait 2,5 % et Moulinex 2,4 %.

Chargeurs, valeur du jour

BIEN QUE LE GROUPE Chargeurs (textile, communication) ait annoncé mercredi 1er mars un bénéfice net consolidé de 344 millions de francs pour 1994, après une perte de 97 millions de francs, un an plus tôt, grâce au redressement spectaculaire de ses activités laine et textile, le titre a cédé 4,8 %, jeudi, à 1 142 francs, dans un volume de 10 000 titres. Depuis le début de l'année, l'action affiche un repli de 2 % environ à comparer à l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris qui s'inscrit en baisse de 4 %. Par rapport à ses plus hauts niveaux atteints en 1994, l'action présente encore un retard de 27 %.

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 03/03	Var. % 02/03	Var. % 31/12
Esso 1	685	+5,22	−4,19
Suez 1	238,90	+3,42	−2,48
Eiffage 1	800	+2,56	−1,11
Guyenne Gascogne 1	1200	+2,48	−11,11
GTM-Entrepose 1	362	+1,97	−4,20
Galeries Lafayet.1	2140	+1,80	−6,55
Remy Cointreau 1	183	+1,67	−7,57
Saupiquet (Ns) 1	1209	+1,60	−2,89
Ecco 1	608	+1,50	−4,10
Sophia 1	397,50	+1,40	−7,12
BAISSES, 12 h 30			
Bque Colbert Ctz	81,40	−4,24	−24,27
Worms & Cie 1	242	−3,20	−6,01
UGC DA (M) 1	159,10	−2,99	−17,35
Dev.R.N-P.Cal#Li 2	71,55	−2,79	+0,77
Moulinex 1	102	−2,39	+1,49
Groupe Andre S.A.1	485	−2,39	−8,49
Eaux (Gle Des) 1	460,50	−2,23	−11,27
Ingenico 1	78,20	−2,19	−10,21
Metaleurop 1	65,30	−2,10	−14,30
Lagardere (MMB) 1	111	−2,08	−10,48

VALEURS LES PLUS ACTIVES

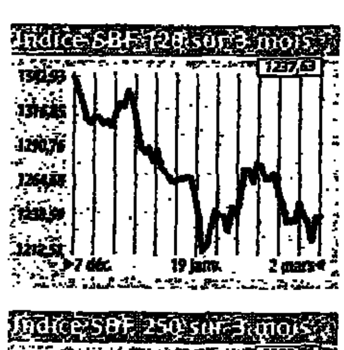
SÉANCE, 12 h 30	03/03 Titres échangés	Capitalisation en KF
Suez 1	828427	196834680,60
Air Liquide 1	98410	74437420
Elf Aquitaine 1	132670	50127658,60
Lafarge Coppee 1	141391	49467292,50
LVMH Moet Vuitton1	56040	46658140
Total 1	161240	45447034
Societe Gale A 1	79200	39498128
Paribas 1	135478	38364631
Michelin 1	180950	37036025
Peugeot 1	49775	34624800

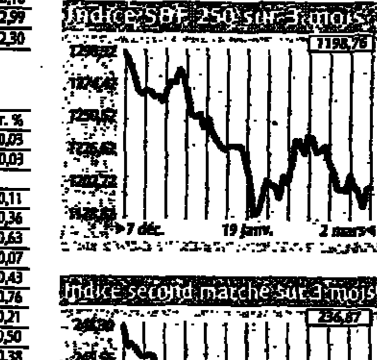
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

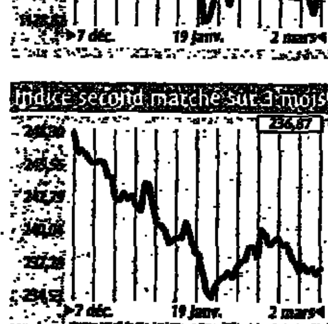
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 03/03	Var. % 02/03	Var. % 31/12
Bijoux Altesses Ly	49	+12,64	−7,19
Batical Sicomi(Ny)	48	+11,63	—
HIT Ly #	273,10	+5	+6,26
Petit Bateau	30,95	+4,92	−6,21
Steph.Kelian #	91,10	+4,11	−24,71
BAISSES, 12 h 30			
Elysee Inv. 1	31,50	−8,70	−10
International CPU	16,20	−5,26	−18,18
Immob.Hotel. 2 #	133	−5	−28,10
Cider Sante SA #	142,60	−4,93	−2,99
Hurel Dubois	377,10	−4,53	−12,30

INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	02/03	01/03	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1237,65	1237,23	+0,03
Ind. gén. SBF 250	1198,76	1198,46	+0,03
Valeurs Indus.	1386,17	1384,68	+0,11
1 - Energie	1400,82	1395,74	+0,36
2 - Produits de base	1372,28	1380,94	−0,63
3 - Construction	1456,44	1455,41	+0,07
4 - Biens d'équip.	1020,34	1016	+0,43
5 - Automobile	1881,73	1896,09	−0,76
6 - Biens consom.	1732,69	1729,04	+0,21
7 - Indus. agro-alim.	1298,92	1292,44	+0,50
Services	1163,55	1168,03	−0,38
8 - Distribution	1810,72	1814,90	−0,23
9 - Autres services	893,91	898,36	−0,50
Sociétés financières	947,69	946,38	+0,14
10 - Immobilier	716,58	712,84	+0,53
11 - Services financ.	971,78	970,14	+0,17
12 - Sociétés invest.	1070,63	1071,61	−0,09
Ind. Second Marché	236,87	236,41	+0,19







Reprise à Tokyo en fin de séance

LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance en hausse vendredi 3 mars, le marché ayant, au cours de l'après-midi, effacé les pertes de la matinée. L'indice Nikkei a gagné 76,44 points, soit 0,45 % à 17 039,62 points après un plus bas de 16 792,30 points. Les investisseurs ont été agréablement surpris, s'attendant que les actions chutent en raison de la hausse du yen. Mais après une baisse initiale, le marché s'est progressivement repris. La chute du dollar a, en revanche, nettement contribué la veille à la baisse de Wall Street, qui était déjà déprimée par la chute des titres du secteur automobile. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 14,87 points, soit 0,37 %, à 3 979,93 points. La baisse initiale de Wall Street a affecté la Bourse de Londres, qui est tombée dans le rouge en fin de séance. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a clôturé en baisse de 3 points, soit un repli marginal de 0,09 %, à 3 038,2 points.

La tendance était également à la baisse à la Bourse de Francfort, où l'indice DAX a abandonné 0,35 % à 2 118,66 points en raison du recul enregistré par les titres automobiles, chimiques et de la distribution.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 02/03	Cours au 01/03	Var. en %
Paris CAC 40	1807,350	1808,360	−0,06
New-York/DJ indus.	3964,360	3994,808	−0,77
Tokyo/Nikkei	16963,200	16618,700	+2,03
Londres/FT100	3038,200	3041,200	−0,10
Francfort/Dax 30	2118,660	2126,150	−0,35
Frankfort/Commer.	788,300	788,990	−0,09
Bruxelles/Bel 20	1489,860	1496,250	−0,43
Bruxelles/Général	1321,180	1326,850	−0,43
Milan/MIB 30	14628	14814	−1,27
Amsterdam/Gé. Cbs	274,700	274,700	...
Madrid/Ibex 35	283,930	279,990	+1,39
Stockholm/Affarsal	1145,320	1160,288	−1,31
Londres FT30	2311,400	2312,600	−0,05
Hong Kong/Hang S.	8253,330	8296,960	−0,53
Singapour/Strait t	2133	2128,420	+0,21

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

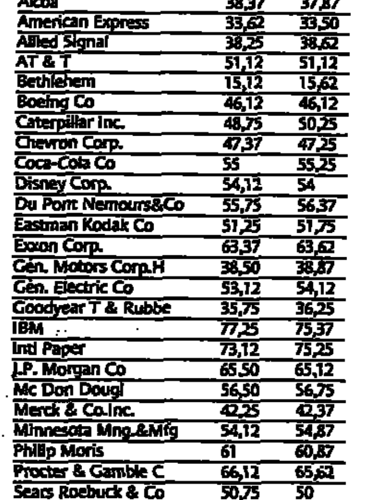
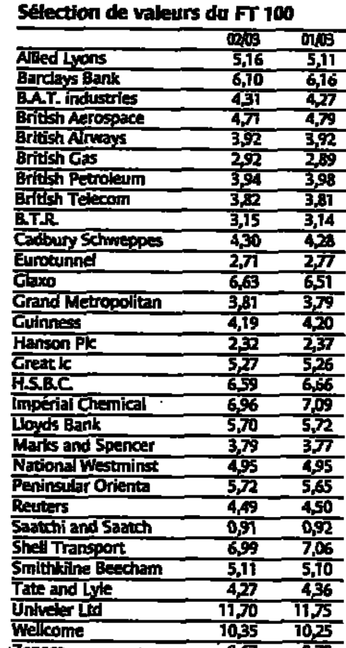
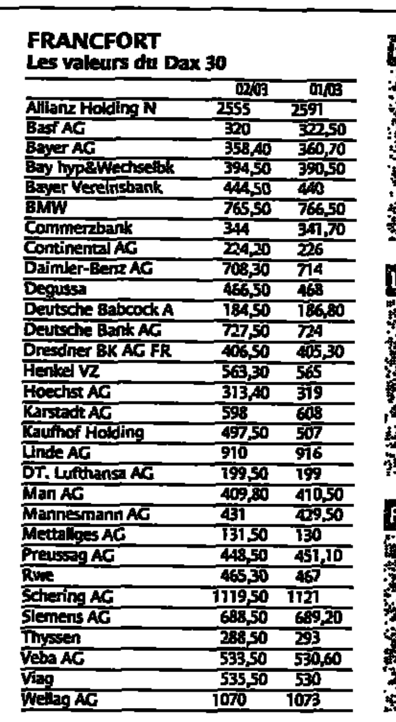
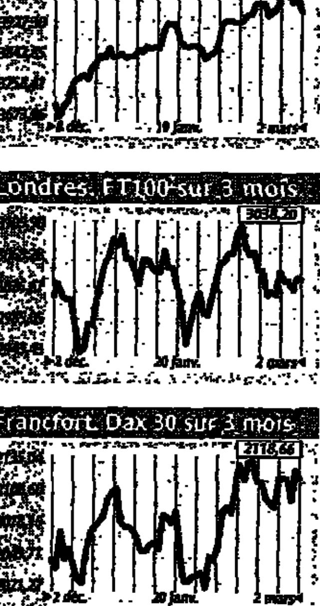
	02/03	01/03
Alcoa	38,37	37,87
American Express	33,62	33,50
Allied Signal	38,25	38,62
AT & T	51,12	51,12
Bethlehem	15,12	15,62
Boeing Co	46,12	46,12
Caterpillar Inc.	48,75	50,25
Chevron Corp.	47,37	47,25
Coca-Cola Co	55	55,25
Disney Corp.	54,12	54
Du Pont Nemours&Co	55,75	56,37
Eastman Kodak Co	51,25	51,75
Exxon Corp.	63,37	63,62
Gén. Motors Corp.H	38,50	38,87
Gén. Electric Co	53,12	54,12
Goodyear T & Rubbe	35,75	36,25
IBM	77,25	75,37
Intl Paper	73,12	75,25
J.P. Morgan Co	65,50	65,12
Mc Don Dougl	56,50	56,75
Merck & Co.Inc.	42,25	42,37
Minnesota Mng.&Mfg	54,12	54,87
Philip Moris	61	60,87
Procter & Gamble C	66,12	65,62
Sears Roebuck & Co	50,75	50
Texaco	63,87	63,75
Union Carb.	27,37	27,87
Utd Technol	66,50	66,62
Westingh. Electric	14,75	15,12
Woolworth	15,62	15,50

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	02/03	01/03
Allied Lyons	5,16	5,11
Barclays Bank	6,10	6,16
B.A.T. industries	4,31	4,27
British Aerospace	4,71	4,79
British Airways	3,92	3,92
British Gas	2,92	2,89
British Petroleum	3,94	3,98
British Telecom	3,82	3,81
B.T.R.	3,15	3,14
Cadbury Schweppes	4,30	4,28
Eurotunnel	2,71	2,77
Glaxo	6,63	6,51
Grand Metropolitan	3,81	3,79
Guinness	4,19	4,20
Hanson Plc	2,32	2,37
Great Ic	5,27	5,26
H.S.B.C.	6,59	6,66
Impérial Chemical	6,96	7,09
Lloyds Bank	5,70	5,72
Marks and Spencer	3,79	3,77
National Westminst	4,95	4,95
Peninsular Orienta	5,72	5,65
Reuters	4,49	4,50
Saatchi and Saatch	0,91	0,92
Shell Transport	6,99	7,06
Smithkline Beecham	5,11	5,10
Tate and Lyle	4,27	4,36
Univeler Ltd	11,70	11,75
Wellcome	10,35	10,25
Zeneca	8,67	8,78

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	02/03	01/03
Allianz Holding N	2555	2591
Basf AG	320	322,50
Bayer AG	358,40	360,70
Bay hyp&Wechselbk	394,50	390,50
Bayer Vereinsbank	444,50	440
BMW	765,50	766,50
Commerzbank	344	341,70
Continental AG	224,20	226
Daimler-Benz AG	708,30	714
Degussa	466,50	468
Deutsche Babcock A	184,50	186,80
Deutsche Bank AG	727,50	724
Dresdner BK AG FR	406,50	405,30
Henkel VZ	563,30	565
Hoechst AG	313,40	319
Karstadt AG	598	608
Kaufhof Holding	497,50	507
Linde AG	910	916
DT. Lufthansa AG	199,50	199
Man AG	409,80	410,50
Mannesmann AG	431	429,50
Mettallges AG	131,50	130
Preussag AG	448,50	451,10
Rwe	465,30	467
Schering AG	1119,50	1121
Siemens AG	688,50	689,20
Thyssen	288,50	293
Veba AG	533,50	530,60
Viag	535,50	530
Wellag AG	1070	1073

LES TAUX



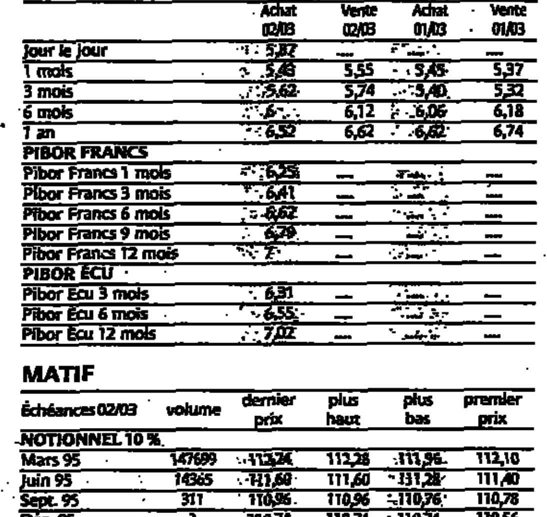



PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↗ Jour le jour	↘ OAT 10 ans	↘ Jour le jour	↘ Bonds 10 ans	↗ Jour le jour	↘ Bunds 10 ans

Baisse du Matif dans le sillage du dollar

LE MATIF a ouvert en baisse vendredi 3 mars dans le sillage de la baisse du dollar. Dès les premiers échanges, le contrat notionnel échéance mars perdait 26 centièmes à 111,84. Les analystes, qui estiment que tout allait dépendre de l'ouverture des marchés américains, pensent que le contrat pourrait « casser » 111,70 puis 111,50 voire 111,20.

Ils attendent désormais la conférence de presse du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, ainsi que la publication des indicateurs avancés américains pour le mois de janvier, les commandes à l'industrie, les prix à l'importation et à l'exportation ainsi que l'indice de confiance des consommateurs du *conference board* de février.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 02/03	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	5,61	7,94	7,97	1,60
Allemagne	5,27	7,31	7,78	2,60
Grande-Bretagne	5,75	8,63	8,46	2,60
Italie	7,87	12,3	12,6	3,80
Japon	2,19	4,51	5,75	0,20
États-Unis	6	7,27	7,48	2,80

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 02/03	Taux au 01/03	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,51	7,49	101,07
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,68	7,66	101,37
Fonds d'État 7 à 10 ans	7,94	7,93	101,78
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,04	8,04	102,13
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,34	8,33	102,86
Obligations françaises	8,18	8,17	101,55
Fonds d'État à TME	−0,80	−0,75	100,41
Fonds d'État à TRE	−0,59	−0,53	100,05
Obligat. franç. à TME	−0,67	−0,49	100,13
Obligat. franç. à TRE	+0,12	+0,09	100,24

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,25 %)

	Achat 02/03	Vente 02/03	Achat 01/03	Vente 01/03
Jour le jour	5,87	—	—	—
1 mois	5,43	5,55	5,45	5,37
3 mois	5,62	5,74	5,40	5,32
6 mois	6	6,12	6,06	6,18
1 an	6,52	6,62	6,62	6,74
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	6,25	—	—	—
Pibor Francs 3 mois	6,41	—	—	—
Pibor Francs 6 mois	6,62	—	—	—
Pibor Francs 9 mois	6,79	—	—	—
Pibor Francs 12 mois	7	—	—	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	6,31	—	—	—
Pibor Ecu 6 mois	6,55	—	—	—
Pibor Ecu 12 mois	7,02	—	—	—

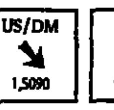
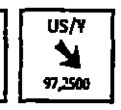
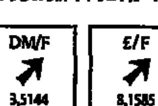
MATIF

Échéances 02/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	147699	112,24	112,28	111,96	112,10
Juin 95	14365	111,68	111,60	111,28	111,40
Sept. 95	311	110,96	110,96	110,76	110,78
Déc. 95	2	110,74	110,74	110,74	110,56
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	20380	93,59	93,61	93,48	93,52
Juin 95	23950	93,31	93,33	93,23	93,26
Sept. 95	9210	93,08	93,10	93,03	93,05
Déc. 95	4718	92,89	92,89	92,81	92,84
ÉCU LONG TERME					
Mars 95	2671	82,16	82,16	81,94	81,98
Juin 95	38	81,96	81,96	81,80	81,82

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 02/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mars 95	13302	1810,50	1817	1803	1814
Avril 95	449	1819	1820	1817,50	1821
Mai 95	882	1811	1815	1811	1816
Juin 95	465	1805	1794	1791	1794,50

LES MONNAIES

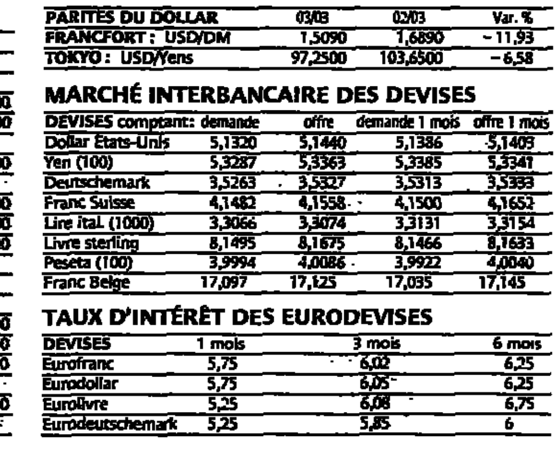




US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↘ 5,1345	↘ 1,5090	↘ 97,2500	↗ 3,5144	↗ 8,1585

Plongeon du dollar

LE DOLLAR plongeait vendredi à Paris, s'échangeant entre banques respectivement à 5,0816 francs, 1,4447 deutschemark et 95,19 yens contre 5,1230 francs, 1,4580 deutschemark, et 95,25 yens dans les échanges interbancaires de jeudi en fin de journée. A New York, jeudi soir, le dollar s'était échangé à 5,0835 francs. Le billet vert s'était stabilisé dans l'après-midi face aux principales devises, après deux interventions de la Réserve fédérale (Fed) pour le soutenir face au deutschemark et au yen.

Le deutschemark était toujours en nette hausse à 3,5211 francs au cours des premières transactions entre banques contre 3,5130 francs la veille au soir.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 02/03	% 01/03	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	351,4400	+0,02	340	364
Ecu	6,5390	−0,08	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,1345	−0,39	4,8500	5,4500
Belgique (100 F)	17,0595	+0,03	16,5500	17,6500
Pays-Bas (100 fl)	313,3900	+0,03	—	—
Italie (1000 lir.)	3,0965	−1,53	2,8700	3,3400
Danemark (100 krd)	88,3800	−0,01	83	93
Irlande (1 iep)	8,1175	−0,17	7,8000	8,5500
Gde-Bretagne (1 L)	8,1585	+0,11	7,7500	8,6000
Grèce (100 drach.)	2,2055	−0,09	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	69,9500	−0,51	65	75
Suisse (100 F)	414,4100	−0,05	400	424
Norvège (100 k)	79,5500	—	74	85
Autriche (100 sch)	49,9320	+0,02	48,6000	51,7000
Espagne (100 pes.)	3,9890	−0,90	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3850	−0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,6688	−0,79	3,4000	4
Japon (100 yens)	5,3246	−0,04	5,1000	5,4500
Finlande (mark)	114,7400	+0,19	108	119

PARITÉS DU DOLLAR	03/03	02/03	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890	−11,93
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500	−6,58

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	5,1320	5,1440	5,1386	5,1403
Yen (100)	5,3287	5,3363	5,3385	5,3341
Deutschemark	3,5263	3,5327	3,5313	3,5383
Franc Suisse	4,1482	4,1558	4,1500	4,1652
Lire ital. (1000)	3,3066	3,3074	3,3131	3,3154
Livre sterling	8,1495	8,1675	8,1466	8,1633
Peseta (100)	3,9994	4,0086	3,9922	4,0040
Franc Belge	17,097	17,125	17,035	17,145

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,75	6,02	6,25
Eurodollar	5,75	6,05	6,25
Eurolivre	5,25	6,08	6,75
Eurodeutschemark	5,25	5,85	6

L'OR

	cours 02/03	cours 01/03
Or fin (k. barre)	62100	61800
Or fin (en lingot)	62500	62100
Once d'Or Londres	376,30	374,45
Pièce française(20f)	360	360
Pièce suisse (20f)	360	360
Pièce Union lat(20f)	361	361
Pièce 20 dollars us	2495	2500
Pièce 10 dollars us	1222,50	1450
Pièce 50 pesos mex.	2320	2320

LE PÉTROLE

En dollars	cours 02/03	cours 01/03
WTI (New York)	16,34	16,48
Brent (Londres)	17,45	17,45
Crude Oil (New York)	18,82	18,82

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	02/03	01/03
Dow-Jones comptant	189,69	192,06
Dow-Jones à terme	262,63	263,76

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2858	—
Cuivre à 3 mois	2848	—
Aluminium comptant	1762	—
Aluminium à 3 mois	—	—
Plomb comptant	—	—
Plomb à 3 mois	—	—
Etain comptant	5285	—
Etain à 3 mois	5370	—
Zinc comptant	1014	—
Zinc à 3 mois	1037	—
Nickel comptant	7266	—
Nickel à 3 mois	7266	—

METAUX (New-York)		cents/once
Argent à terme	4,42	4,37
Platine à terme	0,80	0,80
Palladium	153	152,50
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	1,24	1,23
Maïs (Chicago)	2,34	2,35
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	—	—
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	335,10	281,80
Orge (Londres)	102,75	103,15
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1472	1462
Café (Londres)	3210	3215
Sucre blanc (Paris)	2081,53	1745,99
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	1,05	1,10
Jus d'orange (New-York)	0,97	0,96

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 3 MARS

Liquidation : 24 mars

Taux de report : 5,88

Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS

–0,32 %

CAC 40 : 1801,62

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + –	Quotité négocia-tion (1)
EDF-GDF 3%	6200	6200	—	5
B.N.P. (T.P)	1015	1015	—	10
Cr.Lyonnais(T.P.)	910	900	– 1,10	10
Renault (T.P.)	1838	1842	+ 0,22	10
Rhone Poulenc(T.P)	1960	1960	—	10
Saint Gobain(T.P.)	1150	1150	—	10
Thomson S.A (T.P)	1065	1070	+ 0,47	10
Accor 1	556	547	– 1,62	25
Air Liquide 1	755	755	—	10
Alcatel Alsthom 1	418,50	415	– 0,84	10
Alcatel Cable 1	401	398,80	– 0,55	10
Alspi 1	339	341,40	+ 0,71	50
AGF-Ass.Gen.France	*177,40*	*175,60*	*– 1,01*	*10*
Axa 1	230,20	229,60	– 0,26	5
Bail Invest. 1	815	810	– 0,61	1
Bancaire (Cie) 1	506	507	+ 0,20	1
Bque Colbert C2#	85	81,40	– 4,24	25
Bazar Hot. Ville 2	535	535	—	50
Berger (M) 2	1402	1411	+ 0,64	1
BIC 1	695	690	– 0,72	25
BIS 1	365	361	– 1,10	25
B.N.P. 1	237	235,50	– 0,63	10
Bollore Techno.1	456	455	– 0,22	5
Bongrain 1	2601	2609	+ 0,31	1
Bouygues 1	532	533	+ 0,19	25
Canal + 1	759	767	+ 1,05	5
Cap Gemini Sogeti1	165,20	165,30	+ 0,06	10
Carnaudmetalbox 1	174	173,40	– 0,34	50
Carrefour 1	2140	2128	– 0,56	5
Casino Guichard 1	141	141,20	+ 0,14	50
Casino Guich.ADP 1	115	115	—	50
Castorama Dl (Li)1	721	719	– 0,28	10
C.C.F. 1	210	210	—	10
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	54,60	54,60	—	100
Cegid (Ly) 1	424	421	– 0,71	10
CEP Communication1	450	450	—	50
Cerus Europ.Reun 1	85	84,10	– 1,06	5
Cetelem 1	903	896	– 0,78	10
CGIP 1	1074	1071	– 0,28	25
Chargeurs 1	1142	1134	– 0,70	25
Christian Dior 1	409	408	– 0,24	5
Ciments Fr.Priv.B1	208,50	208	– 0,24	25
Clarins 1	401	398	– 0,75	10
Club Mediterranee1	430	425,50	– 1,05	50
Coflexip	256	251	– 1,95	1
Colas 1	843	845	+ 0,24	25
Comptoir Entrep. 1	219	—	—	100
Comptoir Moder. 1	1340	1335	– 0,37	5
CPR 1	343,50	345,80	+ 0,67	25
Cred.Fon.France 1	658	650	– 1,22	10
Credit Local Fce 1	*410,10*	*409,10*	*– 0,24*	*10*
Credit Lyonn.CIP 1	327	326,90	– 0,03	25
Credit National 1	360	357	– 0,83	10
CS(ex.CSEE)1	332	335,50	+ 1,05	25
Damart 1	4775	4755	– 0,42	1
Danone 1	754	755	+ 0,13	10
Dassault-Aviation1	405	404	– 0,25	10
Dassault Electro 1	*380*	*379*	*– 0,26*	*10*
De Dietrich 1	2630	2630	—	1
Degremont 1	364	367,50	+ 0,96	10
Dev.R.N-P.Cal#Li 2	73,60	71,55	– 2,79	50
DMC (Dollfus Mi)1	280	280	—	50
Docks France 1	716	710	– 0,84	25
Dynaction 1	124,90	123,90	– 0,80	25
Eaux (Gle Des) 1	471	460,50	– 2,23	10
E.B.F 1	939	932	– 0,75	5
Ecco 1	599	608	+ 1,50	25
Eiffage 1	780	800	+ 2,56	10
Elf Aquitaine 1	380,50	378,30	– 0,58	1
Eridania Beghin 1	760	764	+ 0,53	50
Essilor Intl 1	740	737	– 0,41	25
Essilor Intl ADP 1	546	550	+ 0,73	25
Esso 1	651	685	+ 5,22	50
Eurafrance 1	1545	1544	– 0,06	5
Euro Disney 1	12,25	12,25	—	100
Euro RSCG W.W 1	478,50	477,50	– 0,21	10
Europe 1-1	1275	1270	– 0,39	1
Eurotunnel 1	*22,45*	*22,30*	*– 0,67*	*50*
Filipacchi Medias1	736	734	– 0,27	10
Finextel 1	84	84	—	100
Fives-Lille 1	404	408	+ 0,99	50
Fromageries Bel 1	4600	4599	– 0,02	1
Galeries Lafayet.1	2100	2140	+ 1,90	1
GAN 1	164,40	163,50	– 0,55	10
Gascogne (B) 1	520	523	+ 0,58	50
Gaz et Eaux 1	1784	1761	– 1,29	1
Geophysique 1	322	320	– 0,62	50
G.F.C. 1	359,50	363	+ 0,97	10
Groupe Andre S.A.1	496,90	485	– 2,39	10
Groupe De La Cite1	755	765	+ 1,32	10
GTM-Entrepose 1	*355*	*362*	*+ 1,97*	*50*
Guilbert 1	427	426	– 0,23	5
Guyenne Gascogne 1	1171	1200	+ 2,48	5
Havas 1	374	374,40	+ 0,11	25
I.D.I.A 1	148	147	– 0,68	50
Imetal 1	505	500	– 0,99	25
Immeubl.France 2	348	349,80	+ 0,52	10
Immob.Phenix 1	*48*	—	—	100
Ingenico 1	79,95	78,20	– 2,19	25
Interbail 1	335	334	– 0,30	25
Intertechnique 1	575	574	– 0,17	10
Jean Lefebvre 1	319	320	+ 0,31	10
Klepierre 1	583	582	– 0,17	25
Labinal 1	780	778	– 0,26	25
Lafarge Coppee 1	347	350	+ 0,86	1
Lagardere (MMB) 1	113,30	111	– 2,03	25
Lapeyre 1	285	284	– 0,35	25
Lebon 2	268	268	—	25
Legrand 1	6780	6820	+ 0,59	5
Legrand ADP 1	4490	4500	+ 0,22	5
Legris indust. 1	351,50	354	+ 0,71	50
Locindus 1	825	815	– 1,21	25
LVMH Moet Vuitton1	840	832	– 0,95	10
Lyonnaise Eaux 1	439,50	436,30	– 0,73	5
Marine Wendel 1	341,50	341,60	+ 0,03	50
Matra-Hachette 1	*108,60*	*107,90*	*– 0,64*	*50*
Metaleurop 1	66,70	65,30	– 2,10	100
Metrologie Inter.1	31,15	31,10	– 0,16	1
Michelin 1	207,80	204,60	– 1,54	50
Moulinex 1	104,50	102	– 2,39	100
Navigation Mixte 1	999	991	– 0,80	25
Nord-Est 1	133	131,70	– 0,98	100
Nordon (Ny) 2	*381,10*	*382*	*+ 0,24*	*25*
NRJ # 1	404,80	404,50	– 0,07	10
Olipar 1	7,40	7,35	– 0,68	100
Oreal 1	1175	1167	– 0,68	10
Paribas 1	285,30	285,50	+ 0,07	1
Pechiney CIP 1	340	335	– 1,47	50
Pechiney Intl 1	125	125,50	+ 0,40	100
Pernod-Ricard 1	330,90	332,30	+ 0,42	5
Peugeot 1	697	695	– 0,29	25
Pinault-Prin.Red.1	1009	1020	+ 1,09	5
Plastic-Omn.(Ly) 1	551	552	+ 0,18	25
Poliet 1	394	391	– 0,76	25
Primagaz 1	860	855	– 0,58	25
Promodes 1	951	957	+ 0,63	10
Publicis 1	379	380	+ 0,26	10
Radiotechnique 1	567	562	– 0,88	25
Remy Cointreau 1	180	183	+ 1,67	25
Renault 1	171,40	172,20	+ 0,47	1
Rexel 1	720	706	– 1,94	25
Rhone Poulenc A 1	121	121,60	+ 0,50	10
Rochette (La) 1	*57,70*	*57,50*	*– 0,35*	*100*
Roussel Uclaf 1	645	648	+ 0,47	25
Rue Imperiale(Ly)1	3500	3465	– 1	1
Sade (Ny) 1	175	174	– 0,57	50
Sagem 1	2740	2740	—	1
Saint-Gobain 1	614	610	– 0,65	10
Saint-Louis 1	1468	1474	+ 0,41	25
Salomon (Ly) 1	1818	1820	+ 0,11	10
Salvepar (Ny) 2	414	410	– 0,97	25
Sanofi 1	265,50	262,70	– 1,05	5
Sat 2	1984	1973	– 0,55	1
Saupiquet (Ns) 1	1190	1209	+ 1,60	25
Schneider 1	362,80	362	– 0,22	25
SCOR S.A 1	96,20	97,45	+ 1,30	10
S.E.B. 1	489	484	– 1,02	10
Sefimeg 1	333,50	328	– 1,65	5
SEITA 1	132,80	132,60	– 0,15	1
Selectibanque 1	147	147	—	100
SFIM 2	946	955	+ 0,95	1
SGE 1	176,50	175	– 0,85	100
Sidel 1	1270	1274	+ 0,31	5
Simco 1	399	399	—	25
S.I.T.A 1	610	601	– 1,48	10
Skis Rossignol 1	1910	1900	– 0,52	10
Sligos 1	386	390	+ 1,04	25
Societe Gale A 1	500	502	+ 0,40	10
Sodexho 1 ■	759	763	+ 0,53	10
Sommer-Allibert 1	1730	1710	– 1,16	1
Sophia 1	392	397,50	+ 1,40	25
Sovac 1	365	365	—	10
Spie Batignolles 1	190	188	– 1,05	25
Spir Communic. 1	478	479	+ 0,21	1
Strafor Facom 1	640	632	– 1,25	10
Suez 1	231	238,90	+ 3,42	1
Synthelabo 1	235,40	235,50	+ 0,04	25
Technip S.A. 1	260	261	+ 0,38	1
Thomson-CSF 1	133,50	131,70	– 1,35	100
Total 1	286	282	– 1,40	1
UAP 1	118,80	118,60	– 0,17	10
UFB Locabail 1	353	350	– 1,41	10
UGC DA (M) 1	164	159,10	– 2,99	25
Ugine S.A 1	366	361	– 1,37	5
UIC 1	100	100	—	10
UIF 1	408	407	– 0,25	25
UIS 2	213	213	—	10
Uniball 1	*473*	*470*	*– 0,63*	*25*
Union Assur.Fdal 1	504	504	—	1
Valeo 1	245	245	—	10
Vallourec 1	269,80	269	– 0,30	100
Via Banque 1	317,60	315,50	– 0,66	25
Worms & Cie 1	250	242	– 3,20	10
Z.Gr.Zannier #Ly 1	128,80	126,90	– 1,48	10
Zodiac 1	2140	2130	– 0,47	1
Elf Gabon 1	970	960	– 1,03	25

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + –	Quotité négocia-tion (1)
ABN Amro Holding 1	187,90	189	+ 0,59	50
American Express 1	173	173	—	50
Anglo American 1	*257,60*	*254,30*	*– 1,28*	*50*
Amgold 1	437	[illegible]	—	50
Arjo Wiggins App.1	20,75	20,80	+ 0,24	100
A.T.T. 1	260,10	263,20	+ 1,19	100
Banco Santander 1	183,70	[illegible]	—	50
Barrick Gold 1	108,40	109,80	+ 1,29	100
B.A.S.F. 1	1129	1119	– 0,89	25
Bayer 1	1260	1260	—	25
Blenheim Group 1	16	15,80	– 1,25	100
Buffelsfontein 1	35,40	34,80	– 1,69	100
Chase Manhattan 1	185	183	– 1,08	50
Daimler Benz 1	2495	2463	– 1,28	10
De Beers 1	109,90	110	+ 0,09	100
Deutsche Bank 1	2550	2551	+ 0,04	10
Dresdner Bank 1	1490	[illegible]	– 1,19	10
Driefontein 1	65,65	65,30	– 0,53	100
Du Pont Nemours 1	289,10	283,50	– 1,94	50
Eastman Kodak 1	263	260,90	– 0,80	50
East Rand 1	5,80	5,85	+ 0,86	500
Echo Bay Mines 1	45,40	44,70	– 1,54	100
Electrolux 1	260	257	– 1,15	100
Ericsson 1	294	292	– 0,68	100
Exxon Corp. 1	327,30	322,90	– 1,34	100
Ford Motor 1	137	129,50	– 5,47	100
Freegold 1	59,20	59,25	+ 0,08	100
Gencor Limited 1	16,20	16,20	—	500
General Electric 1	275,50	272,10	– 1,23	50
General Motors 1	210	204	– 2,86	50
Generale Belgique1	342	341	– 0,29	50
Grd Metropolitan 1	31	31,85	+ 2,74	100
Guinness Plc 1	34,20	34,40	+ 0,58	100
Hanson Plc 1	19,35	19,35	—	500
Harmony Gold 1	43,40	42,55	– 1,96	100
Hewlett-Packard 1	599	592	– 1,17	50
Hitachi 1	46,30	47,25	+ 2,05	300
Hoechst 1	1120	1101	– 1,70	25
I.B.M 1	388,10	392,60	+ 1,16	25
I.C.I 1	59,80	58	– 3,01	100
I.T.T. 1	495	489,10	– 1,19	50
Ito Yokado 1	236	237,80	+ 0,76	100
Matsushita 1	74,90	77,65	+ 3,67	500
Mc Donald's 1	170,40	172	+ 0,94	100
Merck and Co 1	216,10	214,10	– 0,93	25
Minnesota Mining 1	282	278,80	– 1,13	50
Mitsubishi Corp. 1	55,10	[illegible]	—	100
Mobil Corporat. 1	*405*	*447*	*+ 10,37*	*100*
Morgan J.P. 1	333,20	[illegible]	—	25
Nestle SA Nom.1	4977	4956	– 0,42	5
Nippon MeatPacker1	67,50	[illegible]	—	100
Norsk Hydro 1	193	191	– 1,04	100
Petrofina 1	1499	1466	– 2,20	25
Philip Morris 1	310,10	312,20	+ 0,68	50
Philips N.V 1	*171,90*	*171,40*	*– 0,29*	*100*
Placer Dome Inc 1	100,50	101,40	+ 0,90	100
Procter Gamble 1	347	337	– 2,88	25
Quilmes 1	225,50	[illegible]	—	50
Randfontein 1	36	34,15	– 5,14	100
Rhone Poul.Rorer 1	210,90	209,90	– 0,47	50
Royal Dutch 1	580	577	– 0,52	25
R T Z 1	61,65	61,40	– 0,41	100
Saatchi & Saatchi1	7,75	7,55	– 2,58	100
Sega Enterprises 1	248	249,60	+ 0,65	10
Saint-Helena 1	41,95	41,90	– 0,12	100
Schlumberger 1	292	293,10	+ 0,38	100
SGS Thomson Micro.	150	151	+ 0,67	1
Shell Transport 1	*56,75*	*56,65*	*– 0,18*	*500*
Siemens 1	2405	2415	+ 0,42	10
Sony Corporation 1	238	238	—	100
Sumitomo Bank 1	91,50	[illegible]	—	100
T.D.K 1	216,50	[illegible]	—	100
Telefonica 1	65,75	65	– 1,14	100
Toshiba 1	33	32,70	– 0,91	500
Unilever 1	627	622	– 0,80	50
Unit.Technologie 1	341,90	339,30	– 0,76	50
Vaal Reefs 1	347	340	– 2,02	50
Volkswagen A.G 1	1400	1400	—	10
Volvo (act.B) 1	100	102	+ 2	50
Western Deep 1	165	162,50	– 1,52	100
Yamanouchi 1	101	101,20	+ 0,20	100
Zambia Copper 1	3,33	3,33	—	500

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 3 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,50	2,934
CEPME 8,5% 88-97CA	102	5,705 ↓
CEPME 9% 89-99 CA#	104,24	4,833 o
CEPME 9% 92-06 TSR	—	6,238
CFD 9,7% 90-03 CB	108,90	0,691
CFD 8,6% 92-05 CB	103,20	0,495 ↓
CFF 10% 88-98 CA#	106,55	3,616 ↑
CFF 9% 88-97 CA#	103,35	3,723 o
CFF 10,25% 90 CB#	109,85	9,913 o
CLF 8,9% 88 CA#	104	6,803 o
CLF 9%88-93/98 CA#	103,65	0,740
CNA 9% 4/92 CB	104,40	7,471
CRH 8,6%92/93/94CB	101,70	5,820
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,70	8,453 o
EDF 8,6% 88-89 CA#	*103*	*0,377*
EDF 8,6% 92 CA#	103,10	7,728
Em.Etat10,26%86 CA	103,15	10,007
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,37	3,781
Finansder 9%91CB#	104,80	2,392 d
Finansd.8,6%92 #CB	102,81	0,825 ↓
Floral9,75% 90 CA#	107	5,930
OAT 8,7%5/88-95CA#	100,45	6,722 d
OAT 9,8% 1/96 CA#	102,53	0,859
OAT 8,50% 6/97 CA#	*102,78*	*5,845 ↓*
OAT 9,90%85-97 CA#	105,95	2,170
OAT 88-98 TME CA	100,20	0,751
OAT 9/1998 TRA	98,70	2,805 ↓
OAT 9,50%88-98 CA#	105,75	6,533 o
OAT TMB 01/99 CA	99,43	0,596 ↑
OAT 8,125% 99 CA#	101,91	6,277
OAT 8,50%90/00 CA#	103,47	7,918
OAT 85/00 TRA CA	101,80	3,536 ↑
OAT 10% 5/2000 CA#	109,31	7,671
OAT 01 TME CA	99,50	0,751
OAT 8,5% 11/02 CA#	103,29	2,282 d
OAT 8,50% 2019 CA#	100,99	3,004
OAT 8,50%92-23 CA#	101,76	7,266 ↑
PTT 11,2%85-95 CB#	103,15	2,706 ↑
SNCF 8,8% 87-94CA	102,70	0,699
Lyon.Eaux 6,5%90CV	821	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2	397	392
Bains C.Monaco 2	702	702
B.N.P.Intercont.2	*270,10*	*275*
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) 2	16,10	15,90
Cambodge	885	806
Carbone Lorraine 2	695	690
CBC 1	237,90	237
Centenaire Blanzy	240	241
Ceragen Holding ◆	29,50	29,50
Champex (Ny) ◆	18,10	18,10
CIC Un.Euro.CIP 1	304	300
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2817	2817
Cpt Lyon Alem.2	380	380
Concorde-Ass Risq2	790	815
Gpe Valfond ex.CMP ◆	18	18
Credit Gen.Ind. ◆	27	27
Darblay ◆	500	500
Didot Bottin ◆	655	655
Eaux Bassin Vichy ◆	2700	2700
Ecla 1	708	691
Ent.Mag. Paris ◆	*3976*	*3976*
Eridania Beghin CI	764	756
Fidei(exImmofice)2 ◆	130	130
Finalens	290	290
F.I.P.P. ◆	115	115
Fonciere (Cie)	550	545
Fonciere Euris	188	188
Foncina #	473	472
France I.A.R.D. ◆	621	621
France S.A 1	*747*	*750*
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont 1	251	241
Genefim	179	179
Gevelot	1100	1115
G.T.I (Transport)2	390	371
Immobail 2	292	292
Immobanque 2	846	849
Im.Marseillaise 2	5400	5350
Invest.(Ste Cie.)	1380	1400
Lille Bonnieres ◆	1680	1680
Locafinanciere ◆	448,90	448,90
Louvre 1	199	197,90
Lucia ◆	95	95
Machines Bull ◆	22,10	22,30
Monoprix ◆	171	171
Metal Deploye	391	391
Mors 2 #	16,50	16,20
Navigation (Nle) ◆	79,80	79,80
Origny-Desvroise ◆	*1350*	*1350*
Paluel-Marmont ◆	375	375
Pap.Clairefont(Ny) ◆	772	772
Parfinance 2	182	176
Paris Orleans ◆	235,50	235,50
Piper Heidsieck ◆	930	930
Porcher ◆	209	209
Promodes (CI)	685	675
Rochefortaise Com.	183	183
Rosario 2 ◆	211	211
Rougier #	769	750
S.A.F.I.C.Alcan ◆	275	275
Saga	364,90	360
Salins du Midi 2	435	432
Savoisienne M. ◆	156	156
Silic 2	680	690
S.I.P.H. ◆	185	185
Sofal ◆	300	300
Soffo	350	340
Sofitam act.a reg. ◆	75,10	75,10
Sofragi	3800	3785
Soudure Autogene ◆	945	945
Sovabail	415	410
Taittinger 1	2450	2461
Tour Eiffel ◆	281	281
Elyo 2	257	254,90
Vicat 2	525	528
Virax ◆	131,50	131,50

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
A.E.G.AG	500	500
Bayer.Vereins Bank	1447	1447
Commerzbank AG	1135	1135
Fiat Ord	19,45	19,40
Gevaert	255	255
Gold Fields South	107	107
Johannesburg Cons.	111	111
Kubota Corp.	29,45	29,45
Montedison act.ep.	4,80	7,282 d
Olympus Optical	46	46
Ottomane(cie Fin.)	171,10	171,10
Robeco	321,10	322,50
Rodamco N.V.	139	142,90
Rolinco	327,10	327,10

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 3 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Brioche Pasq.(Ns)1	535	541
But S.A. 1	910	920
Cardif SA 1	510	502
CDA-Cie des Alpes2	148	148
C.E.E 2#	405	405,10
CEGEP # ◆	163	163
Cermex 2 # (Ly) ◆	285	285
CFJPE(exGAN part)#2	97	95
C.A. Oise CCI ◆	238,50	238,50
C.A.Pas de Calais ◆	416	416
C.A. Somme CCI 2	230	230
C.A.Toulouse (B)	339	339
Chaine et Trame #	280	285
C.A. Midi CCI#(Ly)	208	208
Credit de l'Est ◆	422	422
Creeks	133	132
Fructivie 1	550	550
Gautier France 2#	350	350
Gel 2000 2	125	124
GFI Industries # ◆	356	356
Girodet # (Ly)	60,30	60,50
GLM S.A.	378	378
Grandoptic.Photo #	420	418,20
Gpe Guillin # Ly	120	120
MGI Coutier 2#	549	546
Michel Thierry# 2	735	736
Monneret Jouet #	100	100
Naf-Naf 1#	169	168
Norbert Dentres.2#	380	390
N.S.C Schlum.2 Ny	1009	1009
OGF Omn Gest.Fin.1	645	640
Onet	1000	970
Steph.Kelian #	87,50	91,10
Sylea 2	467	466,50
Teisseire-France ◆	208	208
TF1-1	439	436
Thermador Hold(Ly)	420,10	428,50
Trouvay Cauvin 2#	*167*	*168*
Unilog 2	290	291,50
Union Fin.France 1	502	501

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection

Cours de clôture le 2 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SYMBOLES

◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE 3615 code LEMONDE

هكذا من الأصل

RÈGLES L'International Board, qui régit les règles du football, devrait se réunir, samedi 4 mars en Ecosse, pour étudier des modifications concernant notamment la règle de l'avantage, les séries de penalties et l'instauration de temps morts. ● **APPLICATION** Les instances sportives réfléchissent également aux moyens d'améliorer encore la qualité de l'arbitrage. Refusant le professionnalisme pur, la Fédération internationale de football (FIFA) prône une meilleure indemnisation des arbitres afin qu'ils puissent mieux se préparer. Le corps arbitral souhaite fermement garder son statut amateur qui le protège un peu des pressions de la fonction. ● **INNOVATION** La vidéo, souvent évoquée afin de suppléer aux éventuelles fautes d'arbitrage, provoque un vrai débat, mais la FIFA refuse encore son utilisation extensive.

Les dirigeants du football souhaitent professionnaliser l'arbitrage

Réuni samedi 4 mars en Ecosse, l'International Board pourrait adopter de nouvelles règles. Elles n'empêcheront pas les critiques contre les hommes chargés de les appliquer

ON AIMERAIT TANT que l'arbitre soit infaillible. On voudrait tellement que cessent les contestations et les quolibets dans les enceintes de stade. On souhaiterait si ardemment que se tarissent les polémiques sur sa prestation dans les Cafés du commerce. *« L'arbitre a toujours raison »*, dit-on, plus contraint par les évidences du jeu que convaincu de ce magistère. Michèle Alliot-Marie, ministre des sports, a proposé que s'instaure un *modus vivendi*, un *gentleman agreement*, comme il est dit au pays du fair-play, pour que chacun s'abstienne de tout commentaire public sur cette matière. Mais la passion est plus forte, et sporadiquement la critique se fait d'autant plus assassine que les ralentis vidéo permettent à tout un chacun de décortiquer la moindre action litigieuse.



La dernière attaque frontale a été l'œuvre de Luis Fernandez après la défaite du Paris-Saint-Germain contre Nantes en championnat de France début janvier. *« Sur le terrain, il y avait vingt-deux professionnels et trois amateurs »*, avait lancé l'entraîneur avant de se rétracter. Au-delà du sarcasme, Luis Fernandez relançait une querelle qui anime les instances du football : faut-il des arbitres professionnels ?

La question a encore été évoquée à Zurich mardi 14 février lors d'une réunion de la commission des arbitres de la Fédération internationale de football (FIFA). *« L'idée est plutôt de s'orienter vers une semi-professionnalisation de la fonction plutôt que vers des arbitres professionnels*, explique Michel Vautrot, ancien arbitre international et membre de la commission. *Il s'agirait d'indemniser correctement les gens afin qu'ils puissent dégager plus de temps pour se préparer physiquement et psychologiquement. »* Ces conclusions seront soumises au comité exécutif de la FIFA, qui se réunira au mois de mai et diffusera des recommandations auprès des fédérations nationales.

L'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne n'ont pas attendu pour appliquer ces nouveaux principes. Le corps arbitral y est suffisamment rémunéré pour en vivre sans qu'il lui soit interdit de travailler par ailleurs. En Bundesliga, un arbitre est payé 3 000 deutschemarks (environ 10 000 francs) par match et bientôt 5 000 deutschemarks. La France devrait emboîter le pas et augmenter une indemnité qui, actuellement, s'élève à 2 500 francs par rencontre en première division et 1 200 francs en deuxième. Loin, très loin des appointements qui ont cours dans le milieu du football.

Presque unanimes, les intéressés tiennent pourtant à leur statut hybride, acteurs à part entière sur le terrain et simples spectateurs de ses coulisses. *« Professionnels, notre situation serait finalement plus précaire car nous dépendrions davantage des différents pouvoirs du football*, explique Joël Quiniou, arbitre international qui prendra sa retraite à la fin de la saison. *Actuellement, il nous est beaucoup demandé, peut-être trop : chaque défaillance prend des proportions énormes. Là, nous n'aurions plus le droit à l'erreur. »*

LA VIDÉO COMME APPOINT

L'erreur, qu'on leur remâche sans cesse, qu'ils revendiquent comme une part du jeu qu'ils aiment et des êtres humains qu'ils sont, le professionnalisme ne saurait de toute façon l'atténuer. Une expérience a été menée en Italie sans résultats probants sur le niveau de l'arbitrage : la fédération transalpine s'est résolu à revenir à l'amateurisme, aussi efficace et moins coûteux.

Le coup de sifflet qui est venu ou qui n'est pas venu à bon escient, cette stridulation qu'eux-mêmes rêveraient toujours dans le tempo, ils y pensent beaucoup et cela pèse. *« Si un type n'avait pas d'autres pôles d'intérêt, cela se ressentirait forcément au niveau de son mental »*, explique M. Vautrot.

« La pression est très forte, sans parler des lettres anonymes et des menaces de mort. Il est nécessaire d'avoir une autre activité à côté pour y échapper un peu », confirme M. Quiniou. Pour alléger le fardeau, des solutions ont été avancées. La Norvège préconise de disposer deux arbitres sur le champ, se partageant les responsabilités, à l'exemple du basket. *« La complémentarité s'avérerait extrêmement difficile*, réplique M. Quiniou. *Chaque arbitre apporte sa personnalité sur le terrain et dans l'application de la règle. L'un sifflerait une faute que l'autre laisserait passer, et cela attiserait un peu plus la contestation. »*

La vidéo comme appoint est, en revanche, un sujet qui divise les instances dirigeantes. La FIFA l'accepte à des fins disciplinaires mais la prohibe dans une circulaire de 1994 pour contester les décisions d'arbitrage. Pas encore vraiment à l'ordre du jour donc, son usage commence cependant à faire son chemin dans les esprits. *« A l'heure des autoroutes de l'information, n'est-ce pas un peu archaïque de dire non à une nouvelle technique ? »*, demande M. Quiniou. *« Mais comment décider des limites à apporter à son usage ?* constate M. Vautrot. *Qui plus est, ce serait créer un arbitrage à deux vitesses, avec la vidéo pour les riches, sans pour les pauvres. »*

Même s'il est possible de réfléchir à quelques innovations, les règles du football resteront toujours soumises à interprétation et donc à contestation. *« Dans un match, il y aura toujours un gagnant et un perdant, et rien ne pourra empêcher le perdant de critiquer celui qui a arbitré le match. Il faudrait vraiment un changement profond des mentalités »*, résume M. Vautrot.

Benoît Hopquin

De nouvelles innovations à l'étude

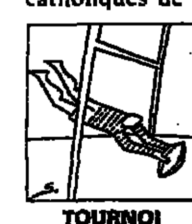
L'International Board, qui régit les règles du football et peut seul décider de leur modification, devrait discuter, samedi 4 mars en Ecosse, de plusieurs innovations et décider de leur utilisation à titre expérimental ou définitif.

● **Instaurer** deux minutes de temps mort par mi-temps, soit à la discrétion des entraîneurs, soit à un moment fixe.
● **Autoriser** trois remplaçements indifféremment, au lieu de deux et un gardien de but.
● **Revenir** à une faute initiale lorsque la règle de l'avantage ne joue plus.
● **Utiliser**, lors des séries de tirs au but, les onze joueurs de l'équipe, au lieu de cinq actuellement.
● **Apporter** des modifications de détail à la règle du hors-jeu.
● **Instituer** dans les règles mêmes du football que l'arbitre ne saurait être poursuivi juridiquement pour un accident dans le cours du jeu.

Le Blackrock College couve l'aristocratie du rugby irlandais

DUBLIN
de notre envoyé spécial

Barry O'Keeffe est un fidèle serviteur de Dieu, un de ces Irlandais catholiques de cœur et d'âme.


TOURNOI

Lorsqu'il entre dans la galerie principale du Blackrock College, il sourit déjà. Sourire de fierté, sourire d'ironie devant l'étonnement du visiteur. Il sait que cela marche à chaque fois, que l'on ne peut s'empêcher d'être surpris par le contraste : une statue de la Sainte Vierge encadrée par les servants du ballon ovale. La douceur du visage marial face aux tronches cabossées des combattants des mêlées. Etrange voisinage, bizarre accointance de la douceur et de la force, qui parle plus que le gros livre censé tout dire du lieu. Marie règne, pleine de grâce et d'or fin, cernée par le rugby, et l'interminable défilé de joueurs dont les photos, accrochées au mur, lui racontent l'histoire sportive du collège de 1882 à nos jours.

Barry O'Keeffe sourit encore, le visage rosi par l'émotion que lui cause toujours la vue de cette foule de maillots rayés. Il rebondit d'un cliché à l'autre, prompt à désigner ceux que le rugby a transformés en héros de la geste irlandaise. Car le responsable des étudiants de dernière année ne le cache pas : malgré les Pères français fondateurs du collège, malgré la foi omniprésente au fil des ans et des triomphes, ou peut-être grâce à elle, le rugby est devenu une seconde religion. Et les Pères n'ont jamais voulu la frapper d'hérésie. Soixante et un trophées méticuleusement alignés derrière une imposante vitrine, soixante et une victoires dans la coupe des collèges, dix-sept terrains édifiés autour du bâtiment principal, il faut se rendre à l'évidence : Blackrock est terre de rugby.

UN ÉLÈVE SUR DEUX

Et quand il s'agit de rugby, Barry devient bavard. Il se révèle un inépuisable collectionneur d'anecdotes. Sa préférée, celle qu'il raconte à chaque fois, il est impossible d'y échapper. Elle met en scène un ancien directeur du collège dans un rôle inattendu. L'homme avait une réputation d'austérité, de froideur, qui glaçait son entourage. Il n'élevait jamais la voix, réservant ses rares paroles aux sujets les plus sérieux. Devenu archevêque de Dublin, le voici, un jour de finale de la coupe des collèges, au bord du terrain, entouré de prévenance et de respect. *« Soudain, un joueur de Blackrock se retrouve seul à 60 mètres de la ligne adverse, il n'a qu'à courir pour marquer l'essai. »* Barry O'Keeffe mime l'action : *« Il passe à proximité des spectateurs, et, stupéfaction, tout le monde entend le directeur murmurer : hâtez-vous jeune homme, hâtez-vous ! »*

Aujourd'hui, près d'un élève sur deux pratique le rugby. Les meilleurs n'ont que quelques centaines de mètres à faire pour rejoindre le Blackrock College Rugby Club, qui joue en première division du championnat irlandais. Absolument chauve, la soixantaine élégante, Michael O'Dea, un architecte dublinois réputé, déborde d'enthousiasme. Il a présidé aux destinées de l'équipe, comme son père avant lui. Il parlerait des heures de parties sages ou endiablées, de joueurs forcément grands, d'amitiés forgées au fond des verres d'après-match. Le siège du club, qu'il aime à faire visiter, est un autre sanctuaire de clichés jaunis, mêlés aux couleurs éclatantes. Elles chantent la gloire des héros nés sur la pelouse de Blackrock. Fergus Slattery, Willie Duggan, Hugo McNeill, grands noms de l'aristocratie du rugby, sont partis d'ici. Ils ont porté la vaillance de l'Irlande sur les terrains du monde, jamais essoufflés, toujours prêts à montrer l'exemple du courage. *« Blackrock a donné quatre capitaines à l'équipe nationale »*, rappelle Michael. Le ton évoque les hauts faits d'armes, les luttes au ras de l'herbe verte et grasse où pousse le trèfle, les victoires contre l'Anglais.

Brendan Mullin est le dernier de cette liste de gloire, capitaine au long cœur de l'équipe qui a débuté le Tournoi cette saison. Son histoire dit beaucoup de Blackrock et du rugby irlandais. Brendan est arrivé à Dublin à l'âge de treize ans. Ses parents l'ont inscrit au Blackrock College, comme tous les bons fils catholiques de la haute bourgeoisie dublinoise. L'établissement privé accueille les enfants de l'élite sociale. Eamon De Valera, ancien président de la République, y a fait ses études à la fin du dix-neuvième siècle. Quelques années plus tard, il est revenu en indépendantiste traqué par les Anglais, caché par les Pères.

Les élèves, d'hier ou d'aujourd'hui, n'ont pourtant pas besoin de héros empruntés à l'Histoire. Entre les cours, ils s'en découvrent, taillés sur mesure. *« Quand j'étais étudiant*, se souvient Brendan Mullin, *Slattery venait déjeuner de temps en temps. C'était un événement pour nous. Cela ne faisait que renforcer notre goût pour le rugby. »*

Mullin sait retrouver les accents d'une époque qui semble bien révolue. Quelque chose a changé. Depuis cinq ans, reconnaît-il, les liens entre le collège et le club se sont distendus, même si les deux tiers de l'équipe sont encore constitués d'anciens élèves. La nouvelle génération rêve d'aventures outre-Irlande. Il n'y a pas si longtemps, Neil Woods aurait pu être un autre Brendan. Mais il n'aura pas la fidélité de Mullin à Blackrock. C'est dit. Et pourtant, lui aussi est le fils d'une vieille famille de Dublin, lui aussi a fréquenté les terrains du collège. Mais le nouveau trois-quarts aile de l'équipe d'Irlande s'est éveillé au désir d'autre chose : *« Le niveau du championnat anglais est bien supérieur au nôtre. C'est pour ça que je veux aller là-bas. »*

Symptômes de faiblesse, diagnostic d'une grave maladie : en Irlande, le rugby reste l'affaire d'une élite coincée entre les sports gaéliques et le football. Championnat étriqué réunissant toujours les mêmes règles de fer de l'amateurisme le plus strict. Blackrock a bien essayé d'innover. Il y a trois ans, le club a accueilli un Néo-Zélandais et un international sud-africain. Cela n'a pas suffi à faire passer aux jeunes leur envie d'exil. Dans ce décor un peu compassé, Eddie O'Sullivan détonne. Son accent de Galway, sa carrière de joueur à Limerick, seule équipe « populaire » du rugby irlandais, en font un homme à part. Le rugby lui donne bien du souci. Blackrock, comme tous les meilleurs clubs du pays, lui semble promis à une sorte de fuite des cerveaux et des jambes. *« Cette année, il y a déjà trois internationaux qui jouent en Angleterre ; l'an prochain, ils seront au moins quatre*, prédit l'entraîneur. *Et ça ne s'arrêtera pas là. »*

Etonnant paradoxe : la fédération irlandaise est sans doute la plus riche de celles des nations du Tournoi. *« C'est parce qu'elle ne donne rien aux joueurs »*, constate Michael O'Dea. A Blackrock, ils ne reçoivent pas un centime. Ils versent une cotisation annuelle de 40 livres (environ 350 francs). Brendan Mullin travaille dans une importante société d'analystes financiers. Neil Woods collabore à la société familiale fondée par son grand-père. Pour eux, le rugby reste un *« hobby »* de jeunes gens aisés qui rend impossible en Irlande la passage à un véritable professionnalisme. Les plus osés parlent avec réserve d'une sorte de semi-professionnalisme aménagé.

Alain Rolland joue ici le rôle du petit Français ; difficile pourtant d'imaginer plus pur fils d'Irlande. Le demi de mêlée de Blackrock est né à Dublin. Son père, originaire de la région de Saint-Tropez, y est l'un des cuisiniers les plus célèbres. A cheval sur deux cultures, Alain a définitivement opté pour l'Irlande, dont il a deux fois porté le maillot lors de rencontres internationales. Lui aussi, a fait ses études au Blackrock College, assez pour comprendre qu'ici le rugby est avant tout un mode de vie. *« Je sais que notre sport va évoluer vers le professionnalisme, mais je ne suis pas inquiet. Beaucoup de joueurs resteront ici, car c'est ici qu'ils ont leur vie. »* Dans la galerie principale du collège, quelques dizaines de mètres de mur restent à remplir. Les photos peuvent attendre. Des générations de jeunes et riches Irlandais sont encore prêtes à découvrir les joies du terrain, à remporter de nouvelles coupes. Même s'ils ne sont pas encore nés, leur place est déjà là, dans la mémoire future de Blackrock.

Pascal Ceaux

Décret de mobilisation générale

Les responsables du rugby français voient déjà au-delà du match contre l'Irlande. Ils ont appelé à la *« mobilisation générale »*, mercredi 1er mars à Paris, en vue de la Coupe du monde. Bernard Lapasset, le président de la Fédération française, a évoqué l'argent que toucheront les joueurs à l'occasion du Mondial sud-africain. En l'absence de résultats, *« point d'engagement financier de la FFR »*, a déclaré M. Lapasset, précisant que toutes les opérations commerciales prévues avant la Coupe du monde avec les joueurs du Quinze de France étaient suspendues et reportées au retour d'Afrique du Sud. Pour sa part, Pierre Berbizier, l'entraîneur, a voulu responsabiliser les joueurs en avançant au 28 mars, soit un mois plus tôt que prévu, la communication des vingt-six sélectionnés, après avoir annoncé, lundi 6 mars, une pré-liste de trente-deux. D'ici là, il compte mettre au point un programme individualisé de préparation pour chaque joueur, et obtenir des clubs que leurs internationaux se limitent à deux entraînements par semaine.

La composition des équipes

● **Irlande.** 15. Jim Staples (Harlequins) – 14. Simon Geoghegan (Bath), 13, Brendan Mullin (Bla ckrock College), cap. 12. Phil Danaher (Garryowen), 11. Neil Woods (Blackrock College) – 10. Eric Elwood (Lansdowne), 9. Michael Bradley (Cork Constitution) – 8. Ben Cronin (Garryowen), 7. Denis McBride (Malone), 6. Anthony Foley (Sharman), 5. Gabriel Fulcher (Cork Constitution), 4. Patrick Johns (Dungannon), 3. Peter Clohessy (Young Muster), 2. Terry Kingston (Dolphin), 1. Nick Popplewell (Wasps).

● **France.** 15. Jean-Luc Sadourny (Colomiers) – 14. Emile N'Tamack (Toulouse), 13. Franck Mesnel (Racing CF), 12. Philippe Sella (Agen), 11. Philippe Saint-André (Montferrand), cap. – 10. Yann Delaigue (Toulon), 9. Guy Accoceberry (Bègles) – 8. Marc Cécillon (Bourgoin), 7. Abdelatif Benazzi (Agen), 6. Philippe Benetton (Agen), 5. Olivier Brouzet (Grenoble), 4. Olivier Merle (Montferrand), 3. Christian Califano (Toulouse), 2. Jean-Michel Gonzalez (Bayonne), 1. Louis Armary (Lourdes).

● **Arbitre.** Robert Yeman, assisté de MM. Thomas et Bevan (Pays de Galles).

● **Retransmission.** En direct de Lansdowne Road, sur France 2, à partir de 15 heures 30.

Marc Pajot : un roturier obstiné dans la Coupe de l'America

SAN DIEGO
de notre envoyé spécial

Le menton en galoche et les mâchoires crispées, à la barre comme à terre, trahissent sa détermination. En abordant le quatrième Round Robin des éliminatoires de la Coupe de l'America qui désignera les quatre challengers admis en demi-finales, Marc Pajot sait qu'il est, plus que jamais, condamné à vaincre. Otage volontaire de la politique, tiraillé entre Jacques Chirac, son parrain lors de l'édition de 1992, et Edouard Balladur, qui a sauvé son Défi de 1995 en favorisant un montage de défiscalisation pour faire de lui son champion (*Le Monde* du 14 janvier), le skipper de *France-3* feint pourtant d'ignorer qu'un échec prématuré ne lui serait pas pardonné en pleine campagne pour l'élection présidentielle.

A San Diego, il préfère s'étonner du *« décalage entre ce qu'*[il] *vit et la façon dont cette Coupe de l'America est ressentie en France »*. Les enjeux, la pression, n'auraient pas altéré son plaisir de naviguer. *« Je suis toujours passionné par ce que je vais faire demain*, dit-il. *Je ne suis pas du tout à l'heure du bilan. »* En skipper habitué à braver les tempêtes, il considère comme simples péripéties les critiques et les railleries qui ont accompagné les galères des premiers tours.

Si on excepte l'insouciance des premières victoires en dériveur, Marc Pajot n'a jamais eu le succès facile. Ses chevauchées « héroïques » sur multicoques n'avaient rien de romantique. Elles s'accompagnaient souvent d'épuisantes nausées qui lui donnaient des airs de martyr à l'arrivée. Sa première campagne en Coupe de l'America a donné lieu à une guerre fratricide. La deuxième avait un goût de revanche. Peut-être s'est-il forgé cette capacité de dépassement dans ses premiers bords d'équipier cadet d'un frère plutôt surdoué pour la voile.

Fils d'un professeur d'éducation physique, propriétaire d'un club de remise en forme et animateur du club des Léopards sur la plage de La Baule, Marc Pajot, troisième enfant d'une famille de sept, a, dès son plus jeune âge, préféré user ses cirés sur les dériveurs partagés avec Yves, son aîné d'un an. Au nom du droit d'aînesse, Yves avait pris la barre. Définitivement. Les innombrables journées passées sur l'eau leur permettent de griller les étapes. A douze ans, ils disposent déjà d'un 470. Pour les quatorze ans de Marc, « les » Pajot deviennent champions de France, puis d'Europe deux ans plus tard. Leur razzia de coupes se poursuit en 505, puis en Flying Dutchman, où ils remportent la médaille d'argent aux Jeux olympiques de 1972, à Kiel.



MAL DE MER

Marc a alors dix-huit ans. L'âge des contestations et de l'émancipation. Résultats obligent, la cohabitation entre Yves, le dilettante, et Marc, l'obstiné, se poursuivra encore une olympiade. Pionniers des coques en kevlar, ils sont champions du monde de Flying Dutchman et vainqueurs de la semaine préolympique de Montréal en 1975, mais l'interdiction de ce matériel les privera de médaille l'année suivante. Le cadet veut s'ouvrir de nouveaux horizons. En 1977, il embarque sur *Pen-Duick-VI* pour la première course autour du monde en équipage. Le marin d'eau douce découvre le mal de mer. Il subit les railleries d'Olivier de Kersauson, mais force le respect par son courage et son habileté à la manœuvre.

Deux ans plus tard, Eric Tabarly fait encore appel à Pajot pour la Transat en double Lorient-Saint-Barthélémy-Lorient sur *Paul-Ricard*. Le face-à-face entre Eric, le marin, et Marc, le régatier olympique, entre deux tempéraments et surtout deux approches de la compétition, sera cocasse. Une panne de pilote automatique permettra aux deux hommes de gérer chacun sa course en solitaire. De cette période, Pajot garde du respect pour Tabarly et son endurance à la barre, mais il ne se situe pas parmi ses héritiers : *« Sa technique était déjà révolue lorsque j'ai navigué avec lui. »*

Avec le soutien d'Elf Aquitaine, il sera le premier, au début des années 80, à instaurer un vrai professionnalisme dans le milieu de la course open. Son activité ne se limite plus à la course. Pour réduire les impondérables, il s'intéresse à l'architecture navale, suit au jour le jour la construction ou les modifications de ses bateaux. Il connaîtra la consécration dans la Route du rhum 1982, qui marquera la première victoire d'un catamaran dans une course transatlantique.

Il apprend à monter un projet, à gérer un budget et à communiquer pour son employeur. Il s'attache aussi à exploiter son image. Il conte ses exploits avec l'aide de « nègres », lance des lignes de vêtements ou de produits à son nom. Mais, bien vite, ce milieu trop franco-français ne suffit plus à son ambition.

A l'arrivée de la Transat en double de 1983, il découvre la Coupe de l'America à Newport (Rhode Island). Il en revient fasciné par cet univers des yacht-clubs, où le pouvoir et l'argent servent de droit d'entrée. Le déclic se produit au soir du triomphe de John Bertrand. *« La victoire des Australiens impliquait un changement de lieu, de nouvelles architectures et une ouverture internationale. Il fallait saisir cette opportunité »*, dit-il. Il résilie son contrat avec Elf Aquitaine. Comme il ne dispose pas des moyens du baron Bich qui avait financé personnellement les quatre premiers Défis français, il tente de convaincre les pouvoirs publics de l'intérêt d'un tel challenge.

Jean Glavany, alors chef de cabinet du président de la République, mobilise des ministères et quelques entreprises nationales. Pajot fait miroiter à la ville de Sète et au conseil régional Languedoc-Roussillon les retombées économiques d'une défense de la Coupe. Il convainc Serge Crasnianski que la conquête du marché mondial de la photo-minute passe par cette épreuve. Mais alors qu'il se croit à la tête d'un vrai défi national, Marc apprend qu'il va devoir partager les fonds publics avec... Yves, son frère, soutenu par Gaston Defferre.

La lutte fratricide se transforme vite en guerre. Après la mort du maire de Marseille, Yves arrive démuni à Fremantle (Australie), mais avant de sombrer, ce barreur d'instinct s'offre un dernier plaisir. Il obtient la seule victoire de sa campagne contre son frère en le poussant à la faute. Cette péripétie n'empêche pas les jeunes découvreurs français de l'America de bousculer les hiérarchies. Malgré des restrictions budgétaires qui ont empêché la construction du deuxième bateau programmé par l'architecte Philippe Briand, *French-Kiss* se qualifie pour les demi-finales des challengers aux dépens des représentants du prestigieux New York Yacht-Club venus reconquérir une coupe qui était restée cent trente-deux ans dans leur vitrine.

MERCENAIRES ANGLO-SAXONS

Marc Pajot pense avoir acquis la légitimité, mais ses appels à une mobilisation précoce pour repartir en campagne pour 1992 avec les nouveaux class America restent longtemps sans écho. Pour construire le premier d'entre eux, il hypothèque sa maison. Comme il entend bien récupérer plus tard les dividendes de ses investissements, il crée des sociétés privées pour recueillir les fonds publics. Son omnipotence, son appétit et ses montages financiers irritent les partenaires du Défi. Alors qu'il vient de convaincre Jacques Chirac d'associer la Ville de Paris à son entreprise, un quarteron de « papys flingueurs » mené par Serge Dassault et Jacques Dewailly tente de le débarquer. Sollicité pour prendre la suite, Marc Bouët, le fidèle tacticien, fera échouer le putsch en refusant la dissidence.

Comme cinq ans plus tôt à Fremantle, *Ville-de-Paris* est éliminé en demi-finale des challengers. Cette fois, c'est une déception. L'heure du bilan sera celle des déchirures. Marc Bouët souligne le manque d'ouverture de la cellule technique à d'autres architectes et quelques carences de Pajot à la barre. Ce dernier lui reproche de mal s'intégrer à l'équipe et de ne pas supporter la pression de la Coupe. C'est la rupture. Au fil des années, ses anciens amis deviennent ses détracteurs les plus farouches.

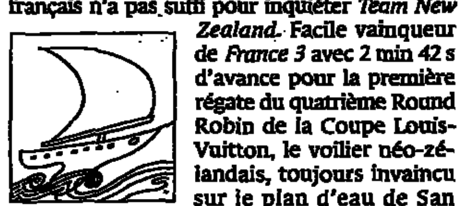
Pour sa troisième campagne, le skipper baulois n'a rien changé à sa philosophie de la Coupe de l'America. *« Je reste persuadé qu'on peut la gagner avec les hommes et les techniques dont on dispose en France*, affirme-t-il. *Il serait indécent de demander des subventions au ministère de la recherche pour aller débaucher des techniciens américains. »* Snobé par le gotha des barreurs de match race, juge-t-il avoir le talent pour gagner ? *« Je ne fais aucun complexe par rapport à ce clan de mercenaires anglo-saxons*, répond-il. *Mais je reconnais que gagner la coupe est certainement plus dur que je me l'étais imaginé. »*

Gérard Albouy

« France 3 » battu malgré sa nouvelle grand-voile

SAN DIEGO
de notre envoyé spécial

Le « turbo » attendu de la nouvelle grand-voile « à fente » (*Le Monde* du 2 mars) du Défi français n'a pas suffi pour inquiéter *Team New Zealand*. Facile vainqueur de *France 3* avec 2 min 42 s d'avance pour la première régate du quatrième Round Robin de la Coupe Louis-Vuitton, le voilier néo-zélandais, toujours invaincu sur le plan d'eau de San Diego, est même le premier à s'assurer mathématiquement une place en demi-finale des challengers. Cette nouvelle défaite n'a toutefois pas affecté la confiance de l'équipage français à deux jours d'une régate autrement décisive contre les Japonais, leurs adversaires directs pour la participation aux demi-finales.


AMERICA

La décision d'utiliser cette grand-voile avait varié toute la matinée en fonction des fluctuations des prévisions météorologiques. Le rendement optimal de cette voile s'obtient a priori dans les vents légers (moins de 10 nœuds). Les prévisions oscillant autour de cette limite, les équipiers avaient d'abord fixé la bôme allongée adaptée à cette voile. Avant de la changer précipitamment juste avant de quitter le quai. En fin de matinée, le vent mollissait à 8 nœuds. La manœuvre nécessitant une demi-heure, Marc Pajot choisissait de faire à nouveau établir la grand-voile « à fente » à une heure du départ de la régate.

Le risque valait sans doute d'être pris face à un adversaire qui avait déjà prouvé sa supériorité. Mais bien que les deux bateaux aient coupé la ligne dans la même seconde, en parallèle sur le même bord, *Team New Zealand* se détachait inexorablement au près (contre le vent). La brise qui allait progressivement forcir de 9 à 12 nœuds ne laissait plus aucun espoir à l'équipage de *France 3*. La casse d'une latte de la grand-voile « à fente » ne pouvait même pas être invoquée pour expliquer l'insolente supériorité du voilier néo-zélandais, qui gagnait de 40 s à 1 min sur chacun des trois bords de près.

« Dans ce type de conditions, on a pu constater que la nouvelle voile ne nous apporte pas un plus, constatait Marc Pajot pour dédramatiser le résultat, *mais nous l'utiliserons vraisemblablement dans des conditions météorologiques plus favorables. »* Ce risque ne devrait toutefois pas être pris, samedi 4 mars, contre les Japonais. *« Notre voile a été jugée conforme par les jaugeurs*, explique Philippe Briand, le directeur technique du Défi. *Mais ce système étant nouveau et original, il peut prêter à interprétation. Les Néo-Zélandais ne l'ont pas fait, mais on peut s'attendre à une réclamation pour tenter de nous déstabiliser. »*

G.A.

Le football malaisien est malade de la corruption

85% des matches de la Ligue nationale auraient été truqués en 1994

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Près d'une centaine de personnes interpellées (joueurs, entraîneurs, parieurs professionnels), dont vingt-deux bannies ou condamnées à l'exil intérieur, tel est le résultat au moins provisoire d'une enquête officielle sur un scandale qui a éclaboussé, l'an dernier, la Ligue nationale de football de Malaisie. Autre conséquence : à la veille de la reprise de la compétition, en mars, Singapour, Etat limitrophe où la plupart des paris auraient été organisés, a annoncé, le 22 février, son retrait du championnat malaisien, auquel son équipe participait depuis 1921. Les Singapouriens vont désormais se replier sur leur propre championnat, vieux de cinq ans seulement et qui est encore loin d'attirer les foules.

La Ligue nationale de Malaisie réunissait quatorze équipes malaisiennes et deux équipes étrangères : celle de Singapour et celle du sultanat voisin de Brunei. Les huit premiers du championnat disputaient ensuite la Coupe de Malaisie, compétition très populaire et qui déchaîne parfois les passions.

Le scandale a éclaté en août 1994, lorsqu'un attaquant de l'équipe de Singapour, le Tchèque Michael Vana, a été accusé d'avoir touché l'équivalent de 1,2 million de francs pour négocier plusieurs victoires de son équipe. Il a profité d'une libération sous caution pour regagner Prague en septembre avant d'être condamné *in absentia*.

LE TIERS DES JOUEURS IMPLIQUÉS

Mais, depuis, l'Association de football de Malaisie (AFM) a calculé que les résultats de 85 % des 240 matches de la Ligue avaient été fixés par avance, et que des parieurs professionnels avaient versé à des joueurs un total de 3 millions de francs. Les seize équipes et le tiers des 360 joueurs semiprofessionnels de la Ligue pourraient être impliqués dans ce qui est déjà considéré comme la plus imposante enquête sur la corruption dans le monde du football. Pour l'instant, au titre d'une loi adoptée pour lutter contre les triades et sociétés secrètes chinoises, vingt-deux joueurs et entraîneurs devraient être assignés à résidence dans des régions reculées pendant une période de deux ans, ce qui est déjà le cas de trois bookmakers. Le chef de la police malaisienne a cependant estimé, la semaine dernière, que quelques joueurs avaient encore échappé aux filets des enquêteurs.

Cette affaire a fait les grandes manchettes de la presse pendant six mois. On a pu y lire l'histoire d'un joueur qui a retrouvé un cobra dans sa voiture après avoir refusé une enveloppe et, surtout, celle de l'aveugle, homme-clé du réseau des parieurs, qui a fixé les résultats de dizaines de matches alors que, bien entendu, le football est la dernière de ses passions. Il y a eu également des bruits, non confirmés, selon lesquels Bruce Grobelaar, l'ancien gardien de but de Liverpool, accusé de corruption en Grande-Bretagne, aurait été impliqué dans cette affaire.

Comme l'AFM est apparemment décidée à relancer la compétition sur des bases nettement plus saines, d'autres révélations pourraient encore se produire. L'AFM a seulement paru regretter un manque de coopération de la part de l'Association de football de Singapour (AFS). En annonçant leur retrait de la compétition, les Singapouriens ont néanmoins affirmé qu'il n'existait pas de lien entre cette décision et les reproches que leur ont adressé les Malaisiens.

Jean-Claude Pomonti

Auxerre obtient le match nul (1-1) contre Arsenal à Londres

AUXERRE a résisté, jeudi 2 mars, à la force de feu d'Arsenal et à une météo toute britannique pour obtenir un nul prometteur (1-1) en quart de finale aller de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe. Les Bourguignons, harcelés sans relâche par les Londoniens, tenants du titre, ont concédé un penalty contesté, inscrit par Ian Wright à l'heure de jeu, mais ont aussitôt répliqué par le Néerlandais Frank Verlaat (62e).

Dans l'antre de Highbury, où l'an dernier le Paris SG avait sombré en demi-finale, les joueurs de Guy Roux, malgré la pression du tandem de choc d'Arsenal, Paul Merson - Ian Wright, ont parfaitement géré la partie. *« On a beaucoup souffert*, reconnaissait l'entraîneur d'Auxerre. *Nous avions mis en place un plan de jeu très simple. Les joueurs l'ont parfaitement appliqué. Ils n'étaient pas nerveux. Je leur avais demandé d'être « relax » comme des joueurs anglais. »* – (*AFP, Reuter.*)

A propos de l'absence de retransmission télévisée de ce match, lire aussi pages 15 et 32.

■ **La suspension d'Eric Cantona a été étendue** au niveau mondial par la Fédération internationale de football (FIFA), jeudi 2 mars, *« en application des procédures disciplinaires contenues dans ses statuts »*. Suspendu jusqu'au 30 septembre prochain par la fédération anglaise pour l'agression d'un spectateur le 25 janvier à Crystal Palace, le joueur français perd ainsi toute possibilité de transfert à l'étranger.

■ **SKI ALPIN : la Suissesse Vreni Schneider** a menacé de ne pas participer à la descente féminine de Saalbach en Autriche, comptant, samedi 4 mars, pour la Coupe du monde de ski alpin. *« Si les conditions restent les mêmes qu'aujourd'hui, je ne courrai pas samedi »*, a-t-elle déclaré, jeudi 2 mars à l'issue de la première descente d'entraînement, perturbée par le brouillard et une piste bosselée. – (*AFP.*)

RÉSULTATS

FOOTBALL

COUPE D'EUROPE DES VAINQUEURS DE COUPE
Quarts de finale

Sampdoria Gênes (Ita)-FC Porto (Por)	0-1
Arsenal (Ang)-Auxerre (Fra)	1-1
Fey. Rotterdam (P-B)-Saragosse (Esp)	1-0
Mardi 28 février	
FC Bruges (Bel)-Chelsea (Ang)	1-0

COUPE DE L'UEFA
Quart de finale

Parme (Ita)-Odense (Dan)	1 0

BASKET-BALL

COUPE ROBERT-BUSNEL
Quart de finale

Hyères-Toulon - Limoges	76-87

VOILE

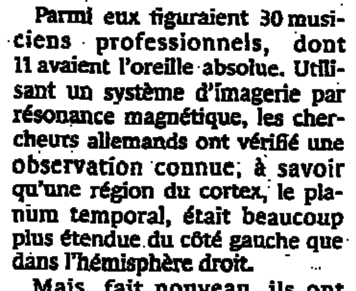
COUPE DE L'AMERICA

Coupe Louis-Vuitton : *One-Australia* bat *Rioja-de-Espana* par forfait (barre de flèche cassée avant le départ) ; *Team-New-Zealand* bat *France-3* de 2 min 35 s ; *Tag-Heuer-Challenge* bat *Nippon* de 41 s.

Classement : 1. *Team-New-Zealand*, 45 pts ; 2. *One-Australia*, 38 ; 3. *Tag-Heuer-Challenge*, 34 ; 4. *Nippon*, 18 ; 5. *France-3*, 15 ; 6. *Sydney-95*, 8 ; 7. *Rioja-de-Espana*, 4.

Coupe Citizen : *Stars-and-Stripes* bat *America³*, de 23 s.

Classement : 1. *Stars-and-Stripes*, 32 pts ; 2. *Young-America*, 25 ; 3. *America³*, 7.



Les chercheurs ne s'entendent pas sur l'oreille absolue

Une aire particulière du cortex cérébral serait impliquée dans l'identification (innée ou acquise) des fréquences sonores

Permettant à certains musiciens d'identifier une note hors de tout contexte harmonique, l'oreille absolue, dont aurait été doté le jeune Mozart, résulterait de la spécialisation d'une région particulière de l'hémisphère gauche du cerveau, située, selon une équipe allemande de neurologistes, dans le planum temporal. Ceux-ci ont en effet constaté que cette région du cortex, connue pour traiter les signaux sonores, était beaucoup plus étendue chez les sujets présentant cette faculté que dans le reste de la population. A-t-on pour autant découvert le siège mythique de l'oreille absolue que les physiologistes avaient placé dans l'oreille interne ? De nombreuses hypothèses, parfois concurrentes, tentent de cerner le rôle de l'inné et de l'acquis dans ce qui continue d'être considéré par nombre de musiciens comme un don enviable et envié, et dont certains envisagent l'origine génétique.

LA LÉGENDE veut que le jeune Mozart en ait été doté. Aussi l'oreille absolue est-elle toujours parée de l'aura que lui confère le divin prodige. D'autant qu'aucune statistique ne permet de cerner la part de la population qui en est dotée, y compris parmi les musiciens. Enjeu épisodique de l'inépuisable querelle de l'inné et de l'acquis, elle continue d'intriguer, au point que la localisation de son siège fait un peu figure d'*« Atlantide de l'audition »*, selon le mot d'un chercheur.

Épousant les modes et les tendances du progrès scientifique, sa localisation s'est peu à peu affinée. Alors que les physiologistes la voyaient dans l'oreille interne, elle a fait son chemin vers le cerveau et son cortex, tandis que certains évoquaient un hypothétique gène de l'oreille absolue, après que d'autres eurent essayé vainement, au nom de Skinner et de Pavlov, d'acquérir par l'apprentissage cette oreille mythique. Une étude menée par une équipe du département de neurologie de l'université Heinrich-Heine de Düsseldorf pourrait lever un coin du voile sur cette faculté qui fait la fierté de certains musiciens, capables d'identifier une note de musique, voire une fréquence sonore, en dehors de toute référence mélodique.

Leur don pourrait être lié à la spécialisation d'une région particulière de l'hémisphère gauche du cerveau, selon des observations de l'équipe de Gottfried Schlaug publiées dans la revue *Science* du 3 février et portant sur 60 sujets droitiers.

Parmi eux figuraient 30 musiciens professionnels, dont 11 avaient l'oreille absolue. Utilisant un système d'imagerie par résonance magnétique, les chercheurs allemands ont vérifié une observation connue, à savoir qu'une région du cortex, le planum temporal, était beaucoup plus étendue du côté gauche que dans l'hémisphère droit.

Mais, fait nouveau, ils ont montré que cette asymétrie était *plus marquée encore chez les* personnes dotées d'une oreille absolue que chez les autres musiciens, ces derniers présentant des caractéristiques identiques aux non-musiciens.

Ceci semblerait prouver qu'une performance cognitive peut être directement liée à la morphologie du cortex. L'étude apporte un indice supplémentaire de la dominance du planum temporal gauche dans la conduite de l'audition liée au langage.

Mais elle contredit, en apparence, d'autres observations de l'activité du cerveau, selon lesquelles sa partie droite serait prioritairement impliquée dans la perception des mélodies et de la fréquence, tandis que l'hémisphère gauche serait sollicité au cours d'épreuves phonologiques lexicales ou sémantiques.

Dans la mesure où l'oreille absolue nécessite des capacités à la fois musicales et verbales – le musicien est capable d'attribuer un nom (do, ré, mi...) à une note –, on peut penser que *« c'est la capacité d'effectuer cette association verbale qui est le trait de l'oreille absolue »*, comme l'avance Albert Galaburda. Ce neurologiste de l'hôpital Beth-Israël de Boston souligne en outre que le planum temporal gauche comprend l'aire de Wernicke, impliquée dans la compréhension du langage.

Mais il serait sans doute réducteur de voir dans le planum temporal une nouvelle « bosse de la musique », comme les phrénologistes du XIXe siècle tâtaient d'improbables bosses des maths ou du crime. Les neurologistes allemands se gardent bien de se prononcer sur l'origine – innée ou acquise – de cette asymétrie, qui au cours de l'évolution animale n'apparaît qu'au niveau des primates.

PÉRIODE CRITIQUE

La question de l'influence de l'apprentissage semble cruciale. Chez l'homme, l'asymétrie se remarque à partir de la trentième semaine de gestation du fœtus, à une période où son oreille interne est en voie de formation et où il commence à percevoir la musique à travers le ventre maternel. Il a de plus été constaté que 95 % des musiciens présentant l'oreille absolue ont commencé leurs études musicales avant sept ans, c'est-à-dire à un âge où le développement des terminaisons neuronales et corticales n'est pas achevé. Presque aucun n'a débuté après onze ans.

Un seul adulte, nommé Paul Brady, a réussi à l'acquérir en 1970, après des mois d'apprentissage. *« Tout se passe donc comme si l'acquisition de l'oreille absolue ne pouvait avoir lieu que durant une période critique très précoce »*, explique Laurent Demany, directeur de recherche au laboratoire de psycho-acoustique de Bordeaux-II.

Pour l'heure, rien ne permet de savoir si un apprentissage précoce permettrait d'acquérir systématiquement l'oreille absolue. Certains neuropsychologues n'hésitent pas à renverser la question. Pourquoi tout le monde n'en est-il pas doté ? L'oreille relative, qui permet de transposer une mélodie dans une autre tonalité, implique en effet une « dépense » intellectuelle beaucoup plus importante.

« Ces transpositions supposent la capacité d'établir des relations entre chacun des douze demi-tons de la gamme, ce qui peut impliquer des opérations douze fois plus complexes que lorsqu'on se réfère à une note étalon », souligne Richard Ragot, chargé de recherche en psychophysiologie cognitive à l'hôpital de la Salpêtrière (CNRS URA 654).

C'est peut-être dans l'absence de cette note de référence stable que réside l'inégalité devant l'oreille absolue. Il peut suffire d'un piano désaccordé, d'un tourne-disque trop lent ou du choix d'un diapason baroque ou trop brillant pour brouiller l'assise d'une jeune oreille – un *la* à 435 Hz avait fait l'objet d'un décret en 1859, mais ne s'est pas plus imposé que le *la* 440 proposé dans l'après-guerre.

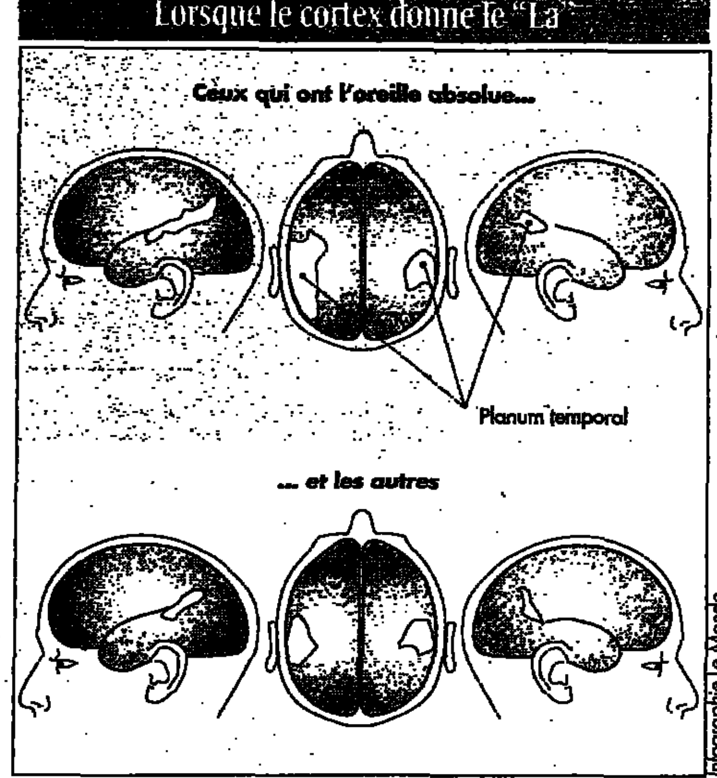
RETARD MENTAL

Les expériences menées en 1967 par des chercheurs de l'Institut du développement intellectuel de Nashville (Tennessee) auprès de trois adolescents attardés mentaux sont, elles, assez déroutantes. Ceux-ci étaient capables de distinguer une fréquence sonore de 1 455 Hz qui avait été préalablement associée à la distribution de friandises.

Ce qui conduisit Ward et Burns, auteurs d'un article recensant toutes les recherches sur le sujet, à relativiser avec un humour grinçant les mérites de l'oreille absolue, signe, au choix, *« d'une précocité musicale ou d'un retard mental »*...

Quant à la clef de ce diapason biologique qui donne le *la* au cerveau, elle reste dans les mains des neurologistes. *« Il s'agit probablement d'un problème de chronobiologie, d'entretien d'une horloge interne réglée sur des sons et des timbres précis »*, avance Richard Ragot, avant de conclure que si l'*« oreille absolue peut aider un musicien, elle n'en fait pas pour autant un artiste »*. Wagner, Horowitz, entre autres musiciens qui ne l'avaient pas, pourraient faire chorus.

Hervé Morin



L'équipe du professeur Schlaug a pu observer une asymétrie entre les planums temporaux gauche et droit sur l'ensemble de la population et a constaté que cette différence entre les deux hémisphères était plus marquée chez les musiciens dotés de l'oreille absolue.

Du piano au grincement de porte

Les musiciens présentent toute une gamme d'oreilles absolues. Certains ne peuvent reconnaître une note isolée que si elle émane de leur propre instrument. C'est pourquoi les spécialistes préfèrent parler de « piano » ou de « clarinette absolue ». Pour eux, cette faculté est liée à un timbre particulier. D'autres n'« entendent » pas directement la note jouée, mais ressentent le doigté auquel elle correspond, et la déduisent de la position de leurs mains sur leur instrument. Quelques sujets exceptionnels présentent une sensibilité telle qu'ils décomposent tous les sons de la vie quotidienne, au point de ne pouvoir supporter le grincement d'une porte qui ne serait pas « accordée » ! A l'inverse, selon des chercheurs de l'University College de Londres, plus de 4 % de la population, souffrant de dysmélodie, seraient incapables de distinguer des fausses notes ou même de reconnaître un air de musique connu.

Un dinosaure coureur et sauteur découvert près de Sisteron

SES GENOUX lui serviront d'état civil. *Genusaurus sisteronis*, unique exemplaire d'une nouvelle espèce de dinosaure, vieille de 100 millions d'années, dont les premiers ossements ont été mis au jour en 1984 près de Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence), était en effet monté sur ressorts : ses remarquables genoux proéminents, ses cuisses penchées vers l'avant, ses fortes attaches tendineuses, devaient permettre à ce carnivore bipède de courir et de bondir avec agilité. *« Sa taille – 1,5 mètre – et ses jambes évoquent d'ailleurs fortement celles des grands oiseaux coureurs, casoar ou autruche »*, explique Philippe Taquet, du laboratoire de paléontologie du Muséum d'histoire naturelle, qui l'a présenté dans une note récente publiée par l'Académie des sciences.

Cette trouvaille est un coup de chance. Il semble en effet que *Genusaurus* a été entraîné peu après sa mort sur des pentes sous-marines, à près de 500 mètres de profondeur, au fond de ce qui était alors un bras de mer. L'étude de la microflore qui accompagnait les ossements laisse penser que *Genusaurus* habitait une contrée boisée, composée principalement de conifères et de fougères, soumise à un climat tempéré chaud et plutôt humide, en bordure de ce qui était alors la Méditerranée. Les circonstances de sa mort, elles, sont impossible à déterminer.

Toujours est-il que son « cadavre flotté », bientôt immergé, a été recouvert de sédiments, tandis qu'au fil des millions d'années le niveau des eaux baissait et que les contreforts des Alpes se soulevaient. C'est dans ces sédiments mêlant argiles verdâtres, sables, débris de mollusque, vertèbres et dents de squale qu'il a été découvert, il y a dix ans, par des enseignants de l'École des mines de Paris.

GRACILE ET SOLIDE

« Nous étions venus faire un stage de cartographie géologique sur les flancs de la montagne de Lure, se souvient Gérard Friès, aujourd'hui responsable de l'exploration française d'Elf Aquitaine. *Un soir, nous sommes tombés sur des débris qui nous ont intrigués. Nous les avons confiés à M. Taquet, qui y a vu des os de dinosaure. »*

Il aura fallu trois autres missions de terrain pour récolter et identifier ces ossements représentant un quart du squelette. Et plusieurs années pour que le laboratoire de paléontologie du Muséum parvienne à les classer. Leur analyse ne laisse aucun doute : *Genusaurus sisteronis* est un exemplaire unique et nouveau de dinosaure théropode (c'est-à-dire carnivore) de la famille des cératosaures. Ses os longs creux, qui allient gracilité et solidité, prouvent qu'il s'agit d'un carnivore, et divers indices, dont la soudure du pubis et de l'ischion, le rattachent aux *Ceratosauria*.

Ce « cousinage » constitue en fait une petite révolution dans le classement des dinosaures, car, note Philippe Taquet, on croyait la famille des cératosaures éteinte depuis la fin du jurassique (– 135 millions d'années). Or les ossements de *Genusaurus sisteronis* ont été trouvés dans des couches du crétacé inférieur, postérieures de 35 millions d'années.

En outre, en France, on n'avait jusqu'alors trouvé qu'un seul dinosaure carnivore datant de cette période. Il s'agit d'*Erectopus sauvagei*, à la morphologie bien distincte de celle de *Genusaurus*. Ce nouveau venu devait être le contemporain d'*Aepisaurus elephantinus*, un grand herbivore doté d'un long cou, dont un humérus, récolté sur les pentes du mont Ventoux, a été décrit, en 1852, par Gervais. Mais aucun cératosaure n'avait jusqu'alors été exhumé dans cette région.

Le saut spatio-temporel que constitue la découverte du dinosaure bondissant montre une fois de plus, souligne Philippe Taquet, que la répartition des différentes familles de ces animaux disparus *« peut réserver encore bien des surprises »*.

H. M.

■ **ZOOLOGIE : le plus ancien passereau connu serait australien**, selon le zoologue Walter Boles, du Muséum d'Australie de Sydney. Ce dernier publie dans la revue *Nature* du 2 mars le compte rendu de la découverte, dans le Queensland, de deux os fossilisés vieux de cinquante-cinq millions d'années. Ce nouveau fossile fait reculer de vingt-cinq millions d'années la date de l'apparition du volatile le plus répandu sur la planète, et montre qu'il est originaire de l'hémisphère sud.

■ **ÉLEVAGE : les canards de Taïwan et de Pékin** devraient permettre, par leur croisement, d'améliorer génétiquement la cane commune, mère des mulards à gaver, et d'en accroître les performances, selon la *Lettre Info-Presse de l'INRA* (Institut national de la recherche agronomique). La cane Tsaiya, originaire de Taïwan, est de petite taille (1,4 kg à l'âge adulte), de couleur uniformément brune et extrêmement prolifique. Elle est actuellement la meilleure cane pondeuse connue et donne de 30 % à 50 % d'oeufs de plus que la souche de Pékin (3 kg au minimum), sélectionnée plutôt pour sa viande. Cette dernière est déjà largement utilisée en France comme mère de canard mulard destiné au gavage. Des croisements de canes de Tsaiya et de Pékin ont permis d'étudier comment combiner les gènes de prolificité de l'une et les gènes de croissance de l'autre, chez la cane commune. Les magrets et les foies gras obtenus à l'issue de ces « mariages », et destinés à une recherche sur la qualité, se sont révélés *« très prometteurs »*, souligne l'INRA.

Voyage au centre du corps humain

Les étudiants comme les particuliers peuvent s'initier à l'anatomie grâce à des CD-ROM

DANS CERTAINES universités américaines, et notamment au MIT de Boston, les étudiants s'entraînent désormais en manipulant des organes du corps humain virtuels, reproduits en trois dimensions sur un écran vidéo. La souris remplace alors avantageusement le scalpel. Dans d'autres universités, les élèves s'exercent au diagnostic à l'aide d'un simulateur. Le programme sert en ce cas à reproduire les tableaux cliniques de centaines de maladies. Et un jeu de questions et de réponses avec l'ordinateur permet au futur médecin d'établir son traitement, sur la base d'une série de photos, de schémas, de courbes, de résultats d'analyses et d'éventuelles complications fournis par le logiciel.



CD ROM

En marge de ces programmes médicaux réservés aux professionnels, on dénombre une série de disques interactifs destinés à un large public. *Naître* (Philips) est un CD-I qui raconte l'aventure d'un être humain, depuis sa conception jusqu'à la naissance (300 F). Cet ouvrage interactif est fondé sur les photographies *in vitro* de Lennart Wilson, complétées par plusieurs séquences vidéo. L'une d'entre elles permet de suivre un accouchement. La fonction « loupe » apporte des détails physiologiques et anatomiques jusqu'alors connus des seuls spécialistes. Des obstétriciens et des scientifiques ont validé les textes et les commentaires en français.

Dans le même esprit didactique, *PC corps humain*, publié par Edusoft sur CD-ROM (590 F), est une véritable encyclopédie anatomique. Les grands systèmes internes, squelettique, cardio-vasculaire, nerveux, digestif – illustrés de planches, dessins, photos et animations courtes –, s'explorent de façon interactive. Les icônes du menu de base permettent d'accéder à une dizaine de chapitres. Chacun comporte une leçon destinée à mémoriser et à tester le niveau d'acquisition des connaissances. Textes et illustrations peuvent être imprimés, une fonction bien utile pour réaliser des dossiers dans un cadre scolaire.

Plusieurs modes d'interrogation cohabitent. Ainsi, l'utilisateur peut choisir de naviguer à travers un index accompagné d'un glossaire comprenant plusieurs centaines de définitions courtes. Il peut aussi désigner à l'aide de la souris un élément d'une planche anatomique affichée à l'écran pour obtenir des informations plus approfondies. La fonction « vision 3D », fort spectaculaire, utilise des animations tridimensionnelles d'organes, comme le crâne. L'angle de vision est réglable, de même que la vitesse d'animation *via* un tableau de bord affiché dans une fenêtre de l'écran.

Avec *Home Medical Advisory*, l'éditeur américain Pixel Perfect a choisi le créneau de l'encyclopédie médicale familiale. Vendu 100 dollars (environ 550 F), ce CD-ROM se situe dans la grande tradition des ouvrages de vulgarisation du docteur Spock. Le programme est organisé comme une base de données regroupant plusieurs milliers d'articles courts illustrés de plus de 1 500 images (photos, schémas explicatifs, dessins, etc.). Conçue pour être rapide et intuitive, l'arborescence permet de lier les éléments d'information entre eux. De passer par exemple de la description des muscles de la main à l'explication du processus nerveux à l'origine des mouvements des doigts, ou bien encore du cœur au schéma explicatif de la circulation sanguine.

PARCOURS SEMÉ D'EMBÛCHES

Une série de radiographies et d'échographies ponctue les thèmes clefs dans lesquels chacun peut « naviguer » à sa guise. Un regret cependant. La qualité de reproduction des illustrations rend indispensable un écran haute définition.

Edité par Microsoft, le CD-ROM *Explorez le corps humain* (sortie prévue en avril) vise les jeunes enfants, entre 5 et 10 ans. Cette mini-encyclopédie est conçue comme un jeu, ou plutôt une bande dessinée interactive, ponctuée de gags. L'aventure débute le jour où le jeune héros, Arnold, avale par inadvertance le bus de ramassage scolaire, préalablement miniaturisé. A l'intérieur du bus, les camarades de classe et la maîtresse d'Arnold, Miss Frizzle, cherchent à se frayer un chemin à travers le corps humain.

Le parcours, comme il se doit, est semé d'embûches, ponctué par de nombreuses questions. L'explication de la vue, de l'odorat ou du toucher est prétexte à de nombreuses expériences. Il faudra par exemple repérer les zones de la langue sensibles aux différents goûts (salé, sucré, amer, etc.). Ou bien encore reconstituer un squelette dont les différents éléments sont tombés par terre.

Miss Frizzle ne rate pas l'occasion de donner des conseils d'hygiène, comme l'art et la manière de se laver les dents, un sujet inévitable dans les écoles primaires américaines. Bourrée d'effets spéciaux, la bande-son ponctue ce voyage : gargouillis, battements, craquements, rien ne manque. Un oubli regrettable, ou plutôt une pudeur mal placée : le corps d'Arnold n'est pas sexué, du moins sur le plan anatomique...

Denis Fortier

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
Problème n° 854

HORIZONTALEMENT

I. *Est-ce le modèle de notre premier ?* – II. Protégé par ses frontières aquatiques. Article en partie. – III. *Dans les bagages.* Serrée. *Roi au Danemark.* – IV. Fait impression. Fraie en rivière. – V. Monnaies. Effrangés. – VI. Flotte bien haut sur sa quille. Victimes de l'invisible. – VII. Après la catastrophe. Réclame de l'amour. – VIII. Certains célèbrent son culte. Prit parti contre Jean XXIII. Va vers la gauche en se tortillant. – IX. Donne une *bonne* allure. A gardé la ville. Ancêtre du grisbi. – X. Font du charme ou jettent des charmes.

VERTICALEMENT

1. La polémique, voilà son fort. – 2. Va disparaître sous le souffle. Acide de plusieurs types. – 3. Indispensables pour le conformiste. Ils font souvent les malins. – 4. *Mille-pattes. Toujours à la noce.* – 5. On le dit charmeur. Symbole. – 6. Retourne à la sérénité. Manière d'*affirmation*. – 7. Il vaut mieux être à un sommet que d'avoir à s'y soumettre. – 8. Emportait les ancêtres. Fut *cité*. Mal lue. – 9. Article. Ils habitent les territoires. – 10. A perdu la tête. Participe. – 11. *Doivent* connaître la *musique*. – 12. Prise à la source. Haut lieu. – 13. Elles sont outrées.

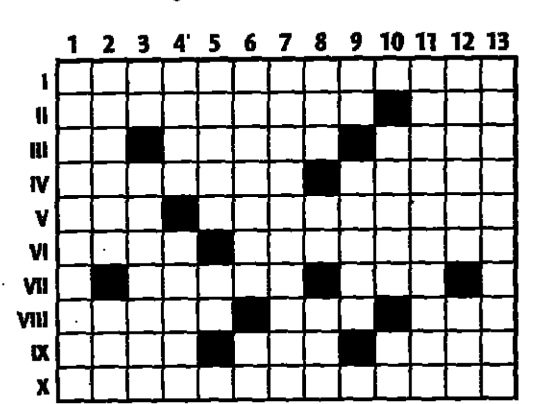
SOLUTION DU N° 853
Horizontalement

I. Clochardisés. – II. *Aiguisée*. Exa. – III. Clivés. Flapi. – IV. Have. Ecroués. – V. Esa. Gruau. Ri. – VI. Larmoyants. – VII. Ibérie. Eta. – VIII. Se. Gonds. CFA. – IX. Egoutté. Iran. – X. Rude. Enflent. – XI. Emerveillées.

Verticalement

1. Cache-misère. – 2. *Lilas*. Begum. – 3. Ogivale. Ode. – 4. Cuve. Arguer. – 5. Hie. Griot. – 6. Assermentée. – 7. Ré. Cuo. *Déni*. – 8. Défrayés. Fl. – 9. Louât. Ill. – 10. Seau. Nacrée. – 11. Expert. Fané. – 12. Saisissants.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
Problème n° 855

Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. *Les* chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. ABEORSTU (+3). – 2. AACEINS (+1). – 3. CEEINOTU. – 4. AIIRST. – 5. AAEGLNT (+3). – 6. ACEINRT (+9). – 7. EEIPQRU (+1). – 8. *AEHINTT*. – 9. *EEILLOT*. – 10. EEINNOS. – 11. EEINNS (+2). – 12. EHRSSU (+1). – 13. *AEIIPRRT* (+3). – 14. AEINNOZ. – 15. INOSXY. – 16. AEHISS (+1). – 17. AEERSTU (+2). – 18. EILNNO (+1). – 19. *AEEILRST* (+8). – 20. ADGINOR (+1). – 21. CEINNU. – 22. ENORRTU (+1). – 23. EERSSTT.

VERTICALEMENT

24. ACCFIIST. – 25. EORRTUU. – 26. AHINOZ. – 27. *BEEINOT* (+3). – 28. EEILPTY. – 29. EESSUX. – 30. AENNOSTT (+1). – 31. *IOORSTT*. – 32. AEEINPRS (+6). – 33. EINRSTU (+4). – 34. AEEHMNT. – 35. AEILNOR (+2). – 36. INNOSSSU. – 37. AEIINQR. – 38. CEEERSST (+1). – 39. EIINNSSU (+1). – 40. AEENNRTV (+2). – 41. AELPRSU (+2). – 42. CEEINS (+2). – 43. AEEIRSTT (+8). – 44. CIINSTU.

SOLUTION DU N° 854

1. WELTERS. – 2. ABOUTIE (EBOUAIT EBOUTAI). – 3. OISELEUR (*SOULERIE*) – 4. *ROSSANT* (NOSTRAS). – 5. USINERAI (SINUERAI). – 6. ILLEGAL. – 7. DODINE. – 8. RAPACITE (CAPERAIT CAPTERAI RAPIECAT). – 9. ESCUDOS. – 10. AREAGES (AERAGES). – 11. VAUTRANT. – 12. XENONS. – 13. LURETTE. – 14. ILEITES. – 15. NYLONS. – 16. ERRASSE. – 17. INSERIEZ (RESINIEZ SERINIEZ). – 18. EDITION. – 19. REUNIFIE. – 20. WARNINGS. – 21. *ALLUMEE*. – 22. EBOULEE. – 23. BROUTARD. – 24. LONGUEUR. – 25. TUSSENT. – 26. APEURAT. – 27. RINGARDS. – 28. EXTENSO. – 29. LAICISEE. – 30. LOURDAUD. – 31. VOULOIR. – 32. ANTENNE. – 33. DISSOUS. – 34. DENSITE (DIESENT)... – 35. OLEINE (EOLIEN) – 36. *REPETRI* (*ETRIPER PRETIRE*). – 37. OUVALAS, vastes dépressions. – 38. OSMANLI, turc (LAMIONS). – 39. ERICACEE. – 40. TERFEZE, truffe d'Afrique du Nord (PETEREZ).

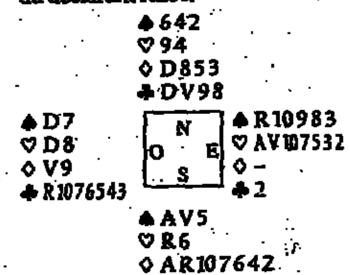
Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE
Problème n° 1623

TECHNIQUE RUSSE

Les Russes ne semblent pas disposer encore d'une équipe qui pourrait, dans un match de longue durée, battre les meilleures équipes mondiales. Mais certains de leurs champions ont beaucoup de talent, comme le montre cette donne d'un grand tournoi par équipes de quatre organisé à Monte-Carlo en 1992.

Cachez au début les mains d'Est-Ouest pour vous mettre à la place du déclarant russe.



Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Leonid	Tardy	Andred	Tardy
1 ◇	passe	passe	2 ◇
3 ◇	4 ♣	4 ◇	4 ♡
5 ◇	contre	passe	passe...

Ouest ayant entamé la *Dame de Cœur*, Est prit avec l'As et il contre-attaqua le 10 de Pique. *Comment Leonid Karetnikoff a-t-il gagné* CINQ CARREAUX contre toute défense ?

Note sur les enchères

Le cue bid à « 2 Carreaux » indiquait un bicolore de majeures, « 4 Trèfles » était naturel et « 4 Cœurs » montrait au moins six cartes de la couleur.

COURRIER DES LECTEURS
Deux As dehors

« Mon partenaire, un bon joueur, a déclaré un chelem qui a chuté parce qu'il manquait deux As. Pourquoi n'a-t-il pas fait de Blackwood ? », demande une lectrice.

Parce que ce partenaire a oublié que l'utilité essentielle du BW, même quand il semble normal d'aller au chelem, est de *vérifier s'il n'y a pas deux As dehors !*

De nombreuses donnes avec le mort

« Je vous serais obligé, écrit Mme L.B., de m'indiquer le nom du livre dont vous avez parlé l'année dernière et qui contient de nombreuses donnes... »

Il s'agit de la traduction française d'un livre de Reese édité chez Grasset, intitulé *Mieux jouer avec le mort* (188 pages, prix : 110 F).

TROIS LIGNES GAGNANTES

Ceux qui ont chuté le chelem à Pique dans cette donne d'un championnat de France par paires ont dû être vexés, car ils avaient trois solutions gagnantes. Mais, à cartes cachées, il n'était pas illogique de faire l'impasse à Trèfle, qui était mortelle.

♠ R10532
♡ 974
◇ 732
♣ R7

♠ V6
♡ 652
◇ DV1065
♣ D96

N — O E — S

♠ D7
♡ DV108
◇ 94
♣ 108543

♠ A984
♡ AR3
◇ AR8
♣ AV2

Ouest ayant entamé la Dame de Carreau, *quelles sont les trois façons de réussir* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse

Si on tourne son regard vers l'*Est*, un simple *placement de main* à Cœur donne le chelem : As Roi de Carreau, As Roi de Pique, As Roi de Trèfle, As Roi de Cœur, Valet de Trèfle *coupé* et 9 de Cœur. Est prend et rejoue Trèfle ou Cœur pour la coupe d'une main et la défausse du dernier Carreau de l'autre main.

Si on regarde vers l'*Ouest*, on va *squeezer* Ouest à Carreau et Trèfle après avoir donné une levée à Cœur (pour la « rectification du compte »). A la fin, Ouest ne résiste pas à la pression du cinquième Pique de Nord :

♠ 10 ◇ 7 ♣ 7
◇ V ♣ D9
♡ 3 ♣ AV

La défausse d'Ouest affranchit le 7 de Carreau ou le Valet de Trèfle...

Un des déclarants, Patrick Sussel, qui ne voyait pas les mains adverses, a joué différemment. Il a battu plusieurs fois atout *en observant soigneusement* les défausses, et il en a conclu que Ouest avait sans doute la Dame de Trèfle. Alors, après As Roi de Cœur et le dernier atout, il a tiré le Roi de Trèfle et *a mis Ouest en main à Carreau*, car il avait jeté deux Carreaux. C'est ce qu'on appelle un squeeze placement...

Philippe Brugnon

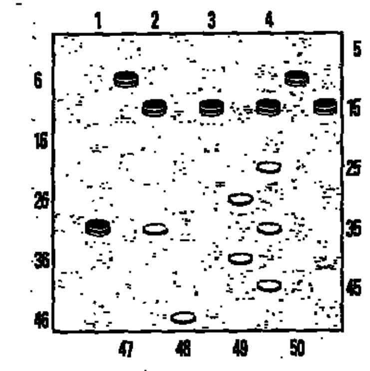
DAMES
Problème n° 501

LE COIN DU DÉBUTANT
Les règles internationales (suite)

● **Deuxième règle** (nouvelles illustrations).

● **Prise majoritaire prioritaire : il faut prendre du côté du *plus grand nombre*.**

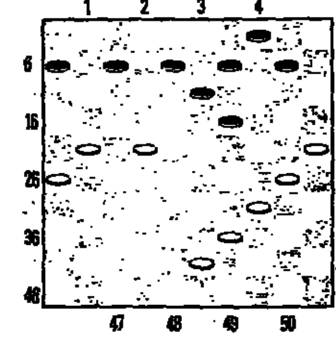
● **Exemple :**



Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION : 32-27 (31×22) 24-19 [attention : 24-20 donnerait un avantage positionnel aux Noirs (15×33) 39×19 (14×23)] (13×33) (-et non (14×23) car prise majoritaire prioritaire] 39×8, B+.

● **Exemple :**

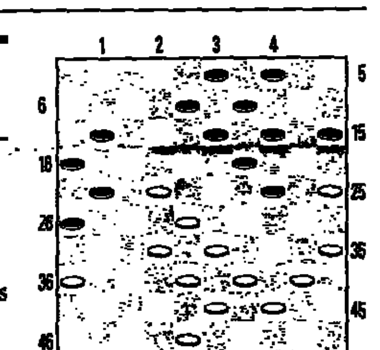


Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION : 30-24 (19×30) 39-33 (30×17) [et non (30×48)] 21×5, B+.

L'UNIVERS MAGIQUE

Championnat de France, 1959, phase de la partie Koyté (Blancs) – Baba Sy (Noirs).



Les Noirs jouèrent (8-12)!! faisant *surgir* pas moins de cinq menaces ! :

1) Sur 40-34 (14-20) 25×23 (13-18), etc., dame à 49,+.
2) Sur 39-34 (24-30), etc. +.
3) Sur 36-31 (26×37) 32×41 (21-27) ! 22×31 (14-20) 25×23 (12-18) puis (11-17) !, etc.
4) Sur 48-42 (21-27), etc., +.
5) Sur 22-17 (11×22) 28×8 (3×12), avantage aux Noirs.

Les Blancs optèrent alors pour une combinaison très élaborée, toujours dans la position du diagramme ci-dessus : 28-23 ! (19×17,a) 36-31 (26×28) 33×22 (17×28) 25-20 (14×25) 35-30 (25×45) 44-40 (45×34) 39×6 !, *mais les Noirs parvinrent* néanmoins au gain en fin de partie.

a) Sur (19×37) 25-20, etc., comme ci-dessus.

SOLUTION
DU PROBLÈME N° 500
Christian ROMON, 1994

Blancs : pions à 13, 27, 28, 33, 34, 38, 39, 41, 43, 44, 46, 47.

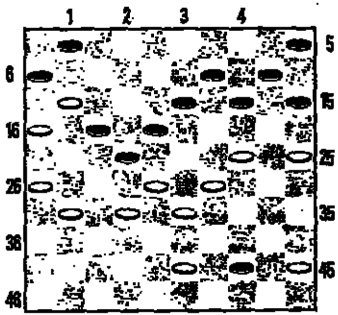
Noirs : pions à 2, 6, 8, 10, 11, 12, 19, 24, 25, 26, 30, 35.

27-21 !! (26×17) 28-23 (19×28) 33×22 (8×19) 47-42 !!

L'art de créer et d'exploiter les temps de repos

(17×28) 44-40 (35×33) 38×20 (30×37) 41×5 ! (25×14) 5×16 (6-11) 16×7 (2×11) 46-41, etc., joli gain par opposition.

PROBLÈME
C. R. GUILLETON (Biarritz), 1995



Les Blancs jouent et gagnent.

● Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

ÉCHECS
Problème n° 1627

TOURNOI DES CANDIDATS
SANGHI NAGAR, février 1995
Blancs : G. Kamsky.
Noirs : W. Salov.
Gambit-D.

1. d4	d5	19. Fé4!	Db8 (h)
2. ç4	é6	20. Cç6! (i)	Fxç6
3. Cç3	Fé7	21. Fxç6	Ta7
4. Cf3	Cf6	22. Fg3	Cé5 (j)
5. Fg5	h6	23. Dd4! (k)	Fd6
6. Fh4 (a)	Cb-d7	24. Cé4	Cxç6 (l)
7. é3	0-0	25. Cxf6+	gxf6
8. Tç1	ç6	26. Txç6	Fé5 (m)
9. Fd3 (b)	dxç4 (ç)	27. Dg4+!	Rh7
10. Fxç4	b5	28. Dé4+	Rg7
11. Fd3	a6 (d)	29. f4	Fç7 (n)
12. a4! (é)	bxa4 (f)	30. Fé1! (o)	Db5 (p)
13. Cxa4 (g)	Da5+	31. Tf3	Td8
14. Cd2	Fb4	32. Tg3+	Rh8
15. Cç3	ç5	33. f5!	Dd5 (q)
16. Cb3	Dd8	34. Dç2	Fd6 (r)
17. 0-0	cxd4	35. é4!	abandon (s)
18. Cxd4	Fb7		

NOTES

a) La suite 6. Fxf6, Fxf6 ; 7. é4 (à envisager est *aussi* 7. *Db3*, ç6 ; 8. 0-0-0, Cd7 ; 9. é4, dxé4 ; 10. Cxé4, 0-0 ; 11. g4! ainsi que 7. Dd2, b6 ; 8. 0-0-0, Fb7 ; 9. çxd5, éxd5 ; 10. Rb1, *Cd7* ; 11. é3, Cf8 ; 12. Cé5 et 13. f4), dxé4 ; 8. Cxé4, Cç6 ; 9. Cxf6+, Dxf6 ; 10. Dd2, 0-0 n'est pratiquement plus jouée car elle ne donne aux Blancs qu'un avantage infime.

b) Une position bien connue également sans que les coups..., *h6 et Fh4 aient été joués.*

ç) Après 9..., Cé8 ; 10. Fg3, dxç4 ; 11. Fxç4, Fd6 ; 12. é4!, les *Blancs sont* mieux (Bukic-Radulov, 1976).

d) Si 11..., Fb7 ; 12. 0-0, b4 ; 13. Fxf6!, Fxf6 ; 14. Ca4!

é) 12. é4 n'est pas très clair : 12..., Cxé4! ; 13. Fxé4, Fxh4 ; 14. Fxç6, Ta7 ; 15. 0-0, Cb6 ; 16. Cé4 (*16. Cé5!*) *comme dans* le *match* Euwe-Alekhine de 1935.

f) L'avance 12..., b4 est réfutée par *13. Fxf6!* suivi de 14. Cé4!, ce qui donne aux Blancs le contrôle de la case ç5.

g) Ou 13. Dxa4 et si 13..., Cç5!? ; 14. dxç5, *Dxd3* ; 15. Cé5, *Df5* ; 16. Cxç6, Fxç5 ; 17. Fxf6, gxf6 ; 18. Cé4.

h) Dans cette position légèrement avantageuse pour les Blancs, les Noirs doivent jouer avec précision.

i) Supérieur à 20. Fg3, *Da7* ; 21. Cç6, Fxç6 ; 22. Fxç6, Ta-ç8 (douzième du match Fischer-Spassky de Reykjavik de 1972).

j) Si 22..., Db6 ; 23. Ca4, Da5 ; 24. Dd4! avec gain.

k) Visant la Ta7, le Fb4 et le Cé5.

l) Ou 24..., Cxé4 ; 25. Fxé4, et le déséquilibre des forces noires saute aux yeux.

m) après 26..., *Fxg3* ; 27. *fxg3*, f5 ; 28. g4, le R noir est en grand danger.

n) Si 29..., Fxb2 ; 30. f5, é5 ; 31. Fh4.

o) Cédant la troisième rangée à la T-R.

p) Si 30..., Dxb2 ; 31. *Fç3*, *Db5* ; 32. Tf3 avec une attaque irrésistible.

q) Si 33..., Td1 ; 32. Txç7!, Txé1+ ; 33. Rh2, Txç7 ; 34. *Da8+*, Rh7 ; 35. Dg8 mat.

r) Si 34..., Dd1 ; 35. Dç3 et si 34..., Fb8 ; 35. Fç3, Fé5 (*si* 35..., Dd1+ ; 36. Dxd1, Txd1+ ; 37. Rf2 menaçant le Fb8 et le pion f6) ; 36. *Fxé5*, fxé5 ; 37. *Df5*.

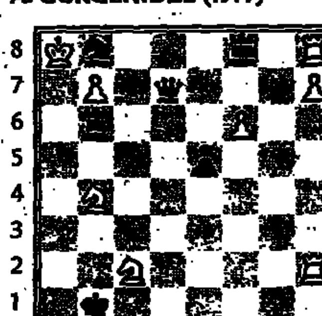
s) Si 35..., Dd4+ ; 36. Ff2 ; si 35..., Db5 ; 36. Txd6!, Txd6 ; 37. Dç8+ suivi du mat.

SOLUTION
DE L'ÉTUDE N° 1626
L. MITROFANOV (1989)

(Blancs : Rb4, Dç5, Cb7, Pb6 et g4. Noirs : Ra8, Dh3, Th8.)

1. *Cd8!*, *Dxg4+* ; 2. Ra5! (et non 2. Rb5?, Dé2+), Th5 ; 3. b7+, Rb8 ; 4. Dxh5!!, Dxh5+ ; 5. Rb6!+ et les Blancs gagnent (Si 5..., Dg6+ ; 6. Cç6+).

ÉTUDE N° 1627
A. GURGENIDZE (1977)



Blancs (8) : Ra8, Th2 et h8, Cb4 et ç2, Pb7, f6 et h7.

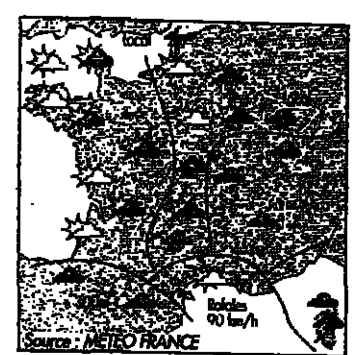
Noirs (6) : Rb1, Dd7, Tb6 et f8, Cb8, Pé5.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Accalmie temporaire

LA PERTURBATION associée à la dépression située sur le Danemark a quitté la France pour gagner l'Europe centrale. L'air froid postérieur, matérialisé par un front froid secondaire, va encore générer de l'instabilité et de nombreuses averses, souvent neigeuses, sur l'est du pays. La perturbation suivante, située sur le proche Atlantique, abordera la Bretagne et le littoral atlantique dans l'après-midi.



Prévisions pour le 4 mars vers 12h00

Samedi matin, le ciel sera couvert sur la Bourgogne, la Franche-Comté et la région Rhône-Alpes. Il sera accompagné de faibles chutes de neige à toute altitude, plus marquées sur les versants exposés au nord. Sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Haute-Normandie, l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Berry, la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace, le ciel sera variable.

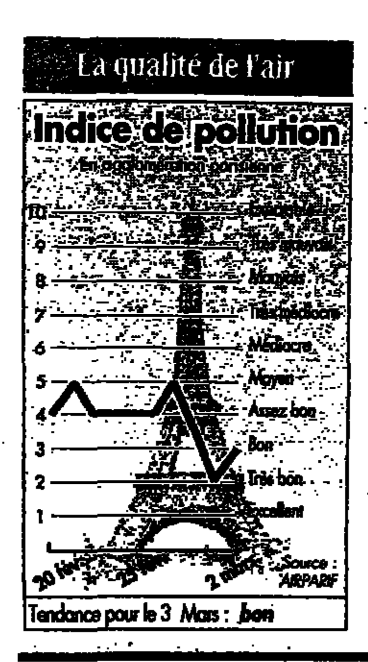
Seul le littoral méditerranéen sera favorisé au prix d'une tramontane soufflant jusqu'à 80 km/h en rafales, et les éclaircies l'emporteront largement. La Corse connaîtra de nombreuses averses, localement orageuses et sous forme de neige au-dessus de 600 mètres. De la Basse-Normandie à la région Midi-Pyrénées et à l'Aquitaine, en passant par les pays de Loire et le Poitou-Charentes, les nuages réserveront de belles éclaircies.

Samedi après-midi, les Alpes internes resteront bien chargées, avec de la neige jusqu'en plaine. Dans la plupart des régions, nuages et éclaircies se partageront le ciel. Le pourtour méditerranéen ainsi que la Corse seront bien dégagés, et la tramontane soufflera jusqu'à 110 km/h en rafales. Les Pyrénées resteront chargées. Un voile nuageux gagnera la Normandie, les pays de Loire, les Charentes et l'Aquitaine, tandis que les nuages moyens se feront plus pressants sur la Bretagne.

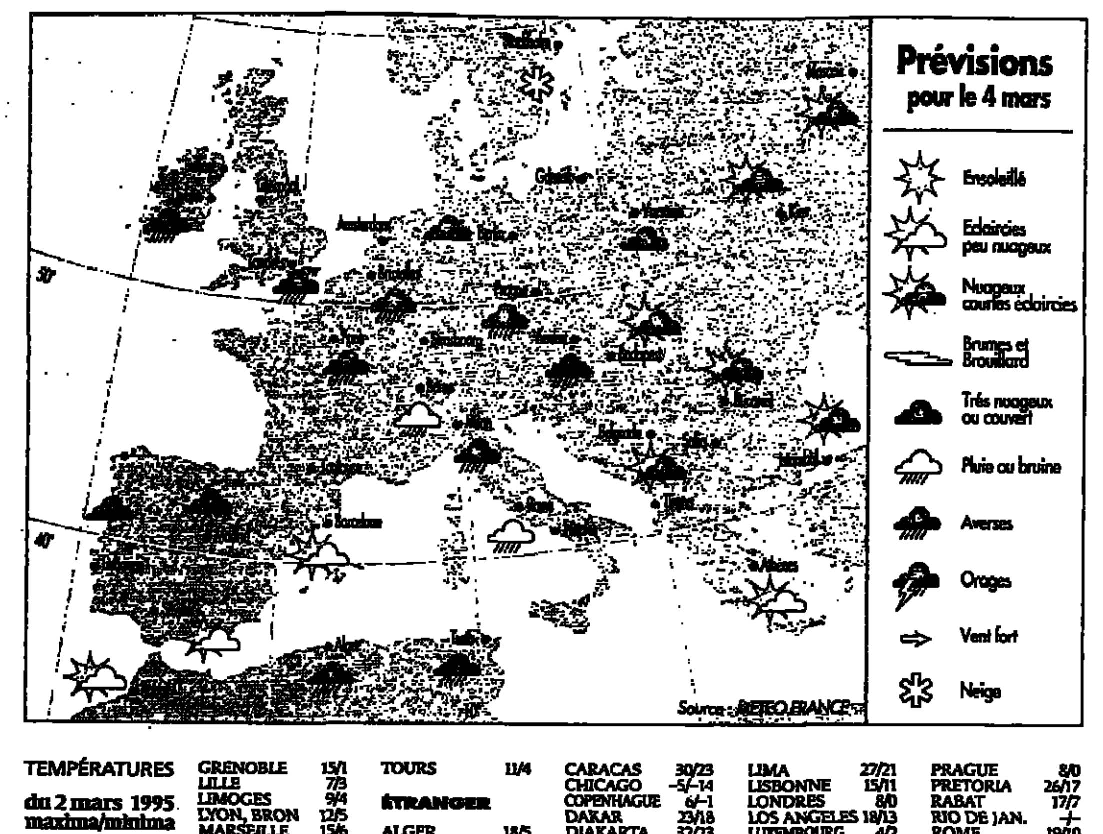
Côté mercure, il fera frais au lever du jour, avec de faibles gelées généralisées sur la moitié nord, et des températures minimales voisines de 2 degrés au sud, jusqu'à 5 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, la fraîcheur se maintiendra sur la moitié est, avec des températures voisines de 4 degrés, excepté sur l'extrême sud-est où le thermomètre dépassera les 10 degrés. L'ouest du pays sera un peu plus tempéré, avec une moyenne de 6 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air



Tendance pour le 3 Mars : *bon*

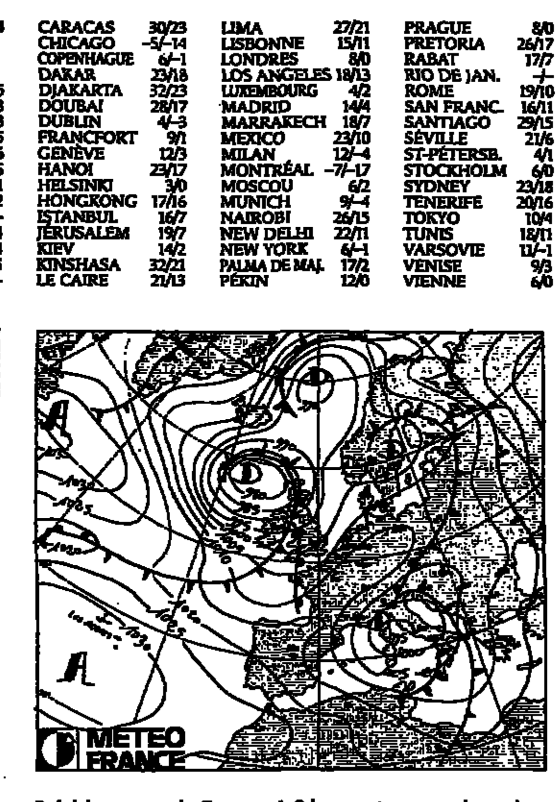


TEMPÉRATURES du 2 mars 1995 maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	14/5
BIARRITZ	13/9
BORDEAUX	13/8
BOURGES	11/4
BREST	10/2
CAEN	8/2
CHERBOURG	9/2
CLERMONT-F.	12/6
DIJON	9/4
FORT-DE-FR.	29/23
GRENOBLE	15/1
LILLE	7/3
LIMOGES	9/4
LYON, BRON	12/5
MARSEILLE	15/6
NANCY	9/4
NANTES	11/2
NICE	15/7
PARIS	11/4
PAU	10/6
PERPIGNAN	16/4
POINTE-A-PIT.	30/20
RENNES	11/2
ST-D.-RÉUNION	29/21
ST-ÉTIENNE	12/4
STRASBOURG	11/3
TOULOUSE	13/6
TOURS	11/4
ÉTRANGER	
ALGER	18/5
AMSTERDAM	6/3
ATHÈNES	17/13
BANGKOK	37/25
BARCELONE	15/6
BELGRADE	21/6
BERLIN	8/1
BOMBAY	31/22
BRASILIA	28/-
BRUXELLES	6/4
BUCAREST	20/4
BUDAPEST	8/5
BUENOS AI.	-/-
CARACAS	30/23
CHICAGO	-5/-14
COPENHAGUE	6/-1
DAKAR	23/18
DJAKARTA	32/23
DOUBAI	28/17
DUBLIN	4/-3
FRANCFORT	9/1
GENÈVE	12/3
HANOI	23/17
HELSINKI	3/0
HONGKONG	17/16
ISTANBUL	16/7
JÉRUSALEM	19/7
KIEV	14/2
KINSHASA	32/21
LE CAIRE	21/13
LIMA	27/21
LISBONNE	15/11
LONDRES	8/0
LOS ANGELES	18/13
LUXEMBOURG	4/2
MADRID	14/4
MARRAKECH	18/7
MEXICO	23/10
MILAN	12/-4
MONTRÉAL	-7/-17
MOSCOU	6/2
MUNICH	9/-4
NAIROBI	26/15
NEW DELHI	22/11
NEW YORK	6/-1
PALMA DE MAJ.	17/2
PÉKIN	12/0
PRAGUE	8/0
PRETORIA	26/17
RABAT	17/7
RIO DE JAN.	-/-
ROME	19/10
SAN FRANC.	16/11
SANTIAGO	29/15
SÉVILLE	21/6
ST-PÉTERSB.	4/1
STOCKHOLM	6/0
SYDNEY	23/18
TENERIFE	20/16
TOKYO	10/4
TUNIS	18/11
VARSOVIE	11/-1
VENISE	9/3
VIENNE	6/0



Situation le 3 mars, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 5 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Le renouveau et le déclin

LE 18 JUIN 1940, le général de Gaulle et avec lui tant de Français engagés dans une lutte à mort, en Angleterre, en Afrique, en France, ont préféré la *« dure lumière du renouveau »* à *« l'ombre doucereuse du déclin »*. C'est dans cette dure lumière qu'a été mené depuis cinq ans l'effort de libération et que doit être longuement poursuivi un gigantesque effort de reconstruction. Si *« présomptueux »* que puisse paraître ce programme de reconstruction, que le général de Gaulle présentait hier devant l'Assemblée consultative, *« la sagesse est de voir grand »* et les Français ont effectivement choisi.

Des réformes sont nécessaires. Les présenter comme une panacée serait purement démagogique. Ce dont la France a le plus besoin, ce sont des biens de première nécessité qui lui manquent encore, et des hommes capables de les faire valoir à tous les échelons, dans un véritable esprit de service public.

Les sujets d'étonnement, de plainte, voire de scandale, sont nombreux et trop souvent inévitables. Ils seront d'autant moins nombreux que chaque Français s'efforcera d'accomplir aussi parfaitement que possible sa tâche quotidienne et tout ce qui dépend réellement de lui. Inspirateur et animateur de la reconstruction française, le chef du gouvernement n'est-il pas en droit de prétendre que le peuple français, hypnotisé comme lui-même par le but, ne se divise pas irrémédiablement sur le choix et le rythme des moyens employés pour y parvenir ? La victoire, à laquelle ils ont si largement contribué, leur rend une merveilleuse espérance. S'ils venaient à la gâcher par ankylose conservatrice ou désordres révolutionnaires, ils ne se seraient soustraits à l'odieuse colonisation de leurs ennemis que pour mieux s'offrir à celle de leurs amis.

(4-5 mars 1945.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 2 mars. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 195-400 ; Alpe-du-Grand-Serre : 70-160 ; Auris-en-Oisans : n. c. ; Autrans : 50-120 ; Chamrousse : 160-180 ; Le Collet-d'Allevard : 70-200 ; Les Deux-Alpes : 110-350 ; Lans-en-Vercors : 60-90 ; Méaudre : 30-90 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 00-165 ; Les Sept-Laux : 60-230 ; Villard-de-Lans : 60-140.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 90-370 ; Les Carroz-d'Araches : 102-370 ; Chamonix : 100-602 ; Châtel : 100-300 ; La Clusaz : 70-400 ; Combloux : 60-290 ; Les Contamines-Montjoie : 50-400 ; Flaine : 180-340 ; Les Gets : 80-300 ; Le Grand-Bornand : 70-290 ; Les Houches : 60-180 ; Megève : 100-350 ; Morillon : 20-300 ; Morzine-Avoriaz : 30-370 ; Praz-de-Lys-Sommand : n. c. ; Praz-sur-Arly : 100-310 ; Saint-Gervais : 110-210 ; Samoëns : 50-320 ; Thollon-Les Mémises : 170-220.

SAVOIE

Les Aillons : 20-220 ; Les Arcs : 185-450 ; Arèches-Beaufort : 70-355 ; Aussois : 100-180 ; Bessans : 155-175 ; Bonneval-sur-Arc : 175-400 ; Le Corbier : 115-185 ; Courchevel : 80-338 ; La Tania : 110-360 ; Crest-Voland-Cohennoz : n.c. ; Flumet : 70-250 ; Les Karellis : 168-310 ; Les Menuires : 125-320 ; Saint-Martin-de-Belleville : 75-320 ; Méribel : 100-355 ; La Norma : 120-250 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : n. c. ; Peisey-Vallandry : 195-270 ; La Plagne : 220-420 ; Pralognan-la-Vanoise : 125-185 ; La Rosière 1850 : 205-380 ; Saint-François-Longchamp : 160-250 ; Les Saisies : 230-350 ; Tignes : 245-320 ; La Toussuire : 140-240 ; Val-Cenis : 70-170 ; Valfréjus : n.c. ; Val-d'Isère : 225-365 ; Valloire : 100-300 ; Valmeinier : 100-300 ; Valmorel : 140-350 ; Val-Thorens : 220-370.

ALPES-DU-SUD

Auron : 35-70 ; Beuil-les-Launes : 20-30 ; Briançon : 90-260 ; Isola 2000 : 80-115 ; Montgenèvre : 160-220 ; Orcières-Merlette : 160-340 ; Les Orres : 100-160 ; Pra-Loup : 50-120 ; Puy-Saint-Vincent : 60-190 ; Le Sauze-Super-Sauze : 50-150 ; Serre-Chevalier : 90-260 ; Super-Dévoluy : 65-150 ; Valberg : 30-60 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 90-200 ; Val-d'Allos-La Foux : 150-250 ; Risoul : 120-140 ; Vars : 120-140.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 25-45 ; Cauterets-Lys : 130-220 ; Font-Romeu : 30-60 ; Gourette : 45-120 ; Luchon-Superbagnères : 70-110 ; Luz-Ardiden : 80-115 ; Peyragudes : 70-110 ; Piau-Engaly : 95-110 ; Saint-Lary-Soulan : 50-70.

AUVERGNE

Besse-Super-Besse : 30-90 ; Super-Lioran : 15-80.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 05-127 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 60-130 ; Les Rousses : 20-120.

VOSGES

Le Bonhomme : n. c. ; La Bresse-Hohneck : 20-60 ; Gérardmer : 20-50 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 20-60 ; Ventron : 15-50.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour ces stations, on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays. Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

PARIS EN VISITE

Dimanche 5 mars

■ **LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE** sous le parvis de Notre-Dame (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, sur le parvis devant l'entrée de la crypte (Tourisme culturel).

■ **LES SALONS DU MINISTÈRE DE LA MARINE** (55 F + prix d'entrée), 10 h 30, 2, rue Royale (Europ explo).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (60 F), 11 heures et 15 heures, sortie du métro Père-Lachaise côté escalier roulant (Vincent de Langlade).

■ **MONTPARNASSE** : ateliers d'artistes, jardins et curiosités (55 F), 11 h 15 et 15 h 30, sortie du métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS** (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Europ explo).

■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Connaissance de Paris).

■ **L'HÔTEL DE SULLY** et la place des Vosges (37 F), 14 h 30, 78, rue Saint-Martin (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : maisons d'autrefois caractéristiques (50 F), 14 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville devant la poste (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS** : la sculpture gothique (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, place du Trocadéro (Europ explo).

■ **AUTOUR DE SAINT-SÉVERIN** : maisons et ruelles médiévales (50 F), 15 heures, sortie du métro Maubert-Mutualité (Résurrection du passé).

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (37 F), 15 heures, Pont-Neuf, devant la statue d'Henri IV (Monuments historiques).

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (55 F), 15 heures, devant le portail central de Notre-Dame (Paris et son histoire).

■ **L'INSTITUT DE FRANCE** et l'Académie française (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Tourisme culturel).

■ **NOTRE-DAME DE PARIS** : le musée et le quartier canonial (40 F + prix d'entrée), 15 heures, devant le portail central de Notre-Dame (Approche de l'art).

■ **LES SALONS DE L'AMBASSADE DE POLOGNE** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Invalides côté esplanade (Didier Bouchard).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : (1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

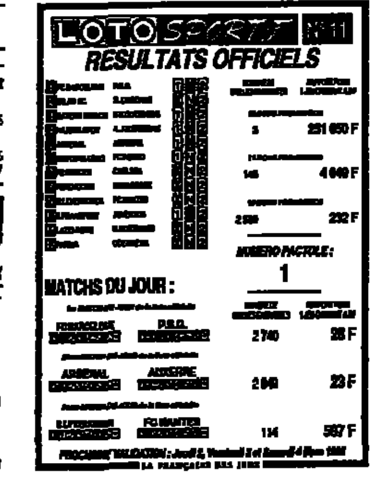
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITE — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **DENVER.** Le nouvel aéroport international de Denver a accueilli ses premiers passagers mardi 28 février. L'ouverture, initialement prévue en octobre 1993, avait dû être retardée à quatre reprises en raison des défaillances de sa technologie révolutionnaire. Conçu pour recevoir 1 300 avions et 88 000 passagers par jour, il a coûté 4,9 milliards de dollars. – *(UPI, AFP.)*

■ **FRANCE.** Air Inter a annoncé mardi 28 février une opération commerciale, baptisée « Les coups de pouce du mercredi », permettant d'obtenir, tous les mercredis, des tarifs réduits sur soixante-dix vols au cours de la semaine suivante. La compagnie vise ainsi une nouvelle clientèle de jeunes qui décident de partir du jour au lendemain et n'ont pas l'habitude de prendre l'avion. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** Le principal syndicat de pilotes d'Alitalia a annoncé une grève de vingt-quatre heures, à partir du vendredi 10 mars à 10 heures, pour protester contre le plan de restructuration lancé en mai 1994. – *(AFP.)*

■ **FRANCE-JAPON.** Paris et Tokyo sont parvenus le 28 février à un accord sur une augmentation des fréquences aériennes entre Tokyo et Paris, d'une part – un vol supplémentaire assuré par All Nippon Airways (ANA)–, et Tokyo et Papeete (Polynésie française), d'autre part – un vol supplémentaire assuré par Air France. – *(AFP.)*

■ **PARIS.** Les vingt-trois régions françaises présentes au Salon de l'agriculture mettent toutes l'accent sur le tourisme rural, profitant de la vogue des vacances à la campagne ou à la montagne. Les deux principaux piliers du tourisme rural, les Gîtes de France et Bienvenue à la ferme, confirment que *« la demande est en très forte hausse sur ce type d'hébergement »*. – *(AFP.)*

■ **WEIMAR.** Le gouvernement de Thuringe a voté, mardi 28 février, 428 millions de marks (1,5 milliard de francs) de crédits pour aider la ville de Weimar, patrie de Goethe et de Schiller, à se préparer à être la capitale culturelle de l'Europe en 1999. – *(AP.)*

PATRIMOINE La Société générale a demandé, début février, un nouveau permis de construire pour la rénovation d'une parcelle de 75 000 mètres carrés, située dans le 9e arrondissement de Paris, où est logé le Théâtre de l'Olympia. La banque veut détruire en 1997 ou 1998 le music-hall le plus célèbre de France, fondé en 1893 sur le boulevard des Capucines, pour le reconstruire quelques dizaines de mètres plus loin tout en conservant l'entrée actuelle. ● LES PROFESSIONNELS du spectacle, qui craignaient une fermeture définitive, sont rassurés de retrouver une salle qui sera construite à l'identique, mais les défenseurs du patrimoine sont inquiets. ● CETTE OPÉRATION IMMOBILIÈRE, d'un coût de 1 milliard de francs, conservera en l'état les façades des immeubles, mais derrière ces « murs-rideaux », tous les éléments architecturaux seront détruits.

L'Olympia garde sa salle mais risque de perdre son âme

Le célèbre music-hall parisien ne disparaîtra pas. Il sera reconstruit à l'identique quelques dizaines de mètres plus loin. La Société générale, propriétaire de l'ancien bâtiment, devrait obtenir le permis de construire en mai

L'OLYMPIA va mourir, vive l'Olympia ! Après deux ans de rumeurs alarmantes, on sait aujourd'hui à quelle sauce va être mangée la salle de spectacles la plus célèbre de France. La solution dévoilée par la Société générale, propriétaire des lieux, rassure les uns, inquiète les autres. Cet attachement passionnel montre combien ce lieu de mémoire, qui a vu triompher Brel, Brassens, Montand, a vu débuter les Beatles en France et va prochainement accueillir MC Solaar, est lié à un demi-siècle de music-hall en France. Cette salle centenaire est aussi, par sa dimension (2 000 places) et son éclectisme, la dernière de son genre, au cœur de Paris.

Le projet ? En mai 1997 ou 1998, la salle sera détruite pour « renaître » six mois plus tard, dans le même pâté de maisons, mais à un emplacement différent. Le spectateur entrera toujours par le 28, boulevard des Capucines, passera devant les guichets, empruntera un couloir beaucoup plus long – quatre-vingt-dix mètres au lieu d'une vingtaine actuellement –, descendra six mètres sous la rue pour atteindre « son » Olympia. Là, il devrait retrouver *« une salle à l'identique »*, avec son balcon envahissant, ses sièges rouges et ses murs noirs. La scène sera plus large de deux mètres : *« C'est déterminant*, explique Jean-Michel Boris, le directeur, *des artistes comme Barbara ne veulent plus revenir à l'Olympia tant que la scène n'est pas élargie. »*



A écouter la profession, mais aussi le ministère de la culture, on est loin des inquiétudes, voire de l'indignation, exprimées il y a deux ans quand la Société générale avait dévoilé son projet d'opération immobilière dans la parcelle de 75 000 mètres carrés où est logée l'Olympia (*Le Monde* du 22 décembre 1992). *« On ne peut plus nous berner. La Société générale a compris l'importance de l'Olympia »*, affirme Jean-Michel Boris. Cette confiance est-elle justifiée ? Les plans définitifs ne seront dévoilés que lorsque le permis de construire sera délivré, en principe en mai. A la Société générale, on dit qu'*« il reste à régler des détails »*. Mais du côté des services de protection des monuments historiques, on se montre plus réservé. Sentant le danger, Jack Lang, ministre de la culture, avait, en 1991, placé la salle en instance de classement au titre des lieux de mémoire (comme le Fouquet's). Mais Jacques Toubon a stoppé la procédure, et la salle n'est plus protégée.

La reconstruction *in situ* a pourtant connu un précédent catastrophique : Bobino. Cette salle de la rue de la Gaîté, a été détruite en 1983 puis reconstruite sur place, mais elle a perdu son entrée, son volume, son atmosphère, devenant *une sorte de « garage » à louer* pour y enregistrer des émisions de radio ou de télévision. *« Il faut éviter un nouveau Bobino »*, clament, en chœur, les artistes, producteurs, le ministère de la culture, la direction de l'Olympia et même la banque. Pour s'en convaincre, tous brandissent l'accord signé, en 1994, entre les professionnels du spectacle et la Société générale avec la bénédiction du ministère de la culture. Trois mesures devraient sauver l'Olympia du naufrage : une durée maximale des travaux de six mois, dont les deux mois d'été de fermeture annuelle ; une reconstruction à l'identique ; le contrôle des travaux par deux architectes, qui seront nommés le 15 mars par le ministère de la culture. *« Ils seront notre œil de Moscou »*, affirme Stéphane Martin, directeur de la musique au ministère.

A la Société générale, on se veut rassurant. *« Nous avons une responsabilité morale vis-à-vis de ce lieu prestigieux*, affirme Michel Thibout, le directeur de la communication, qui regrette *« qu'on ait voulu en faire une confrontation entre les gentils saltimbanques et les méchants banquiers »*. Beaucoup de saltimbanques et de défenseurs du patrimoine auraient pourtant préféré une simple rénovation. Mais les 5 000 mètres carrés de l'Olympia (salle, loges, bureaux, machineries, bars, salle de billard), placés au cœur des 75 000 mètres carrés de la parcelle, gênaient l'opération immobilière de la Générale. Jean-Michel Boris avance un autre argument : *« Une rénovation aurait duré deux ans. Ça aurait tué l'Olympia. »* Pour éviter une trop longue fermeture, la nouvelle salle sera construite pendant que l'ancienne continuera de fonctionner. Cette opération, délicate et complexe, inquiète nombre d'observateurs, d'autant que si l'on superpose le plan actuel à celui du projet, on constate que les deux salles se chevauchent légèrement.

L'Olympia sera-t-elle toujours l'Olympia ? La salle, si elle conserve son entrée, va « s'éloigner » du boulevard des Capucines pour être installée au fond de la rue Caumartin, à l'angle de la rue Edouard-VII. Il faudra attendre l'inauguration, en novembre 1997 ou 1998, pour savoir si l'esprit d'un lieu magique passe toujours. La principale inquiétude concerne l'acoustique. La salle actuelle *« est un petit miracle*, affirme un technicien, *une sorte de boîte en stuc encastrée dans une structure métallique, dont le toit est surmonté d'un vide de plusieurs mètres »*. La future salle, elle, sera une structure de béton, enfouie sous terre. Sonnera-t-elle aussi bien ?

Une ancienne salle de billard, logée dans l'Olympia, pose également problème. Tapissée de boiseries et de faïences d'un bleu nuit, Jack Lang l'a protégée en l'inscrivant, en 1991, à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La Société générale compte la démonter et la remonter plus loin et plus bas. Opération périlleuse, tant les risques de casse sont importants. D'ailleurs, l'inspecteur des monuments historiques s'y est opposé. Et Stéphane Martin affirme *« qu'elle ne changera pas de place »*. Pour sa part, la direction de l'Olympia souhaite la transformer en lieu de concerts (150 places) pour les jeunes talents.

Reste l'aspect sentimental. *« Il y a des fantômes qui sont inscrits dans les murs*, rappelle un des trente employés de l'Olympia, *ce n'est pas un théâtre ultra-moderne, mais je préfère ça ! »* Il suffit d'arpenter le dédale de couloirs, les escaliers, les loges, l'arrière de la scène pour comprendre leur inquiétude. L'esprit du fondateur, Bruno Coquatrix, mort en 1979 et dont le portrait est affiché derrière la scène, ne va-t-il pas être balayé par cette démolition-reconstruction ? En « déménageant », le music-hall va perdre au passage le plafond étoilé de l'entrée, son sol granité, les murs peints en noir et en rouge Olympia, imposés par Bruno Coquatrix, la désuette entrée dés artistes, avec son enseigne cerclée d'ampoules, le joli bar « Marilyn », tapissé d'affiches de starlettes oubliées.

Stéphane Martin reconnaît que *« l'opération est risquée. Mais c'est la meilleure solution pour que le lieu vive. Il faut privilégier l'esprit de la salle sur le fétichisme »*. La Société générale va dans le même sens : *« si nous n'avions rien fait, l'Olympia serait devenu un musée de la chanson française. Nous allons lui donner les moyens de vivre encore cent ans »*. Jean-Michel Boris met en avant les nécessaires aménagements techniques : sécurité, refonte de électricité, débarquement facilité du matériel, locaux plus fonctionnels et avoue qu'*« une nouvelle salle, ça donne envie »*. Seront-ils tous aussi enthousiastes quand l'Olympia ouvrira de nouveau, dans deux ou trois ans ?

Michel Guerrin

La colère des commerçants

Alain Hammami, pharmacien et président de l'association des commerçants de la rue Caumartin et de la rue Boudrau, est en colère. *« La Société générale veut sauver l'Olympia, mais elle va tuer la rue avec son déménagement. Tous les commerçants qui restent vont mourir. Ici, c'était un village, Il y avait une vie de quartier. C'est devenu un trou noir avec uniquement des bureaux vides. Regardez tous ces panneaux « A louer » ! Avant, la rue Caumartin grouillait de monde entre 9 heures et 18 heures. Aujourd'hui, il n'y a quasiment plus de locataires, plus de boulangerie... Acheter une salade verte devient un casse-tête. La parfumerie a disparu, deux restaurants réputés ont fermé, les entreprises Apple, Etam, Exco, Diot, le restaurant japonais, la pizzeria, le tabac, tous ont fermé. Les rares commerces qui tiennent encore ont vu leur chiffre d'affaires réduit de 25 % à 40 % et ont dû licencier leur personnel. Il y a une bijouterie qui fait parfois 200 francs de recettes par jour. Les quatre ou cinq ans de travaux vont être une catastrophe. Tout ça pour une spéculation immobilière. Qu'allons-nous devenir ? »*

L'agonie des Grands Boulevards

La protection des immeubles haussmanniens se limite aux façades

« J'AIME flâner sur les Grands Boulevards, y a tant de choses, tant de choses à voir », chantait Yves Montand dans les années 50. Ce qu'il y a à voir aujourd'hui, de la Madeleine à la République, ce sont surtout des panneaux qui, tous, proposent des mètres carrés de bureaux à louer. Pas un pâté d'immeubles qui n'ait le sien, surtout dans le secteur de l'Opéra. Peu à peu les habitants ont été expulsés de ces quartiers qui furent longtemps le cœur battant de la vie parisienne. L'opération immobilière lancée par la Société générale et qui concerne le secteur délimité par le boulevard des Capucines, la rue Caumartin et la rue Edouard-VII va accentuer cette tendance : un hectare et demi va être touché par une rénovation lourde, dont l'Olympia n'est qu'un aspect.

Pour Michel Thibout, responsable de la communication de la banque, la solution retenue coule de source : l'ensemble a été acquis par l'établissement financier au fil des années. Il y a installé une partie de ses bureaux : 1 500 employés y travaillent aujourd'hui. La nécessite de regrouper l'ensemble de ses services à la Défense et au Val de Fontenay l'ont incité à restructurer le bloc d'immeubles dont la majorité date du début du siècle, avec quelques constructions XVIIIe siècle, rue Caumartin. Seules les façades seront soigneusement conservées. *« L'intérieur de l'îlot sera moins dense*, explique Michel Thibout, *un jardin de la taille de la place de l'Odéon, ouvert au public, sera créé. Nous prévoyons trois niveaux de parkings, (900 places et 15 emplacements pour les cars). La rue Edouard-VII retrouvera des galeries marchandes, comme à l'origine. On aimerait que l'artère soit couverte par une verrière. Nous prévoyons aussi d'installer une résidence hôtelière, place Edouard-VII »*. La crise immobilière ? *« Elle ne touche que certains quartiers et elle sera résolue dans cinq ans. »*

« Nous voulons créer un pôle culturel autour de l'Olympia, des théâtres Edouard-VII, de l'Athénée et de la Comédie-Caumartin. Les commerces culturels sont les bienvenus (disquaires, librairies). Tout cela doit être l'occasion de réveiller le quartier qui, après 18 heures, est mort. » En attendant, les commerces existant sur la parcelle vont disparaître. Ils ont d'ailleurs été *« largement indemnisés »*, annonce Michel Thibout, comme les derniers locataires qui habitent dans l'îlot. Les appartements passeront de 6 100 à 6 800 mètres carrés. Ce qui n'est pas un exploit si on rapproche ces chiffres du nombre de mètres carrés à aménager : 75 000. Le Bistro romain, situé rue Caumartin, avec son décor de 1904 et ses peintures qui évoquent la décadence romaine – une institution pour les vedettes qui se produisent à l'Olympia –, sera démonté et remonté près de la nouvelle sortie des artistes du music-hall. Un permis de construire a été déposé le 27 septembre 1994. Il devrait être accordé à la fin du mois de mai 1995 et les travaux achevés avec le siècle. Le coût de l'opération est estimé à 1 milliard de francs.

L'impossibilité de toucher aux bâtiments qui témoignent de l'urbanisme haussmannien ou des ses successeurs ont conduit les promoteurs à pratiquer à une grande échelle la technique du « façadisme ». De l'immeuble original, on ne conserve que ses murs sur la rue. Le reste est dépecé. La ville devient ainsi une sorte de simulacre, un trompe-l'œil, une allégorie du faux. De plus, les décors intérieurs, souvent de grandes qualités, sont sacrifiés. Dans le cas de l'îlot Edouard-VII, la solution retenue par la Société générale – une sorte de *tabula rasa*, aux façades près – est encore plus grave. En effet, les immeubles visibles depuis la rue ont été érigés sur un parcellaire du XVIIIe siècle dont les traces sont nombreuses. Si l'on pousse les portes, on trouve des escaliers Louis XVI, de belles cages d'escaliers, des fenêtres, des ferronneries, des bas-reliefs, des cheminées, des séries de décors, tous dignes d'intérêt. Ils sont condamnés : l'arsenal juridique pour les défendre est médiocre, la direction du patrimoine, gagnée par un libéralisme sans mémoire, s'en désintéresse. Même l'ancienne maison de Stendhal, au 8, rue Caumartin, ne trouve pas grâce à ses yeux en dépit de sa singulière charpente, de son décor et de ses enfilades de pièces caractéristiques. La Commission du vieux Paris a néanmoins demandé, en novembre 1994, de la préserver. Mais Gabriel Kaspereit, maire (RPR) du IXe arrondissement constate : *« Nous n'avons pas le pouvoir juridique d'empêcher cette opération. »* Et il ajoute : *« La Ville veut conserver une zone financière au cœur de Paris. Ce quartier n'est pas une zone d'habitation. »* Jacques Chirac, qui prône la reconquête de l'habitat sur les bureaux, au centre ville, n'a visiblement pas été entendu.

Emmanuel de Roux

Des professionnels du spectacle entre nostalgie et soulagement

L'ANNONCE d'une vaste opération immobilière englobant l'Olympia avait provoqué, en 1992, l'inquiétude du monde du spectacle, très attaché à cette salle mythique du music-hall français.

Une pétition recueillant plus de quatre mille signatures d'artistes et de professionnels du spectacle avait été recueillie au mois de juillet aux Francofolies de La Rochelle après que le Fonds de soutien des variétés se fut ému du sort de l'Olympia, craignant un *« nouveau Bobino »*.

Aujourd'hui le nouveau projet semble recueillir l'approbation des artistes, malgré les réserves de ceux qui craignent de voir s'envoler la « magie Olympia ».

Enrico Macias : *« A Paris, depuis 1964, je n'ai jamais joué ailleurs qu'à l'Olympia. Il y a trois ans, quand la salle a été menacée, je suis allé voir Jack Lang et Pierre Bérégovoy pour qu'ils fassent en sorte que le lieu soit classé monument historique. L'Olympia est une des toutes dernières vraies salles de music-hall en France, un endroit à dimension humaine. Pour moi, chanter dans un stade comme Bercy serait comme donner un opéra sur une plage. A l'Olympia, je peux vraiment tout donner à mon public. Je suis très sentimental. J'espère que la reconstruction qui s'annonce respectera la magie de l'Olympia. »*

Michel Sardou : *« Il était indispensable de refaire l'Olympia. Le music-hall est un peu âgé. Il est inutile de s'accrocher à la vieille commode normande. Les salles sont faites pour disparaître : l'Alhambra, l'ABC, les Variétés. Je ne crois pas du tout à la présence magique des fantômes dans les couloirs de l'Olympia. »* (*Le Monde* du samedi 14 janvier.)

Jean-Claude Camus (président du Syndicat national des producteurs de spectacles, producteur, entre autres, de Johnny Hallyday, Alain Bashung, Pierre Bachelet) : *« Le SNPS a beaucoup participé à l'élaboration des travaux avec la Société générale, le ministère de la culture, la mairie de Paris et le Fonds de soutien. Nous sommes pleinement satisfaits par le projet. L'état actuel de la salle n'était pas satisfaisant par rapport aux impératifs d'un spectacle moderne. Une rénovation n'aurait pas suffi. Alors, fermer le lieu ? Le transformer en musée ? Je crois plus en la magie de l'artiste qu'en la magie d'une salle. »*

L'exceptionnel trésor d'un couple gallo-romain exposé dans un bourg du Gers

120 kilos de pièces d'argent, bijoux et pierres précieuses avaient été découverts à Eauze en 1985

Dans le petit bourg d'Eauze (Gers), un couple de riches notables gallo-romains avait enterré un trésor de pièces d'argent et de bijoux. Il constitue aujourd'hui le fonds essentiel d'un musée original qui vient d'ouvrir ses portes. A travers ces objets, et aussi les chapiteaux romains, tombes et inscriptions qui les entourent, c'est toute l'histoire antique de la région qui s'expose.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE, place de la République, 32 800, Eauze. Ouvert les samedis et dimanches, de 14 heures à 17 heures en mars, tous les jours sauf mardis et jours fériés d'avril à mai et d'octobre à mi-novembre de 14 heures à 17 heures, de juin à septembre de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures, et sur réservation. Renseignements : tél. : 62-09-71-38.

EAUZE
de notre envoyé spécial

Près de dix ans après leur mise au jour, et un long détour par le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), les 28 003 pièces de monnaie romaines en alliage d'argent, les bijoux et objets raffinés qui constituent le trésor d'Eauze ont été déposés dans le musée que leur a aménagé leur cité d'origine. Eauze (Gers) retrouve ainsi l'héritage que lui a fort involontairement légué un riche couple gallo-romain en l'enterrant en l'an 261, une époque où la romaine Elusa, capitale de Novempopulanie, étendait son autorité administrative et religieuse sur les neuf peuples du sud de la Garonne.

L'histoire archéologique élusate (Elusa occupe 60 hectares d'Eauze) commence en 1880, lorsque l'on recueille, à la suite du préhistorien Piette, quelques antiquités gallo-romaines. Mais un premier projet de musée, parrainé par Jules Ferry, ne verra pas le jour. L'attention portée aux richesses enfouies demeure suffisamment mince pour que se construise sans précautions particulières dans les années 50 un vaste lotissement sur une partie des lieux. Dès 1982, cependant, la commune anticipe sur la loi en élaborant un plan d'occupation des sols (POS) en collaboration avec le service régional de l'archéologie.

C'est dans le cadre d'une opération de fouille préventive commandée par ce POS que le trésor est découvert, le 17 octobre 1985. Il s'avère unique, autant parce qu'il est homogène et complet que par sa richesse. Tandis que le fonds du Patrimoine permet d'acquérir la part du propriétaire du terrain pour une somme évaluée à *« quelques millions de francs »*, l'idée de musée resurgit dans la commune, et dès 1987, la mairie acquiert deux maisons à cet effet.

L'obstination d'un bourg de 4 200 habitants à conserver ce qu'il estime être son bien rejoint les préoccupations de l'État. Avant d'offrir un bâtiment au trésor, encore fallait-il le faire parler. Durant sept années, une équipe pluridiciplinaire de dix-sept chercheurs en fait l'inventaire et l'étude, en tirant d'intéressantes indications sur le mode de vie de l'époque et sur ses propriétaires (*Le Monde* du 30 décembre 1992), un couple de notables qui voyageait avec lui et dont on ignore ce qui a pu les conduire à le cacher.

UN RUISSELLEMENT D'ARGENT

L'homme, proche du pouvoir si l'on en juge par les lots de pièces neuves identiques (des monnayeurs itinérants suivaient l'empereur, seul autorisé à battre monnaie d'argent), surnommé Libo (son nom est gravé sur les cuillers) avait du goût (quarante-cinq monnaies de bronze qui n'avaient pas cours en Gaule ont été sélectionnées pour leurs qualités propres), il était méticuleux (triant en quatre sacs égaux de 7 000 pièces son trésor), et spéculateur (il aurait pu choisir ces pièces comme placement en fonction de leur valeur intrinsèque). La qualité des parures féminines (colliers, bracelets et bagues assortis), les inscriptions des bagues donnent à penser qu'il s'agissait de gens cultivés épris de culture grecque.

L'aménagement du musée a été commandé par le souci de la sécurité : excaver le sous-sol du bâtiment pour y présenter le trésor. Au centre de cette véritable chambre forte a été reconstituée à même le sol la fosse circulaire de 50 cm de diamètre où avaient été enfouis les sacs, respectée jusque dans la coloration verte due à l'oxydation du cuivre des monnaies. Les bijoux qui se trouvaient au-dessus des sacs ont été surélevés par des présentoirs fichés en terre, ainsi que divers objets, comme de simples et rares épingles de corne et deux admirables couteaux bacchiques à manche d'ivoire. Aux murs, Daniel Schaad, archéologue, co-inventeur du trésor et coordonnateur du programme muséographique, a disposé selon leurs *« éléments emblématiques »* une sélection de quatre mille pièces d'argent, alignées debout, dans un véritable ruissellement.

A l'étage s'affirme le parti pris d'une imagerie didactique, qui met en situation les quelques objets romains provenant essentiellement des fouilles de 1880. Un espace que le muséographe a voulu plus mobile. Prêt pour l'avenir, puisque la commune a décidé d'investir dans son passé en constituant une réserve archéologique de 16 hectares, la plus importante de Midi-Pyrénées. Assez pour espérer pouvoir apporter ultérieurement au trésor un environnement historique plus consistant.

Jean-Louis Perrier

L'artiste anglais David Tremlett présente à Nîmes de grands dessins muraux

CARRÉ D'ART, musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée. Tél. : 66-76-35-70. Tous les jours, sauf lundi, de 11 heures à 18 heures. *Jusqu'au 30 avril.*

NÎMES
de notre envoyée spéciale

David Tremlett s'est fait nomade à la fin des années 60, au temps où les jeunes artistes anglais cherchaient à se dégager d'un bagage académique bien ficelé, en particulier du poids de la sculpture après Henry Moore et Anthony Caro. Son besoin de table rase ne l'a pas amené, comme Hamish Fulton ou Richard Long, à arpenter, avec un rien de romantisme, les grands espaces naturels. C'est dans le désert des chambres d'hôtel, dans leur anonymat, dans leur lacune affective, qu'il a commencé à opérer, à noter ses états d'âme, ses impressions de voyage... qui ne prendront jamais la tournure d'un récit, ne raconteront rien : Tremlett n'est pas écrivain, pas plus qu'il n'est ethnologue. Ses carnets de voyages les plus lointains n'auront pas valeur de témoignage.

Ils ne seront pas faits d'images, mais de lignes, de signes, de diagrammes et de pictogrammes. Ils seront relevés et, traces épurés, serviront à restituer, dans les grands dessins muraux, un peu de l'esprit des lieux que l'artiste a investi un temps : architectures ruinées, quelques murs ayant résisté au soleil et au vent d'Afrique ou d'ailleurs, qui sont à la base de ses grands dessins muraux. Ces dessins à même les murs sont des relevés de plans au sol de modestes maisons, de ruines atypiques que l'artiste investit un temps, quitte en y laissant parfois ses propres marques, et dont il emporte d'autres traces, relevés d'élévations, d'angles et d'ouvertures sur le paysage : une façon d'entremêler les moindres données de l'homme et de la nature, une odeur après la pluie, le passage d'une ombre, le vol d'un oiseau.

En réunissant quelques travaux du début des années 70 : sons et rythmes enregistrés sur cassettes et cartes noircies à la mine de plomb, l'exposition rappelle la continuité des sources de l'artiste, dont le besoin d'un appui architectural a fait évoluer le travail. Un travail qui a pris de l'épaisseur, au rythme de la vie, où les signes ont pris du corps, se sont remplis jusqu'à devenir alphabet plastique et éléments d'architecture.

S'il n'est pas dans le propos de Tremlett de se bagarrer avec l'architecture dans laquelle il inscrit ses dessins, ceux-ci sont solidaires de l'architecture, qu'il le veuille ou non. En l'occurrence, à Nîmes, ils recoupent l'architecture de Foster, avec laquelle l'artiste n'est pas particulièrement en sympathie : trop peu propice au recueillement. Tremlett a réalisé cinq grands dessins muraux pour Nîmes, tous structurés à partir de relevés de plans au sol, dont il entretient les formes entre présence architecturée et effacement. L'un tend vers la verticalité de « colonnes ». Un autre fait penser à des notes sur une portée. Tous sont réalisés au pastel, ce qui leur vaut une présence particulière qui retient le regard, l'accroche à ces vides et ces pleins modulés dans l'espace, un espace aussi économe de moyens qu'une architecture cistercienne.

En alternance avec les grands dessins muraux, des pièces mobiles meublent les salles, comme ces inscriptions noires révélées au fur et à mesure qu'on leur fait face, et qui font penser à une main qui efface une ardoise. L'effacement comme moyen d'enregistrer le temps, de signaler une mémoire lointaine... Chez Tremlett, artiste du peu, ce qui n'est pas grand chose peut devenir beaucoup. Ses grands dessins muraux en sont la preuve, l'épreuve. Où les éléments combinés n'aboutissent jamais à une surface sèche, ne sont jamais perçus comme une décoration murale, mais comme une plaque sensible, frottée d'humain, dont la résonance est particulièrement musicale.

Geneviève Breerette

Un nouveau son pour « Alexandre Nevski »

La musique du grand classique d'Eisenstein avait souffert avec le temps. Le film restauré ressort sur vidéocassette

LA BANDE-SON du premier film parlant d'Eisenstein, *Alexandre Nevski*, était inaudible. Mais on avait fini par ne plus s'en apercevoir. A force de voir et de revoir, en salle ou au magnétoscope, ce grand classique militant pour l'union de la grande Russie face aux envahisseurs allemands, on s'était incliné. On s'était résigné à ne rien entendre, ou presque, de la partition écrite en symbiose avec la réalisation par Serge Prokofiev, gardant en tête la date du chef-d'œuvre (1938) et faisant la part des dommages du temps. On trouvait même un sel particulier à ces chœurs acides, à cet orchestre mince comme un fil, à cette rythmique asséchée de boîte à musique. L'orgue positif joué par l'ange de la mort inquiétant, au service des croisés teutoniques, avait perdu son souffle : tant mieux pour le fantastique. Les cornes sonnant la débâcle des croisés semblaient d'autant plus archaïques que, copie après copie, se réduisaient leurs harmoniques. L'admiration pour un chef-d'œuvre historique du cinéma se nourrissait ainsi, comme souvent, de ses imperfections techniques. Etant bien entendu que le son d'un film n'est jamais qu'accessoire pour le public. Et que l'image d'*Alexandre Nevski*, avec ses blancs lumineux (glaces, tissus, ciel laiteux), avec le blanc-sur-blanc du héros blond se détachant sur les nuages hivernaux – et blond aussi, vêtu de blanc, l'ennemi teuton – gardait, elle, tout son éclat.

Mais on ne regarde plus *Alexandre Nevski* comme le faisaient les Soviétiques à l'orée de la seconde guerre mondiale – comme un appel à la mobilisation générale contre les forces hitlériennes – ni même comme les admirateurs d'Eisenstein l'ont regardé pendant des dizaines d'années avant d'être gênés par son insistant fumet de propagande stalinienne. Sous la poussée du succès des films-opéras ou des longs métrages axés sur la musique (*Amadeus, Tous les matins du monde, Farinelli*), on s'aperçoit aujourd'hui que ce « film mythique russe » mérite d'être qualifié de « première vidéo musicale ». Qu'il s'agit donc de réhabiliter au plus tôt sa bande-son (idéologiquement neutre et donc *politically correct*). Clin d'œil de l'histoire : c'est la firme BMG, filiale du groupe Bertelsmann, qui s'est chargée de la réhabilitation. Après avoir joué les affreux pendant cinquante-sept ans dans le film, les Allemands vont donc recueillir les milliards d'écus que ne vont pas manquer de rapporter la parution sur vidéocassette (sous-titrée en anglais !) d'un *Nevski* bien sonnant et l'enregistrement sur CD de sa bande-son liftée.

UN RÔLE RÉVOLUTIONNAIRE

Prokofiev, travaillant pour Mosfilm, n'eut à sa disposition qu'un petit orchestre de studio. Quant au bruitage de *Nevski*, il était à ce point resté à l'abandon que les dialogues se détachent, dans la vieille version, sur un silence sépulcral. Tel qu'on l'a vu lors d'une projection au Théâtre des Champs-Elysées, mardi 28 février, le film restauré n'a rien gagné de ce côté. Cling ! Les stylets que les jeunes marins lancent sur la table tombent avec un bruit argentin. Clac ! clac ! : les sabots des chevaux tintent sur les pavés de Novgorod. Et tout au long des quarante minutes que dure la légendaire bataille sur le lac, les sabres s'entrechoquent sans trêve, alors même que Prokofiev n'avait prévu ces percussions qu'à l'acmé des combats, le son ne venant qu'incidemment corroborer l'image. Le nouvel *Alexandre Nevski* risque à l'inverse tous les pléonasmes. Ce bruitage réaliste le banalise considérablement.

Réenregistrée en studio par un grand chef amoureux de Prokofiev, Youri Termikanov, et par son Orchestre de Saint-Pétersbourg, la musique joue enfin après cette restauration le rôle révolutionnaire voulu par Eisenstein. Folklore imaginaire, elle chante l'âme du peuple russe. Faux plain-chant médiéval, elle symbolise les forces réactionnaires. Thrène chanté par une voix d'alto, elle souligne le rôle des femmes et des mères dans les luttes populaires. Et rien ne vaut le contrepoint rigoureux du thème russe et du thème germain pour décrire le combat du Bien et du Mal. La musique assume alors un manichéisme qui serait insupportable à l'image.

En 1939, Prokofiev fit jouer sa partition sous forme de cantate, pour le soixantième anniversaire de Staline. Pour l'entendre, il fallait depuis lors aller au concert. On pourra désormais apprécier ses beautés et ses naïvetés sans se priver des images lumineuses et du montage sophistiqué d'Eisenstein.

Anne Rey

Les studios d'enregistrement Polygone cessent leurs activités

EN LIQUIDATION judiciaire depuis la fin de l'année 1994, les studios d'enregistrement Polygone ont fermé leurs portes depuis une semaine. Situés à Blagnac, dans la proche banlieue de Toulouse, ces studios disposaient d'une régie technique conçue par Tom Hidley, l'un des spécialistes les plus renommés dans ce domaine. On pouvait y mixer les prises de son sur une console de soixante voies informatisées et les enregistrer sur un magnétophone numérique de quarante-huit pistes.

Les plus grands noms de la chanson ont enregistré dans ces studios : Charles Trenet, Claude Nougaro, Bernard Lavilliers, William Sheller, les choeurs de l'ex-armée rouge, etc. Mais ce lieu était plus encore lié aux chanteurs de l'« école toulousaine », notamment Francis Cabrel, Art Mengo, Gold, Image et Jean-Pierre Mader. La société avait déposé une première fois son bilan en novembre 1992, mais avait pu continuer son activité sous administration judiciaire. Depuis l'été 1994, les studios subissaient les contrecoups du conflit qui oppose maisons de disques et syndicats de musiciens. *« C'est au moment où le carnet de commandes connaissait une embellie, que l'administrateur judiciaire a prononcé la fermeture. J'espère, avec ou sans moi, qu'un repreneur se présentera »*, a indiqué Jacques Baily, fondateur, il y a eu vingt ans en février, de la société Polygone.– *(AFP)*

Le professeur Marc Fumaroli a été élu à l'Académie française

C'EST finalement Marc Fumaroli, professeur au collège de France, qui occupera le fauteuil d'Eugène Ionesco à l'Académie française. Jeudi 2 mars, les académiciens ont donné leur préférence, au quatrième tour de scrutin, à ce spécialiste du XVIIe siècle et polémiste, par 18 voix contre 4 pour le journaliste et écrivain Patrick Besson, 3 pour l'essayiste André Sernin et 5 bulletins blancs ou nuls. La précédente élection à ce fauteuil avait été « blanche », le 15 décembre 1994.

En optant finalement pour Marc Fumaroli – qui avait déjà brigué la succession de Jean Hamburger en février 1993 –, les académiciens ont élu un brillant spécialiste de la rhétorique et de la conversation. Né le 10 juin 1932 à Marseille, M. Fumaroli est agrégé de lettres et docteur d'Etat. Après avoir commencé sa carrière à l'université de Lille, en 1965, il est successivement devenu professeur à la Sorbonne, puis professeur au Collège de France, en 1986, titulaire de la chaire « Rhétorique et société en Europe aux XVIe et XVIIe siècles ». Par ailleurs, Marc Fumaroli a été président de la société internationale d'histoire de la rhétorique et directeur de la revue *XVIIe siècle*, avant de faire partie du conseil scientifique de la Bibliothèque nationale, entre 1988 et 1992. Il est aussi membre du conseil de direction de la revue *Commentaire* et du conseil de rédaction de la *Revue d'histoire littéraire de la France*.

M. Fumaroli est, notamment, l'auteur de *L'Age de l'éloquence*, paru en 1980 et réédité en 1994 chez Albin Michel, un ouvrage monumental dans lequel il montre comment la rhétorique a modelé l'ensemble des savoirs et des comportements, de la Renaissance à l'époque classique. Auteur d'innombrables articles dans le champ de sa spécialité, Marc Fumaroli a souvent été préfacier, éditeur (notamment de *A Rebours*, de Huysmans et des *Fables* de la Fontaine). En 1990 il a publié *héros et orateurs* (Droz), avant de laisser libre cours à sa verve de pamphlétaire dans *L'Etat culturel, essai sur une religion moderne*, une « charge » contre la politique culturelle de l'Etat français, notamment dans la dernière décennie (éd de Fallois 1991, prix de l'essai de l'Académie française). En 1994, ont paru *La Diplomatie de l'esprit* (Hermann) et *L'Ecole du silence* (Flammarion).

R. R

Tristes reliquats des années 80

Les survivants de la « new wave » britannique ont bien mal vieilli

A L'AUBE DES ANNÉES 80, le rock britannique vibrait de l'espoir d'un grand renouveau. Le mouvement punk bousculait les institutions et retrouvait l'urgence des origines. En quelques mois, le cri primal d'une génération devenait une « nouvelle vague ». Baptisé alors *new wave*, ce courant montra ensuite logiquement une volonté d'agrémenter l'énergie punk basique d'ambitions plus musicales. A défaut d'une technique instrumentale qui selon leur éthique ne pouvait constituer une fin en soi, ces groupes privilégiaient l'instantanéité des chansons et d'excitantes trouvailles formelles. Beaucoup (Joy Division, Wire, XTC, Magazine, Bauhaus, 999) auront marqué l'histoire du rock outre-Manche sans parvenir à construire de véritables carrières. D'autres artistes auront vu récompenser leur talent d'auteur-compositeur (Elvis Costello, Sting, Paul Weller). Le temps aura aussi fait œuvre critique. Et certains survivants n'en sortent pas indemnes.

Comme Siouxsie and the Banshees, Adam Ant, Human League et Simple Minds, que les hasards (et l'ironie) de l'actualité du disque semblent réunir pour un maigre bilan.

CHIC SUPERFICIEL

Spectatrice engagée de l'explosion punk, Siouxsie, à la tête des Banshees, a endossé les oripeaux de grande prêtresse d'un rock fasciné par une théâtralité morbide. Si la froideur et la grisaille de l'Angleterre post-punk du début des années 80 donnaient une pertinence indéniable à ses premiers disques, ses allures de châtelaine drapée dans un linceul ont vite viré à la caricature. Une musique pareillement affectée de grandiloquence gothique n'a pas rendu service à de réelles qualités vocales. *Rapture*, son nouvel album produit par John Cale, tente d'alléger les ambiances pour un charme plus simplement pop. Sans beaucoup de succès. Comme Siousxie, Adam Ant est né au rock avec les Sex Pistols. Comme elle, il a été fasciné par David Bowie et son ambiguïté aux mille visages. Au point de se consacrer plus à son apparence qu'au contenu de ses chansons. En 1980, son album *Kings of the Wild Frontier* a battu des records de ventes et lancé la mode éphémère du rock pirate.

Quand ses accoutrements ne furent plus au goût du jour, Adam Ant ne put convaincre par la seule force de son écriture. Aujourd'hui, son album *Wonderful* montre qu'en quinze ans il a fait peu de progrès.

Assez vite finalement, la new wave perdit son énergie subversive pour se plier aux canons de l'époque. La pop lisse et synthétique de Human League, le chic superficiel de ses vidéos, caressaient dans le bon sens les idéaux *yuppie*. Cofondateur avec Depeche Mode de l'électro-pop, le trio avait pour lui un don indéniable pour les chansonnettes (qui n'a pas fredonné *Don't You Want Me*, leur tube planétaire ?). *Octopus*, leur nouvel album, aurait pu être enregistré il y a dix ans. Mêmes voix, mêmes machines et quelques mélodies pas déshonorantes. Un peu archaïque pourtant aujourd'hui, au regard des prouesses technologiques d'une *dance music* qu'ils contribuèrent à initier.

L'embourgeoisement a très tôt frappé Simple Minds. Présentés il y a quinze ans comme un des groupes les plus aventureux de sa génération, Jim Kerr et sa bande ont vite bifurqué vers un rock gonflé d'héroïsme et d'élans insupportablement emphatiques. Drapé dans une bonne conscience humanitaire, ils ont conquis les stades jusqu'à ce que leurs disques étouffent sous la pompe. Le dernier en date, *Good News From The Next World*, essaie de retrouver un peu de mordant. Il confirme surtout que, ironiquement, Simple Minds est devenu le genre de groupe qui par réaction donnera envie à d'autres artistes de lancer une nouvelle « nouvelle vague».

Stéphane Davet

★ Siouxsie and the Banshees, *The Rapture* : un CD Polydor 523 725-2.
Adam Ant, *Wonderful* : un CD EMI 881 976-2.
The Human League, *Octopus* : un CD East West 450 998 750-2. Distribué par Vogue.
Simple Minds, *Good News From The Next World* : un CD Virgin 7243 8 39922 25.



CASSE-PIPE
Chansons noires, tome 1

POLAR. Couverture de roman policier, histoires à dormir debout (en frémissant) : voici quatorze *Chansons noires*, traitées façon java rock, valse swing, tango classique, en toute indiscipline, par un chanteur meneur d'énigmes, à qui la littérature ne fait pas peur. L'histoire commence dans une mystérieuse *Salle U*, continue par un *Carnaval* signé Werner Fassbinder et Ingrid Caven (« *Il était vieux, elle était pâle, quand il lui a souri, elle a souri, elle avait faim, c'est ça la vie* »).

Avec un chanteur à la voix de théâtre (Louis-Pierre Guinard), un accordéoniste talentueux (Philippe Onfray) un guitariste (Gil Riot), un violoniste un batteur et un violoncelliste. Casse-Pipe dresse un tableau à la fois drôle et tragique du réalisme à la française, façon Mac Orlan, parcouru de frissons louches : par exemple, *La Coco des enfants sages* (Patrick Modiano-Henri de Courson : « *Dors mon petit ange, si tu es gentil, le marchand de poudre blanche passera cette nuit* »).

Au beau milieu de leurs chansons, nos compères ont ainsi semé *Jolie Nanon*, version tirée de la tradition bretonne (du pays gallo) de *Mignonne, allons voir...*, *Tout fout le camp* (Juel-Asso) ou encore *La Complainte de kesoubah*, de Jean Tranchant. Ce n'est pas une révolution musicale, mais une belle réussite poétique et conceptuelle. *V. Mo.*

★ Un CD NCF *Chansons noires* CP793. Distribué par Media 7.

ROCK

TRICKY
Maxiquaye

MASSIVE ATTACK, CARLTON, Smith & Mighty, Portishead, Earthling et aujourd'hui Tricky. Bristol s'affirme décidément comme le plus palpitant laboratoire des musiques d'aujourd'hui.

Sans doute grâce à la présence d'une importante communauté jamaïcaine, cette ville de l'ouest de l'Angleterre enfante des rythmes et des sons qui doivent leur puissance à une esthétique héritée des sound systems et des alchimistes du dub, cette version *expérimentale du reggae.*

RENCONTRES IMPROBABLES

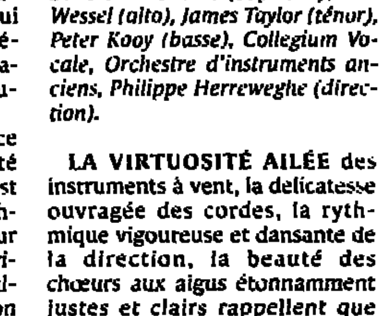
Tricky que l'on connaissait pour ses interventions remarquées sur *Blue Lines*, l'album pierre de touche de Massive Attack, impressionne ici par son art de triturer la matiere sonore.

Sa façon d'épaissir les basses, de brouiller les fréquences, d'inventer à chaque minute des rencontres improbables aux confins du rap, du rock, du reggae et de la techno, *l'impose comme un bricoleur génial.*

Quand la voix de la très jeune Martina se pose fragile et sensuelle sur ces ambiances lourdes et orageuses, on découvre que le jeune homme a su aussi construire des chansons. Moins abouties peut-être que celles de *Dummy*, le renversant premier album de Portishead, mais bien en avance sur le reste du troupeau. *S. D.*

★ 1 CD Island 524 089-2. Distribué par Polygram.

CLASSIQUE



JEAN-SÉBASTIEN BACH
Oratorio de Pâques BWV 249. Cantate « Erfreut euch, ihr Herzen » BWV 66
Barbara Schlick (soprano), Kai Wessel (alto), James Taylor (ténor), Peter Kooy (basse), Collegium Vocale, Orchestre d'instruments anciens, Philippe Herreweghe (direction).

LA VIRTUOSITÉ AILÉE des instruments à vent, la délicatesse ouvragée des cordes, la rythmique vigoureuse et dansante de la direction, la beauté des chœurs aux aigus étonnamment justes et clairs rappellent que Herreweghe et son équipe n'ont actuellement pas de vrais concurrents de leur génération dans les cantates de Bach.

Ce volume revendique une unité assez formelle : *L'Oratorio de Pâques* (premier-né dans le genre avant celui de Noël et de l'Ascension) comme la *Cantate BWV 66* sont des pages profanes réadaptées à la liturgie pascale, au prix de quelques aménagements textuels pas vraiment préoccupants. L'essentiel est que l'oratorio (pièce maîtresse du diptyque) soit presque de bout en bout une merveille avec sa *sinfonia* initiale survoltée, son adagio qui n'est rien d'autre qu'un mouvement lent de concerto pour hautbois, le chœur exaltant qui suit et, au centre d'airs pour quatuor vocal, trio ou duo, l'extraordinaire aria pour ténor sur un rythme de bourrée, porté par les battements de l'orgue et des flûtes comme un coussin de roses au parfum douceureux. Seul point faible : le haute-contre Kai Wessel ne maitrise vraiment ses aigus que seul. Dans les duos, ses vocalises bêlent. Mais cette musique, soulevée par Herreweghe avec entrain et ferveur, donnerait envie de gambader aux plus grands dépressifs. *A. Ry.*

★ 1 CD Harmonia Mundi HMC 901513.

JULES MASSENET
Extraits de Werther, Manon et Hérodiade

ERNEST CHAUSSON
Poème de l'amour et de la mer

Shirley Verrett (soprano), Orchestre de la Radio de Turin, Gabriele Ferro (direction).

AVANT THOMAS HAMPSON, Shirley Verrett démontrait que Massenet n'est jamais aussi bien servi que par ceux qui aiment sa musique. Ce ne sont pas forcément des chanteurs français. L'articulation de notre langue par la soprano noire n'est pas toujours compréhensible mais sa capacité d'adaptation inégalable d'un rôle à l'autre, registre frais et un peu enfantin dans *Werther*, sensualité dans *Hérodiade*, mélancolie et élégance dans *Manon*. La révélation vient du *Poème* de Chausson, immense monologue. Verrett s'immerge dans l'orchestre, laisse porter son immense voix par les vagues orchestrales parfois véhémentes – étonnante sûreté de style des cordes italiennes et de Ferro –, repousse au second plan la lettre d'un poème médiocre pour franchir, sans faillir, toutes les difficultés de phrasé et d'articulation de ce concerto pour voix. Comme avec Jessye Norman et, déjà, Kathleen Ferrier, on est au cœur de la musique, d'autant que ce récital, enregistré en 1981, a la chaleur d'un vrai concert. *A. Ry.*

★ 1 CD Atalia Fonit Cetra CDC 90. Distribué par Wotre Musique.

ARNOLD SCHOENBERG
Les quatre quatuors à cordes
Quatuor Arditti, Dawn Upshaw (soprano) (1)

ARNOLD SCHOENBERG
Deuxième quatuor à cordes

ANTON WEBERN
Langsamer Satz. Cinq mouvements pour quatuor op. 5

ALBAN BERG
Quatuor à cordes op. 3
Quatuor Brindisi, Christiane Oelze (soprano) (2)

VOILÀ QUELQUES MOIS qu'Auvidis Montaigne sortait, dans la série ouverte à l'immense répertoire des Arditti, le gros, l'essentiel pavé des quatuors du père de l'atonalité. Le *Deuxième* est le plus saillant des quatre. D'abord parce qu'il est le plus beau. Ensuite parce que ce n'est pas tous les jours qu'une œuvre de cette difficulté n'effraie pas une chanteuse non spécialisée, une grande voix d'opéra. Dawn Upshaw s'amuse autant dans la comédie musicale que dans Messiaen. Elle est, ici, angélique et sulfureuse, bizarre et angoissante : la fée perverse qu'il fallait aux poèmes de Stefan George.

Dans ce même chef-d'œuvre, on retrouve les Brindisi, quadrige plus jeune, britannique lui aussi, à l'articulation formelle plus explicite que celle des Arditti, à la sonorité plus généreuse, enregistrée de plus près. On a l'impression que la seconde école de Vienne est, pour eux, de l'histoire ancienne, qu'ils ont entièrement digéré les « provocations » de l'atonalité et qu'ils exécutent Schoenberg, Berg et Webern avec autant de naturel que s'ils jouaient Schubert et Beethoven. Le Webern post-wagnérien de *Langsamer Satz* comme celui, elliptique et grésillant, des *Cinq Mouvements*. Christiane Oelze, assez indifférente, n'est pas Dawn Upshaw. Mais ce disque reste l'un des plus beaux documents disponibles sur le passage à l'abstraction au début du vingtième siècle. *A. Ry.*

★ (1)1 coffret de 2 CD Auvidis-Montaigne MO 782 024.
(2)1 CD Metronome MET CD 1007-01. Distribué par Wotre Music.

DIMITRI CHOSTAKOVITCH
Concerto pour piano, trompette et orchestre à cordes

JOSEPH HAYDN
Concerto pour clavier en ré majeur
Martha Argerich (piano), Guy Touvron (trompette), Orchestre de chambre de Wurtemberg, Jörg Faerber (direction).

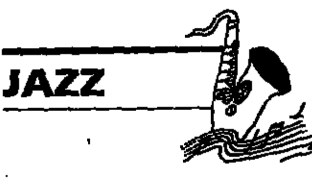
ENREGISTRÉS à l'issue d'une tournée qui est malheureusement restée circonscrite à l'Allemagne, ces deux concertos trouvent ici une interprétation « définitive ». Bien que l'enregistrement relègue un peu trop l'orchestre au second plan, on admire la complicité qui régit les échanges musicaux entre le chef, l'orchestre et la soliste. Ces deux œuvres splendides sont d'une facture impeccable, d'une vivacité, d'un humour et d'un optimisme réconfortants. Dominant de très haut ses rivaux dans le très néo-classique concerto de Chostakovitch (rien moins qu'André Prévin-Bernstein, Chostakovitch-Cluytens et Kissin-Spivakov), secondée par le formidable Guy Touvron à la trompette, Argerich joue le jeu de la fantaisie débridée, de la malice, du charme et de la confidence. Sa sonorité brillante, ses phrasés enjôleurs, sa présence expressive magnifient le concerto de Haydn, que l'on joue souvent de façon timorée, voire plombée (Michelangeli). Sans avoir l'aplomb déconcertant, le swing de Wanda Landowska (Argerich joue les cadences composées par la claveciniste polonaise) dans un enregistrement remontant aux années 30, la pianiste argentine interprète cette œuvre avec naturel, aisance, spiritualité et un entrain irrésistible. Un grand disque, vraiment. *A. Lo.*

★ 1 CD Deutsche Grammophon 439 864-2.

LUDWIG VAN BEETHOVEN
Concertos pour piano et orchestre, intégrale. Rondo pour piano et orchestre en si bémol majeur WoO 6
Peter Rösel (piano), Orchestre de la Radio de Berlin, Claus Peter Floor (direction).

INCONNU EN FRANCE, le pianiste Peter Rösel (qui a joué au Théâtre de la Ville et à Bobigny en 1973) est l'un des « grands » de notre époque. De Brendel, il a la compréhension profonde du texte beethovénien, du jeune Pollini, l'aplomb technique, de Fischer, la sonorité profonde, naturellement chantante et une capacité à investir chaque note. Il est aujourd'hui fêté jusqu'en Amérique, mais les orchestres français continuent à l'ignorer... Son Beethoven emporte l'adhésion comme peu d'autres, malgré une discographie des concertos aussi abondante qu'excellente. L'orchestre berlinois dirigé par Floor est admirable de cohésion ; la rondeur de ses cordes, leur soyeux, leur homogénéité, des bois agrestes et un magnifique timbalier donnent une réplique manquant certes un peu de vivacité dans le *Troisième Concerto*, mais dont la chaleur enveloppante, les phrasés rêveurs sont un excellent antidote à l'intégrale va-t-en guerre de Pollini-Abbado (Deutsche Grammophon). *A. Lo.*

★ Un coffret de 3 CD Berlin Classics BC 2136-2. Distribué par Wotre Musique.



JACKY TERRASSON

SES DEUX PREMIERS disques portaient des titres (*What's new ?* et *Lover man*). Celui-ci porte son nom de France à New York, *Jacky Terrasson*. Il est excellent, audible par tous, avec des pointes sur tempo lent (*Time after time* et *What a Difference Day Made*), audible par les amateurs de standards au pied de la lettre (*I Love Paris*), ceux de la lettre du blues (*Just a Blues*), par les curieux de bop revisité par Hancock et Keith Jarrett, par les sectes énigmatiques des néo-anti-be-bop, par ceux qui ont le goût du piano (main gauche et renversements d'accords), par ceux qui aiment retrouver le jazz dans tous ses états, par les autres.

L'énergie, la clarté, la jeunesse de Jacky Terrasson sont irrésistibles. L'harmonie de son trio (Ugonna Okegwo à la basse et Léon Parker à la batterie) fait le reste : un miracle d'équilibre. A suivre. Terrasson, moins de trente ans, était inconnu au bataillon du dictionnaire du jazz (Collection Bouquins, Robert Laffont : une mine, un trésor actif). Il fait son entrée dans les rééditions augmentées et mises à jour. *F. M.*

★ 1 CD Blue Note 7243 8 29351-2.



MADAGASCAR
Pays Antandroy

RITES DE POSSESSION ET CHANTS ADOLESCENTS. Versan traditionnel d'une musique malgache moderne en plein essor, les dix enregistrements effectués pendant l'été 1994 à l'extrême sud de l'île par Alain Desjacques mettent sur la piste des origines multiples de la population malgache. Les Antandroy constituent une des dix-huit ethnies qui constituent officiellement Madagascar. Ils parlent leur dialecte et vivent « *dans le pays où l'eau se cache* », l'été revenu. Cérémonies de possession, veillées funèbres (les *beko*), circoncision, sont accompagnées de chants rituels d'une grande profondeur, utilisant les techniques de la polyphonie, ou du *rimotsy* – un rythme glottal produit par une suite d'expirations-inspirations forcées. Les Antandroy ont une affection particulière pour les hochets, la vièle *lokanga* (à trois cordes) et les tambours frappés à la baguette. Mais ils jouent fort bien du luth *kabossy*, de la guitare et de l'accordéon (aujourd'hui préférés aux arcs musicaux ou à l'antique cithare sur bâton). Histoires d'amour et de séparation, jeux vocaux d'adolescents, musique de possession : cet album est un ravissement pour l'oreille et une surprise totale pour qui penserait que le monde est déjà unifié. *V. Mo.*

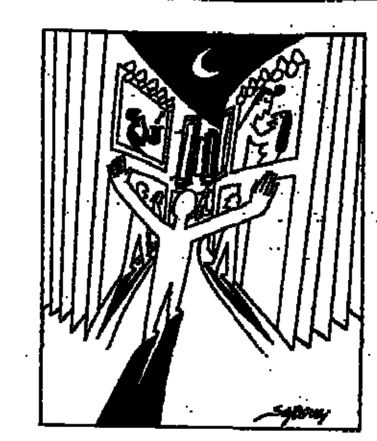
★ 1 CD Ocora C 560077. Distribué par Harmonia Mundi.

■ MILHAUD FAUTIF : une lecture trop rapide de la plaquette a entraîné des erreurs dans la critique de l'enregistrement des mélodies de Darius Milhaud par la mezzo-soprano Florence Katz et le pianiste Serge Cyferstein chez Timpani (*Le Monde* du 11 février). Ce n'est pas cette chanteuse qui a enregistré pour le même label *Socrate*, de Satie, et les mélodies d'Honegger. En revanche, Florence Katz chante des mélodies de Fauré sur un CD paru chez Lyrinx, des œuvres de Jolivet avec l'Ensemble Erwartung, les Quatuors vocaux de Milhaud chez Adda et *Le Tombeau de Van Gogh*, de Cecconi-Botella, chez REM.

Les Hivernales d'Avignon terminent en beauté

La manifestation d'Amélie Grand a trouvé les moyens financiers pour se redéployer

MANIFESTATION créée en 1979 pour accompagner la montée de la jeune danse française et européenne, les Hivernales d'Avignon, après deux années de difficultés financières, viennent de trouver à nouveau leurs marques. Amélie Grand, la femme du sculpteur Toni Grand, femme de passion, a su, dès cette année 1995, réinsuffler une dynamique et un sens à sa manifestation en la réservant au répertoire, permettant ainsi une



lecture des travaux réussis depuis une dizaine d'années. Les Hivernales n'en sont pas pour autant devenues un lieu de mémoire et de nostalgie. Le programme parle de *« prospective du passé »* et cite Jean-Pierre Jouffroy : *« La création est une mémoire en avant. »*

Un chassé-croisé de mouvements, de regards. Les Hivernales, pour leur clôture, ont prévu un trio habilement sélectionné : *Le Canard pékinois*, de Josef Nadj, *Le Lac des cygnes*, revu et corrigé par Andy Degroat, et *Le Faune dévoilé*, de Jean-Christophe Paré.

★ Nadj et Degroat, salle Benoit-XII, rue des Teinturiers. 21 heures, les 4 et 5 mars. Jean-Claude Paré, Big Band Théâtre, 18, rue Guillaume-Puy. 18 heures, les 4 et 5 mars. Tél. : 90-86-35-34.

UNE SOIRÉE A PARIS

Cheb Mami
Petit Prince du raï oranais, il n'a pas les capacités scéniques d'un Khaled, mais il a une voix finement taillée, précise et émouvante. Il est allé enregistrer son dernier album aux Etats-Unis, et le résultat penche un peu vers la techno. Mais Mami possède l'intelligence des ouvreurs de piste.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire (Mº Voltaire). 20 h 30, les 3 et 4 mars. Tél. : 47-00-55-22. Location FNAC. 130 F.

Jeff Gardner/Rick Margitza Quartet
On se souvient, il y a quelques années, d'un bel échange entre le pianiste Jeff Gardner et le saxophoniste Rick Margitza dans un club parisien depuis disparu. Ils viennent d'enregistrer *Second Home* (Musidisc). Plaisir de la ballade, compositions toniques, jazz généreux pour vrais amateurs.
Sunset, 60, rue des Lombards (Mº Châtelet). 22 heures, les 3 et 4 mars. Tél. : 40-26-46-60. 78 F.

Les Lois fondamentales de la stupidité humaine
Reprise à Paris de ce spectacle rhônalpin à succès signé par l'un des metteurs en scène les plus remuants du théâtre indépendant, Thierry Bédard. Il nous donne un texte très drôle de l'historien italien Carlo Maria Cipolla, *« exposé pseudo-mathématique »* des travers de l'homme, servi par la salvatrice troupe de l'Association notoire qui, depuis 1989, en plus de quatorze « interventions », a minutieusement réveillé les scènes.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès (Mº Porte-de-Pantin). Tél. : 42-03-02-55. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée mercredi à 19 h 30. De 65 F à 135 F. Jusqu'au 15 avril.

Chronique d'une peur chronique
Siège, le nouveau spectacle du Théâtre du Mouvement, entre au Théâtre du Lierre jusqu'au 2 avril. Le thème ? La peur. La troupe ? Un collectif de recherche sur les limites de l'art théâtral, quand déplacements, attitudes et mimiques remplacent la parole. « Chanson de gestes » ? Ce mode d'expression, sur le versant de l'abstraction, a en effet quelque chose de musical.
Théâtre du Lierre, 22, rue du Chevaleret (RER-C Masséna), Tél. : 45-86-55-83. Du mercredi au samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 heures, relâche exceptionnelle le 8 mars. 90 F et 120 F. Jusqu'au 2 avril.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des exclusivités et des reprises

NOUVEAUX FILMS

LES EVADÉS
Film américain de Frank Darabont, avec Tim Robbins, Morgan Freeman, Bob Gunton, William Sadler, Clancy Brown, Gil Bellows (2 h 20).
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE JARDIN DE L'EDEN
Film canadien-mexicain de Maria Novaro, avec Renée Coleman, Bruno Bichir, Gabriela Roel, Rosario Sagrav, Alan Giangherotti, Ana Ofelia Murguia (1 h 44).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LOIN DE LA MAISON
Film américain de Phillip Borsos, avec Jesse Bradford, Dakotah le chien labrador, Bruce Davison, Mimi Rogers, Tom Bower, Joel Palmer (1 h 20).
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67). VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

PRET-A-PORTER
Film américain de Robert Altman, avec Marcello Mastroianni, Sophia Loren, Jean-Pierre Cassel, Kim Basinger, Chiara Mastroianni, Stephen Rea (2 h 12).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

RÉGIONS

Une sélection musique, danse, théâtre, art et cinéma en région

CLASSIQUE

AVIGNON
La Forza del Destino
De Verdi. Avec Wilhelmenia Fernandez (Leonora), Francisco Casanova (Don Alvaro), Jean-Marc Ivaldi (Don Carlo), Elisabetta Fiorillo (Preziosilla), Alfonso Echeverria (Padre Guardiano), Antoine Garcin (Le Marquis), Chœurs de l'Opéra de Marseille, Orchestre lyrique de région Avignon-Provence, Cyril Diederich (direction), Bernard Broca (mise en scène), Jacques Fabre (chorégraphie).
Opéra, rue Racine. 14 h 30, le 5 mars. Tél. : 90-82-23-44. Location Fnac. De 45 F à 360 F.

CANNES
Orchestre philharmonique de Monte-Carlo
Airs et ouvertures d'opéras de Verdi, Puccini, Giordano, Massenet, Catalani et Bizet. Ghena Dimitrova (soprano), Jutta Winkler (mezzo-soprano), Ernesto Grisales (ténor), Sergio Fontana (basse), Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, Angelo Cavallaro (direction).
Palais des Festivals, boulevard de la Croisette. 20 h 30, le 4 mars. Tél. : 92-98-62-77. De 100 F à 200 F.

COLMAR
Orphée et Eurydice
De Gluck. Tracy Welborne (Orphée), Michal Shamir (Eurydice), Isabelle Eschenbrenner (L'Amour), Compagnie Larsen, Chœur de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Louis Langrée (direction), Moshe Leiser, Patrice Caurier (mise en scène), Stéphanie Aubin (chorégraphie).
Théâtre Municipal, 3, rue Unterlinden. 15 heures, le 5 mars. Tél. : 89-41-29-82. De 80 F à 200 F. Et le 12 mars, à 15 heures ; le 14 mars à 20 heures, au Théâtre de la Sinne à Mulhouse.

LYON
Academy of Saint-Martin in The Fields
Beethoven : *Egmont, ouverture, Concertos pour piano et orchestre nº 1 et 3.* Radu Lupu (piano), Academy of Saint-Martin in The Fields, Neville Marriner (direction).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie. 20 h 30, les 5 et 7 mars. Tél. : 72-00-45-45. De 70 F à 230 F. Le 7 mars à 20 h 30 : ouverture de « Leonore nº1 », « Concerto pour piano et orchestre nº 2 et 4 » de Beethoven.

METZ
Ensemble InterContemporain
Stravinsky : *Concerto pour orchestre de chambre, Dumbarton Oaks.* Weill : *Concerto pour violon et orchestre d'instruments à vent op. 12.* Reich : Création. Ensemble InterContemporain, David Robertson (direction).
Arsenal, avenue Ney. 20 h 30, le 7 mars. Tél. : 87-39-92-00. De 50 F à 195 F.
Concerto Köln
Mozart : *Concerto pour piano et orchestre KV 453 ; oncerto pour piano et orchestre KV 271.* Rosetti : *Symphonies.* Andreas Staïer (pianoforte), Concerto Köln.
Arsenal, avenue Ney. 20 h 30, le 9 mars. Tél. : 87-39-92-00. De 50 F à 190 F.

NANCY
Candide
De Bernstein. Jean-François Lapointe, Francis Dudziak (Candice), Annick Massis, Constance Hauman (Cunégonde), Peter Jeffes, (Le Gouverneur, Vanderdendur, Ragotski), Yvan Matiakh (L'Inquisiteur, Le Prince Charles-Edward, Le Marchand de cosmétiques), Paul Guigue (L'Inquisiteur, Le Roi Hermann-Auguste), Companie Temps présent, Chœurs de l'Opéra de Nancy et de Lorraine, Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, Dominique Trottein (direction), Robert Fortune (mise en scène), Thierry Malandain (chorégraphie).
Opéra de Nancy et de Lorraine, 1, rue Sainte-Catherine. 20 h 30, les 8, 9 et 10 mars ; 14 h 30, le 12 mars. Tél. : 83-85-30-60. De 35 F à 225 F.

RENNES
Un ballo in maschera
De Verdi. Inès Salazar (Amélia), Giuseppe Morino (Riccardo), Evgenij Demerdjiev (Renato), Monica Faralli-Savelli (Ulrica), Jeanette Fischer (Oscar), Chœurs de l'Opéra de Nantes, Orchestre de Bretagne, Jean-Yves Ossonce (direction), Jean-Claude Auvray (mise en scène).
Opéra, place de la Mairie. 20 h 30, les 8 et 10 mars ; 16 heures, le 12 mars. Tél. : 99-28-40-40. De 50 F à 190 F.

DANSE

AGEN
Compagnie Jean-François Duroure
Rossignol et *palimpseste* de Jean-François Duroure
Théâtre municipal, place du Docteur Esquirol. 20 h 30, le 10. Tél. : 53-66-26-60.

GRENOBLE
Compagnie Esquisse
Joëlle Bouvier et Régis Obadia : *L'Effraction du silence ; Welcome to Paradise.*
Le Cargo, 9, avenue Paul-Claudel. 19 h 30, le 4 mars. Tél. : 76-25-05-45. 115 F.

NICE
Carnaval
Les Accrorap avec une soixantaine de danseurs des quartiers niçoisont imaginé leur propre char, dans une *mise en scène d'Ezéchiel Garcia-Romeu.* Quelques gouttes de citron vert dans la tradition du carnaval. Une initiative de l'association Verbes d'états. *Carnaval de Nice, de l'avenue Jean Médecin à la Place Masséna. A partir de 20 h 45, le 4 mars.*

SAINT-BRIEUC
Compagnie Josef Nadj
Josef Nadj : *Anatomie du fauve.*
La Passerelle, place de la Résistance. 20 h 30, le 7. Tél. : 96-33-77-50.

THÉÂTRE

AGEN
Tartuffe
de Molière, mise en scène de Nadine Darmon et Pierre Debauche, avec Robert Angebaud, Emmanuel Broche, Philippe Fenwick, Gemma Guilemani, Cyrille Josselyn, Anne Leclercq, Stanislas Morelle, Alain Ours, Vincent Poirier, Claude Saint-Dizier, Raphaëlle Saudinos, Emmanuel Vérité et Catherine Yvart.
Théâtre du Jour, 21, rue Paulin-Régnier. Les vendredi, samedi, mardi, mercredi, jeudi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 53-47-82-08. Durée : 2 h 30. 60F et 100F. Jusqu'au 19 mars.*

CHERBOURG
La Volupté de l'honneur
de Luigi Pirandello, mise en scène de Jean-Luc Boutté, avec Gérard Desarthe, Lucienne Hamon, Alain Libolt, Eric Prat, Michel Peyrelon, Jean Borodine, Catherine Vuillez, André Bourges et Diane de Bièvre.
Théâtre-Scène nationale, place du Général-de-Gaulle. Le samedi 4, à 20 h 45 ; le dimanche 5, à 16 heures. Tél. : 33-88-55-55. Durée : 2 heures. 100F et 130F.*

GRENOBLE
L'Heureux Stratagème
de Marivaux, mise en scène de Laurent Pelly, avec Bruno Andrieux, Paul Charléras, Claude Guyonnet, Isabelle Habiague, Yveline Hamon, Jean-Pierre Laurent, Martine Logier et Jean-Marc Roulot.
Le Cargo-Maison de la culture, 4, rue Paul-Claudel. Les mercredi 8, vendredi 10, à 20 h 30 ; les samedi 4, mardi 7, jeudi 9, samedi 11, à 19 h 30. Tél. : 76-25-05-45. Durée : 1 h 50. 85F et 115F. Dernière représentation le 11 mars.
Ann Boleyn
de Clarisse Nicoïdski, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Michel Baumann, Sandy Ouvrier et Sylvie Raissiguier.
Le Rio, 37, rue Servan. Les mardi 7, mercredi 8, jeudi 9, vendredi 10, samedi 11, à 20 h 30. Tél. : 76-44-70-11. Durée : 1 h 40. 80F et 100F. Dernière représentation le 11 mars.*

LYON
La Mégère apprivoisée
de William Shakespeare, mise en scène de Gilles Chavassieux, avec Jean-Marc Bailleux, Sandrine Bouland, Isabelle Cochard, Yves Georges, Juliette Heymann, Michel Laforest, Francis Mage, Nicolas Pessemier, Alain Porta, Patrick Spica, Pierre-Hughes Vauthey et Jérôme Wacquiez.
Théâtre des ateliers, 5, rue du Petit-David. Les mardi 7, vendredi 10, samedi 11, mardi 14, à 20 h 30 ; les mercredi 8 et jeudi 9, à 19 h 30 ; le dimanche 12, à 17 heures. Tél. : 78-37-46-30. Durée : 2 h 30. 65F et 110F. Jusqu'au 8 avril.*

MONTLUCON
La Pluie d'été
de Marguerite Duras, mise en scène d'Eric Vigner, avec hélène Babu, Marilu Bisciglia, Anne Coesens, Thierry Collet, Philippe Métro et Jean-Baptiste Sastre.
Théâtre municipal, place Jean-Jaurès. Le mardi 7, à 20 h 30. Tél. : 70-05-33-97. Durée : 2 h 50. 70F et 90F.*

MONTPELLIER
La Volupté de l'honneur
de Luigi Pirandello, mise en scène de Jean-Luc Boutté, avec Gérard Desarthe, Lucienne Hamon, Alain Libolt, Eric Prat, Michel Peyrelon, Jean Borodine, Catherine Vuillez, André Bourges et Diane de Bièvre.
Théâtre des Treize-Vents, domaine de Grammont. Les mardi 7, vendredi 10, samedi 11, mardi 14, à 20 h 45 ; les mercredi 8 et jeudi 9, à 19 heures ; le dimanche 12, à 18 heures. Tél. : 67-58-08-13. Durée : 1 h 40. 110F et 135F. Jusqu'au 15 mars.*

NANTES
Le Retour
de Harold Pinter, mise en scène de Bernard Murat, avec Jean-Pierre Marielle, Patrick Chesnais, Mathilda May, Roger Dumas, François Berléand et Guillaume Depardieu.
Maison de la culture de Loire-Atlantique Espace 44, 84, rue du Général-Buat. Le dimanche 5, à 15 heures ; les lundi 6, jeudi 9, mardi 14, à 20 heures ; les mardi 7, mercredi 8, vendredi 10, samedi 11, lundi 13, à 21 heures. Tél. : 51-88-25-25. Durée : 2 h 45. 80F et 140F. Jusqu'au 22 mars.*

REIMS
Abbas
de Dominique Féret, d'après Pierre Bourdieu, mise en scène de Dominique Féret, avec Philippe Clévenot et Serge Nail.
Comédie de Reims, 3, chaussée Bocquaine. Les vendredi, samedi, mardi, mercredi, jeudi, à 20 h 30. Tél. : 26-48-49-10. Durée : 1 h 15. 70F et 110F. Dernière représentation le 11 mars.*

RENNES
La Dispute
de Marivaux, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Julie Brochen, Nadia Fabrizio, Pascale Barouk, David Jeanne-Comello, David Morisseau, Firmine Richard et Pascal Nzonzi.
Le Grand Huit-Théâtre national de Bretagne, 1, rue Helier. Les samedi 4, mardi 7, mercredi 8, jeudi 9, vendredi 10, samedi 11, mardi 14, à 20 h 30 ; le dimanche 12, à 16 heures. Tél. : 99-31-12-31. Durée : 1 h 30. 110F. Jusqu'au 1er avril.

THIONVILLE
Max Gericke ou Pareille au même
de Manfred Karge, mise en scène de Michel Raskine, avec Marief Guittier.
Théâtre populaire de Lorraine, rue Pasteur. Les mardi 7, jeudi 9, vendredi 10, samedi 11, à 20 h 30 ; le mercredi 8, à 19 heures. Tél. : 82-82-14-92. Durée : 1 h 40. 60F et 80F. Dernière représentation le 11 mars.*

TOULOUSE
Iphigénie hôtel
de Michel Vinaver, mise en scène de Jacques Rosner, avec Séverine Astel, Claude Bardouil, Jean Bousquet, Julio Guerreiro, Patricia Karim, Daniel Kenigsberg, Florence Marquier, Benoît Mochot, Mathilde Robidet, Nicole Rosner, Micheline Sarto, Simone Turck, Wolfgang Kleinertz, Véronique Charmeux, Luc Martin-Meyer, Emilie Broquin, Chantal Guinebault et Stéphanie Cogno.
Théâtre Sorano-Scène nationale, 35, allée Jules-Guesde. Les vendredi, samedi, mardi, jeudi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures ; le mercredi, à 19 h 30. Tél. : 61-25-66-87. Durée : 3 heures. 105F et 120F. Jusqu'au 19 mars.*

VILLEURBANNE
Lumières II-Sous les arbres
de Georges Lavaudant, Jean-Christophe Bailly et Michel Deutsch, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Anne Alvaro, Gilles Arbona, Marc Betton, Frédéric Constant, Philippe Morier-Genoud, Annie Perret, Odile Roire, Luc Toulotte, Marie-Paule Trystram et Francis Viet.
Théâtre national populaire, 8, place Lazare-Goujon. Les mercredi 8, jeudi 9, à 19 h 30 ; les vendredi 3, samedi 4, mardi 7, vendredi 10, à 20 h 30 ; le dimanche 5, à 17 heures. Tél. : 78-03-30-50. Durée : 1 h 30. 100F et 170F. Dernière représentation le 10 mars.*

ART

ARLES
Marino Marini
Espace Van-Gogh, rue du Président-Wilson. Tél. : 90-49-37-02. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. Du 5 mars au 18 juin.
Musée Réattu, 10, rue du Grand-Prieuré. Tél. : 90-49-37-58. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 14 heures à 19 heures. Du 5 mars au 18 juin.

CHARTRES
Micha Laury : sculptures et installations (1975-1995)
Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame. Tél. : 37-36-41-39. De 10 heures à 18 heures. Egalement au Crédit Agricole Beauce et Perche et à la Succursale de la Madeleine. Fermé mardi et dimanche matin. Jusqu'au 30 avril.

CLERMONT-FERRAND
Rétrospective Armand Guillaumin (1841-1927)
Musée des Beaux-Arts, place Louis-Deteix. Tél. : 73-23-08-49. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 23 avril. 21 F.

DIJON
François Morellet
L'Usine, 37, rue de Longvic. Tél. : 80-31-67-44. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 8 mars.
Philippe Parreno
Le Consortium, centre d'art contemporain, 16, rue Quentin. Tél. : 80-30-75-23. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 8 mars.

GRENOBLE
Rebecca Horn
Musée de Grenoble, place de Lavalette. Tél. : 76-54-09-82. De 11 heures à 19 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi et le 1er mai. Du 5 mars au 28 mai.
Tekné & Métis
Centre national d'art contemporain, le magasin, 155, cours Berriat. Tél. : 76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 19 mars. 15 F.

LYON
Ingres : les beaux paresseux de l'âge d'or
Musée des Beaux-Arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux. Tél. : 78-28-07-66. De 10 h 30 à 18 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. Jusqu'au 9 avril. 20 F.

MEYMAC
John M. Armleder
Centre d'art contemporain, abbaye Saint-André. Tél. : 55-95-23-30. De 14 heures à 18 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 23 avril.

MONTBELIARD
Christian Bonnefoi
Centre d'art et de plaisanterie, hôtel de Sponeck, 54, rue Clemenceau. Tél. : 81-91-37-11. De 10 heures à 19 h 30 ; lundi de 12 heures à 19 h 30 ; dimanche et jours de fête de 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 avril.
Les Suisses morts de Boltanski et les dessins des enfants de Terezin
Centre d'art contemporain, hôtel de Sponek-54, rue Clemenceau. Tél. : 81-91-37-11. De 10 heures à 19 h 30 ; lundi de 12 heures à 19 h 30 ; dimanche et fêtes de 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 2 avril.

NANTES
Nantes et le surréalisme
Musée des Beaux-Arts, patio, 10, rue Georges-Clemenceau. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 2 avril. 30 F.

NICE
Stanley Brouwn
Villa Arson, galeries du musée, 20, avenue Stephen-Liégard. Tél. : 92-07-73-80. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 19 mars.

NIMES
David Tremlett
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée. Tél. : 66-76-35-70. De 10 heures à 20 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 avril.

ORLÉANS
James Brown
Le Carré Saint-Vincent, boulevard Aristide-Briand. Tél. : 38-62-45-68. De 13 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 22 avril.

SAINT-ETIENNE
La Collection François et Ninon Robelin
Musée d'Art moderne, La Terrasse. Tél. : 77-93-59-58. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 19 avril. 26 F.
Réalités noires
Musée d'Art moderne de Saint-Etienne, salle d'art graphique, La Terrasse. Tél. : 77-93-59-58. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 19 mars. 26 F.

STRASBOURG
Les Métamorphoses d'Orphée
Ancienne Douane, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons. Tél. : 88-52-50-00. De 11 heures à 18 h 30 ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé le 14 avril. Jusqu'au 30 avril. 20 F.

TOURCOING
Christian Bonnefoi, œuvres 2 (1978-1994)
Musée des Beaux-Arts, salle d'expositions temporaires, 2, rue Paul-Doumer. Tél. : 20-24-90-60. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi et fêtes. Jusqu'au 22 mai. 20 F.
Christian Bonnefoi, œuvres graphiques (1974-1994)
Musée des Beaux-Arts, cabinet d'arts graphiques, 2, rue Paul-Doumer. Tél. : 20-24-90-60. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 24 avril. 20 F.

TOURS
Xavier Veilhan
Centre de création contemporaine, rue Racine. Tél. : 47-66-50-00. De 15 heures à 19 heures. Fermé lundi, mardi. Jusqu'au 26 mars.

VILLENEUVE-D'ASCQ
François Rouan
Musée d'Art moderne, 1, allée du Musée. Tél. : 20-05-42-46. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 mai. 25 F.

CINÉMA

QUIMPER
Rencontres cinématographiques
Cinq réalisateurs et deux critiques de cinéma ont choisi chacun deux ou trois films qui leur ont semblé marquer une continuité dans l'Histoire du cinéma : Paul Vecchiali a associé *Remorques* (Jean Grémillon, 1939-1941), *Va mourire* (Nicolas Boukhrief, 1994) et *Wonder Boy* (Paul Vecchiali, 1994), Cédric Kahn *Toni* (Jean Renoir, 1934), *Hexagone* (Malik Chibane, 1994) et *Trop de bonheur* (Cédric Kahn, 1994). Une nuit « Eclats de rires » est également prévue pour le samedi 4 mars.
Studios du Chapeau Rouge, 27, rue du Chapeau Rouge, jusqu'au 7 mars. Tél. : 98-53-74-74.

OULINS
9e Festival du Film Scientifique
Projections de films, conférences et débats sur l'évolution du cinéma scientifique, des origines aux images de synthèse, la génétique, l'environnement en Europe, les insectes en société, etc.
Maison des Jeunes et de la Culture, 10, rue Orsel, du 9 au 21 mars. Tél. : 72-39-74-93.

MAMERS
5e Festival de Films Européens
La vie sexuelle des Belges, de Yann Bucquoy, *Casa de lava*, de Pedro Costa, et *L'Appât*, de Bertrand Tavernier sont parmi les films présentés dans le cadre du festival, qui propose également de nombreuses animations.
Ciné-Poche, Grand-Rue Le Vieux Mans, jusqu'au 5 mars. Tél. : 43-24-73-85. (*) Tarifs réduits.

■ **ÉLECTIONS : Michel Polac**, ancien présentateur de « Droit de réponse », sur TF 1, animera, à partir du mercredi 15 mars, une nouvelle émission politique de MCM, chaîne musicale par câble et par satellite. Selon Thierry Laval, directeur général de MCM, ce rendez-vous politique, baptisé « Y'a débat », selon une expression des « Guignols » de Canal Plus, recevra tous les candidats à l'élection présidentielle. Le premier invité sera Lionel Jospin. L'émission, programmée trois à quatre fois par semaine, est réalisée en collaboration avec le mensuel *Entrevue*.

■ **BANLIEUES : le magazine** des cités et des banlieues de la station régionale de France 3 Paris-Ile-de-France, « Saga Cités », propose une édition spéciale intitulée « Banlieuescopies », dimanche 5 mars de 12 heures à 12 h 45. Ce magazine exceptionnel sera rediffusé mardi 7 mars à minuit. L'Observatoire des banlieues, qui a enquêté durant plusieurs mois dans huit cités de province et de la région parisienne, vient de publier son rapport en alertant le gouvernement sur la dégradation des cités les plus défavorisées et le *« décrochage »* social d'un nombre croissant de familles (*Le Monde* du 2 mars).

■ ***SUISSE : une nouvelle chaîne*** de télévision nationale, Suisse 4, est venue enrichir, mercredi 1er mars, le paysage audiovisuel helvétique, portant à quatre le nombre des chaînes de la radiotélévision suisse (SSR). Diffusant dans les trois principales langues du pays (allemand, français et italien), cette chaîne est tournée vers le sport, mais elle offre aussi de nombreux programmes de fiction et d'informations qui seront différents dans les trois langues. Elle succède à la chaîne sportive S Plus, de la SSR, qui diffusait en procédant à des décrochages sur l'une des trois chaînes linguistiques.

TF 1 et Canal Plus demeurent fidèles à la boxe

En dépit du drame de Londres, les chaînes, qui enregistrent de fortes audiences grâce à ce sport n'envisagent pas de suspendre les retransmissions

L'ACCIDENT, qui a plongé, samedi 25 février, le boxeur américain Gerald McClellan dans un comat profond au terme du championnat du monde WBC des super-moyens contre le Britannique Nigel Benn, a ouvert une polémique en Grande-Bretagne entre partisans et adversaires des retransmissions de combats de boxe à la télévision (*Le Monde* du 28 février), celle-ci étant jugée comme plus ou moins directement responsable du drame par nombre de commentateurs. Faute d'obtenir l'interdiction du « noble art », les « abolitionnistes » d'outre-Manche réclament au pis-aller la disparition de la boxe du petit écran.

En France, les esprits sont loin d'être aussi échauffés à la veille d'un week-end où deux soirées de championnats doivent occuper les étranges lucarnes. TF 1 et Canal Plus, qui monopolisent, avec Eurosport, chaîne par câble et satellite, la diffusion de la boxe, n'ont aucune intention d'interrompre cette programmation. Pour le service des sports de TF 1, la diffusion de combats de boxe ne pose *« aucun problème »*. Jean-Philippe Lustyk, commentateur de la boxe sur la Une, rappelle : *« TF 1 a continué de diffuser des grands prix de Formule 1, même après la mort d'Ayrton Senna. »* Canal Plus fait, elle aussi, l'analogie avec la F 1. *« Il ne faut pas s'arrêter à un accident. Quand Ayrton Senna s'est mis en l'air*, indique Christian Delcour, commentateur de la boxe sur la chaîne cryptée en compagnie de Charles Biétry et Jean-Claude Boutier, *la Formule 1 est restée présente à la télévision. »*

Pour le commentateur de Canal Plus, *« la polémique s'engagera toujours »* contre la boxe. Bien que plus de cinquante boxeurs professionnels soient morts sur le ring depuis 1945, celui-ci estime : *« Il faudra agir si la répétition des accidents devenait trop fréquente. »* Plus direct, Jean-Philippe Lustyk assure : *« La boxe a été, est et restera toujours critiquable sur un plan déontologique. » « Dans certains pays, comme la Norvège, il n'y a pas de boxe professionnelle »*, indique le journaliste de TF 1. Pourtant, *« la boxe n'est pas plus dangereuse qu'une autre discipline sportive ». « Les chiffres sont là ! »* précise Christian Delcour. Selon des statistiques britanniques qui ne tiennent pas comptent du nombre de pratiquants, entre 1986 et 1992 : *« 480 personnes sont mortes en pratiquant la natation ou le surf de compétition ou de loisir, 100 autres sont décédées lors de courses de motos ou d'automobiles, 64 ont péri en s'adonnant à l'escalade, 22 sont mortes à vélo, alors que la boxe ne déplore qu'une seule victime pendant cette période. »*

« VILAINS VIEUX »

Pour le spécialiste de la boxe sur TF 1 : *« Seule la haute compétition est traumatisante. »* Père de famille, il annonce qu'il *« conseillera à ses enfants de faire de la boxe éducative car c'est un sport complet »*. Mais *« pas de matches »*, ajoute-t-il, prudent. Pour TF 1 comme pour Canal Plus, la boxe est un sport. Au service des sports de la chaîne cryptée, on remarque : *« On ne fait pas tout un drame du football américain alors qu'il y a plus d'accidents. »*

Même constat pour Jean-Philippe Lustyk, ancien rugbyman, qui insiste sur les *« dents cassées »* des rugbymen et leurs *« oreilles en chou-fleur »*. Pour TF 1, *« il ne faut pas remettre la boxe en question »*. Même si *« un sportif de haut niveau fait un vilain vieux »*, les sportifs comme les boxeurs *« jouent le jeu »*. Sur la même longueur d'onde, son confrère de Canal Plus ajoute : *« En Grande-Bretagne la polémique va s'éteindre rapidement. »* Selon le commentateur de la chaîne cryptée : *« Après chaque accident, il y a toujours, quinze jours, un mois de polémique avant que cela rentre dans l'ordre. » « Il n'y a pas beaucoup de sports qui dégagent une telle intensité que la boxe. Il n'y en a aucun »*, remarque Christian Delcour.

« C'est un sport très populaire, les gens aiment cela », continue Jean-Philippe Lustyk. Outre la « passion » du public, la boxe est aussi un enjeu pour les chaînes de télévision. TF 1 diffuse quinze combats par an. Selon Jean-Philippe Lustyk, chaque soirée de boxe proposée par la Une attire une moyenne de trois millions de téléspectateurs, le mardi soir, à 22 h 30. Grâce au « noble art », TF 1 réalise entre 10 % et 15 % d'audience pour environ 40 % de parts de marché. Plus prolifique encore que la Une, Canal Plus programme, chaque année, une cinquantaine de rendez-vous pugilistiques, soit entre 150 et 200 combats. Selon la chaîne cryptée, la boxe *« fait toujours une bonne audience »*. Un tel déséquilibre ôte, selon Jean-Philippe Lustyk, toutes velléités de faire concurrence à la chaîne privée : *« Nous ne sommes pas ennemis, ni même concurrent. Ils* [Canal plus] *ont toute la boxe mondiale, donc il n'y a pas de concurrence. »*

Conscients de ce qu'ils appellent les *« risques du métier »*, Jean-Philippe Lustyk comme Christian Delcour souhaitent malgré tout conserver à la boxe une fenêtre sur le petit écran. Le commentateur de TF 1 tient *« à être le plus humain possible dans ses commentaires »*.

Guy Dutheil

VAS-Y DE TOUTES TES FORCES
JE VEUX VOIR SI C'EST DU SPORT OU NON.

★ **France 2 : championnat de France poids plumes, Frédéric Perez-Fabrice Bénichou, samedi 4 mars à 22 h 25.**

★ **Canal Plus : championnat du monde super-welters, Julio Cesar Vasquez-Pernell Whitaker, samedi 4 mars à 2 h 15.**

VENDREDI 3 MARS

TF 1

13.40 Feuilleton : *Les Feux de l'amour.*
14.30 Série : Santa Barbara.
15.20 Série : La Loi de Los Angeles.
16.10 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.30 Série : Les Garçons de la plage.
18.00 Série : Premiers baisers.
18.30 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Magazine : *Coucou !* (et 23.40). Invité : Richard Gotainer.
19.50 *Le Bébête Show* (et 0.25).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo, Trafic infos.

20.45 ▶ Téléfilm : Ils n'ont pas 20 ans. De Charlotte Brandstrom, avec Jean Yanne. *Une histoire d'amour entre un cheval et un couple de jeunes gens*
22.30 *Magazine : Tout est possible.* De Bernard Bouthier et Denys Limon. Fils ou fille de personne, J'ai disjoncté ; La Violence dernier recours ?
0.30 Journal et Météo.
0.40 Jeu : Millionnaire.
1.10 Programmes de nuit. *Les Aventures du jeune Patrick Pacard* (3/6) ; 2.00, 2.00, *Histoires naturelles* (et 3.20, 5 05) ; 3.55, Côté cœur ; 4.15, Passions ; 4 35, Musique.

FRANCE 2

13.50 Série : Inspecteur Derrick.
14.50 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.05).
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.05 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.40 Jeu : *Que le meilleur gagne* (et 3.40).
19.10 Flash d'informations.
19.15 Magazine : Studio Gabriel.
19.55 América's Cup, Journal, Météo, Point route.

20.50 Série : Nestor Burma. Nestor Burma court la poupée, de Joël Séria d'après Léo Malet, avec Guy Marchand, Pierre Tornade.
22.30 Magazine : Bouillon de culture. *Invités : Benoît Delepine, Bruno Gaccio* et Jean-François Halin ; Philippe Meyer ; Jacques Séguela ; Georges Suffert.
23.35 Variétés : Taratata. Invité : Paul Personne. Avec les Gogo's, Gérard Lanvin, Véronique Sanson.
0.45 Journal, Météo, Journal des courses.
1.10 Programmes de nuit. *Envoyé spécial (rediff.)* ; 2.45, Les Gens du fleuve ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

13.25 Téléfilm : Prisonnière des Cheyennes.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 ▶ Les Minikeums. Les Sept Boules de cristal (8) ; Denver ; Lucky Luke.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Contes*, de La Fontaine, *illustrations* de Fragonard.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.10 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.

20.50 Magazine : Thalassa. Une colombe chez les baleines.
21.50 Magazine : Nuit Faut pas rêver (et 23.50). Le magazine de Sylvain Augier fête sa *cinquième année* d'existence. Invités : Sabine Azéma, Jean-Claude Carière. Les meilleurs moments : Spitzberg ; en attendant le Soleil ; Equateur : les mineurs de glaces ; France : le Panier ; Thaïlande : les cavaliers des nuages ; Mauritanie : le train le plus long du monde ; Etats-Unis : le joueur de bucket ; France : *les grandes gueules* ; *Russie : le trou* de Kola ; Burkina Fasso : le PMU... B ; Japon : les trésors vivants ; France : les cols rouges ; Chine : au pays des Dongs ; Vénézuela : les reines de la beauté ; Grande-Bretagne : les taxis noirs de Londres ; Inde : les temples de l'amour.
23.25 Météo et Journal.

M 6

13.30 Série : Supercopter.
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Le Magicien.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Vu par Laurent Boyer. L'actualité des spectacles.
20.05 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Capital. Présenté par Emmanuel Chain.

20.45 Téléfilm : Protection rapprochée. De David Hemmings. *Une jeune Américaine, est la cible de plusieurs tueurs à Paris. Elle trouve protection en la personne d'un détective privé désargenté.*
22.30 Série : Aux frontières du réel. Nous ne sommes pas seuls. *Histoires de FBI...*
23.35 Série : Les Contes de la crypte. Abracadabra.
0.05 Magazine : Sexy Zap.
0.35 Magazine : Ciné 6. *Présenté par Laurent Weil. Spécial* musiques de films.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; 3.20, Les Seychelles ; 4.15, Airbus, vingt ans déjà ; 5.10, E = M 6 ; 5.35, Culture pub ; 6.00, Fax'O.

CANAL +

13.35 Cinéma : Les Marmottes. ■ Film français d'Elie Chouraqui (1993).
15.15 Cinéma : Adieu ma concubine. ■ ■ ■ Film chinois de Chen Kaige (1992).
18.00 Canaille peluche. Droopy détective.
En clair jusqu'à 20.35
18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 *Les Guignols.*
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 *Téléfilm :* Une femme dans la tourmente. De Serge Moati.
22.20 Documentaire : Les Grands Crimes du 20e siècle.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Monsieur le Député. □ Film américain de Jonathan Lynn (1992).
0.50 Cinéma : Innocent Blood. ■ Film américain de John Landis (1992).
2.40 Surprises.
2.50 Cinéma : Just Friends. ■ Film belge de Marc-Henri Wajnberg (1994).
4.25 Cinéma : Le Boucanier des îles. □ Film franco-italien de Domenico Paolella (1961).
5.50 Documentaire : Citizen Langlois. D'Edgardo Cozarinsky (63 min). *Un portrait du fondateur de la Cinémathèque française.*

LA CINQUIÈME

13.30 Défi. Sortir de prison.
14.00 Découvertes. La grande chasse aux dinosaures (rediff.). *Après 150 ans de recherche, le mystère de la disparition des dinosaures reste quasi entier.*
15.45 Les Ecrans du savoir. *Au fil des jours ; Inventer demain ;* Allô ! la Terre ; Les Grandes Inventions ; Question de temps ; Langues : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Le Corps humain. La digestion.
18.30 Le Monde des animaux. *La chauve-souris intelligente.*

ARTE

19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Documentaire : Cléopâtre ou le Chant du cygne des pharaons. De Günther Klein. *Un documentaire, mené comme une enquête, qui tente de percer les mystères qui entourent la vie de Cléopâtre.*
20.15 Documentaire : *De Zanzibar à l'île aux girofles.* De Heidegret Klöter. *Le socialisme à la tanzanienne n'est plus ce qu'il était.*
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Téléfilm : Kaspar Hauser. De Peter Sehr, avec André Eisermann, Katharina Thalbach (1). *Ce téléfilm, en deux parties, retrace le drame historique de Kaspar Hauser, enfant arraché dès sa naissance aux bras de sa mère, comtesse à la cour de Bade, et jeté au cachot à la suite d'un complot politique contre le prince héritier. Il en sortira à l'âge de 16 ans après une cruelle captivité.*
22.10 Magazine : Archimède. A *manger* : Le lait original ; Le lait et ses bienfaits ; Le goût ; La réaction de Maillard ; Les calories ; Le super-riz ; Extrait des Shadocks.
23.05 ▶ Cinéma : Le Trésor d'Arne. ■ ■ ■ Film suédois de Mauritz Stiller (1919, N., *muet*), avec Hjalmar Selander, Mary Johnson.
1.00 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Valli. Avec Veruca Salt (live) ; Mégamix, magazine proposé par Martin Meissonnier : Sarajevo (rediff.).
2.15 *Série : Johnny Staccato.* 8. Meurtre en hi-fi, avec John Cassavetes (v.o., rediff., 26 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Strip-tease. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Les 10es Victoiresde la musique. 0.15 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).
PLANÈTE 19.45 La Beauté du monde. De *Guy Baskin (3/6).Les crabes de l'île Christ*mas. 20.35 Juliette du côté des hommes. De Claudine Bories. 21.25 Les îles aux trésors. De Joe MacAllister (11/13).Le puits d'or d'Oak Island. 21.55 Force brute. De Robert Kirk (28/52).Torpilles et missiles sous-marins. 22.40 Derrière le voile. De Karim Miske et *Brigitte Delpech. 23.35 ▶ Les Apprentis sor*ciers. De Patrick Benquet. 0.30 Prostitution. De Mireille Dumas (3/3).La Maman du trottoir (50 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 23.50). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.25). 19.45 Archives. 20.00 Musiques en scènes. *21.00 Embouteillage. 22.00* Musiques en scènes. 22.30 L'Histoire du soldat. Ballet de Jiri Kylian. Par le Nederlands Dans Theater, soliste : Nacho Duato. Musique d'Igor Stravinsky Livret de Charles Ferdinand Ramuz. 0.05 Jean-Edern's Club. 0.55 Premières loges (30 min).
CANAL J *17.35 Les Triplés. 17.40 Bof.* 17.55 Soirée Domino. C'est comme moi ; 18.00, Monsieur Bogus ; 18.20, Futé-rusé ; 18.25, Belle et Sébastien ; 18.55, Tip top clip ; 19.00, Bêtes pas bêtes ; 19.15, Tip top clip ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Zorro.
CANAL JIMMY 20.00 The Muppet Show. Invitée : Loretta Lynn. 20.30 Série : Les Envahisseurs. 21.25 Série : Le Frelon vert. 21.55 *Le Meilleur du pire. 22 20 Chronique moscovite.* 22.25 Série : Dream On. 22.35 Série : Seinfeld. 23.20 Top bab. 0.00 La Semaine sur Jimmy. 0.10 Série : M.A.S.H. 0.40 Série : Les Chevaliers du ciel (30 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Super Jaimie. 20.00 Série : Les Années coup de cœur. *20 25 Série : Les deux font la loi. 20.50* Série : Julien Fontanes,magistrat (et 0.10). 22.30 Série : Code Quantum. 23.20 Série : Nick Mancuso,les dossiers secrets du FBI. (50 min).
MCM 19.30 Blah-Blah Groove. 20.10 MCM Mag. 20.40 MCM découvertes. 21.00 *L'invité de marque. 21.30 Autour du* groove. 22.00 MCM Dance Club. 0.30 Rave On (90 min).
MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. *23.15 CineMatic. 23.30 News at* Night. 23.45 3 From 1. 0.00 Party Zone *(120 min)*.
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 19.55 Basket-ball. En direct de la Salle Pierre de Coubertin, à Paris. Championnat de France Pro A . 9e journée retour. PSG-Racing-Antibes. 21.40 Boxe 23.00 International Motorsport. 0.00 Sports de combat. 1.00 Eurosportnews (30 min).
CINÉ CINÉFIL 18.55 Les Nouveaux Aristo*crates. □ Film français de Francis Rigaud* (1961, N.). 20.30 Adorables démons. □ Film français de Maurice Cloche (1956, N.). 22.00 L'homme qui fit sauterla banque de Monte-Carlo. ■ Film américain de Stephen Roberts (1935, N.). 23.10 La Chevauchée du retour. ■ Film américain d'Allen H. Miner *(1957, N., v.o.). 0.30 Donne-moi tes yeux.* ■ ■ Film français de Sacha Guitry (1943, N., 90 min).
CINÉ CINÉMAS 18.00 Dans les coulisses de... Les tournages de Stargate et de Junior. 18.50 Téléfilm : Itinéraire d'un voyou. De Georg Stanford Brown (1992). 20.30 Hollywood 26. *21.00* Itinérairedun enfant gâté. ■ ■ Film franco-allemand de Claude Lelouch (1988). 23.00 F.I.S.T. ■ Film américain de Norman Jewison (1978, v.o., 145 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Philippe Delaveau (Eucharis et Le Veilleur amoureux). *19.30 Perspectives scientifiques*. La maladie d'Hodgkin (1). Avec le docteur Christophe *Fermé. 20.00 Le Rythme et la Raison. L'épo*pée du piano moderne. 5. Nouvelles lutheries, nouveaux claviers. 20.30 Radio archives. Le Corbusier en temps réel. 21.32 Musique : Black and Blue. Le Petit Roger. Avec Paul Benkimoun et Alain Tercinet. 22.40 Les Nuits magnétiques. Les petites ondes. *Avec Claude Lothier, Daniel de Rou*let, Eugen Bavscar. 0.05 Du jour au lendemain. *Roger Laporte, écrivain*. 0.50 Coda. Ils chantent Gainsbourg (5).

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Gérard Courchelle, journaliste. 20.00 *Concert franco-allemand. (Transmis simulta*nément sur Saarländischer Rundfunk, Hessischer Rundfunk et Mitteldeutscher Rundfunk). Concert donné le 2 mars 1995 au Théâtre des Champs-Elysées à Paris, par le Chœur de Radio-France et l'Orchestre national de France, dir. Arnold Oestman : La créa*tion, de Haydn, Yvonne Kenny, soprano*, Anthony Rolfe-Johnson, ténor, Gérald Finley, baryton. 22.30 Musique *pluriel*. Œuvres dédiées à Cathy Berberian : O-Altivocali, de Bussotti ; Circles, de Berio, Cathy Berberian, soprano. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Haydn, Beethoven, Glinka. 0.00 Jazz club. En direct de la Villa. Le saxophoniste Arthur Blythe, avec Alain Jean-Marie, piano, Wayne Dockery, *contrebasse, et John Betsch, batte*rie.

Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : Valéry Giscard d'Estaing présente son dernier livre. (« Journal »).
France Inter, 19 h 20 : Protection sociale avec *Cl. Evin, Ph. Douste-Blazy*, E. Hubert, D. Voynet. (« Le téléphone sonne »).

Des journalistes dissèquent les images du petit écran

Sous la houlette de Daniel Schneidermann, un petit club de gourmands d'images inaugure, sur La Cinquième, un joyeux apprentissage du regard

LE DÉCOR est sobre, quasi janséniste, comme pour éviter de distraire l'élève et donner davantage de poids aux mots. Au générique, un mur d'images ; une table, des chaises, et, comme naguère chez Jean-Pierre Foucault ou chez Michel Drucker, « *un certain art de bien recevoir* », quelque chose qui ressemble à une « *bonne compagnie* ». Autour de Daniel Schneidermann, grand reporter au *Monde*, qui vient tout juste d'interrompre la chronique « Images » qu'il tenait dans ces colonnes (*Le Monde* du 3 mars), quelques confrères, critiques de télévision comme lui, tous venus de la presse écrite. Grosse table « *d'intellos chics coincés, toujours en train de chercher la petite bête* », se moquait l'un deux à l'antenne, il y a deux semaines ; petite troupe que Pascale Clark, la journaliste mutine d'Europe 1, où elle présenta jusqu'en janvier la tranche du petit matin de 7 heures à 9 heures, est chargée de bousculer, d'interroger ou d'interrompre.

« Arrêt sur images », la nouvelle émission proposée chaque samedi sur la chaîne de la connaissance par Daniel Schneidermann, est un projet longuement mûri par l'air du temps. Depuis les faux charniers de Timisoara, en 1989, et la guerre en direct menée par CNN, pendant le conflit du Golfe, en 1991, il était devenu de bon ton de critiquer la télévision. Certains se mirent à la détester définitivement, prétendant qu'elle ne pouvait de toute façon que produire du faux. D'autres, soit parce qu'ils l'aimaient soit parce qu'ils avaient compris la nécessité de vivre avec, dirent qu'il fallait tout simplement apprendre à la lire. L'éducation nationale, quelques associations de téléspectateurs, comme Les pieds dans le PAF, se mirent, notamment, à parler « *d'éducation aux médias* ».

« Arrêt sur images » est né de tout cela. « *A force de répéter moi-même qu'il fallait apprendre à lire les images, qu'il n'y a pour cela que deux lieux d'apprentissage, l'école et la télévision, la chose a fini par tomber dans les oreilles de Jean-Marie Cavada* », raconte Daniel Schneidermann. Le patron de La Cinquième confie une émission d'une heure, hebdomadaire, au chroniqueur du *Monde*. Comme Alain Rémond, dans *Télérama*, ou Arnaud Viviant, pour *Libération*, Daniel Schneidermann a su, aux yeux de Jean-Marie Cavada, imposer son regard par la plume.

DÉFOULOIR DE L'INCONSCIENT

Chaque soir, il allumait sa télé, et « *ravi ou fumasse* », racontait le lendemain. Critique ? Non, reporter toujours, plongé plus de trois heures par jour, comme le français « moyen », dans ce grand défouloir de l'inconscient ; fidèle entre les fidèles du JT de TF 1, « zappeur » impénitent au pays des téléphages. Daniel Schneidermann, qui n'aime rien tant que le détail qui tue, avait très vite trouvé sa manière : donner du sens au chignon nickel de Christine Ockrent et aux baguettes garçonnes d'Arlette Laguiller. De la prose télévisée, grâce à des rapprochements surréalistes et inattendus, il savait faire naître la poésie.

« Arrêt sur images » réduit forcément la place de ces exercices de style. Plus question, ici, de continuer à prétendre à ce point de vue non documenté, qui passait notamment par un refus quasi systématique de rencontrer les acteurs de la télévision, de se laisser convaincre ou expliquer. Quand on fabrique des images, on ne peut plus se tenir dans l'ignorance de ce qui se passe derrière le petit écran. « *Forcément, même si c'est à la marge, j'acquiers l'œil et la façon de penser d'un professionnel de la télé.* » Ex-journaliste à Europe 1, station qu'elle avait quittée alors qu'elle « couvrait » l'affaire Grégory, Laurence Lacour, qui enquête pour l'émission, est celle qui sait. Sans accuser, l'auteur du *Bûcher des innocents* racontait par exemple, dans la première émission, comment France 2 avait pu annoncer la mort de plus de quinze personnes, quelques minutes après l'assaut du GIGN sur le Boeing d'Air France, lors de la prise d'otages du Groupe islamique armé (GIA), à Marseille.

« Arrêt sur images » échappe ainsi aux basses attaques *ad hominem* qu'à l'autopromotion, une limite des autres émissions du petit écran. Loin des stars et des paillettes, sans conseils ni consignes directoriales, le samedi à l'heure du thé, La Cinquième propose autre chose, en très grande liberté. Un rendez-vous de « *grands gourmands* » d'images, qu'ils aient ou non, comme Arnaud Viviant et désormais Daniel Schneidermann, cessé d'écrire leurs impressions gustatives. Un zapping organisé, hiérarchisé, professionnel, qui donne aussi à voir le travail du critique de télévision en train de se faire.

On pourrait regretter que, aux professionnels de l'image, Daniel Schneidermann préfère, à l'évidence, des « regards » : celui de Maurice Achard, du *Parisien*, celui, pétillant, d'Arnaud Viviant, le plus inspiré par les leçons du septième art. « *Surtout, pas de théorie, pas de maîtres à penser* », dit Daniel Schneidermann. « *Je suis un téléspectateur, et ça s'arrête là* », répète-t-il d'ailleurs souvent dans l'émission. Mais sans doute sait-il que la télévision, qui empile le cinéma du dimanche soir, le JT de 20 heures et les savants numéros de cirque de quelques bateleurs nommés Nagui ou Dechavanne, ne peut pas se « penser », n'est ni un art ni un genre. « *J'ai immédiatement appliqué* [à la télévision] *des critères inadéquats : ceux du cinéma* », soupirait le « maître », Serge Daney, après de longs mois de labeur passés à suivre la télévision pour *Libération*, en 1987. C'est débarrassé de ces oripeaux qu'« Arrêt sur images » veut, semble-t-il, reprendre le flambeau.

Ariane Chemin

★ La Cinquième : « Arrêt sur images », samedi 4 mars à 18 heures.

Être et avoir été

par Agathe Logeart

C'EST TOUJOURS un peu triste, une star déchue qui tente un retour. Depuis un petit bout de temps déjà, on ne l'a pas vue sur scène... A-t-elle vieilli ? Son visage porte-t-il les traces de l'absence, les rides de l'éloignement forcé ? Va-t-on la trouver changée, grossie, amaigrie, lumineuse ou terne ? La star déchue tente toujours de porter beau quand elle nous revient.

Elle a mis ses meilleurs habits, raffermi son ton, ravalé ses rancœurs pour tenter de nous reconquérir. Le style est légèrement différent, car il faut bien s'adapter aux modes nouvelles. Tenir compte des contraintes du temps qui passe. Si la voix s'est légèrement fêlée, il faudra chanter moins fort, en n'en laissant rien paraître. Elle doit nous convaincre que non, non, elle n'est pas morte, puisqu'elle bouge encore.

Invité de l'émission politique de TF 1 « Face à la une », Bernard Tapie n'était plus Nanard le gouailleur, le sûr de lui et dominateur, le rentre-dedans capable de vendre des chaussettes à un cul-de-jatte. On l'avait connu *comediante-tragediante*. On le retrouvait affadi, moins battant, sûrement sonné par les coups reçus.

Celui qui se croyait insubmersible avait bu quelques tasses de trop pour rester à niveau constant de fanfaronnade. Lui naguère bête de scène, diva des plateaux de télévision, on le sentait moins assuré. Par voie de conséquence, ses examinateurs s'autorisaient un petit air goguenard, légèrement condescendant, qui n'eût pas été de mise au temps de sa splendeur passée. Il a encore « *un poids politique* », tout de même, tenait-il à préciser, comme une femme vieillissante réchauffe ses beaux restes.

En plus, ce qu'il avait à dire n'était pas aisé : pas facile en effet d'annoncer, en y mettant les formes, qu'il lâchait son grand copain Hory, son joyeux partenaire au poker européen. Celui qui avait su tenir sa main lors des moments difficiles, au point même d'envisager avec lui une charitable et rocambolesque escapade rwandaise pour déjouer la curiosité d'un juge trop entreprenant.

Pas facile non plus d'avouer qu'il allait bien falloir tôt ou tard, à défaut d'Hory, soutenir Jospin, bien qu'il ne l'aime pas et que l'autre le lui rende bien. « *Je ne le trouve pas marrant, il ne me fait pas envie...* », reconnaissait M. Tapie. Mais que ne ferait-on pour que la gauche se retrouve « *en finale* » ? Pour cela, il fera tout ce qui est « *en son pouvoir* » et, dit-il, « *je crois que j'en ai encore un peu...* ».

Mais de quel crédit (moral bien sûr, pour le bancaire on sait ce qu'il en est) M. Tapie dispose-t-il encore, quand la confirmation d'une inéligibilité peu glorieuse lui pend au nez ? Bravache, il affirme sans rire, de l'air de celui qui s'en remettra, que si tel devait être le cas, il mettrait son jean et irait dans les cités de banlieue.

Bernard Tapie version abbé Pierre, ce serait sûrement le départ d'une nouvelle carrière.

SAMEDI 4 MARS

TF 1

13.50 Série : Sydney Police.
14.50 Série : Cannon.
15.45 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones.
L'Afrique orientale allemande, 1916.
16.35 Série : Valérie.
17.05 Série : 21, Jump Street.
18.00 Magazine : Trente millions d'amis.
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.
20.45 Variétés : Les Vieux de la veille.
Présenté par Patrick Sébastien. Avec Marlène, Mahaury Natal, Valérie Pascal, Maïté, Laurent Baffie, Bernard Montiel.
22.45 Magazine : Ushuaïa.
Birmanie (Myanmar). Pagan au gré du vent. Vierges frondaisons ; Au ras des pâquerettes ; Le Chemin des Incas ; Seul au milieu de l'Atlantique
23.50 Magazine : Formule foot.
0.25 Journal et Météo.
0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.)
0.55 Programmes de nuit.
Histoires naturelles (et 2.20, 3.30, 5.05) ; 1.25, Les Aventures du jeune Patrick Pacard (4/6) ; 3.10, Côté cœur ; 4.00, Passions, 4.30, Musique.

FRANCE 2

Samedi . 13 H 35
SAVOIR PLUS SANTE
"L'enfant qu'on n'attend pas"
France 2

13.40 Magazine : Savoir plus santé.
L'Enfant qu'on n'attend pas
14.35 Documentaire : Le Joueur de singe.
15.05 Magazine : Samedi sport.
15.10, Tiercé à Vincennes ; 15.45, Rugby : Tournoi des cinq nations, Irlande-France en direct de Lansdowne Road ; puis à 17.30, en différé, Ecosse-Pays de Galles.
18.05 Série : Hartley cœurs à vif.
18.55 Magazine : J'ai un problème.
19.45 America Cup.
19.50 Tirage du Loto (et 20.45).
19.59 Journal et Météo.
20.50 Divertissement : Surprise sur prise.
Avec Philippe Candeloro, Khaled, Werner Shrver, Bernard Haller.
22.25 Sport : Boxe.
Finale du championnat de France poids plume en direct de Saint-Quentin (Nord) : Fabrice Bénichou-Billy Hardy
23.38 Les Films Lumière.
23.40 Journal, Météo, Journal des courses.
23.55 Magazine : La 25e Heure.
Soirée de courts métrages. La Dame dans le tram ; L'Exposé, La Contredanse, Face-à-face
1.10 Programmes de nuit.

FRANCE 3

14.05 Série : Les Brigades du tigre.
17.45 Magazine : Montagne.
Sur la route de Lhassa, de notre collaborateur Claude Francillon et Antoine Marnas.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Nous n'irons plus au bois, de Mary Higgins Clark.
18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 ▶ Téléfilm : Des mots qui déchirent.
De Marco Pauly, avec Patrick Bouchitey, Pascal Greggory.
22.25 Magazine : Ah ! Quels titres !
Spécial Etats-Unis. Invités : Edward Luttwak (*Le Rêve américain en danger*) ; Edward Behr (*Une Amérique qui fait peur*) ; Guy Sorman (*Le Capital-suite et fins*), Denis Lacorne, (*L'invention de la République*) ; Alexandre Jardin (*L'île des Gauchers*).
23.25 Météo et Journal.
23.50 Magazine : Musique et compagnie.
Présenté par Alain Duault. Portrait de la comtesse Anna-Marie Erdody, à l'occasion de la sortie du film de Bernard Rose, *Ludwig Van B.*
0.50 Musique Graffiti (15 min).

M 6

14.10 Série : Supercopter.
15.10 Série : Les Champions.
16.20 Série : Airport unité spéciale.
17.25 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
18.20 Série : Agence Acapulco.
19.10 Magazine : Turbo.
Présenté par Dominique Chapatte.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Filles à papas.
20.35 Magazine : Stars et couronnes.
Les cent ans du cinéma.
20.45 Téléfilm : La Fureur des anges, la vie continue.
De Paul Wendkos.
Ce téléfilm est la suite de « La Fureur des anges » diffusé le samedi 18 février. Jim Moretti, ponte de la mafia, dont le frère vient d'être abattu lors d'une tentative d'assassinat contre la personne d'Adam Warner, nouveau vice-président des Etats-Unis, décide de se venger. Il utilisera l'ancienne relation secrète entre Jennifer et Adam pour le faire chuter
0.00 Série : Les Professionnels.
La Fuite en avant.
0.55 Musique : Dance Boulevard.
2.30 Rediffusions.
E=M 6 ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.45, Chine impériale et millénaire ; 4.40, Les Seychelles ; 5.35, Frequenstar

CANAL +

14.00 Sport : Basket.
En direct de Nancy. Rencontre Pro-A : Nancy-Cholet.
15.45 Documentaire : ***Une forêt d'orangs-outangs.***
La vie des jeunes orangs-outangs dans la jungle de Sumatra, un environnement particulièrement menaçant.
16.10 Insektors.
16.25 Les Superstars du catch.
En clair jusqu'à 20.30
17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Cinéma d'animation : Profession critique.
18.40 Magazine : Tellement mieux.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo.
20.00 C'est pas le 20 heures.
20.30 Téléfilm : La Dernière Echéance.
De David Jones.
21.55 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot.
28e journée du championnat de France de D1.
23.00 Documentaire : L'Aventure Playboy.
De Robert Heath.
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : Holly, la scandaleuse d'Hollywood.
Film américain, classé X, de John T. Bone (1993)
1.30 Téléfilm : Les Premiers Emois.
De Steven Shainberg.
2.15 Sport : Boxe.
En direct d'Atlantic City (Etats-Unis). Championnat du monde WBA des super-welters et welters.
5.35 Cinéma : La Lutte pour la vie. ■■
Film français de Ferdinand Zecca et René Leprince (1914, muet).
6.45 Surprises (15 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Documentaire : A tous vents.
Un équipage à l'épreuve.
14.30 Découvertes.
Dompter les volcans.
Le volcan Pinatubo entre en éruption le 15 juin 1991. Une équipe de scientifiques avait prévu ce cataclysme, l'un des plus importants de notre siècle.
15.30 Documentaire : Arts musique.
Vingt-cinq siècles d'art européen : l'art grec (rediff.).
16.30 Les Grands Châteaux d'Europe.
Hohensalzburg (rediff.).
17.00 Les Grands Séducteurs.
Henry Fonda par Jane Fonda (rediff.).
18.00 Magazine : Arrêt sur images.
France-Etats-Unis, regard croisés.

ARTE

19.00 Série : Black Adder.
9. L'Argent, de Martin Shardlow, avec Rowan Atkinson, Miranda Richardson (v.o.).
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor. La Birmanie. 2. L'ouverture (rediff.).
19.35 Documentaire : Histoire parallèle.
Actualités américaines et allemandes de la semaine du 4 mars 1945, commentées par Marc Ferro et Georges Corm.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Kaspar Hauser.
De Peter Sehr, avec André Eisermann, Katharina Thalbach (2).
Suite et fin de la version télévisée du film de Peter Sehr
22.10 Documentaire : Comme un nouveau-né.
A propos du film de Peter Sehr, de Bodo Kessler.
22.55 Magazine : Velvet Jungle.
Présenté par Valli. Annie Lennox, de Sophie Muller ; Etienne Daho, d'Annie Amsellem ; Rocksound, de Pierre Barboni.
0.10 Série : Johnny Staccato.
9. Vole, chêne, vole, avec John Cassavetes, Gena Rowlands (v.o.).
0.35 Téléfilm : République des rêves.
De Carl Ehlers, avec Henryk Nolewajka.
Pour les besoins d'un film, deux amis plongent dans la vie et l'oeuvre de Bruno Schulz. Le destin de cet « écrivain maudit » vient à leur rencontre.
2.20 Rencontre.
Dialogue entre Maxim Biller et Ute Lemper (30 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 On aura tout vu. 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Téléfilm. Julie de Carneilhan. De Christopher Frank, avec Caroline Cellier, Jean-Louis Trintignant. 21.30 Les Francofolies de Montréal. 21.55 Météo des cinq continents. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.45 Faut pas rêver spécial 5 ans. Rediff. de France 3 du 3 mars. 0.15 Bon week-end. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.40 Gueules de BD. De Christophe Heili. 20.35 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (17/38) F 15 Eagle. 21.30 La Beauté du monde. De Guy Baskin (3/6) Les Crabes de l'île Christmas. 22.20 ▶ Juliette du côté des hommes. De Claudine Bories. 23.10 15 jours sur Planète. 23.40 BD. Blueberry. De Christophe Heili. 0.05 Force brute. De Robert Kirk (28/52). Torpilles et missiles sous-marins. 0.55 Derrière le voile. De Karim Micke et Brigitte Delpech (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 L'album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Stock car. Au Palais omnisports de Paris-Bercy. 22.00 Embouteillage. 23.05 A bout portant. Serge Gainsbourg (réalisé en 1973) 0.00 Gainsbourg Live. Concert enregistré au Casino de Paris, en 1985 (75 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Série. Un bon petit diable. 18.30 Série. La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Zazoo U. 20.00 La Petite Sirène.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Florence, août 1908. 21.55 Série. Au nom de la loi. 22.20 Chronique du chrome. 22.25 T'as pas une idée ? Invité : Marin Karmitz. 23.25 Série : Sinatra. 0.10 Quatre en un. 0.40 Série : Seinfeld (30 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série. Force de frappe. 19.55 Série. Miami Vice. 20.45 Série : César Birotteau. 22.15 Série. Cosmos 1999. 23.10 Série. O'Hara. 0.00 Série. Le Chevalier de Maison Rouge (70 min).

MCM 19.00 Autour du groove. Le Groovy Bus. les Raves et les Cybers. 19.30 L'invité de marque. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Dennis Leary Unplugged. 21.30 Série. The State. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 10.30 Ski. En direct de Saalbach-Hinterglemm (Autriche). Coupe du monde : descente dames. 13.00 Patinage de vitesse. En direct de Savalen (Norvège). Championnats du monde dames : 500 et 3 000 mètres. 17.30 Ski. En direct d'Aspen (Etats-Unis). Coupe du monde : descente messieurs. 20.00 Golf. 21.00 Tennis. 23.00 Boxe. 0.00 Formule 1. 1.00 International Motorsport (60 min).

CINÉ CINÉFIL 19.05 Actualités Pathé nos 1, 2 et 3. 20.40 Le Club. 21.55 Hollywood Dearest : Rita Hayworth. 23.00 L'Ombre d'un homme. ■■ Film britannique d'Anthony Asquith (1951, N., v.o.). 0.30 Les Portes de la nuit. ■■ Film français de Marcel Carné (1946, N., 105 min).

CINÉ CINÉMAS 19.00 Dans les coulisses de... 19.50 La Fabuleuse Histoire de la Warner Bros. De Robert Guenette (1/2). 20.35 Téléfilm. Kiss Shot. De Jerry London (1989), avec Whoopi Goldberg, Dennis Franz. 22.05 Les Dessous d'Hollywood. 23.00 Partie de chasse. ■ Film britannique d'Alan Bridges (1984, v.o.). 0.35 Perverse comme Gere. Film classé X (85 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Spécial Ronsard. 20.00 Le Temps de la danse. Nouvelle réglementation sur la danse. 20.30 Photo-portrait. Elisabeth de Senneville, styliste. 20.45 Fiction. Les nuages de terre, de Daniel Danis. 22.35 Opus. Robert Ashley, électronicien, poète et provocateur. 0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Carême, cuisinier.

FRANCE-MUSIQUE 19.15 Soliste. Margaret Price, soprano. La Flûte enchantée et Les Noces de Figaro, de Mozart (extraits). 20.05 Soirée lyrique. Donnée le 17 février à la salle Pleyel, à Paris. La Clémence de Titus, de Mozart, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Michael Boder, sol. David Rendall (Titus), Martine Dupuy (Sextus), Iano Tamar (Vitellia). 23.00 Musique pluriel. Présences 95. 0.05 Auto-portrait. Geneviève Dournon, ethnomusicologue (Inde du nord).

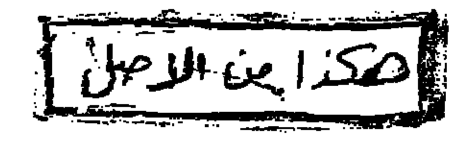
Les interventions à la radio

Sud Radio, 12 h 10 : Edouard Balladur, Premier ministre (« La Tribune-Sud Radio/Le Point »).

Nostalgie, 12 heures : Isabelle Aubret (« Déjeuner de gala »).

Radio Classique, 12 heures : André Rossinot, ministre de la Fonction publique (« Questions orales »)

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.



Le Monde
SAMEDI 4 MARS 1995

Le franc casqué

par Pierre Georges

DANS *LES TONTONS FLINGUEURS*, film qui figure tout de même au gotha du parler vert et drôle, il y a cette scène assez extraordinaire où Francis Blanche couine un sublime « *Touche pas au grisbi, salope !* » entre deux gorgées de « bizarre ». Révérence parlée, car ce monde-là est plus policé et sait se tenir, c'est bien un projectile du même ordre que, chez nos Tontons flingueurs de la majorité, les premières gâchettes balladuriennes ont adressé aux troupes chiraquiennes. « Touchez pas au franc, irresponsables ! »

Diantre, le joli débat à coups de calibre ! Ce franc, ce joli franc tout rond, ce franc de France, ce franc casqué, ce franc qui nous honore, ce franc de rêve, ce franc dont la défense nous est un souci constant et la mauvaise santé un chevet national, en un mot ce franc qui nous gouverne serait donc menacé par les promesses inconsidérées, donc chiraquiennes. Rude accusation qui s'assimile assez bien au tir sans sommation.

Sous l'outrage, la Chiraquie, qui n'estime pas avoir de leçon de franc à recevoir de quiconque, a blêmi. Il y a des choses qui ne se font pas chez MM. les hommes. Et, notamment, cette attaque frontale au portefeuille national, ce soupçon public d'attentat aux bonnes mœurs financières. S'entendre accuser d'atteinte au franc, pauvre monnaie sans défense, c'est ni plus ni moins se voir traiter d'ennemi intérieur du franc fort. Ou d'émigré de Francfort, comme il en fut à Coblence.

Le débat est ouvert. Ouvert comme une plaie ou une fracture. Et il s'annonce saignant. D'autres, plus qualifiés, diront ce qu'il faut en penser, en prendre ou en laisser. Il ne manque pas en France de spécialistes du franc – un sport national – pour analyser la chose, peser le risque au grand trébuchet de la balance des comptes.

Mais à propos de comptes, ou de règlement de comptes, ce flingage des positions chiraquiennes ne semble pas sans relation avec une douloureuse expérience de physique politique : celle des sondages communicants. C'est un fait. La Balladurie n'est plus ce qu'elle était. Elle a la courbe molle et fléchissante, de sérieux ratés d'opinions favorables, des espérances en baisse. Peut-être même, à en croire les augures – autre spécialité nationale – que la Balladurie virerait à la Balladruchie !

Nous n'en sommes pas là. Ne prenons pas pour franc comptant les pronostics de ceux qui après avoir promis un chemin parfumé de roses aux entreprises balladuriennes leur assurent désormais une descente aux enfers. Simplement, constatons les faits et les chiffres. Les spécialistes de la chose parlent d' *« une inversion des courbes »*. Est-ce grave, docteur ? En tout cas, assez pour admettre une double évidence. Le franc balladurien flotte sérieusement à la baisse. Le franc chiraquien reprend des couleurs.

Pourquoi TF 1 a annulé la retransmission d'Arsenal-Auxerre

Le monde du football confronté à l'application de la loi Evin

DIX MINUTES avant le coup d'envoi de la rencontre de Coupe de l'UEFA, Arsenal-Auxerre, Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, a annoncé, jeudi 2 mars, l'annulation de la retransmission télévisée du match de football. Quelques instants auparavant, Patrick Le Lay, PDG de la « Une », avait pris la décision de ne pas diffuser ce match pour ne pas mettre sa chaîne en contravention avec la loi Evin qui interdit la publicité pour les tabacs et les alcools à la télévision. Jusque dans les dernières heures précédant la rencontre, la première chaîne a négocié pied à pied avec les organisateurs du match pour obtenir le retrait de panneaux publicitaires des marques d'alcools, Cellier des Dauphins et Pastis Duval notamment.

Les 4 millions de francs de droits de retransmission n'ayant toujours pas été acquittés, la « Une » était libre de sa décision jusqu'à la dernière minute. En l'occurrence, c'est l'intermédiaire Jean-Claude Darmon, omniprésent dans le football français, qui a négocié avec TF 1 et son homologue britannique. Le refus de TF 1 de diffuser la rencontre est la suite logique des discussions houleuses qui ont eu lieu entre la chaîne, la Fédération française de football et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). La retransmission, le 20 janvier, du match Pays-Bas - France accompagné des mêmes publicités, avait déjà provoqué la colère des « sages » de la tour Mirabeau chargés de faire respecter la loi. Le tribunal de Nanterre avait été saisi par le CSA et, à la moindre infraction supplémentaire, TF 1 courait le risque de voir l'affaire se terminer devant la justice, au pénal. Des discussions ont été entamées et TF 1 s'est engagée, par lettre, à ne pas diffuser de match comportant des publicités illicites.

A 24 heures de la diffusion de la rencontre Arsenal-Auxerre, après enquête – souvent, les publicités disposées sur des panneaux déroulants n'apparaissent qu'à quelques minutes de la retransmission –, TF 1 découvre que les mêmes annonceurs français ont loué des panneaux autour du stade. De nouvelles négociations s'engagent. TF 1 menace d'annuler la retransmission si les réclames interdites ne sont pas retirées. Le courtier publicitaire anglais, qui avait négocié avec les marques d'alcool françaises, n'étant pas soumis à un équivalent britannique de la loi Evin, a refusé les demandes de TF 1. Face à l'impasse, la première chaîne a pris *in extremis* la décision de déprogrammer la retransmission.

Pour Etienne Mougeotte, deux problèmes sont posés. Le sport étant – par nature – international, il est impossible aujourd'hui de faire respecter, dans le monde entier, une loi strictement française. La seconde difficulté est liée à la première : le CSA n'intervient que lorsque les publicités touchent à des marques françaises. La retransmission des championnats d'Europe de patinage artistique à Dortmund n'avait provoqué aucune réaction du CSA, alors que les panneaux publicitaires vantaient un whisky écossais. Que va-t-il se passer dans trois semaines, lors de la retransmission du match de qualification Israël-France pour la prochaine Coupe du monde ? Nul ne le sait encore.

Guy Dutheil et Yves Mamou

Les Archives de France publient le premier Guide des sources sur la seconde guerre mondiale

ACCUSÉES de rétention de documents sensibles lors de la récente polémique qui a accompagné la parution du livre de Sonia Combe, *Archives interdites*, les Archives de France publient opportunément *La Seconde Guerre mondiale, guide des sources conservées en France, 1939-1945* (édition des Archives nationales, 350 F). Ce guide, destiné aux chercheurs et aux historiens, a été élaboré en un temps record : deux ans et demi. Il est le fruit d'une coopération étroite avec l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), dirigé par l'historien Henry Rousso.

En 1 218 pages dont 50 d'index, l'ouvrage répertorie les fonds consacrés aux « années noires ». Fonds exceptionnellement dispersés entre les archives publiques et privées, les dépôts départementaux, communaux et nationaux. Et une place importante est accordée aux sources audiovisuelles. Initiative tardive, prise sous la pression de polémiques récurrentes ? Alain Erlande-Brandeburg, directeur des Archives de France, et Chantal de Tourtier Bonazzi, chef de la section contemporaine aux Archives nationales, s'en défendent. Ils font observer qu'en Allemagne, le premier guide exhaustif sur l'histoire du IIIe Reich, réalisé par l'Institut d'histoire contemporaine, ne date que de 1993. De plus, précisent-il, la demande d'archives concernant l'« histoire immédiate » est un phénomène assez récent, ce que traduit à sa manière l'accroissement régulier du nombre des demandes de dérogations – + 51 % entre 1992 et 1993 – qui permettent l'accès à des documents en principe non communicables. Le délai légal, en principe de trente ans, s'étend en effet à soixante ans pour les archives de police et à cent ans dans le cas des dossiers judiciaires.

Quoi qu'il en soit, la loi de 1979 sur les archives, qualifiée d'extrêmement *« libérale »* par M. Erlande-Brandeburg, et la longueur des délais d'obtention de ces fameuses dérogations, ne se concilient guère avec le rythme de production de l'information. Il est vrai que la communication d'archives sensibles est écartelée entre deux principes parfois contradictoires : le droit à l'information et le droit au secret et à la protection des personnes privées.

Diverses affaires, celle du « fichier des juifs » par exemple, conservé secrètement de 1978 au début des années 90 au ministère des anciens combattants, ont récemment propulsé sur le devant de la scène le milieux discret, voire feutré, des archivistes, majoritairement formé de médiévistes, et presque toujours à propos de questions portant sur l'époque de la collaboration et de Vichy. Les dysfonctionnements observés imposent-ils une réflexion nouvelle ? C'est probablement dans ce but que, comme l'a révélé M. Erlande-Brandeburg, le conseiller d'Etat Guy Braibant a entamé avec lui une étude approfondie et générale sur la gestion des archives contemporaines.

Nicolas Weill

DANS LA PRESSE

L'inversion de tendance des sondages

LIBÉRATION

La glace où se morfondait l'*Hibernatus chiracus* s'est mise à fondre dans les sondages. Les chiraquiens, à l'inverse de leurs frères ennemis, ont désormais tout intérêt à ce qu'on s'occupe le moins possible de leur programme, de ses conservatismes et de son incongruité et qu'on parle de leur héros. La grande drague plus-social-que-moi-tu-meurs de Chirac ne lui a pas simplement valu quelques ralliements d'ex-sympathisants de gauche, elle lui a surtout donné cette chose plus précieuse en campagne qu'une crédibilité : une visibilité.

Gérard Dupuy

LE TÉLÉGRAMME DE BREST

Edouard Balladur n'a pas compris que son entrée en campagne marquait la fin d'une illusion. [...] Le voile s'est déchiré et les accusations de trahison et de manipulation des chiraquiens ont sans doute porté plus que ne l'envisageait l'entourage du premier ministre, trop sûr de lui. [...] De l'affaire des écoutes à celle des espions américains, sans oublier la circulaire sur les IUT, c'est l'autorité de l'Etat qui a chancelé au cours des dernières semaines. Les Français n'aiment pas cela.

Hubert Coudurier

FRANCE-INTER

Cette dégradation est inquiétante pour Edouard Balladur parce qu'elle éloigne de lui le mythe porteur de l'invincibilité et le prive du titre de meilleur rassembleur. Parce qu'elle risque de démobiliser son camp, d'y activer le processus destructeur de la discorde et d'inverser le courant des ralliements au profit de Jacques Chirac. Parce qu'elle risque enfin d'inciter Barre et Giscard sinon à la candidature, du moins à une attitude très dure à son égard dans la mesure où il aura gâché les chances de l'UDF.

Pierre Le Marc

LA CHAÎNE INFO (LCI)

Donné par avance perdant par les experts autant que par les médias, trahi, abandonné autant que moqué, le maire de Paris a fait preuve d'une résistance hors pair et d'une rage de vaincre peu commune. Pendant ce temps, Edouard Balladur croyait pouvoir l'emporter par défaut, sans passion ni coup férir. On avait aussi oublié la machine RPR, un moteur huilé, rôdé, éprouvé.

Pierre-Luc Séguillon

SOMMAIRE

SERVICES

BOURSE

Cours relevés le vendredi 3 mars, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17039,60	+ 0,45	– 13,60
Honk Kong Index	8253,33	– 0,53	+ 0,76

16963,20
19752,98
18969,41
18185,84
17402,27
16618,70
6 déc. 20 janv. 3 mars

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 02/03	Var. en % 01/03	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1807,35	– 0,06	...
Londres FT 100	3038,20	– 0,10	– 0,89
Zurich	1251,89	– 0,01	+ 0,93
Milan MIB 30	1009	– 0,10	– 1,56
Francfort Dax 30	2118,66	– 0,35	+ 0,57
Bruxelles	1321,18	– 0,43	– 4,92
Suisse SBS	988,54	+ 0,13	– 4,77
Madrid Ibex 35	283,93	+ 1,41	– 0,37
Amsterdam CBS	274,70	...	– 1,18

DEMAIN dans « Le Monde »

UN ENTRETIEN AVEC ROBERT BADINTER : le président du Conseil constitutionnel cède, vendredi 3 mars, son fauteuil à Roland Dumas. Il tire les leçons des neuf ans passés à la tête des « neuf sages » du Palais-Roya

■ **RADICAL.** Thierry Braillard, directeur de campagne de Jean-François Hory, a déclaré vendredi 3 mars que le refus de Bernard Tapie de soutenir le candidat de Radical était *« un aléa de la campagne électorale »*.

■ **ROCK.** Bill Berry, le batteur du groupe REM, devait être opéré, vendredi 3 mars, dans un hôpital de Lausanne après avoir été victime d'une hémorragie cérébrale le 1er mars. Le groupe de rock américain a dû annuler les concerts prévus en Suisse, aux Pays-Bas et en France.

■ **ROUMANIE.** Une vingtaine de policiers roumains, dont plusieurs officiers ainsi que l'ensemble des fonctionnaires du bureau des immatriculations de Bucarest, ont été destitués en raison de leur implication dans un trafic de voitures volées qui aurait permis l'immatriculation frauduleuse de plus de soixante-dix véhicules volés en Occident. –(AFP.)



هكذا من الأصل